This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

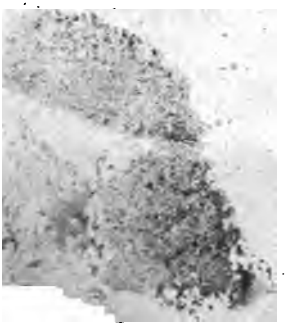

PRINCIPES
DISCUTÉS.
TOME NEUVIÉME.

600094537Y

RINCIPES DISCUTÉS,

faciliter l'intelligence des Livres Pro-hétiques, & ſpécialement des Pſaumes, elativement à la Langue originale;

Subſequi grandia noſtra lux,
Non nova, ſed novè.

TOME NEUVIÉME.

A PARIS,

Chez CLAUDE HERISSANT, Libraire-Imprimeur, rue neuve Notre-Dame.

M. DCC. LIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

101. i. 253.

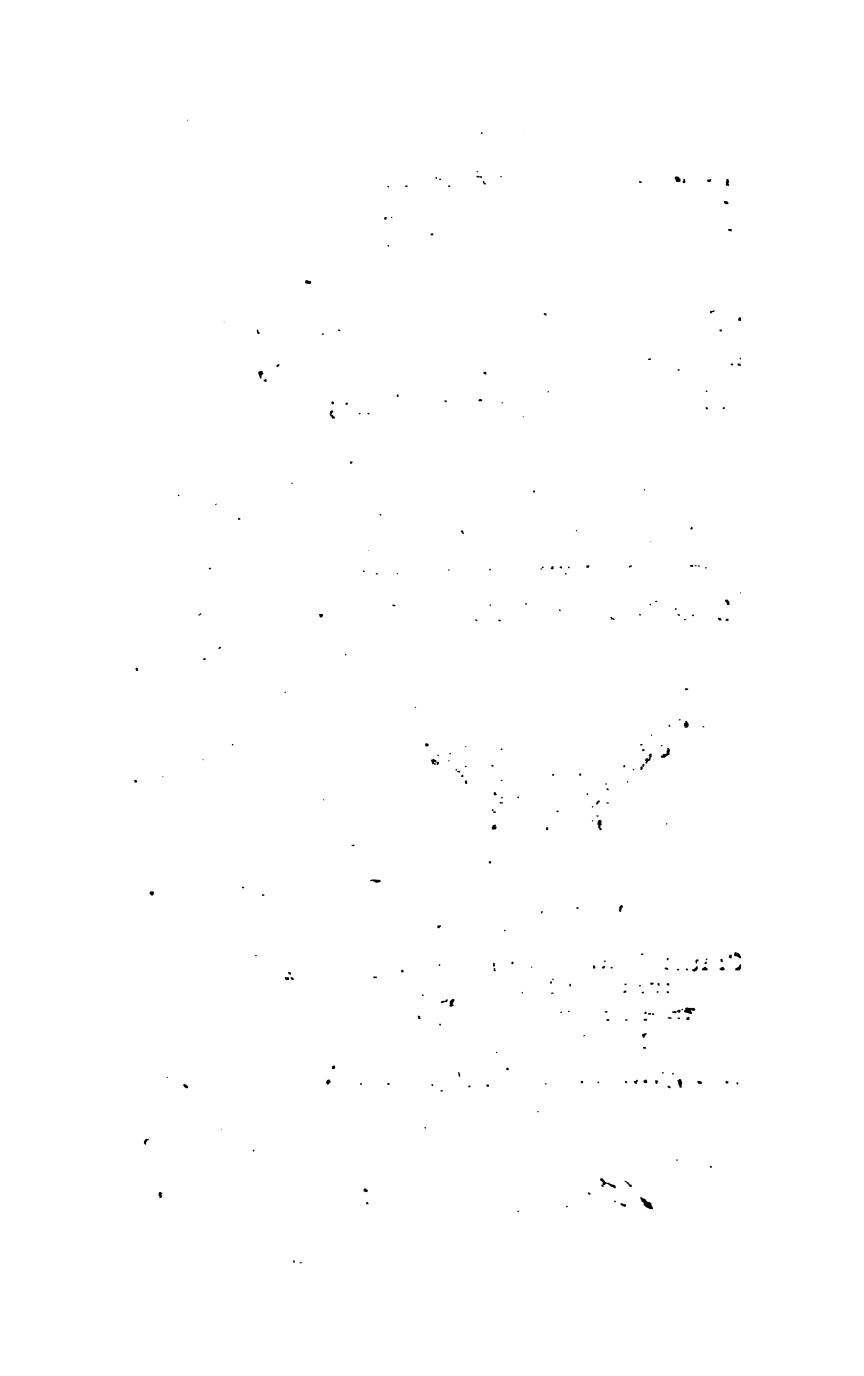

PRINCIPES DISCUTÉS.

Pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & ſpécialement des Pſaumes, relativement à la Langue originale.

PSAUME CVI. HÉBR. CVII.

Commençant dans la Vulgate par ces mots, *Confitemini Domino . . . . dicant qui redempti ſunt.*

AVERTISSEMENT.

LES plus célèbres d'entre les Rabbins partagent communément cette excellente Ode en pluſieurs parties, qui n'ont entr'elles aucune liaiſon. On y voit, ſelon

ces Docteurs, quatre ſortes de perſonnes tenues de rendre à l'Etre ſuprême de très-grandes actions de graces : les voyageurs qui traverſent les déſerts : les priſonniers qui ont recouvré leur liberté : ceux qui ont eſſuyé des maladies dangereuſes : enfin ceux qui font ſur la mer des voyages de long cours.

Il eſt aiſé de démontrer que ces Commentateurs n'ont pas ſaiſi le véritable point de vuë de cette Prophétie. Car, quoiqu'il n'y ait pas de titre à la tête de ce Cantique, l'objet n'en eſt point abſolument impénétrable, puiſque ſes expreſſions ſeules ſont capables de le faire découvrir. En effet, pour peu qu'on veuille les examiner, on s'apperçoit qu'elles annoncent la captivité d'Iſraël à Babylone, & ſon retour dans ſa patrie. L'Auteur même de la Paraphraſe Chaldaïque ſemble le reconnoître par la manière dont il le traduit dans ſon Targum. Veut-on des autorités plus reſpectables? L'Interprète Syriaque, l'ancien Paraphraſte Grec du Pere Cordier, Théodore d'Heraclée, Théodoret, le vénérable Béde, Ferrand, Dom Calmet, & pluſieurs autres Commentateurs mo-

dernes donnent cette Poëſie à la captivité de Babylone. Mais comme certains voiles répandus ſur cette Pièce n'ont point encore été levés, & la rendent inintelligible en pluſieurs endroits; il eſt néceſſaire, pour la mettre dans tout ſon jour, de faire les remarques ſuivantes.

I°. Les expreſſions générales & les termes particuliers qui forment l'obſcurité répandue ſur un grand nombre de Pſaumes, jettent ſur celui-ci des nuages qu'il faut faire diſparoître.

II°. Il eſt rempli de termes énigmatiques dont on ne s'eſt point aviſé de développer le ſens. Cependant n'étoit-il pas aiſé de s'appercevoir qu'un *déſert*, une *mer*, des *vaiſſeaux*, une *tempête*, & une *manœuvre pénible* ſont autant d'emblêmes des plus naturels *de la Chaldée*, & *de la ſituation orageuſe* où les Iſraëlites ſe trouvoient dans l'Empire de Babylone? Etoit-il difficile de ſentir que le *calme* eſt le ſymbole *de leur délivrance*, & que *le port* déſigne *leur patrie*, où ils déſiroient ardemment de retourner?

III°. Les Enallages augmentent encore l'obſcurité de cette Prophétie, &

jettent un Traducteur dans l'embarras. Incertain s'il doit regarder ce Cantique comme le récit d'une hiſtoire déja paſſée, ou comme une prédiction qui doit s'accomplir parmi les Iſraëlites, il ne ſait quelle lumière ſuivre pour ſe décider. Il paroît que le premier ſentiment a prévalu, même parmi les Chrétiens. A l'exemple des Juifs, ils ont uni pluſieurs faits enſemble, quoiqu'ils fuſſent totalement étrangers les uns aux autres.

Nous ne prétendons point parler ici des SS. Pères, des Théologiens, & des Miniſtres de la parole, ou des Ecrivains qui ne cherchent que le ſens ſpirituel de l'Egliſe Chrétienne. Nous enviſageons une autre claſſe de Commentateurs. Ce ſont ceux qui ont dû s'appliquer plus ſpécialement à la recherche du ſens litéral relatif aux Iſraëlites, & qui ont regardé ce premier ſens comme la figure du ſens de la nouvelle alliance. Or parmi ces Commentateurs, nous choiſiſſons les plus célèbres, & ceux qui paſſent communément pour les plus litéraux.

Vatable paroît partager ce morceau en dix parties, qui forment autant

d'objets différens, qui n'ont entr'eux aucun rapport.

1°. Selon ce ſavant Profeſſeur Royal, le Prophète exhorte le peuple dans les trois premiers Verſets à chanter les louanges du Tout-puiſſant, en reconnoiſſance de ce qu'il l'a délivré.

2°. Il apprend dans le 4ᵉ Verſet que le Très-haut remet dans le droit chemin ceux qui s'en écartent.

3°. Qu'il raſſaſie ceux qui ſouffrent la faim ou la ſoif. Motifs d'actions de graces.

4°. Qu'il délivre ceux, qui, en punition de leurs crimes, avoient été réduits dans l'eſclavage, ou jettés dans les priſons.

5°. Qu'il renvoie la ſanté à ceux qui ſont punis de leurs péchés par la maladie.

6°. Qu'il ramène au port ceux qui commercent ſur la mer, lorſque dans la tempête ils lui adreſſent leurs vœux.

7°. Que c'eſt la méchanceté des hommes qui oblige l'Etre ſuprême à rendre ſtériles les campagnes qui produiſoient avec la plus grande abondance.

8°. Qu'il comble de biens ceux qui ſont fidèles à ſes commandemens.

9°. Qu'il change l'état des Princes orgueilleux, & qu'il élève les pauvres à ſon gré.

10°. Enfin qu'il forme à la ſageſſe divine ceux qui ont le cœur droit, afin qu'ils parviennent à le connoître.

On voit par ce détail, que Vatable n'avoit en vuë qu'un ſens édifiant, qu'il a pris pour le ſens litéral hiſtorique du Pſaume.

Mr Du Pin aſſure que cette Poëſie prouve que les biens & les maux viennent également du ſouverain Arbitre de l'Univers.

Génebrard, Tirin, Ménochius, Demuis prétendent que ce Cantique invite ceux qui ont été délivrés de quelque péril, à témoigner leur reconnoiſſance à l'Eternel.

Michel Angriani Carme, ſi connu ſous le nom d'*Incognitus in Pſalmos*, croit y voir la délivrance de l'Egypte, le paſſage de la mer rouge, & tous les dangers auxquels furent expoſés les Iſraëlites dans les vaſtes déſerts de l'Arabie.

Pour nous qui ſommes convaincus

que preſque tous les Pſaumes ont une Prophétie pour objet, nous croyons que celui-ci regarde la captivité de Babylone. En conſéquence nous changeons tous les Prétérits que l'on y voit en des Futurs, pour les trois raiſons ſuivantes.

La première, parce que les Iſraëlites voyant que les maux qu'ils ſouffroient dans la Chaldée, avoient été prédits, les ſoûtenoient avec une conſtance & une réſignation d'autant plus grande, qu'ils étoient perſuadés que ces afflictions leur venoient de la part du Seigneur.

La ſeconde, parce que, lorſqu'ils liſoient leur liberté future, ils ſe ſentoient animés par une vive reconnoiſſance qui les conſoloit, & qui les rendoit fidèles à obſerver la Loi de Dieu: fidélité d'autant plus intéreſſante pour eux, que leur délivrance devoit en être le prix.

La troiſiéme, parce que les Futurs étant en plus grand nombre que les Prétérits, déterminent le Traducteur en faveur des premiers, qui ſeuls peuvent établir l'harmonie que ce Pſaume éxige.

IV°. Enfin les Réticences forment

une autre eſpèce de nuage que l'on a quelquefois bien de la peine à diſſiper.

Voici maintenant les difficultés qu'il faut vaincre pour réuſſir dans la Traduction de cette Poëſie prophétique ; c'eſt-à-dire, 1°. les expreſſions générales à reſtreindre,& quelquefois les particulières à étendre, 2°. les termes énigmatiques à développer, 3°. les Enallages à fixer, & 4°. les Réticences à ſuppléer. Ces difficultés une fois levées, la Piéce devient très-intelligible, & nous offre une Ode dont la beauté ſurpaſſe tout ce que l'Antiquité profane préſente de plus parfait dans le genre ſublime.

Il ne faut point oublier les refrains de ce Cantique : ils y produiſent un très-bon effet, & ſervent à rendre la Pièce plus intéreſſante.

Mais en vain nous efforcerions-nous de ſurmonter tous ces obſtacles, ſi nous ne démontrions évidemment que les Iſraëlites captifs à Babylone ſont l'unique point de vuë de cette Poëſie priſe dans le ſens litéral de l'Egliſe d'Iſraël.

Il eſt évident qu'une Prophétie dont on n'a pas ſaiſi l'objet, produit une

Verſion obſcure, & ſur laquelle on ne peut compter. Il peut arriver, il eſt vrai, que l'on rende quelques morceaux avec ſuccès; mais le Traducteur ſe dément bientôt, s'il n'eſt pas au fait de l'objet que le Prophète annonce. En effet, ſi celui qui fait une Verſion, prend les termes énigmatiques de ſon original dans la ſignification ordinaire, ſans pénétrer le véritable ſens que le Poëte inſpiré caché à deſſein : ſi ce Traducteur ne fait point une attention ſingulière à la manière dont il doit rendre les Prépoſitions & les Conjonctions : s'il ſe fait un dévoir d'exprimer ſervilement les Tems des Verbes, comme il les trouve dans l'original Hébreu : enfin s'il néglige les autres eſpèces d'Enallages, & s'il ne rend point la force des lettres énergiques; on doit être aſſuré qu'une Verſion faite ſans toutes ces précautions ne rendra jamais la penſée du Texte ſacré.

Alors quel jugement portera-t-on d'un Commentaire fait ſur une pareille Verſion? Plus il ſera développé, plus il éloignera le Lecteur du vrai ſens que le Prophète avoit en vuë.

Revenons à l'objet du Pſaume. Nous

oſons croire que nous avons ſaiſi le véritable; & pour le démontrer, nous allons expoſer la méthode que nous avons ſuivie pour le découvrir.

1°. Après avoir lu cette Poëſie ſacrée en entier, nous nous ſommes attachés particulièrement à la dernière Section, pour l'étudier avec une attention ſingulière. D'abord nous y découvrons des *menaces* & des *promeſſes*. Nous éxaminons de quelle nature ſont les unes & les autres. Nous voyons d'un côté, que les *menaces* conſiſtent à changer *un pays fertile* en *un déſert*, & de *le rendre ſtérile* comme une *terre* où l'on auroit ſemé du ſel; & d'un autre côté, nous appercevons que *les promeſſes* annoncent le changement *d'une terre déſerte* en un *pays* arroſé *d'eaux*, & par conſéquent *très-fertile*. Alors nous cherchons dans les Prophètes s'ils contiennent des *menaces* & des *promeſſes* ſemblables. Nous trouvons les premières dans Jér. L. ℣. 12, & 13. Voyez les pages 105, & 106. de notre III. Vol. Nous liſons les ſecondes dans Iſaïe XLIV. ℣. 26. *

C'eſt lui qui remplit la *promeſſe*

* Qui exequitur *promiſſum*

Paître à ſon ſerviteur ;
Qui exécute les deſſeins
Que ſes envoyés font connoître ;
Qui dit à Jéruſalem :
Vous ſerez habitée ;
Et aux villes de Juda :
Vous ſerez rebâties,
Après que j'aurai rendu à ſes déſerts
Leur premier état.

Nous nous bornons à ce ſeul paſſage pour le moment : nous aurons occaſion dans la ſuite d'ajoûter de nouvelles preuves.

On voit dès-à-préſent par ce Texte d'Iſaïe, que les promeſſes favorables de cette eſpèce regardent la terre d'Iſraël.

Nous allons plus loin, & nous examinons pourquoi la *terre d'Iſraël* ſera *fertiliſée*. Nous découvrons dans ce Pſaume, que c'eſt *pour y placer un*

Factum ſervo ſuo,
Et conſilium nuntiorum ſuorum
Perficit ;
Qui dicit Jeruſalem :
Habitaberis ;
Et civitatibus Juda :
Reædificabimini,
Poſtquàm deſerta ipſius inſtauraverò.

peuple que Dieu comblera de bienfaits, que ce peuple *y bâtira des villes* pour s'y établir, qu'il *cultivera les terres de ce pays*, qu'il *s'y multipliera* conſidérablement, auſſi bien que ſes beſtiaux. Sur le champ nous conſultons les Prophètes. Nous voyons dans Jér. XXXI. 4, 5, 8, 27, & 28. *

Je ferai de nouveau
Rebâtir vos villes,
O vierge d'Iſrael;
Et elles reſteront dans cet état.
Accompagnée de vos tambours,
Vous marcherez encore
A la tête de ceux
Qui ſe livreront à la joie.
Vous planterez encore des vignes
Sur les montagnes de Samarie.
On en plantera en abondance
Au ſon des inſtrumens.
. . . . . .

* Rursùs ædificabo te,
Et ædificaberis, virgo Iſraël.
Rursùsque decorata tympanis tuis
Procedes cum choro oblectantium ſe.
Rursùs plantabis vineas
Super montes Samariæ:
Copiosè plantabunt,
Perſonantibus inſtrumentis.
. . . . . .

Je vais les faire revenir
Du pays de l'Aquilon,
Après que je les aurai raſſemblés
Des extrémités de la terre.
L'aveugle & le boiteux,
La femme enceinte,
Et celle qui aura enfanté,
Seront de ce nombre:
Ils s'y rendront en foule.

. . . . . .

Le tems approche, dit l'Eternel,
Que j'enſemencerai la maiſon d'Iſraël
Et la maiſon de Juda.
J'enſemencerai l'une & l'autre
D'hommes & d'animaux.
Et je ferai auſſi attentif
A les rétablir & à les planter,
Que je l'ai été à les enlever,
A les diſperſer & à les détruire,

Mox ego reducam eos
De terrâ aquilonis,
Poſtquàm collegero eos
Ab extremis terræ.
Inter quos erunt cæcus & claudus,
Prægnans, parienſque pariter;
Magnâ frequentiâ huc revertentur.

. . . . . .

Veniunt dies, inquit Æternus,
In quibus inſeminabo
Domum Iſraël & domum Juda:
Inſeminabo in illis
Homines & jumenta.
Et ſicut invigilavi eis eveſſendis,
Deſtruendis & ſubvertendis,
Perdendis & affligendis;
Ita invigilabo

A les exterminer & à les accabler de maux.
Tel est le décret de l'Eternel.

Nous considérons ensuite pourquoi la *première terre* sera *rendue déserte*. Nous en avons vu le motif au commencement de la Section VIe. C'est pour punir *la méchanceté* des habitans de ce pays. Nous ouvrons les Prophètes, & nous trouvons qu'Habacuc III, 7. menace d'*exterminer* les Babyloniens, de *détruire* leur Empire en punition des traitemens injustes qu'ils auront faits aux Israëlites pendant leur captivité. Voyez ce Texte à la pag. 113. de notre IIIe Vol.

Nous observons encore si nous ne saisirons pas quelques termes qui désignent *quels sont les deux peuples*, dont l'un sera détruit, & dont l'autre sera rétabli. Nous découvrons que le dernier est caractérisé par les termes de *pauvre dans l'oppression*, & dont *le cœur est droit*. Isaïe XXV. 4. & l'Auteur du Psaume CXXIV. Hébr. CXXV. 4. nous apprennent que ce peuple est

---

Eis ædificandis & plantandis.
Sic decernit Æternus.

l'Iſraëlite captif. Ils lui donnent les mêmes épithètes, & les peignent avec les mêmes traits.

> Comblez les bons de vos faveurs, & mon Dieu,

dit le Pſalmiſte,

> *Ceux qui ont le cœur droit;*

pendant que Daniel III. 32. donne le ſurnom d'*injuſtes* aux Chaldéens que le Tout-puiſſant perdra ſans reſſource.

De cet éxamen il réſulte clairement, que toute cette VIe Section doit s'entendre 1°. *des Iſraëlites rétablis dans leur patrie* au ſortir de leur captivité. 2°. *Des Babyloniens dont l'Empire ſera renverſé* en *punition des traitemens injuſtes* qu'il auront éxercés envers Iſraël.

Enfin nous cherchons pourquoi *les Iſraëlites & les Chaldéens* ne ſont point ici déſignés par leurs noms. Nous en appercevons bientôt la raiſon. Ce Pſaume eſt énigmatique; & par conſéquent il ne doit indiquer ni *les peuples*, ni *les pays* qu'il menace, ou qu'il conſole. Pour ſentir que ce Cantique eſt un tiſſu d'énigmes, il ſuffit

de faire attention au Verset qui le termine.

Quel est l'homme assez pénétrant
Pour saisir ce que j'annonce,
Pour sonder toute la profondeur
De la miséricorde de l'Eternel?

II°. Après nous être convaincus que cette dernière Section n'a pour objet que *la délivrance des Israëlites*, & la *ruine des Babyloniens* leurs persécuteurs, nous examinons si tout ce qui précéde, peut se lier avec cette dernière Section; & si d'ailleurs toutes les parties du Psaume réunies ensemble forment entr'elles un sens suivi.

Nous découvrons dans la première Section, que l'Auteur de ce Cantique s'adresse à des hommes que l'on *aura vengés de leurs tyrans*. Nous reconnoissons aussitôt, d'un côté, les *Israëlites opprimés à Babylone*, & de l'autre, *les Chaldéens leurs persécuteurs*. Mais remarquez que cette Prophétie est énigmatique, & que l'Auteur se contente de désigner ces deux peuples par les expressions générales de *vengés* & de *tyrans*. Les Poëtes sacrés attribuent le premier aux *Israëlites*,

& le ſecond aux *Babyloniens*, comme nous le ferons voir dans notre première Obſervation.

Nous remarquons enſuite, que dans les Sections II, III, IV, & V, ceux que le Pſalmiſte dépeint accablés de malheurs, *crieront vers l'Eternel*, qui les délivrera. L'on reconnoît à ces traits, c'eſt-à-dire, à *leur confiance dans le Seigneur*, qu'il ne s'agit ici que *des Iſraëlites*, à qui ſeul il appartient de *recourir au vrai Dieu*, & de lui témoigner publiquement leur reconnoiſſance.

Mais obſervez que ces Sections, depuis la ſeconde juſqu'à la VIe, deviennent toujours de plus en plus énigmatiques.

Dans la ſeconde Section *la Chaldée* eſt déſignée ſous le terme énigmatique de *déſert* & de *pays où les Iſraëlites ne trouvent point de chemin qui les conduiſe à quelque ville pour y fixer leur demeure.* Ces termes ſignifient, que *les deſcendans de Jacob captifs dans la Chaldée y ſeront auſſi malheureux que dans un déſert que perſonne ne traverſe, où l'on ne peut faire de ſolide établiſſement, & où ils*

ſouffriront la faim & la ſoif, juſqu'à tomber en défaillance. Mais le Tout-puiſſant les retirera de ce triſte état: il les menera droit dans la terre d'Iſraël, où ils *retrouveront leurs villes qu'ils habiteront de nouveau.* Remarquez l'oppoſition que le Pſalmiſte met entre les termes, *ils ſeront errans*, & ceux de *chemins droits.* Les prémiers indiquent *le ſéjour des Iſraëlites dans l'Empire de Babylone*, & les ſeconds *la route dans laquelle ils ne trouveront aucun obſtacle pour retourner dans leur patrie.*

Dans la IIIe Section les termes de *ténébres* & d'*ombre de la mort* ſont énigmatiques, & caractériſent *la captivité de Babylone*, où les Iſraëlites ſe trouvoient ſouvent expoſés à périr. L'on ne peut guères douter qu'il ne s'agiſſe de *cet eſclavage*, ſi l'on fait attention aux mots d'*oppreſſion* & de *fer* qui ſuivent immédiatement après. On conçoit auſſi facilement que les termes de *portes d'airain* & de *barres de fer* ſont des expreſſions énigmatiques, qui déſignent *l'impuiſſance* où ſe trouvoient les Iſraëlites de ſortir de leur captivité.

Dans la IVe Section les paroles paroiſſent encore moins intelligibles dans l'Hébreu. Au Verſet 17. on lit mot à mot :

Ils deviendront inſenſés
Par la voie de leur prévarication :
Ils ſeront abbaiſſés
A cauſe de leurs iniquités.

Nous développerons dans la IVe Obſervation les raiſons qui nous ont déterminés à traduire ces termes de la manière dont on les lit dans notre Verſion Françoiſe.

Les expreſſions ſuivantes, *toute nourriture*, & *aux portes de la mort*, ſont énigmatiques. La première ſignifie *toute nourriture ſpirituelle*, telle que *l'exhortation à la patience & à ſe convertir au Seigneur.* Les autres indiquent l'*extinction de toute la nation dans ſa captivité*, dont elle ne devoit jamais ſortir, ſi les Iſraëlites ne ſe fuſſent convertis, comme l'avoit prédit Moyſe, Deuter. XXX. & s'ils n'euſſent pouſſé des cris vers le Très-haut, qui, pour les guérir de leurs bleſſures, & les délivrer de toutes leurs calamités, leur envoie *ſes Prophètes*,

déſignés énigmatiquement au Verſ. 20, par le terme général de *ſa parole.*

La Ve Section eſt un tiſſu de termes énigmatiques, comme nous le prouvons dans l'Obſervation qui la développera. *La mer* ſignifie *la Chaldée & ſon Empire. Les vaiſſeaux* déſignent *la ſituation incertaine & orageuſe* où les Iſraëlites ſe trouvoient dans leur eſclavage.

La manœuvre pénible marque *les efforts que feront les deſcendans de Jacob* pour ſe garantir *des perſécutions* des Babyloniens. *Perſécutions* comparées *aux groſſes eaux* que nous avons rendues par le terme de *tempête.*

Le vent orageux qui ſe levera, annonce *la fureur avec laquelle les captifs* ſeront perſécutés.

Les flots de la mer ſont *les malheurs* dont on accablera la nation ſainte pendant ſon exil.

Les vagues qui s'élancent vers les cieux, & qui ſe précipitent dans les abyſmes, ſont les ſymboles des *perſécutions extraordinaires* qui mettront les Iſraëlites à deux doigts de leur perte.

Le calme figure *la liberté* que

l'Eternel doit rendre à ſon peuple captif, & *le port* caractériſe évidemment *ſa patrie*, où il ſouhaitoit avec ardeur de retourner.

Nous avons déja prouvé par l'autorité des Pères & des Interprètes, & nous prouverons encore plus bas, que l'explication de ces termes n'eſt point arbitraire, puiſque les Prophètes en font uſage dans les endroits où ils parlent de la captivité de Babylone.

III°. Lorſqu'après ces remarques préliminaires nous reliſons la VIe Section, nous nous appercevons qu'elle eſt liée inſéparablement avec les cinq premières, & que toutes enſemble forment une Pièce ſuivie dans toutes ſes parties, & compoſent un tout admirable, mais dont les beautés ont échappé en partie aux Traducteurs, parce qu'ils négligeoient la recherche des termes généraux & particuliers, & qu'ils ne faiſoient aucune attention aux expreſſions énigmatiques. Il falloit donc réduire les premiers à des ſignifications particulières, étendre les autres, & développer les dernières, en expliquant les mots de l'énigme ſous leſquels ſont cachées les vérités conſo-

lantes annoncées aux Iſraëlites. Nous avons dit ailleurs quelle eſt l'origine de ce ſtyle énigmatique.

IV°. Si les remarques que nous venons de faire, ſont eſſentielles à l'intelligence des Pſaumes, il en reſte encore une également néceſſaire & indiſpenſable. Elle regarde l'uſage que les Ecrivains ſacrés ont fait des *Mœufs* & des *Tems des Verbes*, qu'ils emploient indifféremment. Cet uſage doit ſon origine au ſtyle énigmatique, & en fait partie. En effet eſt-il un meilleur moyen pour ſe rendre impénétrable, que celui de mettre ſon Lecteur en défaut, en exprimant les *choſes futures* comme *déja paſſées ?* On croit lire *une ancienne hiſtoire*, & l'on ne s'apperçoit pas que l'on tient *une prophétie* entre les mains. Peut-on mieux ſe cacher qu'en mettant *au Futur* la *ſituation actuelle* dont l'Egliſe d'Iſraël rend compte à Dieu dans ſa prière ? Peut-on s'exprimer d'une manière plus énigmatique qu'en mettant *une ſeconde perſonne du Parfait* à la place *d'un Impératif ?* On prend alors pour *accomplie & déja paſſée* une choſe

que l'Egliſe d'Iſraël prie le Tout-puiſſant d'éxécuter.

V°. Les Participes mis tantôt pour des Préſens, tantôt pour des Futurs, & quelquefois pour des Prétérits, ne répandent-ils point ſur les Pſaumes & ſur les Cantiques des voiles impénétrables à quiconque ignore l'objet de chacune de ces divines Poëſies?

Tous ces changemens de Tems faiſant partie du ſtyle énigmatique, on ne doit point être étonné de les voir en uſage, ſoit dans les Odes ſacrées, ſoit dans les Prophètes. Nous tâcherons d'établir dans les Obſervations ſuivantes quelques règles de critique capables de fixer l'incertitude où l'on eſt ſur la manière de traduire différens Tems que l'on rend aſſez ſouvent au haſard.

Nous obſervons enfin qu'il régne dans cette admirable Poëſie un double refrain, dont le premier marque *la reſſource d'Iſraël au fort de ſes malheurs*, & le ſecond lui preſcrit *une reconnoiſſance éclatante*. Non ſeulement ces refrains ſavent plaire, mais ils conſolent, ils inſtruiſent, ils animent le Fidèle qui s'y intéreſſe.

D'ailleurs quelle nobleſſe, quel goût, quel ſublime dans les tableaux qui précédent ces refrains !

Les Strophes de cette Poëſie, depuis la ſeconde juſqu'à la dernière, ſont autant de tableaux différens, qui raſſemblés ſous le même point de vuë, repréſentent les malheurs de la captivité d'Iſraël, & ſes conſolantes reſſources.

Dans la ſeconde Strophe qui forme le premier Tableau, on apperçoit de malheureux captifs, pour qui *les plus beaux pays* ſont *des déſerts ;* parce que deſtitués de tout ſecours, rebutés de tout le monde, ſans aſyle, ſans nourriture, ils ſont accablés de misère. Un contraſte paroît à côté ; nous voulons dire le refrain qui leur promet une délivrance entière de ces malheurs.

Quelle image dans le ſecond Tableau, c'eſt-à-dire, dans la troiſième Strophe ! *Des coupables languiſſant au fond d'une priſon ténébreuſe, opprimés & chargés de fers, le cœur abbatu, cherchant à ſe ſoûtenir, ſans que perſonne les empêche de tomber.* Mais quelle force dans le peu de mots qui compoſent le refrain parallèle à cette image ! *Dieu*

briſera

briſera leurs fers ; il les fera ſortir des ombres de la mort.

Le troiſième Tableau nous repréſente, non *des corps languiſſans*, mais *des hommes accablés des maladies de l'ame.* Le Prophète peint à nos yeux de *foibles Iſraëlites, plongés dans les plus grands malheurs* en punition de leur idolatrie. La nourriture ſpirituelle, qui les ſoûtenoit auparavant, eſt pour eux un objet d'horreur. Devenus idolâtres, ils ſont entrés dans les temples profanes, vrai ſéjour de la mort. Heureux contraſte ! Ceux qui par foibleſſe ſeront tombés, & qui écouteront la parole du Seigneur, ſeront guéris & délivrés de toutes leurs calamités.

Quel ſublime nous frappe & nous étonne dans le quatrième Tableau ! A l'ordre du ſouverain Maître, *la Chaldée* devient en un inſtant *une mer en furie.* Chaque *ſéjour des Iſraëlites* ſe convertit *en un vaiſſeau battu par la tempête*, & chacun de ces captifs infortunés *fait une triſte & laborieuſe manœuvre pour ſe ſauver du naufrage :* leur habileté ne les en délivrera point. Le contraſte que le Poëte oppoſe, ne

cede point en ſublime au Tableau qui l'accompagne. Les Iſraëlites crient vers l'Eternel ; auſſi-tôt les *flots tombent, les vagues s'appaiſent.* La bonace ſuccède à l'orage ; & les deſcendans de Jacob, à la faveur de ce calme, voguent heureuſement vers le *port* ſi long-tems deſiré, c'eſt-à-dire, retournent dans *leur patrie.*

Enfin le cinquième Tableau offre à nos yeux l'image la plus terrible pour les Chaldéens, & la plus riante pour les Iſraëlites. En effet, pendant que l'Empire floriſſant de Babylone ſe change en un *déſert affreux*, le pays des Iſraëlites préſente un ſpectacle charmant, *leur terre abandonnée, inculte & condamnée à la ſtérilité*, vous offre des *campagnes arroſées, couvertes d'abondantes moiſſons, des vignes chargées de leurs fruits, des habitans enrichis & multipliés, des troupeaux nombreux, des villes rebâties, habitées & floriſſantes.* De tous côtés vous voyez des peuples enyvrés de joie & pénétrés de reconnoiſſance. Mais jettez les yeux ſur ce lointain, remarquez-y *l'Empire de Babylone* dévaſté, changé *en un déſert.* Les Chaldéens & leurs

Princes couverts d'ignominie, y ſont accablés des douleurs les plus vives. Ils ſont errans à leur tour *dans les déſerts* où les Iſraëlites tomboient en défaillance. Un morne ſilence régne parmi les Babyloniens, pendant que la Nation ſainte, les appercevant dans cet humiliant état, eſt tranſportée d'allégreſſe.

Tels ſont les morceaux admirables qui compoſent la Poëſie énigmatique, dont nous venons de donner l'idée, & que nous mettons dans une entière évidence dans les Obſervations que l'on trouve après nos Verſions Latine & Françoiſe.

ARGUMENS DE CE PSAUME.

SENS LITERAL DE L'ANCIEN ISRAEL.

I. Le Prophète exhorte *les Iſraëlites* à rendre leurs actions de graces au Tout-puiſſant de la miſéricorde infinie, par laquelle il les aura vengés de leurs *tyrans*, c'eſt-à-dire, *des Babyloniens*, qui les re-

SENS LITERAL DU NOUVEL ISRAEL.

I. Le Poëte ſacré anime l'Egliſe Chrétienne à témoigner au Très-haut ſa reconnoiſſance de la miſéricorde infinie, par laquelle il aura délivré ſes enfans de la perſécution des Juifs & des Empereurs payens.

II. Les Chrétiens perſécutés ſeront errans dans les déſerts, ſelon Théodoret. *Ils y ſouffriront la faim & la ſoif. Ils y ſeront accablés d'afflictions, telles que les dépeint ſaint Paul*, Epître aux Hébreux XI, 37 & 38. *Mais le Verbe incarné les ſoûtiendra par la foi, & par l'eſpérance de la paix qu'il doit leur accorder ſous Conſtantin. Ils reviendront en pleine liberté dans les villes. Reconnoiſſance de l'Egliſe.*

tenoient captifs dans leur Empire.

II. Il prédit que les deſcendans de Jacob ſeront errans *dans les déſerts*, c'eſt-à-dire, *dans les Provinces de la Chaldée*, où relégués, comme dans une vaſte ſolitude, ils ſouffriront la faim & la ſoif. Preſſés de tous côtés par leurs ennemis, ils adreſſeront leurs vœux au Dieu des miſéricordes. Il les écoutera favorablement. Il les délivrera de leurs malheurs. Il les ramenera dans des villes où ils fixeront leur ſéjour, c'eſt-à-dire, dans les villes des dix Tribus, & dans celles de Juda. Iſraël lui en témoigne ſa reconnoiſſance.

III. Les fidèles Diſciples de Jéſus-Chriſt pendant la perſécution ſeront chargés de fers. Leur cœur ſera dans l'abbatement & dans la détreſſe. Mais l'Eternel briſera leurs chaînes: il les enlévera à leurs tyrans. Actions de graces de l'Egliſe.

III. Les Iſraëlites captifs à Babylone en punition de leurs crimes, y ſeront accablés de détreſſe, & chargés de fers. Le ſouverain Maître briſera leurs chaînes. Il les retirera des *ombres de la mort*, c'eſt-à-dire *de leur captivité*. Ac-

tions de graces d'Iſraël.

IV. Ils ſeront humiliés en punition *de leur folie*, c'eſt-à-dire, *de ce qu'ils auront adoré les Idoles.* Ils perdront par ce culte impie le goût de toute nourriture ſpirituelle. Mais le Seigneur les guérira par ſa parole : il les délivrera de tous leurs déſaſtres. Iſraël en témoigne ſa gratitude au ſouverain Maître.

V. Dans *la Chaldée* déſignée ſous le nom de *mer*, & dans *les vaiſſeaux* ſymboles des *villes de cette vaſte monarchie*, les captifs feront une manœuvre pénible. Ils verront éclater *la tempête.* Ils en éprouveront *les fureurs* ; mais l'Eternel fera ſuccéder *le calme à l'orage.* Il les ramenera *dans le port*, c'eſt-à-dire, *dans leur patrie.* Iſraël reconnoît les bontés du Maître abſolu de l'Univers.

IV. Elle aura la douleur de voir pluſieurs de ſes enfans renoncer à la foi. Les Apoſtats ſeront humiliés. Ils perdront le goût de toute nourriture céleſte. Mais ceux qui crieront vers le Très-haut, ſeront guéris par le miniſtère de ſa parole. Ils reviendront à Jéſus-Chriſt. Reconnoiſſance de l'Egliſe.

V. Sous les perſécutions déſignées par les noms de *mer*, & dans *les vaiſſeaux*, c'eſt-à-dire, *dans la ſituation orageuſe où ſe trouveront les Chrétiens dans les différentes parties de l'Univers, le gouvernement de chaque Egliſe ſera* pénible. *La tempête éclatera de toutes parts. La fureur des perſécutions mettra l'Egliſe à deux doigts de ſa perte ; mais Jéſus-Chriſt fera ſuccéder le calme à l'orage. Il conduira ſon épouſe au port de la paix deſirée.*

depuis ſi long-tems. Actions de graces de l'Egliſe.

VI. Le Paganiſme ſi bien établi dans l'Univers ſera détruit. L'Egliſe au contraire rejettée, perſécutée de toutes parts, & qui d'abord avoit peu d'enfans, deviendra plus floriſſante que ne l'étoit le Paganiſme. Les Idolâtres ſeront réduits au ſilence, & couverts d'ignominie, pendant

VI. *Les Provinces de l'Empire de Babylone ſi floriſſantes*, repréſentées ſous l'emblême *de fleuves, de fontaines, & de pays fertiles* ſeront condamnées *à la ſtérilité*; pendant que la terre d'Iſraël *ſtérile & déſolée* deviendra *féconde*. Ses villes ſeront rebâties, & ſes champs

I.

1. GRatias agite Æterno,
Quoniam optimus eſt;
Quoniam immenſa eſt miſericordia ejus.
2. Dicent ii,
Quorum vindex fuerit Dominus;
Illi quos redemerit
De manu anguſtiâ prementis;
3. Illi quos de terris congregaverit,
Ab Ortu & Occaſu
Ab Aquilone & Meridie.

II.

4. Errantes in deſerto
Et in terrâ inaquosâ,

cultivés. On y replantera des vignes. Les hommes & les animaux s'y multiplieront abondamment. *Les Iſraëlites* pouſſeront *des cris de joie*, tandis que les *Chaldéens* garderont *un morne ſilence.*

que l'Egliſe verra ſes enfans ſe multiplier à l'infini.

Que vous fûtes heureux, Fidèles de l'une & de l'autre Egliſe, d'entendre le ſens de cette Prophétie, & de comprendre toute l'étenduë de la miſéricorde de l'Eternel ſur ſon peuple perſécuté !

I.

1. REndez graces à l'Eternel,
Parce qu'il eſt plein de bonté ;
Parce que ſa miſéricorde eſt ſans bornes.
2. Ainſi s'écrieront ceux dont le Seigneur
Aura pris en main la vengeance ;
Ceux qu'il aura rachetés
Du pouvoir de leurs tyrans ;
3. Ceux qu'il aura raſſemblés
De différentes régions,
Du Levant & du Couchant,
De l'Aquilon & du Midi.

II.

4. Errans dans une terre
Déſerte & aride,

Viam civitatis habitandæ
Non invenient.

5. Eſurientes & ſitientes erunt:
Anima eorum
In ipſis tota deficiet.
6. At clamabunt ad Æternum
In anguſtiâ quâ prementur.
De tribulationibus eorum
Eripiet eos.
7. Deducet eos per viam rectam,
Quâ pervenient ad civitatem qu habitent.
8. Celebrabunt coram Æterno
Miſericordiam ejus,
Et mirabilia ejus
Coram filiis hominum;
9. Eò quòd ſatiaverit
Animam egentem,
Et animam eſurientem
Cumulaverit bonis.

III.

10. Jacebunt in tenebris
Et in umbrâ mortis,
Vincti oppreſſione & ferro.

11. Eò quòd rebelles fuerint
Legibus Omnipotentis,
Et minas Altiſſimi reſpuerint.

12. Ideò per laborem
Cor eorum deprimet:
Impingent, nec eis erit adjutor.

13. At clamabunt ad Æternum

Ils ne trouveront point de chemin
Qui les conduiſe à aucune ville
Où ils puiſſent fixer leur demeure.
5. Preſſés de la faim, brûlés par la ſoif,
Ils ſentiront leurs forces
Totalement épuiſées.
6. Mais au fort de leur détreſſe
Ils pouſſeront des cris vers l'Eternel.
Il les fera ſortir de leur misère extrême.

7. Il les conduira par un chemin droit
A la ville qu'ils doivent habiter.

8. En préſence de l'Eternel
Ils célèbreront ſa miſéricorde,
Ils publieront ſes merveilles
Au milieu des enfans des hommes;
9. En reconnoiſſance de ce qu'il aura
Raſſaſié l'ame affamée,
De ce qu'il aura comblé de biens l'indigent.

III.

10. Aſſis dans les ténèbres,
Enveloppés des ombres de la mort,
Ils ſeront accablés de malheurs
Et chargés de fers.
11. Juſte punition de leur révolte
Contre les Loix du Tout-puiſſant;
Et de leur mépris
Pour les menaces du Très-haut.
12. Il humiliera leur orgueil
Par de pénibles travaux.
Ils ſuccomberont,
Sans que perſonne vienne à leur ſecours.
13. Mais au fort de leur détreſſe

In anguſtiâ quâ prementur.
De tribulationibus eorum
Liberabit eos.
14. Educet eos de tenebris
Et umbrâ mortis;
Et vincula eorum diſrumpet.
15. Celebrabunt coram Æterno
Miſericordiam ejus,
Et mirabilia ejus
Coram filiis hominum.
16. Eò quòd confregerit
Portas æneas,
Et vectes ferreos contriverit.

IV.

17. Inſanient
Cultu prævaricatore ſuo,
Propter iniquitates ſuas
Oppreſſione prementur.
18. Quamlibet eſcam
Abominabitur anima eorum,
Et attingent ad portas mortis.
19. At clamabunt ad Æternum
In anguſtiâ quâ prementur.
De tribulationibus eorum
Liberabit eos.
20. Mittet Verbum ſuum:
Ipſum ſanabit eos;
Et eruet eos
De interitu eorum.
21. Celebrabunt coram Æterno
Miſericordiam ejus,
Et mirabilia ejus
Coram filiis hominum.
22. Et innumera offerent ſacrificia

Ils pouſſeront des cris vers l'Eternel,
Il les délivrera
De leurs tribulations.
14. Il les fera ſortir des ténèbres
Et des ombres de la mort:
Il briſera leurs liens.
15. En préſence de l'Eternel
Ils célèbreront ſa miſéricorde:
Ils publieront ſes merveilles
Au milieu des enfans des hommes;
16. Parce qu'il aura rompu
Les portes d'airain,
Et qu'il aura briſé
Les barres de fer.

IV.

17. Leur culte prévaricateur
Les rendra inſenſés:
Les fléaux les plus terribles
Seront la peine de leurs iniquités.
18. Leur ame aura
Toute nourriture en horreur:
Ils toucheront aux portes de la mort.
19. Mais au fort de leur détreſſe
Ils pouſſeront des cris vers l'Eternel.
Il les délivrera
De leurs tribulations.
20. Il leur enverra ſa Parole
Pour les guérir:
Pour les retirer
Des horreurs de la mort.
21. En préſence de l'Eternel
Ils célèbreront ſa miſéricorde:
Ils publieront ſes merveilles
Au milieu des enfans des hommes.
22. Ils lui offriront en actions de graces

Gratiarum actionis,
Et narrabunt opera ejus
Cum canticis feſtivis.

V.

23. Deſcendent in mare,
In navibus luctabuntur
Adversùs undas validas.
24. Attoniti videbunt
Opera Domini,
Et mirabilia ejus
Adversùs profundum.
25. Simul ac edixerit,
Orietur ventus procelloſus,
Quo attollentur fluctus ejus.
26. Aſcendent ad cœlos;
Deſcendent in abyſſos:
Anima eorum
Malis tota eliqueſcet.
27. Titubabunt,
Et agitabuntur inſtar ebrii:
Et omnis peritia eorum
Penitùs abſorbebitur.
28. At clamabunt ad Dominum
In anguſtiâ quâ prementur:
De tribulationibus eorum
Educet eos.
29. Exortam tempeſtatem ſedabit:
Silebunt fluctus eorum.

30. Tunc lætitiâ afficientur,
Eò quòd conticuerint undæ;
Et deduxerit eos
Ad portum quem appetebant.

Des ſacrifices innombrables:
Par leurs chants d'allegreſſe
Ils publieront ſes œuvres.

V.

23. Jettés en pleine mer
Ils lutteront dans leurs vaiſſeaux
Contre la fureur des flots.
24. Ils verront avec ſurpriſe
Les œuvres du Seigneur:
Ils verront par quels prodiges
Il domptera l'orgueil de l'abyſme.
25. A ſa voix
Un vent orageux ſoufflera,
Il ſoulevera ſes flots.
26. Les vagues s'éléveront juſqu'aux cieux,
Les abyſmes s'entrouvriront:
A la vuë du péril
Leur cœur fondra comme la cire.
27. Semblables à des hommes pris de vin,
L'eſprit troublé, les pas chancelans,
Toute leur habileté ſera pour eux
Sans aucune reſſource.
28. Mais au fort de leur détreſſe
Ils pouſſeront des cris vers le Seigneur:
Il les fera ſortir
De leurs tribulations.
29. Il fera ſuccéder
Le calme à la tempête:
Il impoſera ſilence
Aux flots prêts à les ſubmerger.
30. A la vuë de ce calme
Ils ſeront tranſportés de joie,
Et l'Eternel les conduira au port
Après lequel ils ſoupiroient.

31. Celebrabunt coram Æterno
Miſericordiam ejus,
Et mirabilia ejus
Coram filiis hominum.
32. Extollent gloriam ejus
In cœtu populi,
Et in conſeſſu ſeniorum
Collaudabunt eum.

VI.

33. Rediget flumina in deſertum;
Et ſcaturientes aquas in aridum,
34. Terram fructiferam
In ſeminatam ſale humum
Ob nequitiam habitantium in eâ.
35. Reſtituet deſertum
In ſtagnum aquarum,
Et terram arentem
In ſcaturientes aquas.
36. Et habitare ibi faciet eſurientes,
Ubi fundabunt
Civitatem habitandam.

37. Tunc ſeminabunt agros,
Et plantabunt vineas
Fructuoſum edituras proventum.

38. Bonis cumulabit eos,
Et multiplicabuntur mirum in modum
Et jumenta eorum innumera fient.

39. At pauci fient
[Inimici eorum:]
Humiliabuntur,
Urgente calamitate & dolore.

31. En préſence de l'Eternel
Ils célébreront ſa miſéricorde,
Ils publieront ſes merveilles
Au milieu des enfans des hommes.
32. Ils exalteront ſa gloire
Au milieu d'un peuple nombreux;
Ils publieront ſes louanges
Dans l'aſſemblée des anciens.

VI.

33. Il changera les fleuves en déſerts:
Il tarira les ſources les plus abondantes.
34. Il ſemera de ſel
La terre la plus fertile,
En punition des crimes de ſes habitans.
35. Il changera le déſert
En un étang plein d'eaux:
La terre qui étoit aride,
Sera arroſée de fontaines.
36. Il y placera
Ceux qui ſeront preſſés par la faim:
Ils y bâtiront des villes,
Et s'y établiront.
37. Ils enſemenceront les campagnes,
Ils y planteront des vignes,
Et d'année en année
Ils en recueilleront les fruits.
38. Le Très-haut les comblera
De ſes bienfaits,
Il les multipliera à l'infini;
Leurs troupeaux même ſeront innombrables.
39. Mais leurs ennemis,
Réduits à un petit nombre,
Succomberont enfin ſous le poids
De leur misère & de leurs maux.

40. Effundet ignominiam ſuper principes;
Et errare faciet eos
Per loca inania & invia.
41. Dum ſublevabit pauperem ab oppreſſione,
Et ponet ut gregem familias.
42. Videbunt recti,
Hinc lætitiâ afficientur:
At omnes iniqui
Obturabunt os ſuum.

43. Quis ita ſapiet
Ut obſervet hæc,
Et ſcrutetur
Omnimodam Æterni miſericordiam?

Oſerions nous eſpérer que l'on aura reſſenti quelque ſatisfaction à lire ces Verſions Latine & Françoiſe? Mais

PREMIERE OBSERVATION

Qui contient les trois premiers Verſets.

LEs malheurs des captifs d'Iſraël & leur délivrance ſont, comme on l'a vu plus haut, les deux objets généraux, qui compoſent les magnifiques peintures de la Poëſie que nous venons de préſenter. Ce Cantique eſt

40. Il couvrira leurs princes d'opprobre,
Il les fera errer dans des déſerts
Dont il leur fermera toutes les iſſuës.
41. Il tirera les pauvres de l'oppreſſion;
Il rendra leurs familles
Auſſi nombreuſes que des troupeaux.
42. Les cœurs droits
Seront témoins de ces merveilles,
Ils en ſeront tranſportés de joie;
Mais tous les ouvriers d'iniquité
N'oſeront ouvrir la bouche.
43. Quel eſt l'homme aſſez pénétrant
Pour ſaiſir ces oracles?
Pour ſonder toute la profondeur
De la miſéricorde de l'Eternel?

pour les mettre dans un plus grand jour, nous allons les développer dans les Obſervations ſuivantes.

---

donc une *action* de graces anticipée de la liberté qu'ils obtiendront. C'eſt ce qui nous engage à mettre au Futur du Subjonctif les Verbes qui ſe trouvent dans les Verſets deux & trois.

VERSET I.

Rendez graces à l'Eternel,
Parce qu'il eſt plein de bonté;
Parce que ſa miſéricorde eſt ſans bornes.

Cette bonté du Tout-puiſſant & *cette miſéricorde ſans bornes* ſont

développées non ſeulement dans
Pſaume, mais dans pluſieurs autres
& dans les Prophètes, où ces term
ſont employés pour déſigner *la miſ*
ricorde infinie par laquelle le ſouv
rain Maître fera ſortir Iſraël de capt
vité, en lui accordant une juſtic
dont ils s'étoient rendus indignes p
leurs révoltes, & ſur-tout par le
idolatrie. Il ſuffit, pour s'en cor
vaincre, de jetter les yeux ſur l
verſ. 10. & 11. du XXXIII. Cha
de Jérémie où le Seigneur adreſſe a
Iſraëlites les paroles ſuivantes : *

Voici ce que dit l'Eternel :
Dans ce lieu que vous dites
Etre un affreux déſert,
Parce qu'il n'y a plus ni hommes,
bêtes :
Dans les villes de Juda,
Et dans les places de Jéruſalem
Qui ſont ravagées au point

---

* Hæc dicit Æternus :
Adhuc audietur in loco hoc,
Quem vos dicitis deſertum eſſe,
Eò quòd nulli ſint homines
Nullæque beſtiæ,
In civitatibus Juda
Et in plateis Jeruſalem,
Quæ ita deſolatæ ſunt,

Qu'il n'y a ni hommes,
Ni habitans, ni troupeaux;
On entendra encore
Des cris de joie & des cris d'allegreſſe,
Les chants de l'époux & les chants de l'épouſe,
La voix de ceux qui crieront:
Rendez graces au Seigneur des armées;
Parce que l'Eternel eſt plein de bonté,
Parce que ſa miſéricorde eſt ſans bornes.

Qu'il s'agiſſe dans cet endroit *de la reconnoiſſance des Iſraëlites affranchis du joug des Babyloniens*, c'eſt ce qu'on ne peut révoquer en doute, lorſqu'on lit la ſuite de ce Verſet où le Prophète ajoûte:

On entendra auſſi les Cantiques
De ceux qui offriront leurs actions de graces

Ut nullus ſit homo,
Nullus habitator, nullaque beſtia,
Vox gaudii & vox lætitiæ,
Cantus ſponſi & cantus ſponſæ,
Vox canentium:
Gratias agite Domino exercituum;
Quoniam *optimus eſt Æternus*,
Quoniam *immenſa eſt miſericordia ejus.*
Et vox offerentium,
Gratiarum actiones

Dans la Maiſon du Seigneur,
De ce que j'aurai fait revenir
Les captifs de la terre,
Pour les rétablir dans leur premier ét
C'eſt l'Eternel qui l'aſſure.

Cette Prophétie a eu ſon accompl
ſement ſous Eſdras. Les Iſraëlites
retour chanterent des Hymnes,
publierent en ces termes la gloire
Seigneur : *Il eſt plein de bonté,*
miſericorde eſt ſans bornes pour I
raël. *

Nous traduiſons le terme Hébr
ghôlâme par ces deux mots *ſans bo*
nes ; parce que la ſignification d'*ét*
nel ne ſauroit avoir lieu, lorſqu
eſt queſtion *d'évènemens temporel*
& par conſéquent *paſſagers.* Ai
l'on doit reconnoître plus d'une ſig
fication dans ce *Subſtantif* Hébr

In Domo Domini;
Eò quòd reduxerim
Captivos terræ
Ad priſtinum ſtatum.
Aſſerit Æternus.

* Et concinebant in Hymnis & in c
feſſione Domino, quoniam *bonus*, quoni
in æternum miſericordia ejus ſuper Iſr
Lib. I. Cap. III. verſ. 11.

1°. Lorſqu'il eſt après un Verbe, & qu'il ne s'agit que de *promeſſes temporelles*, alors il marque *un tems plus ou moins long*; mais il ſe prend pour l'*éternité*, lorſqu'il eſt queſtion de *biens éternels*. 2°. Quand le mot *ghôlâm* ſe trouve joint à quelqu'attribut, tel que celui de *miſéricorde*, alors il ſe prend, non pour l'*éternité* de cet attribut, mais pour ſon *immenſité*. En effet un Iſraëlite tranſporté de joie. parce qu'il eſt hors de captivité, doit être bien plus touché de ce que la *miſéricorde* du ſouverain Maître eſt *ſans bornes*, que de ce qu'elle eſt *éternelle*. Ce dernier attribut ne nous touchera pleinement que dans l'*éternité bienheureuſe*.

VERSET II.

Ainſi s'écrieront ceux dont l'Eternel
Aura pris en main la vengeance;
Ceux qu'il aura rachetés
Du pouvoir de leurs tyrans.

Art. I. CEUX DONT L'ETERNEL AURA PRIS EN MAIN LA VENGEANCE.

Mot à mot *les vengés de l'Eternel*, ſelon l'original גְּאוּלֵי יְהוָה *gheoûlé*

ïehôâh, c'eſt-à-dire, *les Iſraëlite dont l'Eternel aura vengé le ſang ré pandu par les Chaldéens*, ſoit avant ſoit pendant la captivité. Telle eſt la vrai ſignification du Verbe גָּאַל (ghâ-ál) don le Participe Bénoni גֹּאֵל (gho-él) veu dire *celui qui venge le ſang répandu* & dont le Participe Phaoul גָּאוּל (ghâ oûl) ſe prend pour *celui dont on a vengé le ſang.*

Iſaïe Ch. LXII. ℣. 11. & 12. donn la même épithéte aux Iſraëlites qu le Tout-puiſſant doit délivrer de l captivité de Babylone.

(*a*) J'entens l'Eternel qui donne cet ordr
Juſqu'aux extrémités de la terre :
Dites à la fille de Sion :
Conſidérez votre libérateur (*b*).
Il s'avance portant avec lui
La rançon qu'il doit donner pour vous :
Il ne perd point ſon œuvre de vûë (*c*).

(*a*) Audio Æternum
Audire facientem uſque ad fines terræ :
Dicite filiæ Sion :
Proſpice liberatorem tuum adventantem.
Affert mercedem ipſius ſecum :
Et opus ejus ad conſpectum ejus.

(*b*) Cyrus.

(*c*) Le renverſement de Babylone & l délivrance d'Iſraël.

Alors on appellera un peuple ſaint
Ceux dont l'Eternel
Aura pris en main la vengeance.

On ſent bien que l'expreſſion & la penſée du Pſalmiſte & du Prophète ſont parfaitement parallèles. Or ſelon ſaint Thomas (*a*), ce Texte d'Iſaïe a pour objet litéral Cyrus libérateur d'Iſraël.

Dans le verſet 4e du Chap. LXIII. du même Prophète, le Participe que nous expliquons, n'a pas un rapport moins ſenſible avec l'endroit de notre Cantique. Le Seigneur parle ainſi de la délivrance de ſon peuple par les Perſes (*b*):

Car le tems que je réſervois en moi-même
Pour la récompenſe, eſt écoulé;
Et l'année déterminée
Pour *venger mon peuple* (*c*) eſt arrivée.

Tunc vocabuntur illi
Populus ſanctus *vindicati* ab Æterno.

(*a*) *Dicite filiæ Sion*, plebi Judæorum: *Salvator* Deus vel Cyrus; *merces* ut vobis bona, & hoſtibus mala reddantur.

(*b*) Dies enim retributionis
Reconditus in corde meo,
Et annus vindictorum meorum advenit.

(*c*) A la lettre, *de mes vengés*.

Sanctius commente cet endroit la manière ſuivante : * » Si pour ſui » le Texte de la Vulgate, ſelon » corrections de Sixte-Quint, v » aimez mieux lire le terme de » *demption*, que celui de *puniti* » ce ſera toujours le même ſens. » dans le même jour que le D » vengeur a fait périr les Chaldée » c'eſt-à-dire, les ennemis de ſon p » ple ; ce Dieu bienfaiſant & p » de miſéricorde a procuré la lib » aux Juifs qu'ils tenoient en eſ » vage. En effet le même orac » & le même décret renfermoit » à la fois, & l'extinction de l'E » pire des Babyloniens, & le cc » mencement de la liberté des Iſ » lites. «

* Quòd ſi pro *retributionis* legas *red tionis*, ut habent Codices Sextiani, ſenſu idem. Nam idem dies, qui Chaldæis, id inimicis exitium attulit ab ultore Deo, i Judæis apud ipſos captivis à miſericord benefico attulit libertatem. Imò eodem ticinio, atque decreto conſignata ſun Babylonici Imperii finis, & Judaïcæ liber exordium.

Mais pourquoi nous arrêter ici ? L'application que nous faiſons de cet endroit du Pſaume CVI. Hébr. CVII. au retour de la captivité de Babylone, eſt ſi palpable, que Dom Calmet n'a pu s'empêcher d'en donner l'explication ſuivante : » Vous autres que le » Seigneur a tirés de la captivité, & » qu'il a rétablis dans votre patrie, » publiez aujourd'hui ſes louanges. *Il* » *parle à toute l'aſſemblée du peuple* » *retourné depuis peu de Babylone.* «

Art. II. CEUX QU'IL AURA RACHETÉS.

Nous rendons ainſi le Verbe *ghâ-dl*, afin de rentrer dans la penſée du Pſalmiſte, qui veut faire comprendre que le Tout-puiſſant n'a pas laiſſé Cyrus ſans récompenſe de la liberté qu'il a procurée à ſes fidèles adorateurs. Tel eſt auſſi le ſentiment de Dom Calmet ſur le 3e Verſet du Chapitre XLIII. d'Iſaïe. » Les peuples, dit » cet Auteur, (les habitans de l'Egypte, » de l'Ethiopie & de Céba) viendront » ſe proſterner devant vous, ô Cyrus, & avoueront que le Seigneur » eſt avec vous Ils vous demeureront aſſujetis : vous les conſerverez

» pour vous dédommager du tc
» peut faire à vos Etats le reto
» Juifs. «

Art. III. DE LEURS TYRANS.

Mot à mot, *de celui qui les dans l'oppreſſion*, c'eſt-à-dire *Chaldéens*. Dans le Verſet 10. d mier Chap. de ſes Lamentations. mie caractériſe par le même Sub *ceux qui avoient ravagé* la te Juda, & *qui avoient condu habitans* en captivité.

Ses tyrans (tsâr) ont porté la
Sur tout ce qu'elle avoit de plus
Lorſqu'elle a eu la douleur de
Entrer dans votre Sanctuaire
Les nations que vous aviez exc
De l'endroit qui vous étoit conſ

On voit par les Verſets 13, 1 16, 17 & 18 du XXVe Chap. d trième Livre des Rois, que ce ſo *Chaldéens qui ont enlevé tout Jéruſalem avoit de plus précieux* le Temple. Ce ſont par conſéque *ennemis d'Iſraël* que Jérémie d dans cet endroit. C'eſt ce que recc Maldonat, lorſqu'il s'exprime ai

ce passage des Lamentations. * » *L'en-*
» *nemi a porté la main*, c'est à-dire,
» a enlevé tout ce qu'il y avoit de
» plus précieux. Il faut entendre ces
» paroles de la déprédation de toute
» la ville, mais sur-tout de celle du
» Temple .... Les Interprètes Latins
» donnent un meilleur sens à ce Texte,
» lorsque par le terme d'*ennemis* ils
» entendent *les Chaldéens qui ont pillé*
» *les vases du Temple.*

VERSET III.

Ceux qu'il aura rassemblés
De différentes régions,
Du Levant & du Couchant,
De l'Aquilon & du Midi.

Ces hommes rassemblés de différens pays sont assurément *les Israëlites rachetés de la captivité de Babylone.* Isaïe développe la pensée de ce Psaume dans son Chap. XLIII. ℣. 5. & 6. On

* *Manum suam misit*, id est, spoliavit hostis quicquid illic pretiosum erat. Hoc de totius civitatis, maximè verò de Templi spoliatione intelligendum est. Per *hostem* melius Latini *de Chaldæis* interpretantur, qui Templi vasa diripuerunt. . . . propterea Deum permisisse ut Chaldæi Templum spoliarent.

a vu ce Texte à la pag. 415. de notre VIe Volume.

» Ce bienfait a été accordé, dit Théodoret * ſur ce paſſage d'Iſaïe, » après la perte des Babyloniens. Car » Cyrus permit aux Iſraelites de re- » tourner dans la Judée. Or par les » climats, il déſigne les Royaumes. » Car Babylone eſt plus au Nord que » Jéruſalem. L'Egypte eſt ſituée dans » l'Afrique. C'eſt donc à ces nations » que j'ordonnerai, dit-il, de laiſſer » revenir mon peuple ſans aucun obſta- » cle. « Nous pourrions citer beaucoup d'autres paſſages de différens Prophètes & des ſaints Pères, pour appuyer la même vérité : mais lorſqu'elle ſe fait ſentir pleinement par un ſeul Texte, il eſt inutile de s'y arrêter plus long-tems. Nous ferons ſeulement remarquer que Ferrand, appuyé des témoignages de Théodore d'Héraclée &

* Hæc, poſt Babyloniorum occaſum, finem ſortita ſunt. Cyrus enim redire illos juſſit in Judæam. Ex climatibus autem reges deſignavit. Borealior quippe eſt Babylon quàm Jeruſalem. Ad Africum verò ſita eſt Ægyptus. His ergò præcipiam, inquit, ut populum meum reducat, neque illi adverſetur.

du Paraphraſte Grec, donne à ce paſſage le même point de vuë. Voyez encore la Diſſertation où Dom Calmet prouve qu'il revint un grand nombre d'Iſraëlites de toutes les parties du monde ſous Cyrus & ſous ſes ſucceſſeurs. En effet, dit M. Berenger ſur ce Verſet *, » le temps de la captivité de Babylone étant écoulé, il *revint un* » *grand nombre de Juifs de toutes les* » *parties du monde.* «.

Art. II. Du Midi.

Nous ne ſommes pas du ſentiment de pluſieurs Commentateurs modernes, qui croient qu'il y a une faute de Copiſte dans le Texte original, & qu'au lieu de ים (îâme) il faut lire ימין (îâmîne), qui veut dire la *Mer droite*, ou plutôt *le Midi*, quand il s'agit de ſituation de lieu; mais nous penſons, ſelon la remarque de Robertſon, d'Alberti, de Buxtorf & de Vatable, que ce terme indique ici la *Mer rouge* qui étoit au *Midi* de la terre d'Iſraël, & que c'eſt

* Reverà *ex omnibus mundi partibus rediit multitudo Judæorum*, poſt ſolutam captivitatem Babylonicam.

cette partie du monde que le Prophète veut désigner, lorsqu'il emploïe ce Substantif. Nous pensons donc qu'il faut prendre dans ce sens le terme de *Mer*, dont toutes les Versions de la Polyglotte d'Angleterre ont fait usage dans l'endroit que nous examinons; & en cela nous suivons l'exemple de Felix Pratensis qui traduit le mot *iâmîne* par *à Meridie*, du Midi.

SECONDE OBSERVATION

Qui renferme les Versets 4, 5, 6, 7, 8 & 9.

APrès avoir relevé le courage des captifs par l'espérance de leur retour, le Psalmiste va peindre, dans les deux premiers Versets de cette Section, ce qu'ils auront à souffrir avant de jouir de ce bien-fait. L'image en est effrayante; mais nous la verrons bientôt disparoître pour faire place à une plus consolante idée, qui se trouvera dans les Versets 7, 8 & 9.

VERSET IV.

Errans dans une terre
Déserte & aride,

Ils ne trouveront point de chemin
Qui les conduiſe à aucune ville,
Où ils puiſſent fixer leur ſéjour.

An. I. ERRANS.

Ce Verbe que nous traduiſons ici par un Participe qui vaut un Futur, eſt au Prétérit dans l'original, qui porte : *ils ont erré.* Mais ſi l'on fait attention à ce qui ſuit immédiatement après, on ſentira facilement que ce n'eſt qu'une pure énallage, ou un changement de Tems. En effet, ſi l'on examine cette Section & les trois ſuivantes, on verra qu'elles ſont compoſées de trois parties qui dépendent l'une de l'autre. La première eſt une annonce de châtimens ; & les deux autres, que nous appellons des refrains, prophétiſent la délivrance & la reconnoiſſance d'Iſraël.

1°. Faites attention que dans l'Hébreu l'annonce des châtimens finit par un Futur, pendant que les deux Tems qui précédent ſont au Prétérit. C'eſt un uſage très-ordinaire dans les Pſaumes & dans les Prophètes ; & de cet uſage nous oſons établir un principe que nous croyons utile en beaucoup d'endroits. Le voici : *Lorſqu'un diſcours eſt terminé par un Futur, il y a tout*

lieu de préſumer que ce Futur donne le ton aux Prétérits qui précédent, & les change en autant de Futurs. Cette règle n'eſt pas à la vérité ſans exception; mais ici, comme par-tout ailleurs, les exceptions fortifient le principe. Ainſi dès que l'on voudra traduire le récitatif mot à mot ſur l'original, voici la manière dont il faudra le rendre:

Ils ont erré dans le déſert,
Dans une terre de déſolation.
Ils ne trouveront point de chemin,
Qui conduiſe à la ville,
Où ils puiſſent fixer leur demeure.
Preſſés de la faim brûlés par la ſoif,
Ils ſentiront leurs forces
Totalement épuiſées.

A quoi peut ſervir ce dernier Futur? Pourquoi, s'il n'eſt ici queſtion que d'une hiſtoire paſſée, n'avoir pas mis le Tems au Parfait, comme les précédens? Cependant ce Futur n'eſt point mis inutilement dans cet endroit, ni dans beaucoup d'autres. Nous l'avons déja dit, il donne le ton aux Prétérits qui le précédent; il les change en Futurs, ſelon la règle que nous avons établie, & à laquelle il faut avoir recours pour traduire éxactement pluſieurs Textes des Pſaumes & des Prophetes.

2°. On obſervera que dans le Futur יְעַטְּפוּ oûâïïïtsᵉnghàkoû, qui ſe rencontre à la tête du premier refrain, la Conjonction *oûdoû* n'eſt pas converſive, c'eſt-à-dire, qu'elle n'a pas la force de changer ce Futur en Prétérit. En effet, pour mettre ici cette règle en uſage, il faudroit qu'un autre Prétérit eût précédé, comme cela ſe remarque dans les Livres hiſtoriques. Or ce n'eſt point un Prétérit qui précéde, c'eſt un Futur.

Ils ſentiront leurs forces
Totalement épuiſées.

Donc le Verbe qui eſt après *oûdïïïtsᵉghàkoû* doit ſe rendre par le Futur :

Alors ils pouſſeront des cris.

D'ailleurs le Verbe ſuivant, qui eſt encore au Futur dans l'Hébreu, donnant le ton au Verbe précédent, l'un & l'autre doivent être également traduits par un Futur. Enfin le Verbe וַיּוֹצִיאֵם (oûâïïïâôtsïïâêïkhêmé), qui eſt le troiſiéme & le dernier Futur de ce refrain, ne peut pas être changé en Prétérit, parce qu'il eſt précédé d'un autre Futur : il doit par conſéquent demeurer

tel qu'il eſt, & ſe rendre par le Futur François

Il les *ramenera* par un chemin *droit.*

De ce que nous venons de dire, il réſulte que les trois Tems de ce premier refrain, qui ſont au Futur dans l'original, doivent être rendus par autant de Futurs, comme on les voit traduits dans notre Verſion Françoiſe; & par conſéquent que les Prétérits qui précédent, doivent être changés en Futurs. Cette eſpéce d'énallage n'étoit point inconnue à ſaint Auguſtin. Il en parle en ces termes dans l'expoſition qu'il a faite du Verſet 6. du Pſaume CIII. Hébr. CIV. *

» Nous découvrons ſouvent que les » Prophètes expriment par le Prétérit, » des faits qui n'étoient pas encore » arrivés. «

Ce grand Docteur poſe le même principe dans ſon Commentaire ſur le Pſaume CXXV. Hébr. CXXVI.

Art. II. Cet état de *peuple errant* avoit été prédit par Moyſe, lorſque

* Animadvertimus ſæpè Prophetas præterito tempore verborum dicere quæ futura ſunt.

l'Etre ſuprême menace Iſraël de l'enlever de ſon pays, & de le diſperſer parmi les nations Idolâtres. Ce ſaint Légiſlateur, après leur avoir annoncé qu'ils adoreront des Dieux de bois & de pierre, que ni eux, ni leurs pères n'avoient connus, s'exprime ainſi, Deutéronome XXVIII. 65. » Vous » n'aurez point de repos parmi les » nations, & la plante de votre pied » n'aura point d'endroits où ſe fixer. « Texte que le Pſ. CVI. paraphraſe en ces termes au même Verſet:

Ils ne trouveront pas de chemin
Qui les conduiſe à aucune ville,
Où ils puiſſent fixer leur ſéjour.

Mais afin qu'on ne croye pas que cet état de *peuple errant* ſe rapporte indifféremment à toute ſorte de diſperſions, telle que ſeroit celle d'aujourd'hui; Moyſe aſſure » qu'ils ſe convertiront » au Seigneur, qu'ils reviendront à lui, » que le Seigneur leur Dieu fera revé» nir leurs captifs, qu'il les raſſem» blera d'entre tous les peuples où » ils auront été diſperſés, & que s'ils » ſont relégués aux extrémités de la » terre, il les en retirera, & les prendra

» pour les rétablir dans le pays que » leurs pères poſſédoient, & qu'ils s'y » multiplieront plus abondamment que » leurs ancêtres. « Tous ces traits ne conviennent qu'à la captivité de Babylone, & au retour de ceux que les Chaldéens tenoient ſous le joug. Cet état de diſperſion a été auſſi annoncé par Ezéchiel. Voyez le Verſet 6. du XXXIVe Chap. de ce Prophète rapporté à la page 462. de notre IVe Volumé. C'eſt pour en être délivré, que l'Egliſe d'Iſraël adreſſe une fervente prière au Très-haut dans le Verſ. 176. du Pſaume CXVIII. Hébr. CXIX. Nous le rapporterons ailleurs.

» Je ſuis dans *ce pays de Babylone*, » dit Dom Calmet ſur ce dernier en- » droit, comme dans *un déſert*, ainſi » *qu'une brebis égarée*. Mais toute » éloignée que je ſuis, je ſuis à vous, » ô mon Dieu : j'appartiens à votre » troupeau. Ne m'abandonnez pas à » mes ennemis, à ces loups raviſſans. » Venez me chercher, & ramenez-moi » dans ma patrie, dans vos paturages. » Vous ſavez avec quelle fidélité j'ai » toujours été attachée à vos com- » mandemens. « Tel eſt auſſi le ſenti-

» ment d'Anaſtaſe, ſelon la remarque » du Père Lorin ſur le Verſet que nous » venons de citer. (*a*)

Art. III. DANS UNE TERRE DÉSERTE ET ARIDE.

A la lettre, *dans un déſert & dans un pays ſans eau.* Tel étoit le pays de Babylone pour Iſraël captif. Peut-être ſera-t-on étonné de voir donner cette dénomination à un Empire auſſi floriſſant; mais la ſurpriſe ceſſera ſans doute, lorſque nous aurons fait remarquer que ce ſont les Prophètes qui l'appellent ainſi. Nous en trouvons la preuve dans les Verſets 5 & 6. du XVII. Chap. de Jérémie rapporté à la pag. 357 & 358. du II. Volume des Lettres de M. l'Abbé de *** à ſes Elèves. S. Thomas (*b*) explique ce paſſage par les paroles ſuivantes: » Il ſera comme la bruyere » que l'on mépriſe; ou, ſelon Symma- » que, comme un arbre du déſert, » qui ne porte point de fruit. *Il ne*

(*a*) Anaſtaſius tamen vult exponens de captivis in Babylone.

(*b*) *Erit enim quaſi myrice*, quæ viles habentur. Symmachus, quaſi lignum infructuoſum in ſolitudine. *Non videbit*, quia ante

» *verra pas le bien*, parce qu'ils ſont
» preſque tous morts avant la délivran-
» ce de la captivité. *Mais ils demeu-*
» *reront*, ce qui prouve l'horreur du
» lieu de l'eſclavage. Ce n'eſt pas que
» ce ſéjour ne fût bon en lui-même,
» mais il n'étoit mauvais que relative-
» ment à ceux que l'on y retenoit ſous
» le joug. *Dans des lieux arides, dans*
» *le déſert*, où on ne recueille rien,
» parce qu'il y régne un vent ſec qui
» rend les arbres ſtériles. *Où on ne*
» *trouve que du ſel;* ce qui fait con-
» noître la ſéchereſſe du pays, dont
» l'humide eſt pompé par les ardeurs
» du ſoleil. « Nous ajoûtons que les eſclaves Iſraëlites étoient ſouvent occupés à défricher des pays incultes depuis long-tems, & réduits en de triſtes déſerts. Voyez ſur ce dernier terme la pag. 141. de notre VIII. Vol.

---

liberationem de captivitate ferè omnes mortui ſunt. *Sed habitabit*, in quo oſtenditur horror loci captivitatis : non quòd in ſe malus eſſet, ſed eis, qui in ſervitute opprimebantur. *In ſiccitate, in deſerto*, quod non colligitur, ſed eſt ſicci aëris qui facit arbores infructuoſas. *Salſuginis*, quantùm ad ſiccitatem terræ, ex aduſtione humoris à ſole.

Art. III. ILS NE TROUVERONT POINT DE CHEMIN.

Pourquoi ? Parce que, ſelon Jér. Lament. III. 9. l'Eternel a fermé d'un mur de pierres de taille les endroits par où ils auroient pu paſſer. C'eſt-à-dire, ſelon Ménochius » que le Tout-» puiſſant les a entourés de tant d'obſta-» cles, & environnés de ſi grands pé-» rils, qu'il ne leur reſtoit aucun moyen » d'echaper. « De là ces plaintes de l'Egliſe d'Iſraël, Job. XVI. 12.

L'Eternel m'a renfermé
Dans l'Empire de l'injuſte:
Il m'a fait tomber
Sous la puiſſance de l'impie.

Et celles-ci du Verſ. 8. Chap. XIX.

L'Eternel a fermé d'une haie
Le chemin que je tenois,
En ſorte que je ne puis plus paſſer.
Il a répandu des ténèbres ſur mes ſentiers.

Faites bien attention qu'à l'exemple du Syriaque, du Grec, de l'Ethiopien & de l'Arabe, nous mettons ſous le terme בישימון bîshîmône, l'athenach qui eſt ſous le mot דרך dârékh dans l'original Hébreu.

VERSET V.

Preſſés de la faim, brûlés par la ſ
Ils tomberont dans le dernier épuiſem

Art. I. PRESSÉS DE LA FAIM, BRULÉS I LA SOIF.

Le Poëte ſacré continue l'énigr Comme des voyageurs égarés dans déſert ſtérile & inhabité, les Iſraëli éprouvent toute ſorte de misère d leur ſéjour à Babylone. Nous ne f guerons pas ici le Lecteur par des pr ves inutiles. Tout le monde ſe do bien que ces miſérables captifs ne p voient manquer de ſouffrir la faim la ſoif dans un pays où ils étoient gardés comme de vils eſclaves. D' leurs la preuve de cette ſouffrance la faim & de la ſoif ſe trouve dan Verſet 18. du Chap. II. de Baruch, Cornélius à Lapide interprète ainſi :* » peint l'état d'un homme éxilé » captif, comme s'il diſoit : L'ame » l'on accable de maux & de mi » dans l'exil & dans la captivité. C

* Deſcribit formam exulis & captivi ; q diceret : Anima quæ affligitur in captivi & exilio, magnitudine mali & ærumnar

» pourquoi baignée de larmes, péné-
» trée de regret, *elle marche toute cour-*
» *bée & toute abbatue*, & elle s'adreſſe
» à Dieu pour obtenir du ſecours &
» ſa délivrance ; elle implore ſa miſéri-
» corde, parce que ſes yeux s'éteignent
» *à cauſe de la faim qu'elle endure*,
» de la foibleſſe qu'elle reſſent, & des
» pleurs qu'elle verſe. *L'ame qui ſouffre*
» *la faim*, c'eſt-à dire, *l'homme entier*
» *épuiſé par la faim*, tombant en dé-
» faillance, parce qu'il manque de nour-
» riture .... qui demande à Dieu ſes
» beſoins, vous rend gloire, en publiant
» que vous avez ſeul le pouvoir & la
» volonté de le ſecourir. «

Art. II. ILS TOMBERONT DANS LE DERNIER ÉPUISEMENT.

Voici comment les captifs s'énoncent eux mêmes ſur ce ſujet dans les

---

Ideòque gemens & pœnitens, *incedit curva & infirma*, atque pro ope & liberatione recurrit ad Deum, ejuſque miſericordiam implorat, *& oculi deficientes* præ fame, debilitate, & lacrymis ... *Anima eſuriens*, id eſt, totus homo jejunio exhauſtus, fame & eſurie deficiens, panemque & reliqua à Deo petens & mendicans, dat tibi gloriam, quòd tu ſolus poſſis & velis ei ſuccurrere.

Verſers 1, 2, & 3. du Pſaume LXXVI. Hébr. LXXVII.

J'élève ma voix vers Dieu,
Je crie vers lui ſans ceſſe,
Je lui adreſſe ma prière:
Il me prêtera l'oreille.
Au jour de ma détreſſe
Je recherche le ſouverain Maître:
Je tiens pendant la nuit
Les mains étendues ſans les abbaiſſer;
Mon ame refuſe toute conſolation.
Je ne me rappelle le Seigneur
Qu'avec inquiétude.
Ces perplexités me troublent:
J'y réflechis avec tant d'efforts
Que mon eſprit en eſt
Dans le dernier épuiſement.

» Au milieu de ma captivité, dit » ſur ce Texte Dom Calmet, accablé » de douleur & de travaux, abymé » dans une *eſpèce de défaillance*, je » n'ai pu trouver de conſolation & de » ſoulagement qu'en vous: tout le » reſte n'a fait qu'augmenter mes » douleurs. «

VERSET VI.

Mais au fort de leur détreſſe
Ils pouſſeront des cris vers le Seigneur:
Il les retirera de leur misère extrême.

Art I. MAIS AU FORT DE LEUR DÉTRESSE. C'eſt-à-dire, lorſqu'ils éprouveront

les plus grands malheurs de leur eſclavage. Car, ſelon Albert le Grand ſur ce paſſage, * » après que le Poete ſacré a » décrit les maux qu'ils ſouffrirent » pendant leur ſéjour à Babylone, il » parle ici des cris que pouſſerent, » pour en être délivrés, ceux qui les » enduroient.

Art. II. ILS POUSSERONT DES CRIS VERS LE SEIGNEUR.

C'étoit l'unique reſſource de ce peuple dans la captivité, comme l'aſſure Moyſe dans les Verſets 40, 41, 42, & 43. du XXVI. Chap. du Lévitique, où tout le monde convient qu'il eſt queſtion de la captivité de Babylone.

Art. III. IL LES RETIRERA DE LEUR MISERE EXTRÊME.

L'Egliſe rappelle à ſes enfans cette conſolante promeſſe, lorſqu'elle leur adreſſe ces paroles du Verſet 21. du Chap. IV. de Baruch:

Prenez patience, mes enfans;
Pouſſez des cris vers le Seigneur:

* Deſcripâ enim miſeriâ quam tranſeundo in Babylonem, id eſt *in commorando in Babylonia* ſuſtinuerunt, hìc ſubjungitur de clamore afflictorum, pro illâ amovendâ.

Il vous arrachera au pouvoir
Des princes qui ſont vos ennemis.

Ces princes ſont *les ſouverains des Chaldéens*, ſelon le Cardinal Hugues. *Principum*, id eſt, *Chaldæorum.*

VERSET VII.

Il les conduira par un chemin droit
A la ville qu'ils doivent habiter.

Art. I. IL LES CONDUIRA PAR UN CHEMIN DROIT.

Jérémie parle *de ce chemin droit* dans le Verſet 9. de ſon Chap. XXXI. où il n'eſt queſtion que de la captivité de Babylone, ſelon ſaint Thomas. Voici les paroles que l'Etre ſuprême adreſſe à ce Prophete :

Ils ſont ſortis les larmes aux yeux :
Mais lorſque je les ferai revenir,
Ils chanteront des Cantiques d'actions de graces ;
Je les conduirai par un chemin droit
A des torrens d'eaux,
Où ils ſe déſaltéreront.
Ils y arriveront ſans faire aucun faux pas.

Ce Texte s'explique des Juifs qui reviendront de Babylone, dit Dom Calmet. Iſaïe avoit déja fait la même promeſſe au Verſet 7. du Chap. XXVI.

La voie du juſte ſera parfaitement droite.
Vous applanirez le chemin qu'il doit tenir.

» Ceux du peuple de Dieu, remar-» que encore ici Dom Calmet, qui » ont vécu dans l'innocence & dans » la juſtice, verront toutes les rou-» tes s'applanir devant eux : ils ſorti-» ront de Babylone, & Dieu leur » ouvrira l'entrée de leur pays, qui » leur avoit été ſi long-tems fermée. « On peut encore voir la deſcription de *ce chemin droit* dans Baruch Chap. V. verſ. 7. & 8. Mais il faut obſerver que dans les Prophètes *applanir les montagnes, former un chemin droit*, ſignifie *procurer un retour, qui ne rencontre aucun obſtacle.*

Art. II. A LA VILLE QU'ILS DOIVENT HABITER.

Cette ville étoit Jéruſalem, ſelon Ferrand & Mr Macé, où les Iſraëlites délivrés devoient couler tranquillement leurs jours. Ne reſtreignez cependant point ce terme à cette capitale : car il déſigne encore » les autres villes de » la Terre promiſe, dit Mr Béren-

» ger, * & même celles de différe
» pays qu'ils devoient habiter comm
» dément & en ſureté. «

VERSET VIII.

En préſence de l'Eternel
Ils célébreront ſa miſéricorde :
Ils publieront ſes merveilles
Au milieu des enfans des hommes.

Art. I. EN PRÉSENCE DE L'ETERNEL.

C'eſt-à-dire, dans ſon Temple ap
qu'il ſera rebâti.

Art. II. SA MISÉRICORDE.

Celle par laquelle il aura déli
la nation ſainte de la captivité de l
bylone.

Art. III. SES MERVEILLES.

Les merveilles dont il eſt ici qu
tion, ſont, comme on le voit d
toute cette Poëſie, *la ruine de l'E*
pire des Chaldéens, la délivrance
Iſraëlites, & leur retour dans l

* Jeroſolymam, vel quamcumque al
civitatem, ſive Terræ promiſſæ, ſive alte
regionis... in quâ commodè & tutò h
tare poſſent.

patrie. Révolution éclatante qui fut connue de toutes les nations. C'eſt de cette délivrance miraculeuſe, & du renverſement de Babylone, que parle Iſaïe, en donnant *à cette œuvre* le nom de *merveilles.* Auſſi paroît-il plus probable à Dom Calmet que le Prophète dans ce paſſage parle plutôt de Babylone que de tout autre endroit.

Art. IV. EN PRÉSENCE DES ENFANS DES HOMMES.

Ces enfans des hommes déſignent ici *ceux qui ne connoiſſoient pas le vrai Dieu.* Par cette épithète le Prophète les diſtingue de la nation appellée *le peuple de Dieu*, & *les enfans de Dieu. Les enfans des hommes* ſont donc *les nations idolâtres*, dont l'Empire de Babylone étoit compoſé dans le tems de la délivrance des Iſraëlites par Cyrus. Mais comme ce Pſaume eſt prophétique, & que les promeſſes qu'il contient, s'étendent au delà des tems de la délivrance d'Iſraël, rien n'empêche que par les mêmes termes d'*enfans des hommes* on n'entende auſſi *les nations du monde* parmi leſquelles les Iſraëlites prirent des établiſſemens,

où ils furent connus ſous le nom d *Juifs*, & où ils faiſoient librement le exercices de leur Religion.

VERSET IX.

En reconnoiſſance
De ce qu'il aura raſſaſié l'ame affamée
De ce qu'il aura comblé de biens l'in
digent.

Il faut lire dans le Chap. XXXVI d'Ezéchiel depuis le Verſet 24. juſqu'a 38. toutes les eſpèces de biens dont l Très-haut devoit combler ſon peupl à ſon retour de captivité, mais fu tout faire attention à ces termes d Verſets 29 & 30.

Je ferai croître le froment,
Et je le multiplierai:
Et je ne vous ferai plus ſouffrir la fai
Je multiplierai auſſi le fruit des arbre
Et les productions de la campagne;
Afin que dans la ſuite
Vous ne portiez plus l'opprobre de la fa
Parmi les nations.

» Ces paroles, dit Nicolas de L
» ra*, doivent s'entendre littéraleme

* Quod intelligitur ad literam de mul plicatione terræ, naſcentium poſt reditu de Babylone.

de la multiplication de la terre, c'eſt-à-dire, de ceux qui naîtront après le retour de Babylone. «

TROISIEME OBSERVATION

qui contient les Verſets 10, 11, 12, 13, 14, 15 & 16.

LEs épreuves d'Iraël ne ſe borneront pas aux maux dont nous venons de voir la triſte peinture. Le Prophète va lui annoncer de nouveaux malheurs; mais pour le conſo'er, l'Eternel l'aſſure qu'il en ſera délivré. Développons ce qu'il pourroit y avoir d'obſcur dans cette Section.

VERSET X.

Aſſis dans les ténèbres,
Enveloppés des ombres de la mort,
Ils ſeront accablés de misère
Et chargés de fer.

» Voici une autre allégorie, ſelon » Dom Calmet, pour décrire l'état » où étoient les captifs à Babylone. » Cette manière de peindre eſt ini» mitable. Une allégorie bien ſuivie

» & bien soûtenue, qui a pour con-
» clusion un refrain pompeux, fait
» bien une autre impression que ne
» feroit un discours figuré où l'allé-
» gorie seroit développée. L'obscurité
» où elle demeure, fait une de ses prin-
» cipales beautés. L'esprit aime à la
» voir ainsi voilée, cela lui paroît plus
» riche. Le Psalmiste nous représente
» les Juifs en captivité, comme des gens
» dans *les liens*, resserrés dans une
» *étroite prison*, au milieu des *téné-*
» *bres épaisses*, chargés *de fer*, acca-
» blés de misère, abandonnés de tout
» secours humain..... Pour bien com-
» prendre ce morceau, il faut savoir
» qu'anciennement il y avoit des escla-
» ves de plusieurs sortes. Les uns
» étoient occupés dans la ville, &
» dans la maison de leurs maîtres, à
» des ouvrages assez aisés, comme à
» *servir aux divers emplois d'une*
» *maison*. D'autres étoient *enchaînés*
» *par les pieds*, afin qu'ils ne pussent
» s'enfuir. On *enfermoit les uns dans*
» *des moulins*, pour tourner à bras de
» lourdes meules : d'autres *étoient*
» *employés à porter de gros fardeaux*,
» ou à labourer aux champs ; car *leurs*

» *chaînes* les empêchoient bien de » courir, mais non pas de marcher. » La nuit on les enfermoit dans de » *ſombres demeures*, plus ſemblables » *à des cachots* qu'à des habitations » d'hommes raiſonnables. *Pour faire* » *concevoir combien l'état des Iſraë-* » *lites captifs à Babylone étoit triſte* » *& fâcheux*, le Pſalmiſte les dépeint » par de vives & touchantes images, » *enchaînés comme de malheureux* » *eſclaves*, accablés *de travaux in-* » *ſupportables*, ſuccombant ſous le » faix, ſans avoir perſonne qui les » ſoulageât, ni qui les relevât.«

Mais ſi on ne veut point s'en rapporter au témoignage de cet Interprète ſur l'endroit que nous examinons, qu'on ouvre les Prophètes ; on y trouvera que les termes dont il eſt compoſé, ſont pris dans les Ecrivains ſacrés pour des ſymboles de la captivité de Babylone. Quant aux termes de *ténèbres* & de *lumière*, écoutons Iſaïe Chap. XLII. 6. & 7. Le ſouverain Maître parle ainſi de Cyrus, Général des Perſes & des Mèdes:

Moi qui ſuis l'Eternel, je vous appellerai

Pour exercer la juſtice :
Je vous prendrai par la main,
Je veillerai ſur vous ;
Parce que je vous établis
Pour exécuter l'alliance
Que je contracterai avec le peuple,
Pour rendre la lumière aux nations,
Pour *ouvrir les yeux* aux aveugles,
Pour *tirer des fers* ceux qui ſont et
chaînés,
Pour faire *ſortir de priſon*
Ceux qui ſont couchés *dans les ténèbre*

On voit par ce Texte que Cyrus comme figure de Jéſus-Chriſt, délivr les Iſraëlites captifs à Babylone, d même que ce divin Sauveur devo délivrer leurs deſcendans de la ſerv tude du Phariſaïſme. Le Cardinal Hu gues nous autoriſe à donner ce ſens ce paſſage, lorſqu'il l'interprète de l manière ſuivante. * » *Moi qui ſuis* » *Seigneur*, il adreſſe ces paroles » Cyrus, *je vous ai appellé pour* » *juſtice :* c'eſt-à-dire, c'eſt par un ju » gement très-équitable de l'Eterne » que je vous ai appellé pour punir l » Chaldéens. *Je vous ai pris par*

* *Ego Dominus*, convertit ſermonem Cyrum, *vocavi te in juſtitiâ :* id eſt, ad pu niendos Chaldæos, juſto Dei judico vocav

» *main*, comme pour vous conduire
» à la vengeance que je veux tirer de
» mes ennemis. *J'ai veillé ſur vous*,
» pour que perſonne ne fît de mal à
» ceux qui ſont ſous vos ordres. *Je*
» *vous ai établi pour l'alliance du*
» *peuple*, c'eſt-à-dire, pour accom-
» plir la promeſſe faite au peuple d'Iſ-
» raël. Car Dieu avoit promis à cette
» nation, qu'il la feroit ſortir de capti-
» vité; ce qui a été éxecuté par Cy-
» rus. *Pour rendre la lumière aux*
» *nations*, c'eſt-à-dire, *pour rétablir*
» *dans la proſpérité* les Iſraëlites, ou
» les autres peuples accablés en dif-
» férentes manières par les Babyloniens.
» *Pour ouvrir les yeux aux aveugles*,
» c'eſt-à-dire, les yeux de ceux qui
» *étoient renfermés*, qui reſſembloient

Et apprehendi manum tuam, quaſi ducens te ad ultionem de hoſtibus meis. *Et ſervavi te*, ut nemo læderetur tuorum. *Et dedi te in fœdus populi*, id eſt, ad promiſſionem populi Judaïci explendam. Promiſerat enim Dominus Judæis quòd reduceret eos de captivitate; quod per Cyrum expletum eſt. *In lucem gentium*, id eſt, in proſperitatem Judæorum, vel aliarum gentium à Chaldæis multipliciter oppreſſarum. Ut *aperires oculos cæcorum*, id eſt, oculos incarceratorum, qui

» *aux aveugles*, en ce qu'ils ne voyoient
» rien dans la priſon, en les faiſant ſor-
» tir pour *jouïr de la lumière.* « Auſſi
Dom Calmet dit-il ſur le même Texte,
» que les Prophètes & ſur-tout Iſaïe
» repréſentent ſouvent les *Juifs captifs*
» à Babylone, comme des *morts*, des
» *aveugles*, des *gens plongés dans les*
» *ténèbres* & *dans l'horreur d'une*
» *priſon.* «

Le même Prophète Iſaïe Chap. IX. 2. emploie encore ces deux termes pour exprimer cet eſclavage & la délivrance des Iſraëlites, lorſqu'il annonce que le peuple qui étoit dans les ténèbres verra une grande lumière, & que le jour ſe levera en faveur de ceux qui demeureront dans les régions de la mort. On trouvera ce paſſage à la page 363. de notre VIII. Vol. Cette Prophétie, dans le ſens litéral de la nouvelle alliance, regarde en même tems le Verbe incarné, *vraie lumière* des Juifs & des Gentils, qui devoit les éclairer. Aux Verſets 8 & 9. du Ch. XLII. le même Prophète parle en ces termes à Cyrus de la part du ſouverain Maître

quaſi cæci erant; quia non videbant in c
cere. *Aperires*, educendo eos ad lucem.

Voici ce que dit l'Eternel :
Je vous favoriſerai dans le tems
Que je ferai éclater ma bienveillance ;
Et je vous ſecourrai dans le jour
Où vous rendrez la liberté.
Je veillerai ſur vous ;
Je vous établirai pour exécuter
L'alliance que j'ai faite avec mon peuple,
Pour rétablir ſa terre,
Pour le faire rentrer
Dans les héritages déſolés ;
Pour dire à ceux qui ſeront *enchaînés :*
Sortez de *vos fers ;*
Et à ceux qui ſeront couchés dans *les ténèbres :*
Jouiſſez de la *lumière.*
Ils paîtront pendant le chemin ;
Et tous les lieux élevés
Leur ſerviront de pâturages.

Pour être convaincu que ce paſſage ſe rapporte à la captivité de Babylone, il ſuffit de jetter les yeux ſur les Verſets ſuivans :

Ils ne ſouffriront plus
Ni la faim, ni la ſoif :
Ils ne ſeront point incommodés
Par d'exceſſives chaleurs,
Ni brûlés par le ſoleil ;
Parce que celui qui eſt pour eux
Plein de tendreſſe, les conduira
Et les menera doucement
Aux ſources d'où découlent les eaux.
Alors j'ouvrirai des chemins
Sur toutes mes montagnes,
Et mes routes ſeront relevées.

Je les vois revenir d'une terre éloign
Les uns de l'Aquilon & de l'Occiden
Et les autres de la terre du Midi.

Saint Thomas rapporte ce Texte
Cyrus dans le premier ſens litér
» Il y eſt queſtion, dit ce ſaint Do
» teur, * de l'élévation d'un Roi q
» doit délivrer, à ſavoir, de Cyr
» *Dans le tems que j'ai fixé*; qua
» j'ai jugé à propos de délivrer m
» peuple, *je vous ai ſecondé*, je vo
» ai fait monter ſur le thrône, com
» vous le ſouhaitiez, pour retirer
» cette faveur le fruit que je m
» promettois. *Je vous ai préſervé*, p
» conſommer l'alliance que je voul
» faire avec mon peuple..... Le Pr
» facré continue d'en expoſer les av
» tages dont ils doivent jouir après l
» délivrance, en promettant l'ab
» dance des biens dont ils ont été c

---

* Aliud præambulum eſt regis liber
exaltatio, ſcilicet Cyri. *In tempore pla*
quando placuit mihi ſervare populum me
exaudivi, exaltans te in regnum ſecur
deſiderium tuum, & exaltationis fructun
ſervavi in fœdus implendum populi mei.
velamini, id eſt, illuminamini.... Secu
ponit liberationem conſequentia, promi

» blés après être ſortis de l'eſclavage...
» Il parle enſuite de la fin des maux
» auxquels ils étoient expoſés. *Ils ne*
» *ſouffriront plus la faim* ni les in-
» commodités qu'ils ont éſſuyées, tant
» de la chaleur, c'eſt-à-dire, de la
» tribulation, que du ſoleil, c'eſt-à-
» dire, du tyran qui en étoit la cauſe.
» Il propoſe trois choſes, lorſqu'il pro-
» met la liberté, ſavoir la diſpoſition
» favorable des autres. *Je rendrai tou-*
» *tes les montagnes*, c'eſt-à-dire, les
» Princes vous ſecourront pendant
» votre marche .... Il parle enſuite
» du retour des captifs : *Les voici*
» qui *reviennent de loin*, c'eſt-à-
» dire, de l'Orient, de la mer, & de
» l'Occident .... Il annonce auſſi les
» actions de graces qu'ils en rendront :
» *Cieux, chantez ſes louanges*, &c. «

liberatis bonorum copiam .... Quantùm ad malorum carentiam & defectus : *Non eſurient*, & nocumenti illati *æſtus* tribulationis, & *ſol* tyranni faciens ipſam .... Promittit ipſam liberationem, ponens tria, ſcilicet, aliorum præparationem. *Et ponam omnes montes*, id eſt, principes auxiliabuntur vobis ad revertendum .... Ponens etiam captivorum reverſionem : *Ecce iſti de longè*, id eſt, ab oriente, mari, & occidente ... Ponit etiam gratiarum actionem : *Laudate, cœli*, &c.

Voyez encore le Verſ. 10. du C
& le 10e du Chap. LVIII. où d
ſens litéral de l'ancienne Loi les t
de ténèbres & *de lumière* expr
cette triſte ſituation, & la liber
Iſraëlites. On trouvera dans pl
autres Pſaumes les mêmes mot
ployés pour le même uſage. E
l'on fait attention au terme *de fe*
ſe lit dans le Verſet que nous
loppons, on ſera convaincu qu'
ici queſtion que *de la captivité*
bylone.

VERSET XI.

Juſte punition de leurs révoltes
Contre les Loix du Tout-puiſſant
Et du mépris qu'ils ont fait
Des menaces du Très-haut.

Une Obſervation ſur ce Text
aſſez inutile. Moyſe & les Pr
avoient prédit unanimement q
ſeroit diſperſé parmi les nation
gères à cauſe de ſes révoltes co
Loi du Seigneur, & ſur-tout
Idolatrie. Qu'on liſe le XXVI
du Lévit. depuis le Verſet 14.
la fin : qu'on jette les yeux
XXVIII. du Deuter. on y v

menaces que le ſouverain Maître fait contre les violateurs de ſa Loi. Que l'on faſſe attention ſur-tout à la Prophétie contenue dans les dix derniers Verſets de ce Chapitre, où le tranſport des deſcendans de Jacob dans les terres étrangères eſt annoncé comme une punition de ſes infidélités aux préceptes de l'Etre ſuprême. On peut voir auſſi les Chapitres II, III & IV. de Baruch. L'Egliſe d'Iſraël y reconnoît que tous les malheurs de ſa captivité ſont le châtiment de ſes prévarications. Daniel fait les mêmes aveux dans ſon Chap. III. depuis le Verſet 26. juſqu'au 34; & dans ſon Chap. IX. depuis le Verſ. 4. juſqu'au 8. Mais il eſt bon d'obſerver en paſſant, que cet endroit du Pſaume que nous expliquons, ne peut point regarder le tems de la ſervitude d'Egypte, puiſqu'alors l'Eternel n'ayant point encore donné de Loi aux enfans d'Iſraël, il ne pouvoit point les punir de leurs tranſgreſſions contre cette Loi. Ecoutons ſeulement Mr de Sacy ſur le Verſ. 10. de ce Pſaume. Nous rapportons ſon témoignage d'autant plus volontiers, qu'il ſervira à confirmer pluſieurs des vérités que nous avons

établies plus haut. » Ce langage d
» phète est figuré. Par ces *ténè*
» & cette *ombre de la mort*, p
» *liens*, & par ces *chaînes de*
» il nous représente l'*état effro*
» où le peuple d'Israël se trou
» duit, lorsqu'étant captif *lié*
» chargé de *fer* dans une *priso*
» obscure, & comparée à cel
» tombeau, il manquoit de tou
» *étoit dans la dernière indi*
» Tel fut le très-juste châtimer
» mérita la *désobéissance* des I
» tes *à la parole de Dieu*,
» *mépris* avec lequel ils rejetter
» *conseil du Très-haut* qui les
» menacés de ces malheurs, s'i
» loient la sainteté de sa Loi. I
» donc juste, que leur *cœur qui*
» *enflé* par l'orgueil, *fût humi*
» *les travaux*: & par les souff
» d'une si dure captivité, & qu
» voulu être forts en quelque
» contre Dieu même, ils tom
» dans la dernière foiblesse, &
» abandonnés de tout secours. Il
» que leur humiliation & le
» ment de leur extrême foible
» pressât de recourir à celui-là

» dont ils éprouvoient depuis long-
» tems la colère, pour s'être éloignés
» de lui. Car il eſt marqué expreſſé-
» ment que ce fut après qu'ils eurent
» *crié au Seigneur*, qu'il les fit ſortir
» *de leur priſon*, exprimée figurément,
» comme on l'a dit, *par ces ténèbres*
» *& cette ombre de la mort*, & qu'il
» rompît tous *leurs liens.* «

VERSET XII.

Il humiliera leur orgueil
Par de pénibles travaux :
Ils ſuccomberont,
Sans que perſonne vienne à leur ſecours.

Art. I. IL HUMILIERA LEUR ORGUEIL.

Dans la captivité prédite par Moyſe il eſt un trait qui ne doit pas nous échaper ; c'eſt l'humiliation ſous laquelle Iſraël devoit gémir. Deut. XXVIII. 65. » L'Eternel frappera votre cœur de
» crainte dans le pays. Vos yeux s'obſ-
» curciront, & votre ame ſera conſu-
» mée de triſteſſe. Verſ. 66. Vous ſerez
» ſaiſi de frayeur le jour & la nuit, &
» vous apprehenderez ſans ceſſe pour
» votre vie. Verſ. 67. La terreur qui
» s'emparera de votre cœur, & les cho-

» ſes que vous verrez de vos propres » yeux, vous ſeront dire le matin : Qui- » eſt-ce qui me donnera d'arriver au » ſoir ? & le ſoir : Qui eſt-ce qui m'ac- » cordera de voir le matin ? « L'aveu que font les Iſraëlites eux-mêmes de ce fâcheux état, ſera ſans doute encore plus frappant. Ils s'énoncent ainſi dans le III. Chap. de Daniel Verſ. 37.

Car nous ſommes, Seigneur,
Réduits à un plus petit nombre
Que les autres nations ;
Et *nous ſommes* aujourd'hui *humiliés*
Dans toute la terre
En punition de nos péchés.

» Parce qu'alors, dit Denys le Char- » treux * ſur ce Verſet, la plus grande » partie des Juifs avoit péri par l'épée, » par la faim, par la peſte, & par la » captivité .... *Et nous ſommes humi-* » *liés*, c'eſt-à-dire, *rebutés & mépri-* » *ſés* par toute la terre *en punition de* » *nos péchés ;* parce que toutes les

* Gladio enim, fame, peſte & captivitate pro maximâ parte fuerunt Judæi conſumpti tempore iſto .... *Et ſumus humiles*, id eſt, deſpecti & viles in *univerſâ terrâ* hodie *propter peccata noſtra ;* quia ubique à gentibus inter

» nations parmi leſquelles ils étoient » diſperſés, & avec leſquelles ils demeu- » roient, *les regardoient avec mépris :* » & c'étoit leurs crimes qui étoient » la cauſe de ce châtiment. «

Art. II. Ils tomberont.

On peut voir une peinture bien naturelle de ce triſte état des captifs au Verſ. 10. du LIX. Chap. d'Iſaïe. Car, dit Dom Calmet ſur cet endroit, » ſi » l'on veut en faire l'application aux » Juifs de Babylone, on pourra dire » que dans leur captivité, & dans les » maux dont ils étoient accablés, leur » état étoit pareil à celui d'un aveu- » gle, dont les yeux ſont tellement » perdus, qu'il ne voit pas même la » moindre lueur en plein midi ; & à » l'état d'un mort caché dans l'obſcu- » rité d'un ſépulchre. «

Art. III. Sans que personne vienne a leur secours.

Cette circonſtance n'a pas échappé aux Prophètes. Non ſeulement l'Egliſe

---

quas diſperſi erant & commorantes, *deſpiciebantur*, quòd propter ſua patiebantur peccata.

d'Iſraël ne devoit attendre aucun ſecours des nations étrangères ; elle ne pouvoit même en eſpérer de ſes frères, ni s'en promettre d'elle-même, ſelon ces paroles des Verſets 13, 14, & 15. du Chap. VI. de Job :

N'eſt-il pas certain que je n'ai point
de ſecours
A attendre de moi-même ?
Que toutes mes reſſources me ſont enlevées ?
Celui qui manque d'entrailles pour
ſon ami,
A renoncé à la crainte du Tout-puiſſant.
Comme un torrent ſe deſsèche,
Comme ſa ſource tarit ;
Ainſi mes frères m'ont manqué dans mes
malheurs.

VERSET XIV.

Il les fera ſortir des ténèbres
Et des ombres de la mort :
Il briſera leurs liens.

Art. I. IL LES FERA SORTIR DES TÉNÈBRES ET DES OMBRES DE LA MORT.

Parce que c'eſt au Tout-puiſſant qu'il appartient d'opérer ce prodige, ſelon ces paroles de Job Chap. XII. Verſ. 22.

Il dégage des *ténèbres* les plus profonds abyſmes,
Et change en lumière les *ombres de la mort.*

C'eſt-à-dire, il fait ſortir de la plus affreuſe captivité pour mettre en poſſeſſion de la liberté la plus parfaite.

Art. II. IL BRISERA LEURS LIENS.

Ces liens, ces chaînes que doivent rompre les captifs à Babylone, ſont prédits par Iſaïe Chap. LII. 2. Ainſi le penſe le Docteur Angelique * dans ſon Commentaire ſur cet endroit. Voici ſes paroles. » Le Seigneur promet en » troiſième lieu que les captifs ſeront » délivrés de leur eſclavage; il annonce » le bienfait qui précédera cette dé- » livrance. *Rompez les chaînes*, c'eſt- » à dire, ſortez de captivité.... *Vous ſerez rachetés* par Cyrus de la capti- » vité de Babylone. Jéruſalem reçoit » ordre, dit encore Cornélius à La-

* Tertiò promittit liberationem à detentione captivorum, præcedens liberationis beneficium. *Solve vincula*, id eſt, exi de captivitate.... *Redimemini* à captivitate Babylonis per Cyrum.

» pide, * 1°. de ſecouer la pouſſière
» dont elle eſt couverte, 2°. de ſe lever
» 3°. de s'aſſeoir ſur ſon ancien thrône
» royal, 4°. de briſer le joug & les
» chaînes des Chaldéens, pour com-
» mander en reine qui a recouvré ſa
» liberté.«

Jérémie Chap. XXX. prédit aux Tribus d'Iſraël, & à celle de Juda, que Dieu les délivrera de leur captivité, pour les ramener dans la terre qu'il avoit promiſe à leurs pères : mais au Verſ. 8. il les aſſure qu'il *briſera le joug* qu'on leur aura impoſé, & qu'il *rompra les fers* qui les enchaînent.

Ezéchiel Chap. XXXIV. comparant le peuple d'Iſraël captif à un troupeau maltraité par ſes paſteurs, c'eſt-à-dire, par les Babyloniens, déclare » qu'il
» délivrera ce troupeau de leurs mains,
» qu'il *briſera les chaînes* dont il les
» ont chargés.« Voyez les expreſſions mêmes du 27. Verſ. du Chap. cité plus haut du même Prophète à la page 202

* Jubetur ergò jam liberata, 1°. Se excutere de pulvere, 2°. conſurgere, 3°. ſedere in priſtino ſolio regali, 4°. ſolvere vincula & jugum Chaldæorum, ut quaſi libera regina dominetur.

de notre VIII. Vol. Il faut lire le Commentaire que Tirin donne de cet endroit pour être convaincu que ce Texte regarde la captivité de Babylone. * » Après que *j'aurai briſé les* » *chaînes* .... c'eſt-à-dire, après que » *je les aurai délivrés de la captivité* » *& de la ſervitude de ceux qui les* » *dominoient*, c'eſt-à-dire, *des Chal-* » *déens.* «

Nous pourrions rapporter une infinité d'autres paſſages ſemblables; mais ceux-ci doivent ſuffire pour démontrer que toutes les expreſſions de cette Poëſie annoncent la délivrance d'une captivité, qui fait ſeule tout l'objet de ce Cantique.

VERSET XVI.

Parce qu'il aura rompu les portes d'airain,
Et qu'il aura briſé les barres de fer.

Ces portes d'airain, & ces barres de fer, ne ſont point celles qui rete-

* *Catenas jugi eorum*, id eſt, cùm liberavero eos à captivitate & *ſervitute imperantium ſibi*, nempe *Chaldæorum.*

noient la nation ſainte eſclave
Egypte, puiſqu'Iſaïe long-tems apr
cette ſervitude avoit prédit la *ruptu*
de ces portes & de ces barrières, comm
un événement que Cyrus devoit a
complir en délivrant les deſcenda
de Jacob de la captivité. Voyez l
paroles de ce Prophète à la pag. 36
de notre IVe Vol. Auſſi ſaint Thom
entend-il par ces termes *les villes l*
plus fortes, portas æreas, *potentiſſ*
mas civitates. Mais Dom Calmet p
roît donner une explication plus m
à mot, lorſqu'il dit: » Je vous livre
» Babylone, qui avoit cent portes d'a
» rain, avec leurs montans & leur li
» teau ſupérieur de même métal.
Pour être entièrement perſuadé q
par *ces portes d'airain* on doit e
tendre les villes où les captifs étoie
renfermés, il ſuffit de ſavoir que to
les Hiſtoriens profanes qui ont parlé
Babylone, conviennent unanimeme
que chaque côté de cette grande & ſup
be ville avoit 25. portes d'airain maſſ
comme l'aſſure Mr Rollin à la pag. 2
de ſon ſecond Vol. de l'Hiſtoire a
cienne, appuyé du témoignage d'H
rodote Liv. 1. Chap. CLXXVIII,

CLXXX. de celui de Diodore de Sicile Livre ſecond, & de Quinte Curce Liv. V. Chap. IV. & que c'eſt par alluſion aux portes de cette Capitale, que le Pſalmiſte emploie ici ces expreſſions. Il n'eſt pas au reſte difficile de s'appercevoir que le Tout-puiſſant deſtinant Cyrus à délivrer ſon peuple, lui fait *briſer les portes* & *les barrières* qui détenoient Iſraël captif dans toute l'étenduë de l'Empire des Babyloniens. Ainſi, lorſque Denys le Chartreux aſſure * que » ces paroles doivent s'entendre ſpécialement de Babylone, » dont les *portes étoient d'airain* & » les *barres de fer*, « il n'exclut nullement le ſens que nous donnons à ces paroles.

QUATRIEME OBSERVATION

Qui renferme les Verſets 17, 18, 19, 20, 21 & 22.

NOus verrons dans les Remarques ſuivantes quelle eſt la cauſe des châti-

* Hæc ſpecialiter ad Babylonem, cujus portæ æreæ vectesque ferrei.

mons que le Psalmiste annonce. C'est l'idolatrie dont Israël s'est rendu coupable, & le dégoût qu'il a eu pour la parole du Très-haut. Mais il lui enverra ses Prophètes; & ce peuple sera guéri.

VERSET XVII.

Ils deviendront insensés
Par leur culte prévaricateur.
Les fléaux les plus terribles
Seront la peine de leurs iniquités.

Art. I. ILS DEVIENDRONT INSENSÉS PAR LEUR CULTE PRÉVARICATEUR.

Mot à mot selon l'Hébreu,

Ils deviendront insensés
Par la voie de leurs iniquités.

On ne doit point être surpris, si nous rendons par le terme de *culte* le mot Hébreu דֶּרֶךְ (dérékh), qui se traduit d'ordinaire par celui de *voie* ou de *chemin*. Ce mot, de l'aveu de tout le monde, signifie encore dans sa langue originale *coutume* & *usage*; & lorsqu'il s'agit de Religion, il veut dire *rit*, *culte*. On en voit des preuves dans les Dictionnaires de Castel & de Buxtorf. Or pour bien entendre

la néceſſité de traduire ainſi ce Texte, il faut examiner toute cette IVe Section.

Elle eſt, comme la ſeconde, la troiſième & la cinquième, compoſée de trois parties. La première eſt un récit hiſtorique des crimes d'Iſrael, & des malheurs dans leſquels il doit tomber. La ſeconde contient une Prophétie de la délivrance de ces malheurs; & l'on apperçoit, dans la troiſième, une action de graces prophétique des Iſraëlites en conſéquence de ce qu'ils auront été délivrés. Ces trois parties ſe ſoûtiennent mutuellement, & ſe prêtent des lumières l'une à l'autre, comme on le voit par l'expoſé que nous venons de faire.

1°. Nous nous attachons à la troiſième partie, c'eſt-à-dire, *à la reconnoiſſance*; & nous obſervons qu'elle conſiſtera *dans un ſacrifice d'action de graces*, acte de Religion diamétralement oppoſé à *l'idolatrie* déſignée dans la première partie par le terme de *culte prévaricateur*.

2°. En examinant la ſeconde partie par laquelle le Tout-puiſſant promet de *guérir* les Iſraëlites des malheurs prédits dans la première, c'eſt-à-dire, de

leur dégoût pour toute nourriture ; nous voyons qu'il les *guérira par ſa parole*, & qu'il les *retirera des horreurs de la mort*. Quelle eſt cette parole ? ſi ce n'eſt celle des Prophètes, qui donnoient à la nation ſainte les facilités de ſortir *de ſa corruption*, c'eſt-à-dire, *de l'idolatrie*, & de mériter par conſéquent d'être ſouſtraite aux maux dont on l'accabloit dans ſon eſclavage.

3°. Dans la troiſième partie de cette quatrième Section on a trouvé que *les Iſraëlites marcheront en inſenſés dans les ſentiers de l'impiété*, ou ſi l'on aime mieux que nous nous exprimions à la lettre, *dans la voie de leur prévarication*, c'eſt-à-dire, de *l'idolatrie*.

Ainſi toutes les parties de cette quatrième Section ſe ſoûtenant les unes les autres, il eſt bien difficile de ne pas voir que, ſi dans l'une des trois il s'agit de *l'idolatrie*, il en ſera queſtion dans chacune des deux autres.

4°. Mais ſi nous jettons les yeux ſur les termes Hébreux de cette quatrième Section, nous ne pouvons plus douter qu'il ne s'agiſſe ici de *ce crime abominable*. Examinons ceux qui méritent le plus d'attention.

Art. II. Verſ. 17. אֱוִלִים (Eoûílîme) c'eſt-à-dire, *inſenſés.* Nous avouons que cette dénomination ſe donne dans l'Ecriture à tout homme qui abandonne la ſageſſe & dont la conduite eſt dérangée. Mais ſi quelqu'un la méritoit préférablement à tout autre, c'étoit certainement *l'Iſraëlite Apoſtat.* En effet, c'eſt de cette nombreuſe eſpèce d'Iſraëlites que parle Jérémie, lorſqu'il dit au nom de l'Eternel Chap. IV. Verſ. 22.

Oui, mon peuple eſt *inſenſé:*
Il me méconnoît.
Ce ſont des enfans
Entiérement dépourvus de ſens,
Ils n'ont aucune intelligence.
Ils ſont ingénieux à commettre le mal;
Mais ils ne ſavent pas pratiquer le bien.

Qu'on liſe cette Prophétie qui commence dès le ſecond Chap. on verra que ce reproche de l'Etre ſuprême tombe ſur l'*idolatrie*, & que le Poëte ſacré en parle encore dans le III. Chap. Verſ. 1, 2, 6 & 7. C'eſt d'ailleurs le ſentiment de Denys le Chartreux.* » Parce » que mon peuple eſt *inſenſé*, c'eſt-à-» dire, le peuple de Juda *qui adore*

* Quia populus *ſtultus* meus, id eſt, po-

» *les idoles.* Action la plus folle & la » plus extravagante que l'on puisse » faire. « Ce Prophète donne encore la même épithète à cette nation au Verset 21. du Chap. V.

Ecoutez donc ceci, peuple *insensé*
Et sans intelligence.
Ils ont des yeux, mais ils ne voient point:
Ils ont des oreilles, mais ils n'entendent point.

» Il l'appelle *insensé*, dit une se- » conde fois l'Auteur que nous venons » de citer, parce qu'il *est idolâtre.* « Audi nunc, *populе stulte*, quia *idololatra.*

Art. III. מְשֻׁגָּם (phishe^{n}ghâme) *de leur impiété.* Nous prouverons dans le premier Article de notre IIIe Observation sur le *Miserere meî, Deus* &c. que ce terme signifie *révolte*, c'est-à-dire, *l'idolatrie:* mais cette expression ne pouvant s'allier avec le mot de *sentiers*, nous sommes obligés de la changer. Nous n'en trouvons pas qui

---

pulus Judæ *idola colens;* quod est *summa fatuitas.*

caractériſe mieux ce crime que le terme *impiété.* Y a-t-il en effet quelque choſe de plus impie que d'abandonner le vrai Dieu pour s'attacher aux idoles? Au reſte, voici une preuve que le mot phisheⁿghâme, *leur impiété*, ſignifie *leur idolatrie.* Elle eſt tirée de Jérémie Chap. II. Verſ. 8. où le Verbe פָּשַׁע (phâshâⁿghe) *tomber dans l'impiété*, eſt mis pour exprimer le crime que commettent ceux qui ſe laiſſent aller à cette abomination.

Les Prêtres ne diſent point: Où eſt le Seigneur?
Les dépoſitaires de la loi me méconnoiſſent,
Et les Paſteurs *me manquent de fidelité.*
Les Prophètes prophétiſent au nom de Baal:
Ils s'attachent à des cultes
Qui cauſeront leur perte.

Et c'eſt pourquoi Mr Huré ſoutient * que par ce terme on entend communément l'*idolatrie.*

Le même Ecrivain ſacré, après avoir reproché au peuple de Juda que ſes idoles ſont plus nombreuſes que ſes

* Dans ſon Dictionnaire de la Bible.

villes, s'énonce ainſi dans le 29^e^
du même Chap.

Pourquoi cherchez-vous
A vous juſtifier devant moi ?
C'eſt contre moi que *vous vous ré*
tous.
C'eſt l'Eternel qui le déclare.

Qu'on liſe tout ce Chapitre, on
que *tomber dans la prévarication*
manquer de fidélité au Seigneur
tomber dans l'idolatrie, ſont des te
ſynonymes. Mais le Nom Subſt
phéshá^{n}*gh* dont ſe ſert ici le Pſalm
eſt pris lui même pour l'idolatrie da
Verſ. 6 & 7. du Chap. V. de Jéré

Leurs révoltes ſont infinies :
Ils portent l'infidélité à l'excès.
Comment après cela vous pardo
rois-je ?
Vos enfans m'abandonnent,
Pour jurer par ceux qui ne ſont
vrai Dieu :
A mon tour je les méconnoîtrai.

S. Thomas avoue que par ce te
on doit entendre dans cet en
l'éloignement de Dieu, *averſion*
Deo. Si ces autorités n'étoient p
plus que ſuffiſantes, nous pourr
rapporter des paſſages d'Ezéchiel &

Daniel qui concourroient à fortifier nos preuves.

Art. IV. LES FLÉAUX LES PLUS TERRIBLES SERONT LA PEINE DE LEUR IMPIÉTÉ.

On a vu dans nos Remarques ſur le Verſet 11. de cette Prophétie, que la *captivité de Babylone* devoit être, ſelon Moyſe, *le châtiment des révoltes* d'Iſraël, dont le principal *crime* ſeroit *l'idolatrie*. Maintenant le Pſalmiſte, caractériſant *cet eſclavage* par ces termes *les fléaux les plus terribles*, nous fait entendre en même tems que ces expreſſions *leurs iniquités* ſont équivalentes à celles de *leurs idolatries*, en punition deſquelles ils ſeront forcés à ſervir les eſclaves des Dieux étrangers dans l'étenduë de l'Empire de Babylone. Deuter. XXVIII. 64. » L'Eternel, » dit ce S. Légiſlateur, vous diſperſera » parmi tous les peuples, depuis une » extrémité de la terre juſqu'à l'autre. » Vous y adorerez des Dieux étran» gers qui vous ſeront auſſi inconnus » qu'à vos pères, des Dieux de pierre » & de bois. « Remarquez que la terre, où les Iſraëlites doivent être eſclaves, eſt l'Empire des Babyloniens ou des Chaldéens. En effet, depuis cette

captivité, la nation d'Iſraël n'eſt poin tombée dans l'idolatrie. D'ailleurs l Chaldée, ou Babylone, eſt le ſeu grand continent dans lequel une pa tie des Iſraëlites ait été diſperſée, & e même tems idolâtre. Voyez dans to ce Chap. XXVIII. ce que le peupl choiſi devoit ſouffrir en punition d ſon idolatrie. Voilà au reſte commen Jérémie s'énonce à ce ſujet dans l Verſets 9, 10, 11, 12 & 13. de ſe Chap. XVI.

Voici ce que déclare le Seigneur d armées,
Le Dieu qu'Iſraël adore:
Je vais faire ceſſer dans ce lieu,
Dans vos jours & en votre préſence,
Les cris de joie & les cris d'allégreſſ
Les chants de l'époux & les chants l'épouſe.
Mais lorſqu'après avoir annoncé
Tous ces malheurs à ce peuple,
Il vous demandera:
Pourquoi l'Eternel menace-t-il
De faire tomber ſur nous
Toutes ces grandes calamités?
Quel eſt notre crime?
Et quel péché avons-nous commis
Contre l'Eternel notre Dieu?
Vous leur répondrez:
Voici ce que dit l'Eternel:
C'eſt parce que vos pères m'ont ab donné,

Qu'ils ont couru après les Dieux étrangers,
Qu'ils ſe ſont livrés à leurs cultes,
Et qu'ils ſe ſont proſternés pour les adorer :
Parce qu'ils m'ont abandonné,
Et qu'ils n'ont point obſervé ma Loi.
C'eſt parce que vous-mêmes
Vous avez commis des crimes
Encore plus énormes que ceux de vos pères,
Et que chacun de vous
Suit les penchans de ſon cœur corrompu,
Au lieu d'écouter ce que je lui ordonne.
Je vous enleverai donc
De deſſus cette terre,
Pour vous reléguer dans un pays
Qui vous eſt auſſi inconnu
Qu'il l'a été à vos pères.
Vous y ſervirez jour & nuit
Des maîtres étrangers.
Je vous traiterai pendant ce tems
Sans aucune miſéricorde.

Auſſi Théodoret dit-il ſur cet endroit. * » Parce que vous adorez ceux qui ne ſont pas le vrai Dieu, je vous chaſſerai de votre patrie, & je vous abandonnerai à des ennemis dont vous ſuivrez les erreurs. «

Nous traduiſons le Verbe יִתְעַנּוּ

* Quia colitis eos qui non ſunt Dii, exlam vos de terrâ paternâ, & tradam vos ſtibus; ut cum illis ſerviatis errori.

(ïthe^nghánôu) par, *les fléaux le terribles ſeront la peine ;* parc nous avons obſervé dans pluſieur tes de l'Ecriture que la Conju *Hithephaël* ne marque pas to l'action ſur ſoi-même, mais augmente ſouvent la ſignificati Verbe, ſelon le ſens qu'éxige la où il ſe rencontre.

VERSET XVIII.

Leur ame aura
Toute nourriture en horreur :
Ils toucheront aux portes de la m

Art. I. TOUTE NOURRITURE.

Cette nourriture ne conſiſ dans les *alimens corporels*, puiſc le Verſet 20. l'Etre ſuprême leur ſes Prophètes, afin de les gué les retirer des horreurs de l *Cette nourriture* conſiſtoit do *les préceptes de la Loi* qu'ils las d'obſerver.

Art. II. AUX PORTES DE LA MO

Le terme de *porte* en Hébr (she^nghârîme) ne veut pas dir *entrée*, telle que ſeroit cel ville, ou d'un bâtiment ; mais

les châtimens qui mettront les Iſraëlites captifs à Babylone à deux doigts de leur perte. Ainſi le mot de *mort* doit ſe prendre ici dans ſon ſens naturel ; puiſque le ſouverain Maître, ſelon le Verſet 20. *enverra ſa Parole*, c'eſt-à-dire, *ſes Prophètes* pour les guérir de la corruption qui les avoit réduits à cette extrémité.

VERSET XX.

Il leur enverra ſa Parole pour les guérir,
Pour les retirer des horreurs de la mort.

Art. I. SA PAROLE.

Les écrits des Prophètes qui contiennent les *avertiſſemens*, les *volontés*, les *commandemens*, les *menaces*, & les *promeſſes* du Très-haut, n'ont point communément d'autre dénomination dans tous les Auteurs inſpirés que celle de *parole de Dieu*. L'on ne peut douter en effet que leurs diſcours & leurs écrits n'ayent été adreſſés aux deſcendans de Jacob, avant & pendant la captivité, pour les retirer de l'idolatrie, & de la corruption de leurs mœurs,

ſources de tous les maux dans leſq
ils étoient plongés.

Art. II. POUR LES GUÉRIR.

Liſez le XXX. Chap. de Jéré
depuis le Verſet 12. juſqu'au 18. v
y verrez comment l'Etre ſuprême
rira Iſraël de ſes plaies & de ſes
ladies. Ce paſſage ſi conſolant
ainſi Verſet 17.

Je refermerai votre plaie,
Je guérirai vos bleſſures.
L'Eternel vous le promet;
Parce qu'ils vous ont donné, ô S
Le nom de rejettée.
Parce qu'ils ont dit:
Celle-ci n'a perſonne qui la reche

Ces expreſſions, *je guérirai vos b*
ſures, veulent dire, *je vous déli*
rai de captivité. Tel eſt le ſentim
de S. Jérôme ſur cet endroit. * »
» Mèdes & les Perſes, dit ce ſa
» Père, ont ſubjugué les Babyloni
» & les Chaldéens; & Babylone a
» renverſée. Ce fut alors que le
» gneur rechercha Sion, & que

* Babylonios & Chaldæos Medi Perſ
ceperunt; & Babylon deſtructa eſt. T

» *cicatrice des plaies qu'elle avoit re-*
» *çues, a été fermée.* «

Art. III. POUR LES RETIRER DES HORREURS DE LA MORT.

La parole qui délivre la nation ſainte *des horreurs de la mort*, c'eſt à-dire, *de la misère affreuſe de la captivité*, eſt, ſelon Dom Calmet, *l'ordre* ou la *permiſſion* que Cyrus lui donna de retourner dans ſa patrie.

VERSET XXII.

Ils lui offriront en action de graces
Des ſacrifices innombrables :
Dans leurs chants d'allegreſſe
Ils publieront ſes œuvres.

Art. I. ILS LUI OFFRIRONT EN ACTION DE GRACES DES SACRIFICES INNOMBRABLES.

Les Iſraëlites pendant leur eſclavage dans l'Empire de Babylone devoient offrir des *ſacrifices des lévres*, c'eſt-à-dire, de *prière*, & le *ſacrifice d'un cœur contrit & humilié*. Mais après leur délivrance les *premiers ſacrifices*

Sion cœpit habere Dominum requirentem, *& obducta eſt cicatrix vulneribus illius.*

qu'ils offriront, ſeront des *cantiqu d'actions de graces.* Iſaïe l'avoit préc dans le Verſet 11. de ſon LI. Cha comme on peut le voir à la pag. 32 de notre VIII. Volume. Ce Prophè avoit dit plus haut Verſ. 3. en parla du rétabliſſement de Sion au retour la captivité:

La joie & l'allegreſſe
Y éclateront de toutes parts:
On y entendra *des cantiques*
D'actions de graces & de louange.

» On peut aiſément, dit Sanctius » ce Texte,* rapporter ceci à Sion, ap » la ruine de Babylone . . . parce qu » dans les endroits où l'on n'entend » auparavant que des gémiſſemer » des plaintes, & des hurlemens, » chants de joie, d'action de grac » & de louange y retentiront de to » tes parts. « L'Egliſe d'Iſraël parle ces termes dans les Verſets 3, 4, & du Pſ. CXV. Hébr. CXVI.

* Facilè hæc ad Sionem poſt Babylonic cladem referri poterant .... & ubi pi nihil niſi lamenta, querimoniæ atque e latus audiebantur, nunc jam reſonent *feſ cantus, gratiarum actio, & laudantium cho*

Comment pourrai-je reconnoître
Le nombre & la grandeur des bienfaits
Que l'Eternel répandra ſur moi?
Après avoir reçu la coupe
De mon entière délivrance,
Alors je célèbrerai
La puiſſance de l'Eternel.
J'accomplirai les vœux que je lui ai faits,
Et tout ſon peuple pour lors raſſemblé
En ſera le témoin.
Je vous immolerai des *victimes*
En ſacrifice d'actions de graces,
Je célèbrerai la puiſſance de l'Eternel.
J'accomplirai les vœux que je lui ai faits
Et tout ſon peuple pour lors raſſemblé
En ſera le témoin.
Dans les parvis de la maiſon de l'Eternel,
Dans l'enceinte de vos murs, ô Jéruſalem,
Louez l'Etre des Etres.

Le Pſaume que nous venons de citer, a pour objet, ſelon S. Jean Chryſoſtome, les Iſraëlites qui doivent être affranchis du joug des Babyloniens. Le ſacrifice dont il y eſt fait mention, ne peut donc être que pour témoigner leur reconnoiſſance de ce bienfait.

Art. II. ILS PUBLIERONT SES OEUVRES.

Ces *œuvres* ſont celles dont nous avons déja parlé, c'eſt-à-dire, la ruine

de Babylone, & la délivrance d'
On peut en voir les preuves da
Chap. L. & LI. de Jérémie.
Ch. LXII. 10. apprend auſſi que
livrance d'Iſraël eſt *l'œuvre* d
gneur : on a vu ce paſſage plus
Ce qui fait dire à Dom Calmet
» *l'ouvrage* ſe met ſouvent p
» *récompenſe*.... Cyrus en u
» eſt le rédempteur & le ſauve
» raël. Il eſt venu avec les arme
» abattre ceux qui lui réſiſter
» & dans un eſprit de clémen
» d'équité pour ceux qu'il a
» ſoumis à ſes volontés. «

CINQUIEME OBSERVATI

Qui contient les Verſets 23, 24 26, 27, 28, 29, 30, 31 & 3

PLus nous avançons, plus les En
ſe multiplient. Nous paſſerons
rement ſur celles qui ont déja é
pliquées ailleurs.

VERSET XXIII.

Jettés en pleine mer,
Ils lutteront dans leurs vaiſſeaux
Contre la fureur des flots.

Art. I. JETTÉS EN PLEINE MER.

Mot à mot: *Ils deſcendront ſur la mer.* Si le terme de *mer* doit être pris dans ce Texte pour *un amas d'eau ſalée*, il y ſera queſtion de *navigation.* Or nous demandons quelle liaiſon on peut trouver entre ce qui précéde, & des *vaiſſeaux qui* parcourent *les mers?* Il faut donc avoir recours au ſtyle énigmatique, dont les expreſſions forment le principal ornement de la Poëſie des Hébreux.

Nous ne doutons plus que le terme de *mer* ne doive être mis dans cette claſſe, dès que nous le voyons employé dans Jérémie LI. 42. pour *une armée*, & les *flots de cette mer* pour *les ſoldats* qui la compoſent, & dont l'Empire de Babylone eſt inondé. Cet Auteur inſpiré, après avoir fait dans le Verſ. 28. de ce Chap. le dénombrement des peuples du Nord qui marchent contre Babylone, met à leur tête les Rois, les Généraux, & tous les peuples des Mèdes. Après avoir peint le triſte état où ſera réduite cette ſuperbe ville, il aſſure qu'auſſitôt qu'elle ſera priſe, elle deviendra l'étonnement

de toute la terre, & il s'e
ainſi :

> *La mer* s'étend juſqu'à Baby
> Son Empire eſt inondé
> Par la multitude de ſes *flots.*

L'Océan étant éloigné d'
100. lieues *de Babylone* ne ſaur
cette mer qui doit *la ſubmerge*
perçoit-on pas que *cette mer*
mer énigmatique, c'eſt-à-dire
ce terme caractériſe *les arm*
Darius le Mède & de Cyrus
rans de la vaſte monarchie des
déens ; comme l'aſſure Maldona
endroit : *Mare* vocat *Medoru*
citum, qui propter magnit
terram operiebat. Pourquoi d
fuſeroit-on de croire que le te
mer eſt énigmatique dans le V
du Pſaume que nous expliquon
qu'il l'eſt dans Jérémie ? Mais
lons préſenter quelque choſe
poſitif. Les Prophètes nous a
dront que Babylone elle-même
mer où l'on entrera, *une mer*
deſſéchée, *une mer* enfin d'où ſ
des hommes délivrés de l'eſc
Habacuc, dans ſon Cantique

ent employé à prophétiſer le renver-
nent de l'Empire des Chaldéens, la
iſe de Babylone, & la délivrance
s Iſraëlites, s'énonce en ces termes
i Verſ. 15.

Vous ferez un paſſage
A vos chevaux au travers de *la mer.*

Quiconque a quelque notion du ſtyle
guré des Orientaux, ne s'étonne point
e voir un Ecrivain ſacré donner le
om de *chevaux* & de *char* à des
rmées dont le Tout-puiſſant ſe ſert
our triompher de ſes ennemis, &
our entrer dans *Babylone* déſignée
ar le nom de *mer.* C'eſt encore de
ette capitale, ou de cette monarchie
qu'Iſaïe parle lorſqu'il profere ces pa-
oles du Verſ. 1. du Chap. XXVII.

Dans le tems de la vengeance
L'Eternel avec ſa grande épée,
Son épée tranchante & très-forte,
Punira Léviathan,
Serpent juſqu'alors invincible;
Léviathan, ce ſerpent
A divers plis & replis:
Et il donnera la mort au Dragon
Qui domine ſur *la mer.*

» Le Prophète, dit Dom Calmet,
» ne veut marquer qu'un même Prince

» ſous ces trois noms, de *Léviathan* » d'une venuë, & *Léviathan* qui marche » en ſerpentant, & *monſtre marin* » qui demeure dans la mer. « Or ſelon S. Thomas, * il eſt queſtion dans ce paſſage du *châtiment de Babylone*, & de la *vengeance* que l'on va tirer *de Nabuchodonoſor* à qui on donne le nom de *Léviathan*, à cauſe des différens royaumes qu'il s'étoit ſoumis; & celui de *ſerpent*, à cauſe de ſa domination meurtrière. Il faut donc entendre *Babylone* ou ſon *Empire* par le terme de *mer*. Auſſi Dom Calmet a-t-il ſoin d'avertir immédiatement après ſes paroles que nous venons de rapporter, que »*Babylone* eſt nommée *la mer* ci-devant Chap. XXI. 1. Et Sanctius déclare que c'eſt de cette *capitale* dont Iſaïe veut parler. *Mare* dicitur *Babylon*. Tirez donc la conſéquence, que le terme de *mer* déſigne tantôt *un Empire* ravagé par des armées, & tan-

* Circà primum ponit flagellum Babylon *gladio*, ſcilicet, vindictâ. *Leviathan* ſcilicet Nabuchodonoſor propter additiones regnorum quæ ſibi ſubjugaverat; *Serpentem* propter virulentam tyrannidem; *Vectem* propter populorum correctionem à Deo.

ſ *armées* qui ravagent un Em-

. DANS LEURS VAISSEAUX.

que le Poëte ſacré déſigne l'*Em-es Chaldéens* par le terme de il n'eſt plus étonnant que les *es différens* où les Iſraëlites t captifs dans la monarchie de ɔne, reçoivent le nom énigma- de *vaiſſeaux*, dans leſquels ces ibles eſclaves faiſoient une péni- laborieuſe manœuvre pour ſe ire des maux auxquels leur triſte ɔn les expoſoit. Auſſi Dom Cal- 'exprime-t-il ainſi ſur ce Texte. ıvelle deſcription du malheur de aptivité, ſous l'idée d'une tem- , ou d'un naufrage. Iſraël étoit *abylone* comme dans un *vaiſ- t marchand*, & dans *une navi- ion* de long cours. Il a été témoin prodiges du Seigneur, & du ger que l'on court ſur les *eaux l'abyſme*. «

II. CONTRE LA FUREUR DES FLOTS.

« le monde ſait que les *flots en*

l'Ecriture le ſymbole *des afflicti*
& des calamités. Ainſi nous nous b
nerons au témoignage de Maldonat,
dit que le Prophète donne par m
phore au terme d'*eaux* la ſignifica
d'adverſité & d'inſtabilité de la f
tune. Per metaphoram *aquas* v
res adverſas, fluctuſque fortuna.

VERSET XXIV.

Ils verront avec ſurpriſe
Les œuvres de l'Eternel:
Ils verront par quels prodiges
Il domptera l'orgueil de l'abyſme.

Nous avons déja fait remarquer
les œuvres du Seigneur, dont le P
miſte parle dans ce Texte, ſont
ruine de l'Empire des Chaldéens
délivrance des Iſraëlites leurs capt
Mais *ces œuvres* ſont accompagnée
merveilles ſurprenantes. 1°. *La ré*
lution inouie & preſque ſubite,
met toute la monarchie des Baby
niens ſous la domination des Mè
& des Perſes; peuples que Nabuc
donoſor ſecond s'étoit ſoumis il
avoit pas long tems. 2°. *La priſe p*
que miraculeuſe de Babylone a

l'arrêt écrit ſur un mur du Palais de Baltaſſar par une main inviſible. 3°. *Le rétabliſſement des Tribus d'Iſraël* dans leur pays ; *la fertilité prodigieuſe* accordée à cette terre qui n'étoit auparavant qu'un pays déſert. 4°. *La nation ſainte formant des établiſſemens par toute l'Aſie*, où elle fit un grand nombre de Proſélytes, & ſe multiplia à l'infini. Enfin les murs de Jéruſalem relevés, la ville & le temple rebâtis, malgré les plus grands obſtacles, ſont autant de merveilles qui ſont ou la cauſe ou la ſuite de la délivrance d'Iſraël, & dont ce peuple n'a pas pu s'empêcher d'être le témoin oculaire. Ces prodiges s'opérent au fond *de la mer*, c'eſt-à-dire, *dans la monarchie des Chaldéens*, qui, peu de tems avant ſa chute, contenoit tout ce qui eſt renfermé entre l'Inde & la Méditerranée. On trouve dans cet eſpace la terre d'Iſraël & toutes les nations où les deſcendans de Jacob étoient diſperſés, & parmi leſquelles ils s'établirent après avoir obtenu leur liberté. C'eſt donc dans cette vaſte & profonde *mer* que s'opérent les merveilles dont parle ici le Pſalmiſte.

VERSET XXV.

A ſa voix, un vent orageux
Il ſoulevera ſes flots.

Cette deſcription de *tem*
trop belle pour n'y pas faire
tention particulière. Mais
conſiſtoit *cette tempête ?* L'hiſ
malheurs de la captivité des
ſous les Aſſyriens dont les di
furent eſclaves, & ſous les
niens qui tenoient Juda & I
dans les fers, nous l'appren
ſoit dans les Pſaumes, ſoit
Prophètes, ſoit même dans l
Livres de l'Ecriture ſainte.

1°. *La haine publique* d
chargée cette nation qui paſſ
ennemie conſtamment décl
Rois & des Dieux de Babylo

2°. *Les avanies continuelles*
les étoient expoſés ceux à
duſtrie ou quelque bonheur
quelque fortune.

3°. *Les délations* des Apo
tre les fidèles Iſraëlites.

4°. *Les ſéductions* auſquell
expoſées les ames foibles, qu

l'une part par leur malheureuſe condition d'eſclaves, & flattées de l'autre par l'eſpérance de leur liberté & d'une meilleure fortune, étoient tentées à tout moment d'apoſtaſier.

5°. *La triſteſſe & l'horreur des lieux* où étoient relégués quantité d'Iſraëlites dans différentes Provinces de cette vaſte monarchie, où ſans doute on les avoit transférés pour repeupler celles qui étoient déſertes. Nous le répétons : nous entendons parler ici de la nation entière d'Iſraël, & non de la ſeule Tribu de Juda, lorſque nous préſentons des Iſraëlites diſperſés en différens endroits du formidable Empire de Babylone.

6°. *Le caprice du Souverain*, ou de ſes miniſtres, qui ſous le mòindre prétexte faiſoient périr quantité des deſcendans de Jacob.

7°. *La faim, l'indigence de toutes choſes, & le mépris général* des nations, qui captives comme eux, inſultoient à leur infortune, les mettoient au déſeſpoir. Ce n'eſt pas que les Chaldéens ne leur parlaſſent quelquefois avec une eſpèce de bonté ; mais cette douceur affectée étoit une inſulte qui

perçoit le cœur de ces malheureu eſclaves. Ajoûtez à cela les raillerie ſanglantes des habitans de cet Empir idolâtre ſur la prétendue impuiſſanc du Dieu d'Iſraël, qui paroiſſoit trom per l'eſpérance de ſes fidèles adora teurs, en les abandonnant à la plu cruelle ſervitude.

Telle étoit *l'affreuſe tempête* qu toute la nation d'Iſraël eſſuyoit dans l monarchie des Aſſyriens ou des Ba byloniens. *Cette tempête* excitée pa l'ordre du ſouverain Maître avoit é prédite par le Prophète Iſaïe, qui l'e prime dans ce peu de mots du Verſ. 11 de ſon Chap. LIV.

Vous qui êtes dans l'oppreſſion,
Qui êtes agités par la tempête,
Et ſans que qui que ce ſoit vous conſol

Ces paroles deſtinées à ſoûtenir t jour Iſraël dans ſon adverſité, ne poi voient avoir d'autre objet que ſa capt vité future, & ſa délivrance, comm on l'apperçoit facilement par la le ture des Chapitres qui précédent, & q ſuivent. S. Thomas donne à ce paſſage ſens que nous préſentons. » Par ces p » roles, *Vous qui êtes dans la pauvret*

» le Prophète déſigne *Jéruſalem dé-*
» *pouillée de ſes biens ;* par celle de
» *tempête*, il caractériſe l'adverſité.
» *Paupercula*, Jeruſalem ſpoliata bo-
» nis ; *tempeſtate*, adverſitate.

Théodoret croit que c'eſt ici une comparaiſon dont le Pſalmiſte ſe ſert pour exprimer le prodige de la toute-puiſſance du Très-haut, par lequel il délivrera les Iſraëlites de la ſervitude où ils gémiſſoient depuis ſi long-tems à Babylone. C'eſt ce qui fait dire à M. De Sacy. * » Tels ont été les Iſraë-
» lites, lorſque Dieu ayant com-
» mandé, non aux *vents*, mais aux
» *barbares* de s'élever & de s'animer
» de fureur contr'eux pour punir leur
» impiété, ils ſe trouverent tout d'un
» coup comme enveloppés au milieu
» d'une *horrible tempête*, dépourvus
» de toute ſageſſe & de tout conſeil,
» & comme tout *engloutis* dans leur
» frayeur, dans leur trouble & dans

* Per ſimilitudinem Propheta hæc poſuit. Dicit autem hoc, quemadmodùm qui navigant, & magna ſecant maria, præ cæteris divina miracula cernunt, cùm in graves tempeſtates incidunt, & præter omnem huma-

» leur triſteſſe ; & lorſqu'en
» même Dieu ſe laiſſant fléchi
» cris, calma tout d'un coup c
» *orage*, & les ramena avec jc
» *le port* qu'ils ſouhaitoient a
» d'ardeur, c'eſt-à-dire, *d*
» *patrie*. «

VERSET XXVII.

Semblables à des hommes pri
L'eſprit troublé, les pas chance
Toute leur habileté ſerà pour e
Sans aucune reſſource.

Non ſeulement *la tempête* voit eſſuyer Iſraël, avoit été Iſaïe avoit auſſi prévu l'état *d'* où les malheurs de la captivité d plonger ce peuple choiſi. Chap.

Ecoutez donc maintenant ce
Vous qui êtes dans l'oppreſſio
Vous dont *l'yvreſſe* n'eſt pas c
le vin.

On ſent aiſément à la prem ture de ce Chapitre, qu'il eſt c

---

nam ſpem ſalutem conſequuntur ; ſi dæi, cùm in calamitates illas incu & libertatem recepiſſent, divinam d ſapientiam.

: *la délivrance d'Iſraël de ſa captivité* caractériſée dans le Verſet ſuivant ar le terme de *coupe.* Rapportons en es paroles.

Voici ce qu'aſſure
Votre ſouverain Maître,
L'Eternel votre Dieu,
Qui prendra en main la cauſe de ſon peuple :
Je vais vous ôter de la main
Cette *coupe* qui vous fait horreur,
Cette *coupe* où eſt renfermée
La lie de ma fureur :
Vous n'en boirez plus dans la ſuite.

Il n'eſt pas moins viſible que le *peuple*, qui retenoit captive la nation ſainte, eſt déſigné par ces termes du Verſet 23. du même Chap. LI. d'Iſaïe :

Mais je la mettrai dans la main
De *ceux qui vous oppriment*,
Qui vous diſent : Proſternez-vous,
Afin que nous allions plus loin :
Couchez-vous par terre,
Afin que ceux qui paſſent
Trouvent le chemin libre.

Quoique ce paſſage doive s'entendre de la conquête que les Aſſyriens & les Babyloniens ont faite de la terre d'Iſraël, qui leur ſervoit de barrières, & les empêchoit de ſe ſoumettre les

côtes maritimes de la Paleſtine & l'Egypte, il n'en eſt pas moins certain qu'il ſe rapporte à l'événement que nous indiquons.

Cyrus en effet *ôta cette coupe d'entre les mains d'Iſraël, pour la faire prendre à Babylone ;* c'eſt-à-dire, qu'il réduiſit *les Chaldéens dans l'eſclavage*, comme ils y avoient réduit les Iſraëlites. C'eſt ce que reconnoît Hector Pinto, lorſqu'il dit ſur ce Verſet : * » C'eſt pourquoi écoutez ceci, » Egliſe d'Iſraël captive dans la Chal» dée, qui êtes dans la pauvreté & » dans le mépris ; qui êtes *yvre*, non » de vin, mais des malheurs dont votre » ame eſt pénétrée ; qui avez été enle» vée de votre patrie, & jettée dans » la priſon de Babylone en punition des » crimes de vos enfans. *Je vous retire*» *rai la coupe* de ma colère, dit le Sei» gneur ; & je la ferai boire à ceux

* *Idcircò audi, paupercula*, id eſt, eam ob cauſam audi hæc, Judæorum Synagoga, quæ in Chaldæâ detineris, paupercula, abjecta, ebria, non à vino, ſed a te ipsâ alienata, & ob ſcelera tua in Babylonicum carcerem conjecta. *Ego*, inquit Dominus, *auferam à te calicem* iræ meæ, & te affligentibus

» qui vous affligent. Je vous arracherai
» au pouvoir des Babyloniens, je les
» exterminerai, & je les rendrai eſcla-
» ves de Cyrus. Ceux qui vous diſoient:
» *Proſternez-vous, afin que nous*
» *paſſions par deſſus vous;* qui vous
» fouloient aux pieds, comme ſi vous
» euſſiez été de la terre & de la boue,
» & qui vous accabloient des injures
» les plus atroces. Admirez la bonté
» de l'Eternel. Les Iſraëlites n'étoient
» point encore captifs, on ne les avoit
» point encore fait paſſer dans la
» Chaldée, cependant on les conſole
» déja comme s'ils étoient détenus
» eſclaves à Babylone. « Battus d'une ſi violente tempête, il n'eſt pas ſurprenant que leur induſtrie ſoit à bout, & que la frayeur qui les ſaiſit, ne leur permette pas de prendre les moyens efficaces pour ſe préſerver du naufrage.

illum propinabo. Eruam te ex Babyloniis, & illos evertam, & Cyro captivos ſubjiciam. Qui dicebant tibi: Incurvare ut tranſeamus; qui te, ac ſi terra eſſes & lutum, pedibus conculcabant, & incredibilibus injuriis afficiebant. Vide Dei clementiam. Adhuc Judæi non erant captivi, & in Chaldæam adducti, & jam eos conſolabatur, ac ſi à Babyloniis captivi detinerentur.

VERSET XXIX.

Il fera succéder le calme à la temp
Il imposera silence
Aux flots prêts à les submerger.

Dès que l'on sait que la *temp* désigne la *captivité*, on ne peut connoître le *calme* pour le symbol la *délivrance* d'Israël, & le *port* auc l'Etre suprême conduira ce peuple *sa patrie* après laquelle il soupi depuis si long-tems. Ainsi le per Albert le Grand, lorsqu'il commer ces paroles de la manière suiva » Dans le *port* où ils souhaitoient » demment de retourner, c'est-à-d » *dans la terre promise* & à Jér » lem.« *In portum voluntatis eo* scilicet, *terram promissionis & J salem.* » Il les ramena, dit aussi I » Calmet, jusques dans leur *patr* » dans Jérusalem, qui étoit tout » jet de leur desir. «

VERSET XXXII.

Ils exalteront sa gloire
Au milieu d'un peuple nombreux ;
Ils publieront ses louanges
Dans l'assemblée des anciens.

Les Pſaumes qui regardent la délivrance de la captivité de Babylone, ſont la plûpart des Cantiques prophétiques d'actions de graces. Ces pièces ont été chantées depuis cette délivrance, ſoit à Jéruſalem dans le Temple, ſoit dans toutes les Synagogues du monde, où les Iſraëlites profitant du libre exercice qu'on leur avoit accordé de leur religion, s'aſſembloient en grand nombre, ayant à leur tête les vieillards de leur nation. Ils ont renouvellé tous les ans leur reconnoiſſance au ſujet de la liberté que Dieu leur avoit procurée par Cyrus. Mais c'étoit à Jéruſalem ſur-tout, où les deſcendans de Jacob arrivés au port après la tempête de la captivité devoient faire éclater leur joie en relevant la gloire du Tout-puiſſant, & en publiant ſes louanges. Ezéchias avoit prédit cette heureuſe circonſtance en parlant au nom d'Iſraël, Iſaïe XXXVIII. 18, 19 & 20.

Non, l'enfer
Ne vous rendra point ſes actions de graces,
Ni la mort ne chantera pas vos louanges:
Ceux qui deſcendront dans la foſſe,
N'attendront plus l'effet de vos promeſſes.

Ceux dont vous aurez conſervé les
jours,
Ceux à qui vous aurez rendu la vie,
Vous rendront leurs actions de graces,
Comme je les rends aujourd'hui.
Le père fera connoître à ſes enfans
Combien vous êtes fidèle à vos promeſſes.
C'eſt à l'Eternel qu'il appartient
De nous rendre la liberté:
C'eſt pourquoi nous *chanterons* ſur des
inſtrumens
Dans la maiſon du Seigneur
Des Cantiques tous les jours de notre vie.

Le même Iſaïe Chap. XLII, 10, 11 & 12. s'énonce encore en ces termes ſur le même ſujet:

Chantez un Cantique nouveau
A la gloire de l'Eternel.
Que ceux qui ſont à l'extrémité de la
terre,
Qui ont été jettés en pleine mer,
Et qui en couvrent la ſurface;
Que les continens, & ceux qui les habitent,
Publient ſes louanges.
Que le déſert, & les villes qui y ſont
Que les bourgs où demeure Cédar,
Exaltent ſes bienfaits.
Que les habitans des rochers
Faſſent entendre des chants d'allégreſſe
Qu'ils pouſſent des cris du haut des
montagnes,
Qu'ils annoncent la gloire de l'Eternel
Qu'ils publient ſes louanges dans les
iſles.

» Le Seigneur ordonne déja à tous les pays, dit M. Duguet ſur ce Texte, & aux hommes de toute condition, de lui chanter des Cantiques de louanges & d'*actions de graces* pour l'établiſſement de ce nouveau régne, dont le premier fruit ſera de rendre la liberté, la paix, & la félicité aux peuples de l'Occident, comme à ceux de l'Orient. Pour cet effet Dieu s'armera de toute ſa puiſſance, il marchera lui-même à la tête des troupes de Cyrus, en jettant par-tout l'épouvante, & en triomphant de tous ſes ennemis. Sa patience qui avoit ſouffert long-tems l'oppreſſion de ſon peuple, ſe changera en fureur. Il détruira tout ce qui fait la force de Babylone.... Il tirera des ſombres cachots ceux qui y étoient renfermés. Il les ramenera dans leur pays par des chemins qu'un long eſclavage leur avoit fait oublier. Il applanira tous les obſtacles de leur retour, & il ne ceſſera de leur donner des preuves éclatantes de ſa protection. «

SIXIEME OBSERVATIOI

Qui renferme le reſte du Pſaume.

LEs peintures vont être bien diff rentes dans cette dernière Sectio Iſraël dont juſqu'à préſent on a repr ſenté les malheurs, va reprendre un nouvelle vie, & ſon pays une nou velle beauté ; tandis que l'Empire d Babylone, juſqu'alors ſi riche & peuplé, ſera ravagé dans toute ſo étenduë.

VERSET XXXIII.

Il changera les fleuves en déſert,
Il tarira les ſources les plus abondante

Art. I. LES FLEUVES.

Nous rapporterons dans la ſuite plu ſieurs paſſages qui feront voir que l terme de *fleuves* caractériſe dans le Prophètes les *provinces* de la Chaldée On peut lire le ſecond Verſet d Chap. L. d'Iſaïe à la pag. 169 & 170 de notre VIII. Vol. A t-on vu quel que part que, pour rendre la liberté

à ſon peuple, le Tout-puiſſant ait deſſéché quelque *mer*, ou des *fleuves*, & que les *poiſſons* ſoient morts de ſoif, comme ce Texte l'aſſure ? Non ſans doute. N'eſt-il pas plus naturel d'entendre cet endroit dans un ſens énigmatique, de même que les autres paſſages de cette eſpèce, & de croire que cette *mer* eſt la *capitale* de l'Empire des Babyloniens ; que les *fleuves* ſont les *provinces* de cette monarchie dont Babylone étoit le centre ; & que les *poiſſons* ſont les *habitans* de ces provinces qui périſſent par les victoires de Cyrus, qui leur ôte tout moyen de ſe ſoûtenir contre lui ? Le même Prophète prédiſant la ruine de l'Empire des Chaldéens Ch. XLIV. 27. avoit annoncé cette révolution, en ſe ſervant des mêmes termes qu'il met dans la bouche du ſouverain Maître. On ſent bien que les *fleuves*, dont parle cet Ecrivain ſacré, une fois taris, l'*abyſme* ou la *mer* qu'ils formoient, devoit être bientôt deſſéché. On a moins de peine encore à concevoir que les *fleuves* ſont les *provinces* de la Chaldée ; que l'*abyſme* eſt l'*Empire* des Babyloniens. Et afin que l'on

ne doute point que ces termes déſi
cette monarchie, Iſaïe avertit qu
rus eſt le conquérant qui doit deſ
cet *abyſme*. Mais pour achever d
convaincre qu'il s'agit ici de *Bal*
dont la priſe devoit opérer le ré
ſement de Jéruſalem & du Te
il ſuffit de lire les deux derniers
du même Verſet. Il eſt éviden
Cyrus a donné l'ordre de rebâ
ruſalem & le Temple. Il eſt
que cet ordre n'a été donné q
la priſe de Babylone, & la co
de ſon Empire. Il eſt donc h
doute que *cette monarchie d*
& *ſes provinces ravagées* ſont c
riſées dans ce paſſage par ces
ſions énigmatiques d'*abyſme d*
& de *fleuves taris*. Qu'on liſe
chiel ; on y trouvera ſouvent
de *fleuves* employé pour déſig
Etat ou un *Empire*. Nous préſen
le Verſ. 15. du Chap. XLII. d
ſi nous ne l'avions déja cité à la pa
de notre I. Vol. On y voit ce
changement des terres dans l'I
des Chaldéens. On ne doute pl
ne s'agiſſe dans ce Texte de la
de leur monarchie, dès que l'

que ce Chap. XLII. dans le ſens litéral de l'Egliſe d'Iſraël regarde pour la plus grande partie Cyrus qui eſt ici, comme ailleurs, la figure & le voile ſous lequel eſt caché *Jéſus-Chriſt*, principal objet de toutes les Prophéties. On doit avec d'autant moins de ſcrupule admettre le premier ſens que nous préſentons, qu'il paroît le plus litéral à de célèbres Commentateurs. Voici comment s'exprime Dom Calmet. » Le Seigneur irrité des crimes » des Babyloniens a verſé ſur eux ſa » malédiction. Leur pays, qui étoit » ſi beau, ſi fertile, ſi arroſé, eſt » devenu comme une terre maudite » & ſtérile...., Le même Dieu touché de miſéricorde pour les malheurs » de ſon peuple leur a rendu la liberté, » & a changé le déſert par où ils ont » paſſé, en un lieu de délices; il y a fait » couler des eaux en abondance pour » les rafraîchir.... & leur pays auparavant déſert & inculte a été repeuplé & cultivé de nouveau; il les » a comblés de ſes bénédictions, & les » a multipliés & leurs animaux. Ils » étoient réduits à un très-petit nombre dans leur captivité: leurs princes

» étoient dans le mépris & dan
» probre.... ils étoient dans u
» perdu, inconnu & étranger..
» le Tout-puiſſant les a tirés d
» preſſion & de la misère, & a
» tiplié leurs familles, comm
» troupeaux de brebis. «

Art. II. EN DÉSERT.

Cette menace contre Babylon renouvellée par Jérémie Chap. & 13. On trouvera ce paſſage pag. 105. de notre III. Vol.

VERSET XXXIV.

Il ſemera de ſel
La terre la plus fertile,
En punition du crime de ſes habi

Ce *pays fertile* eſt *Babylo* ſon *Empire*, puiſque preſque to Prophètes font aux Chaldéens le naces contenues dans ce Can Leurs crimes conſiſtoient princ ment dans la dureté dont ils uſo l'égard des Iſraëlites. On peut voi ment Jérémie s'énonce à ce ſujet les Verſets 34 & 35. de ſon Chap. I contre Babylone. Nous les avor portés aux pages 487 & 488. de

I. Volume. Bornons-nous donc à ce témoignage de S. Jérôme qui développe en ces termes la méchanceté des Chaldéens envers ces captifs dans ſon Commentaire ſur le XLVIIe Chapitre d'Iſaïe. * » Et parce qu'en même tems » il s'élevoit une queſtion dont la ſolu» tion étoit inconnue ; ſavoir, pour» quoi Dieu étoit en colère contre les » Chaldéens, tandis que lui-même les » avoit envoyés pour mettre Iſraël » ſous le joug ? Le Tout-puiſſant ré» pond que la colère qu'il avoit conçue » contre ſon peuple le portoit à le » corriger, & non point à le perdre, » à le frapper, & non à le faire pé» rir ; mais que les Chaldéens ont » pouſſé trop loin leur cruauté, & » que ces ennemis ont couvert leurs » captifs de plus de plaies que la ven» geance du Seigneur ne l'éxigeoit : » & une marque particulière de cette

* Simulque quia occulta quæſtio naſcebatur, cur iraſceretur Deus adverſus Chaldæos, quos ipſe miſit ad capiendum Iſraël ? Reſpondit iratum ſe contra populum ſuum, corripere eos voluiſſe, non perdere ; vulnerare, non occidere : illos autem abuſos eſſe crudelitate ſuâ, & plus impoſuiſſe plagarum quàm Dei ultio flagitabat. Magnumque Ba-

» cruauté portée à l'excès, c'e
» n'ont point épargné les vie
» dont l'âge eſt toujours reſpe
» les ennemis même. «

VERSET XXXV.

Il changera le déſert
En un étang plein d'eaux:
La terre qui étoit aride,
Sera arroſée de fontaines.

Il s'agit dans cette Section *pays différens*, dont l'un ſera d réduit dans un *déſert affreux*, tre rétabli dans *ſon ancienne deur.* Les Prophètes qui no appris que le *premier* eſt la *ravagée* par Cyrus, vont nous c cre que le *ſecond* eſt la *terre a* Iſaïe XLI. 18 & 19. parlant d de la nation ſainte délivrée de l vité de Babylone, ſe ſert des exp paralleles à celles de ce Pſaun exprimer l'heureux changemer prouvera *cette terre inculte*

bylonicæ crudelitatis indicium eſt, n quidem pepercisſe, quorum ætas ter hoſtes venerabilis eſt.

ſerte depuis le départ d'Iſraël pour la Chaldée.

Je ferai naître des rivières
Dans les plaines qui ſont ſur les hauteurs :
Je ferai couler les fontaines dans les vallées.
Je changerai *le déſert en étangs*,
Et *la terre aride en ſources d'eaux*.
Je ferai croître dans le déſert
Des cèdres, des acacias,
Des myrthes & des oliviers ;
Et je ferai venir dans les ſolitudes
Des ſapins, des pins & des buis.

On ne peut pas douter qu'il ne ſoit ici queſtion du rétabliſſement de la terre d'Iſraël pour le retour de ſes habitans au ſortir de la captivité de Babylone ; puiſque, comme nous en avons déja averti plus haut, la Prophétie qui s'étend depuis le Chap. XL. juſqu'à l'avant-dernier d'Iſaïe, regarde principalement la délivrance d'Iſraël, ſon retour dans ſa patrie, & la ruine de l'Empire des Chaldéens par Cyrus, dont il eſt ſi clairement parlé dans les Chap. XLII. XLIV. & XLV. de cette Prophétie. Il eſt vrai qu'on y reconnoît Jéſus-Chriſt par-tout ; mais on ne doit point pour cela y méconnoître Cyrus, qui, comme libérateur des

deſcendans de Jacob, étoit la
de celui qui eſt venu délivrer le r
de l'eſclavage de l'Idolatrie. Auſ
Thomas reconnoît-il que le ter
déſert déſigne dans cet endroit *l*
d'Iſraël qui avoit été d'abord ra
Deſertum, id eſt, *terram v*
primò deſertam; & ce S. Docte
porte en preuve de ce qu'il vie
dirè, le Verſet du Pſaume CV
nous éxaminons.

Cette promeſſe de changer
pays arroſé par des eaux la
déſerte d'Iſraël eſt confirmée au
XLIII. 19 & 20. du même
inſpiré, où l'Eternel s'exprime a

Je vais opérer des choſes nou
Elles paroîtront dans peu.
Ne les connoiſſez-vous point dé
Oui, j'ouvrirai des routes dans le
Et je ferai *naître des rivières*
Dans les lieux où l'on ne paſſoi
Les animaux des campagnes,
Les dragons & les autruches me
fierônt
De ce que j'aurai fait ſortir
Des *eaux* dans le *déſert*,
Et des *rivières* dans les *lieux*
Où l'on ne paſſoit point;
Afin de donner à boire à mon
Au peuple que je me ſuis form
Et pour qui je ſuis plein de ter

: Docteur Angélique rapporte en-
ce Texte à la terre d'Iſraël après
ptivité. Voici ſes paroles. »* *Je fe-*
i dans le déſert, c'eſt-à-dire, dans
terre d'Iſraël auparavant déſerte,
1 chemin pour ceux qui iront aux
lémnités. «

nous ſemble qu'Iſaïe inſinue que
ıre d'Iſraël avoit été condamnée à
ſéchereſſe & à une ſtérilité perpé-
les pendant la captivité de Baby-
, & que les pluies ſuſpendues par
olère de l'Etre ſuprême ne don-
nt plus aux torrens les eaux néceſ-
s pour abreuver les animaux, &
ltérer les hommes. Mais dès que
ernel réconcilié avec ſon peuple
ſolu de le faire revenir, les pluies
niſſent des eaux aux torrens &
étangs. De-là une fécondité nou-
e enrichit la terre d'Iſraël. Par là
complit cet oracle du même Pro-
te LI. 3.

Oui, l'Eternel conſolera Sion,
Il la conſolera en réparant

Ponam in deſerto, id eſt, in *terrâ Ju-*
um quæ fuit priùs *deſerta*, viam euntium
eſtivitates.

Toutes ſes ruines.
Il changera *ſes déſerts*
En des *lieux de délices*,
Et ſes pays déſolés
En de magnifiques jardins.

Il eſt clair que ces paroles
objet l'état futur de la terre
après ſon eſclavage. Car, c
tius, * » on pourroit aiſément
» ter ces bienfaits à Sion dé
» joug des Babyloniens. La f
» l'ennemi l'avoit porté à fa
» de courſes dans ſes campa
» ne préſentoient d'abord
» charmes, qu'elles n'offroi
» qu'un *déſert inculte & affr*
» flammes avoient auſſi fa
» grands ravages dans la vill
» lieu des veſtiges de ſa premi
» deur, on n'y appercevoit
» des marques de l'incendie. I
» néanmoins venant à paroît

* Facile hæc ad Sionem poſt Ba
cladem referri poterunt; cujus agr
priùs amœnitatis ſic pervagatus e
furor; ſic in urbe graſſatum incen
ager olim cultus deſertus eſſet, &
in morem ferus & ſquallidus; &
non tam antiquæ gloriæ quàm i
gium appareret. Sic tamen affulg

de la ville changea au point qu'au » lieu *d'un déſert* qui faiſoit horreur, » vous n'y découvrez plus que *les vuës* » *les plus agréables* .... Ces avanta- » ges, comme je l'ai dit, ont été vé- » ritablement accordés à Sion, c'eſt- » à-dire, à la terre d'Iſraël, après que » ſes habitans ont été rétablis dans » leur patrie. «

VERSET XXXVI.

Il y placera
Ceux qui auront été preſſés par la faim :
Ils y bâtiront des villes,
Et s'y établiront.

Art. I. IL Y PLACERA.

C'eſt dans la terre d'Iſraël, après le retour de la captivité, que l'Eternel placera la poſtérité de Jacob qui avoit eſſuyé, ſous la tyrannie des Chaldéens, toute eſpèce de calamité, mais ſurtout la faim & la ſoif. Ces conſolantes promeſſes ſont faites par Jérémie aux captifs d'Iſraël. Le ſouverain Maî-

---

tate converſa eſt civitatis fortuna, ut in deſerto ac ſolitudine tanquam in paradiſo Dei delicias ſpectes .... Hæc, ut dixi, verè contigêre Sioni reſtitutæ.

tre les exprime en ces termes dans les Verſets 5 & 6. du XXIV. Chap. de ce Prophète.

Voici ce que dit l'Eternel,
Le Dieu qu'Iſraël adore :
Comme on regarde avec plaiſir
Ces excellentes figues,
Je verrai de même avec complaiſance
Les captifs de Juda,
Que j'ai fait enlever de ce lieu
Pour être conduits à Babylone.
Je fixerai ſur eux mes regards bienfaiſans,
Pour les ramener dans cette terre:
Je les y établirai,
Pour ne plus les en enlever:
Je les y planterai,
Pour ne plus les en arracher.

Et aux Verſets 36, 37 & 41. du Chap. XXXII.

Néanmoins voici ce que dit maintenant
Le Seigneur le Dieu d'Iſraël,
Des habitans de cette ville
Que vous dites avoir été livrés
Au pouvoir du Roi de Babylone,
Pour qu'il les exterminât
Par l'épée, par la famine, & par la peſte.
Je vais les raſſembler
De tous les pays où je les ai diſperſés
Dans l'excès de ma colère,
De mon indignation & de ma fureur.
Je les ramenerai dans ce lieu

les y ferai demeurer en ſureté.

. . . . . .

prendrai plaiſir à les combler de biens :
établirai dans cette terre,
la promeſſe que j'en ai faite
it mon cœur & de toute mon ame.

ı veut lire le Chap. LXV. puis le Verſet 9 juſqu'au 15. rra que les fidèles Iſraélites ont prendre poſſeſſion des :s de la terre promiſe, que ɔagnes ſeront couvertes de ail, & que la vallée d'Achor ɔlie de troupeaux. On y ap- que les ſerviteurs de l'Etre ſeront *raſſaſiés*, pendant que ɬats qui auront oublié la ɛ ſainte pour dreſſer dans la des autels à la fortune, *ſe- mentés par la faim.* La vérité dans ces différens Textes eſt ible, pour avoir beſoin du d'aucun Interprète.

ILS Y BATIRONT DES VILLES.

k Jérémie s'accordent à pré- établiſſement des villes où les doivent fixer leur ſéjour après ɔur de Babylone. Jéruſalem

devoit éprouver la première
ces conſolantes promeſſes.
de miſéricorde en avoit char
comme on le voit par le
du XLVe Chapitre d'Iſaïe rap
pages 287 & 288. de notre V
Les villes de Juda auront pa
faveur, Iſaïe XLIV. 26. Or
paſſage dans l'Avertiſſement
avons mis à la tête de ce Pſ

Ce n'eſt plus à Juda ſeul
toute la maiſon de Jacob, c'e
à toutes les Tribus, que les
contenues dans le Verſet 12.
LVIII. d'Iſaïe s'adreſſent.
Texte à la page 285. du I.
Lettres de Mr l'Abbé de *
Elèves. Le Verſet 4. du Chap.
même Prophète regarde en
le peuple choiſi.

On rebâtira les lieux
Abandonnés depuis long-tem
On relevera vos anciennes
Et l'on rebâtira vos villes d
Et détruites depuis pluſieurs

On ſent ici l'accord qui ré
ces Prophéties & le Pſaume
expliquons. Les Textes de J

:es Prophètes ſur le rétabliſſe-
e Jéruſalem & des autres villes
ſont à l'épreuve de toutes re-
. Vous trouverez le Verſ. 18.
ıp. XXX. de Jér. à la pag. 264.
e ſecond Vol. Liſez la pag. 356.
e VIIIe, vous y verrez que To-
:ntend point ce rétabliſſement
ıſalem ſeule & de Juda, mais
'étend encore ſur les dix Tribus
l. Jettez auſſi les yeux ſur les
13, 14 & 15. du Chap. IX.
ıs qui ſont aux pages 338 & 339.
ime Volume: ils vous confirme-
lans la même vérité.

T. ET S'Y ÉTABLIRONT.
: établiſſement a été ſi ſolide ;
:un peuple n'a pu en priver les
tes, depuis leur retour de capti-
juſqu'à ce qu'ayant mis le com-
leurs iniquités par un déicide,
omains les ont diſperſés par toute
re, où ils ſont errans & vaga-
ı depuis dix-ſept ſiècles.

VERSET XXXVII.

Ils enſemenceront les campagnes :
Ils y planteront des vignes,

Et d'année en année
Ils en recueilleront les fruits.

Quand nous n'aurions que le p
ſage que nous venons de citer du Pr
phète Amos, pour prouver que ce V
ſet regarde la terre d'Iſraël après
captivité, nous le croyons plus q
ſuffiſant pour en convaincre tout eſp
raiſonnable. Mais nous ne ſommes p
réduits à cette ſeule autorité. Am
ne paroît avoir été que l'écho d'Iſaï
puiſqu'il ſe ſert des mêmes expreſſio
que ce dernier Prophète emploie a
Verſ. 21 & 22. de ſon Chap. LXV.

Ils bâtiront alors des maiſons,
Et ils y demeureront:
Ils planteront des vignes,
Ils en mangeront le fruit.
Ils ne bâtiront plus de maiſons,
Pour que les autres y demeurent:
Ils ne planteront plus de vignes,
Pour que les autres en mangent le
fruits.
Car la durée de la vie de mon peupl
Egalera celle des grands arbres;
Et les ouvrages * des mains de me
élus
Subſiſteront long tems.

---

* C'eſt-à-dire, les villes, les maiſons,
les vignes, &c.

Iſraël jouira des mêmes avantages, lon les promeſſes que lui en fait l'Etre prême aux Verſets 4 & 5. du XXXIe hap. de Jérémie, que nous avons tés dans notre Avertiſſement ſur ce antique. Les paroles que renferment sVerſets 25 & 26. du XXVIII. Chap. Ezéch. donneront une nouvelle force ux preuves que nous venons de proire. Il y parle en ces termes de la art du Seigneur :

Voici ce que déclare
Le ſouverain Maître, l'Eternel :
Après que j'aurai raſſemblé
La maiſon d'Iſraël d'entre les peuples,
Parmi leſquels je l'avois diſperſée,
Elle publiera mes louanges
En préſence des nations ;
Elle témoignera ſa reconnoiſſance
De ce qu'elle ſera rétablie dans la terre
Que j'ai donnée à mon ſerviteur Jacob ;
Et ſa poſtérité
Y demeurera ſans aucune crainte.
Elle y bâtira des maiſons,
Elle y plantera des vignes,
Elle y reſtera en ſureté,
Lorſque j'aurai exécuté
Les jugemens que j'ai portés
Contre tous ceux qui l'environnent.
Alors elle comprendra
Que je ſuis ſeul l'Eternel ſon Dieu.

Pour ne point abuſer de la com-

plaiſance du Lecteur paſſons au Verſe ſuivant.

VERSET XXXVIII.

Le Très-haut les comblera de ſes bie faits,
Il les multipliera à l'infini :
Leurs troupeaux même ſeront innom brables.

Dom Calmet s'énonce ainſi ſur Verſet ſuivant: » Les Iſraëlites furc » réduits en un petit nombre, & a » cablés de maux & de douleur da » leur captivité ſous l'injuſte dom » nation des Chaldéens. Dieu, par » puiſſance & par ſa miſéricorde in » finie, les a délivrés de leurs maux, » augmenta leur nombre après le » retour.« Aux pag. 496, 497, 49 499 & 500. de notre premier Volum on trouve les Prophéties qui annonce l'abondance des biens dont le peup choiſi ſera comblé après ſon eſclavag & la multiplication de ſa poſtérité.

VERSET XXXIX.

Mais leurs ennemis
Réduits à un petit nombre
Succomberont enfin ſous le poids
De leur misère & de leurs maux.

Il eſt aiſé de s'appercevoir qu'il y

cence dans ce Verſet, parce
n'eſt pas du même peuple qu'il
lé dans le précédent & dans
. Le terme *ennemis* que nous
ıs, déſigne *les Chaldéens* que
hètes aſſurent devoir éprouver
ſort dont les menace le Pſal-
lorſque le Tout-puiſſant arra-
s Iſraëlites d'entre leurs mains.
déclare en termes formels dans
n endroit. Voyez le Verſet 11.
ɔ. XLI. de ce Prophète cité à la
. de notre IIIe Vol. Faites ſur-
ention à ces paroles du Verſet

ous les chercherez,
rous ne les trouverez point,
hommes qui s'élèvent contre vous,
ſeront exterminés entièrement :
x qui vous font la guerre,
ınt anéantis.

: que M. Duguet paraphraſe
anière ſuivante. » Puis donc que
s votre Dieu, votre Seigneur,
Soûtien, votre Protecteur,
:aignez rien de l'oppoſition de
ces ennemis ligués contre votre
é. Oui, je vous le répète en-
, c'eſt moi qui vous fortifierai,

» c'eſt moi qui vous ſecourrai ;
» moi qui vous ſoûtiendrai par l
» niſtère de Cyrus que j'ai choiſi
» vous venger de la tyrannie de
» byloniens. Ces maîtres fâch
» durs, injuſtes, dont vous ne
» viez que de mauvais traite
» ſeront couverts de honte, &
» roîtront dans une nuit par la
» ſubite de leur ville, ſans qu
» les revoyiez jamais... Je vous
» ma parole, que vous écraſerez
» tre tour le ſuperbe Empire
» bylone par l'armée de Cyru
» ſera comme à votre ſolde.
» pendant que vous les rédui
» poudre, comme la paille de l'a
» le vent diſſipe, & dont il
» plus de traces ; vous mettre
» joie & votre gloire dans un
» rateur, qui s'eſt déclaré ſi hau
» pour le peuple d'Iſraël. «
parle ainſi ſur le même ſujet au
tans de Jéruſalem captifs, aux Ve
& 31. du Chap. IV.

Jéruſalem, ranimez-vous :
C'eſt ainſi que vous encourag
Celui qui vous a donné votre
Ceux qui ont voulu vous m
Ceux qui vous ont perſécuté,

trouvera de nouvelles preuves
e défaite totale des Chaldéens
s Chap. L. & LI. de Jérémie.
s la lecture des Pſaumes ne ſer-
s peu à confirmer ce que nous
ns ſur ce point.

VERSET XL.

l couvrira leurs princes d'opprobre:
les fera errer dans des déſerts
nt il fermera toutes les iſſuës.

L COUVRIRA LEURS PRINCES D'OPPROBRE.

IV. Chap. d'Iſaïe fournit une
einture de cette Prophétie con-
princes de la Chaldée. Quelle
n effet, & quelle ignominie ne
point pour eux d'entendre les
s, les inſultes, & les outrages
s accabloient ceux qu'ils avoient
ant retenus en captivité? Vous
Verſion de ce grand morceau
g. 137. du ſecond Volume des
de M. l'Abbé de *** à ſes
Voyez auſſi notre troiſième
e depuis la page 91. juſqu'à la
9.

Art. II. IL LES FERA ERRER DAN DÉSERTS.

Reconnoiſſez au terme de *déſer provinces de l'Empire* de Babylo vagées par les Mèdes & par les P Les Prophètes ſont remplis de blables menaces contre cette or leuſe monarchie. Ses habitans ne vent aucune iſſuë pour en ſortir, que le Seigneur les a condamné perpétuel eſclavage, comme l'avons fait voir ailleurs.

VERSET XLI.

Il tirera les pauvres de l'oppr
Il rendra leurs familles
Auſſi nombreuſes que des troupeau

C'eſt-à-dire, Cyrus fera ſo raël de l'oppreſſion ſous laquell miſſoit en captivité.

VERSET XLII.

Ceux dont le cœur eſt droit,
Seront témoins de ces merveilles
Ils en ſeront tranſportés de joie
Mais tous les ouvriers d'iniquité
N'oſeront ouvrir la bouche.

Art. I. CEUX DONT LE COEUR EST DI

Comme ſi le Prophète diſc

que le Tout-puiſſant fera en ſa faveur ntre les Chaldéens; elle en fera écla- t ſa joie.

n. II. MAIS TOUS LES OUVRIERS D'INIQUITÉ
N'OSERONT OUVRIR LA BOUCHE.

Les termes d'*ouvriers d'iniquité* caſtériſent les *Chaldéens* & les Apoſtats. e ſaint homme Job leur donne à peu rès la même dénomination dans le 'erſet 16. de ſon Chap. V.

Il délivrera le pauvre de l'épée,
Et de la gueule de ces Lions:
Il le délivrera de la puiſſance
De celui qui le retient par force.
Alors l'homme dénué de tout ſecours
Verra ſon attente remplie:
Alors l'*iniquité*
N'oſera plus ouvrir la *bouche.*

Dans ce dernier ſtique le Nom abſ- ait eſt mis pour le concret; *l'iniquité* our ceux *qui la commettent*, c'eſt-à- ire, *les Chaldéens & les Apoſtats* d'Iſraël ui offroient leur encens aux idoles.

VERSET XLIII.

Quel eſt l'homme aſſez pénétrant
Pour ſaiſir ce que j'annonce,
Pour ſonder toute la profondeur
De la miſéricorde de l'Éternel?

Ces quatre derniers ſtiques ſ
pour faire voir que cette Poëſ
pas à la portée de tout le mon
effet auroit-on beſoin d'un eſpri
trant, ſi elle n'étoit compoſée q
preſſions généralement connues
ainſi qu'Oſée termine ſes Prophé
difficultés preſqu'inſurmontabl
l'on rencontre dans pluſieurs e
de cet Auteur inſpiré, font-aſ
noître qu'il n'avoit que trop de
d'ajoûter ces paroles.

Quel eſt l'homme aſſez inte
Pour comprendre ces oracles ?
Quel eſt l'homme aſſez pénétr
Pour les connoître à fond?
Oui, les voies * de l'Eternel
Sont pleines d'équité :
C'eſt par elles que les juſtes
Reviendront [de captivité:]
C'eſt par elles que les préva
périront.

---

* C'eſt-à-dire, les meſures que Di
pour délivrer ſon peuple, & pour f
les Apoſtats & les Chaldéens.

ARTICLE SIXIEME.

Des termes généraux.

L'Obſcurité que répandent les termes généraux ſur les Livres ſaints, n'eſt pas un des obſtacles le moins difficile à diſſiper. Nous la regardons comme une des ſources du ſens moral & édifiant qui ſe trouve ſi ſouvent dans les Commentaires. Si nous n'avions d'autre deſſein que de donner aux fidèles l'explication des Pſaumes relativement à ce point de vuë, les diſcuſſions où nous entrons, ſeroient tout-à-fait inutiles. Marchant avec confiance dans la route que nous ont tracée tant d'habiles Maîtres en ce genre, nous ne ferions point de recherches ſur une multitude de termes indéterminés dont l'uſage ſemble avoir conſacré l'application à la piété ſeule; dès-lors nous ne trouverions dans le terme de *miſéricorde* que cette *bonté infinie* du Père céleſte, ſouvent plus empreſſée d'accorder au pécheur ſon pardon, qu'il ne l'eſt de le demander.

Le mot de *jugement* ne ſeroit à nos yeux que cet *arrêt terrible* qu'il prononce ſur le ſort de l'ame de *l'impie* dégagée des liens du corps : l'*humble*, le *pauvre*, l'*indigent* ne nous paroîtroient que des *gens dénués de forces, privés de ſecours*, ou peut-être le *juſte* vivant dans un abbaiſſement volontaire & dans l'humilité Chrétienne. Dans l'*opprimé* nous ne reconnoîtrions que le *Chrétien fidèle* en butte à ſes paſſions, ou peut-être la *victime infortunée* des calomnies & des mauvais traitemens d'un ennemi acharné à ſa perte, & ainſi de tous les autres. Mais nos vuës s'étendent plus loin. Pleinement convaincus qu'il régne dans les Livres Prophétiques un double ſens litéral, nous en faiſons toujours l'objet principal de notre attention & de nos recherches les plus exactes ; il eſt la baſe de tous les autres, & nous entreprendrions en vain de donner le ſens ſpirituel des Livres ſacrés, avant d'avoir établi le litéral ſur des fondemens inébranlables.

En effet, vouloir donner le ſens du nouvel Iſraël, ou le ſens moral, ſans lui avoir donné pour fondement le

premier ſens litéral, rien, dit Salméron, n'eſt plus déplacé, c'eſt vouloir commencer par orner de peintures une maiſon qui n'eſt point encore bâtie. (*a*)

Nous appellons termes généraux les expreſſions qui ne préſentent d'elles-mêmes aucun ſens déterminé, & que l'on eſt obligé de reſtreindre à un objet particulier pour en donner la véritable intelligence. Tels ſont les termes de *terre*, d'*impies*, de *peuple* &c. Tels ſont encore, ſelon M. l'Evêque du Puy, (*b*) ceux qu'emploie Daniel XI. 4. pour annoncer le ſort des Etats d'Alexandre après la mort de ce Conquérant. La généralité de ces expreſſions fait une des branches du ſtyle énigmatique, & peut-être une des plus difficiles à découvrir par le ſens natu-

(*a*) Præpoſterum & inconcinnum eſſe .... ut nullo poſito literæ fundamento, ubi tamen maximè opus eſſet, ſtatim ad myſticos ſenſus venandos accedatur. Quod eſt perindè ac domui quæ nondum erecta eſt, illi magna picturarum atque colorum ornamenta adhibere &c. *Salmeron de ſenſu ſpir. Scrip. can.* 2.

(*b*) L'Incrédulité convaincue par les Prophéties, pag. 90. de l'édition in 4°.

rel & ſimple qui ſe préſente d'abo à l'eſprit. En vain ſe flatteroit-on d parvenir ſans une connoiſſance exa de l'objet de la pièce où elles ſe trou vent; mais dès qu'on a ſaiſi le pre mier ſens litéral de la Prophétie, & qu'on écarte en conſéquence le ſen moral qui ſemble lui ſervir de voile pour lors l'objet & l'harmonie don nent à ce terme vague en apparence l'application qui lui convient.

§. I.

אֶרֶץ-êréts, *terra*, terre.

EN effet éxaminons le mot de *terre* ſi ſouvent employé dans les Livres ſaints. Il eſt dit dans le Pſaume XXIV. Hébr. XXV. Verſ. 12 & 13.

Quel ſera le ſort
De celui qui craint l'Eternel?
. . . . . .
Son ame repoſera
Dans un pays abondant,
Et ſa poſtérité
Poſſedera la *terre* en héritage.

Si jamais terme fut général, c'eſt celui de *terre* en cet endroit. Si l'on

eut s'arrêter à la moralité apparente que la première idée fait naître, on y voit le *juſte* craignant Dieu, récompenſé dans ſa propre perſonne par une *abondance* de graces, & dans ſa famille par une *longue ſuite* de deſcendans qui peupleront la terre. Dès-lors plus de difficulté, l'expreſſion reſte dans ſon ſens indéterminé, & cette *terre* n'eſt autre choſe que cet *univers* où nous reſpirons tous. Mais ſi l'on veut, un inſtant, chercher le premier ſens litéral ſous le moral apparent, tout devient différent; on examine le Pſaume en entier. On y reconnoît aiſément un peuple accablé ſous le poids de ſes malheurs, qui demande à Dieu pardon de ſes révoltes, qui lui rappelle ſes anciennes miſéricordes, & les promeſſes qu'il a bien voulu lui faire. On remonte aux ſiècles précédens, on y voit que l'Eternel avoit fait alliance avec les deſcendans d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob; qu'il leur avoit promis une *terre* où le lait & le miel couleroient; qu'il les en avoit mis en poſſeſſion; que malgré les menaces réitérées de les priver de ce bel héritage s'ils s'abandonnoient à l'idolatrie, la

plûpart avoient ſuivi avec fur
penchant à ce crime, & que
en punir, Dieu les avoit tra
dans la Chaldée; qu'il les av
dus eſclaves de cette nation c
impérieuſe; qu'à la vérité il
tioit rigoureuſement : mais
ſon intention fût de les détru
lement, il leur avoit au contr
mis de leur rendre leur *terre*,
loient revenir à lui dans la
de leur cœur. Alors tout devie
& le ſeul raiſonnement ſu
faire voir que cette *terre* d
jouir à titre d'héritage la pol
celui qui craint Dieu, doit êt
minée à la *terre* d'Iſraël où
ſainte rentrera, lorſque les m
ſes enfans ſont accablés, auro
leurs cœurs, & y auront fai
cette crainte qu'ils avoient per
l'idolatrie.

Telle eſt l'interprétation qu
née de ce Verſet les Comm
qui ont attribué ce Pſaume à l
té : voyez Dom Calmet & M.
Mais voici comment on s'é
premier ſens litéral d'un

and on n'a point ſaiſi l'objet que le ophète nous y préſente.

Il y en a,* dit l'*Incognitus in Pſalmos* r ce Verſet, qui entendent cet endroit une récompenſe terreſtre, ſavoir de poſſeſſion de la *terre* d'Iſraël, de ette *terre* de promiſſion que le peuple Juif poſſéda tant qu'il fut fidèle à Dieu, & dont il fut exclus lorſqu'il abandonna & qu'il ſe livra à l'idolatrie: mais, ajoûte-t-il, il vaut mieux entendre d'un prix céleſte & ſpirituel. Cette méthode eſt effectivement beaucoup plus aiſée; & ſi nous vions voulu la ſuivre, nous nous ſerions épargné bien des peines. Mais 'eſt perdre de vuë un ſens litéral réel, our ſe livrer à un ſens moral ſouvent maginaire; & c'eſt ce que nous éviterons toujours.

---

* Hunc locum exponunt aliqui de præmio terreno, ſcilicet de poſſeſſione *terræ* Iſraël; le *terrâ* promiſſionis quam populus ille Judæorum poſſedit & inhabitavit quamdiu debitè Deum timuit, & Deo ſervivit; & ex quâ fuit expulſus quando timorem Dei deſerens declinavit ad idololatriam .... Id melius exponitur de præmio cœleſti & ſpiritali. *Comment. in Pſal. David. priſci cujuſdam Auctoris incogniti.*

C'eſt encore l'objet & l'ha
qui nous font connoître que ce
nom de *terre*, qui ſignifie ſi clai
dans le Pſaume XXIV. la *terr*
raël, caractériſe dans le Pſaume
Hébr. XLVI. l'*Empire* de Bal
Il y eſt dit au Verſet 7.

> Les nations ſeront dans le tro
> Les Royaumes ſeront ébranlés
> A la voix de l'Eternel :
> *La terre* s'écoulera comme de l

Rien de plus frappant pour u
pieuſe que ces deſcriptions effr
de la puiſſance de l'Eternel. Elle
gine être arrivée à ce momen
ble, où la nature confondue tre
d'effroi, & rentrera dans le né
voix du ſouverain Juge de l'u
A Dieu ne plaiſe que nous cher
à détruire dans les fidèles des c
& des idées ſi ſalutaires ; nous
affermirons au contraire, lorſqu
expliquerons le ſens moral ré
fera même d'autant plus d'impr
qu'il ſera plus ſuivi & plus dép
en tout du premier ſens littéral
ſervira de baſe ; mais ce n'eſ
encore le tems. Il nous faut a
vant établir ce premier ſens lité

la ſource de tous les autres : or en ivant l'intelligence qu'il nous donne : ce Verſet, nous n'y voyons que ı deſcription de la chute de l'Empire e Babylone, annoncée & prédite tant e fois par les Prophètes, & qui devoit tre accompagnée des circonſtances s plus terribles & les plus capables 'inſpirer la terreur.

Il en eſt de même de ce que dit Eternel par la bouche de ſon Prophète ſaïe XV. 26.

> Tel eſt le deſſein que j'ai formé
> Contre toute la *terre*,
> Et c'eſt ainſi que je deployerai mon bras
> Contre toutes les *nations*.

Ces deux expreſſions indéterminées le toute la *terre* & de toutes les *nations* ne doivent pas être priſes dans la généralité qu'elles préſentent ; & S. Jérôme lui-même a reconnu la néceſſité de les reſtreindre pour former le premier ſens litéral. » Quelques-» uns penſent, dit ce S. Docteur *, que » cette Prophétie eſt générale contre » tout l'*univers* & que la ruine de Ba-

* Hoc loco quidem arbitrantur generalem eſſe contra *omnem orbem* Prophetiam, & quòd vaſtitas Babylonis & Aſſyriæ civitatum

» bylone & des villes d'Aſſyr
» type de la deſtruction finale
» *vers.* Nous ne contrediſ
» penſée en aucune façon,
» qu'on ſache qu'ici toute
» ſignifie proprement la *terr*
» ſyriens ; & toutes les *nati*
» *alliés* du royaume d'Aſſyri

Tel eſt encore le ſentimer
rin ſur ce Verſet. * » *Sur toute*
» c'eſt-à-dire, ſur *tous les*
» qui ſe ſont joints au Tyr
» rien, tels que les Syriens,
» ritains, les Philiſtins, les M
» les Iduméens, les Egyptie

Et cette interprétation eſt
au principe poſé par le mêm
rôme ſur Iſaïe Chap. XIII. 11
» un uſage, dit-il, de l'Ecrit
» d'exprimer ſous la dénomi

typus ſit conſummationis *mundi* nequaquam contradicimus, dùm *omnem terram* Aſſyriorum propriè & univerſas *gentes ſocias* regis monſtrabas. *Hieron. in Iſaïæ XIV.*

* *Super omnem terram*, id eſt,

» *toute la terre*, la *province* dont il » eſt queſtion. « Auſſi Dom Calmet aſſure-t-il, ſur le 7. Verſet du XIV. Chap. d'Iſaïe, que » *toute la terre* eſt » miſe pour tout l'*Empire des Chal-* » *déens*, & pour les pays voiſins » qui *étoient dans de continuelles alar-* » *mes*, à cauſe de l'ambition déme- » ſurée de ces princes. «

La *Chaldée* eſt encore déſignée ſous ce nom général dans Iſaïe XXII. 18. Le Prophète envoyé par le Seigneur à Sobna qui tenoit la garde du Tréſor du Temple, pour l'avertir d'arrêter ſes travaux, parce qu'il va être tranſporté dans une *terre* étrangère, lui parle en ces termes:

Il vous chaſſera comme une balle
Dans une *terre* étrangère,
Dans une *terre* vaſte & ſpacieuſe.
Et c'eſt là où ſe réduira
Le char de votre gloire,
Vous qui êtes la honte
De la maiſon de votre Dieu.

Il eſt trop évident que cette *terre étrangère* eſt la *Chaldée*, pour citer le ſentiment des Interprètes à cet égard.

§. II.

תֵּבֵל Thêbêl, *orbis*, univers.

CE terme eſt pareillement une expreſſion générale qu'il eſt rare de voir employée dans toute ſon étenduë dans les Livres Prophétiques, & communément elle ne ſignifie qu'une partie du total auquel ce nom eſt donné. Lorſque, par exemple l'Eternel, dit dans Iſaïe Chap. XIII. 11.

Je punirai les maux,
Dont s'eſt rendu coupable l'*univers*;

penſera-t-on qu'il y ſoit queſtion d'une *punition générale* contre tous les habitans de ce *vaſte univers?* Ce ſeroit démentir le Prophète lui-même, qui annonce clairement & ſans détour qu'il prophétiſe contre Babylone. C'eſt donc de cet Empire ſeul, comme l'a remarqué S. Thomas, * que l'Eternel en cet endroit menace de punir les forfaits. Or ſi l'on ne peut ſe refuſer

* *Super orbis mala*, id eſt, Babylonis, *in hunc locum.*

reſtreindre ici le terme général *univers*, parce que le Prophète lui-même en donne l'explication, n'eſt-on pas bien motivé à le reſtreindre pareillement dans d'autres endroits, quoique l'Auteur ſacré ne l'ait pas dévoilé ſi clairement ? N'eſt-ce pas d'un paſſage clair & ſans nuage qu'on peut trouver le ſens d'un autre obſcurci par quelque figure, lorſque les mêmes termes ſont employés dans l'un & dans l'autre.

Ce même *univers* dont les *fondemens paroiſſent à découvert* dans le Pſaume XVIII. 16. doit être expliqué par la même analogie.

Seigneur, (dit le Prophète) votre air menaçant,
Le ſouffle impétueux des vents
Excité par votre fureur,
Mettront à ſec le lit des eaux,
Et feront paroître au jour
Les fondemens de l'*univers* תֵּבֵל.

Que voudroit dire cette expreſſion dans ce paſſage, en la prenant dans le ſens qu'elle préſente ? & quelle idée pourroit-on ſe former des *fondemens de l'univers ?* De quelle matière ſont-ils ? Quelles en ſont les baſes ? *Super quo baſes illius fundatæ ſunt ?* Job

XXXVIII. 4. Il faut donc néceſſa
ment reſtreindre ce terme à quel
partie de l'univers, ſuivant que le
litéral & l'harmonie de ce Pſaume l'
gent. L'un & l'autre nous appren
qu'il eſt ici queſtion d'un peuple
captivité, & qui dans ſon accablen
s'adreſſe à l'auteur de la délivr
qu'il attend. L'Eternel indigné des
cès auxquels les Chaldéens s'aban
nent contre une nation qu'il voi
châtier, mais non détruire, paro
revêtir de tous les attributs de la
lère la plus terrible. Pour quoi cet
pareil? Pour ſe venger des *Chaldé*
Eh quoi! pour punir une nation
dèle qui n'occupe qu'un petit eſ
ſur le globe terreſtre, Dieu bo
verſera tout l'*univers*, & en fera pa
tre au jour les *fondemens?* Pour
qu'on veuille réfléchir, on ſent
ment qu'il ne s'agit que d'une p
de la *terre entière* ſur laquelle l'E
nel doit faire éclater ſa fureur.
quelle eſt cette partie? Le Con
même le décide. Ce *lit* des eau
à ſec dans le ſtique précédent,
démontre clairement qu'il s'agit i
la *ville* de Babylone qui fut priſe
C

, en détournant le cours de l'Eu-
, ainſi que nous l'avons dit ſur
ſ. dans notre IIIe Vol. pag. 413.
nme ce terme cauſe beaucoup
ırras dans les Pſaumes & dans
ophètes, faute de ſavoir quand
le laiſſer dans ſa généralité, ou
reindre à tels ou tels pays, nous
en fixer la valeur dans tous les
its où le Texte Hébreu nous le
ıte.

bis ou *orbis terrarum* (l'uni-
ſe prend pour le monde entier
ois II. 8. Job. XXXIV. 13.
VII. 12. Pſ. XVIII. Hébr XIX. 5.
C. Hébr. L. 12. LXXXIX. Hébr.
2. Proverbes VIII. 26. 31. Jér.
. LI. 15. & Daniel III. 45. Dans
ıſſages le mot Thêbêl תֵּבֵל ſignifie
la terre.

ais dans les paſſages ſuivans *thébêl*
ne différentes *contrées* de la terre;
eſt alors le tout pour la partie.
Idumée a cette dénomination,
XXXIV. 1.
Aſſyrie eſt appellée *thêbêl*, Na-
I. 5.
es *pays* conquis par Nabuchodo-

XXVI. 9.

L'*Egypte* eſt appellée *univers* XVIII. 3.

L'*Empire* des Perſes reçoit le nom, Eſther XIII. 2.

La *terre* d'Iſraël eſt auſſi e riſée par le mot *univers*, I. XVI. 30. Pſ. IX. 9. LXX Hébr. LXXXIX. 12. XCII. XCIII. 1. XCV. Hébr. XCVI. XCVII. Hébr. XCVIII. 7 & 9 XXVII. 6. Jérémie dans le Ch de ſes Lament. Verſ. 12. donne d'*univers* aux *pays* qui connoi Jéruſalem, laquelle certaineme ſoit pas alors connue de l'u *entier*.

Telle eſt la ſignification que croyons devoir donner au mot dans les endroits où il eſt em

mentateurs ont reconnu ſans peine
étoit néceſſaire dans mille endroits
eſtreindre ces expreſſions géné-
à la *partie* de l'*univers* que la
n & l'harmonie demandoient.
il en eſt d'autres qu'ils n'ont pas
ars reſtreintes lorſque l'objet de la
e l'exigeoit.

§. III.

reshâ^nghîme, *impii*, les impies.

terme d'*impie*, par exemple,
n des plus fréquens. Par-tout les
es Prophétiques déclament contre
impies, les menacent, en demandent
la deſtruction. Les perſonnes
nées ſous ce nom ne ſont aux
de la plûpart des Commentateurs
des *impies* de toute eſpèce & de
les ſiècles, c'eſt-à-dire, des *gens*
chant dans l'iniquité, qui ne re-
noiſſent de Loi que leurs paſſions,
Religion que celle qui s'acommode
ux penchans, & de Divinité que
e qu'ils ſe forment eux-mêmes.
ment au ſurplus reſtreindroient-
ces termes généraux à quelques

objets particuliers, dès qu'ils ne ſortent pas du ſens moral apparent dont ils font preſque toujours leur objet principal. Cependant s'ils vouloient remonter au ſens litéral & chercher la vraie ſignification de ces termes, ils la trouveroient aiſément. Ils découvriroient ſans peine les raiſons qui déterminoient les Prophètes à donner des dénominations vagues & indéterminées aux ennemis d'Iſraël. Eh! de quelles précautions en effet ne dévoient-ils point uſer pour dérober à leurs yeux les ſouhaits qu'ils faiſoient pour la deſtruction de leur Empire & la fin de leur tyrannie? Si ce fier Amalécite manqua de faire diſparoître de deſſus la terre toute la nation, pour n'avoir pu arracher au fidèle Mardochée une marque extérieure de ſoumiſſion payenne, qu'auroit-ce donc été, ſi lui ou ſes ſemblables euſſent lu & compris les vœux qu'ils faiſoient tous les jours pour la ruine de leur puiſſance? Il étoit donc de la dernière conſéquence pour les Iſraëlites que leurs *ennemis* fuſſent dépeints ſous des dénominations étrangères & générales. Les *Chaldéens* & les *Apoſtats* étoient

ſans doute juſtement caractériſés ſous les termes vagues d'*impies* & de *pécheurs :* mais pouvoient ils ſoupçonner que c'étoit eux que l'on déſignoit par ces épithètes ? Et d'ailleurs ſe reconnoît-on jamais ſoi-même ſous des titres odieux ? Cependant tel eſt le ſort de preſque tous les termes d'*impies*, de *pécheurs*, d'*injuſtes* qu'on laiſſe communément dans leur généralité, & auxquels on ne cherche point d'autre ſignification que celle qu'ils préſentent. En agir ainſi, c'eſt détruire le ſens litéral, & donner au moral le premier rang, tandis qu'il ne doit avoir que le ſecond, & être fondé ſur le litéral.

Les *Chaldéens* ſont déſignés ſous le nom d'*impies* dans les Prophètes & dans les Pſaumes en pluſieurs endroits.

Le Prophète Iſaïe emploie les chap. XI. XII. XIII & XIV. à prédire la délivrance d'Iſraël captif à Babylone, & la ruine des Chaldéens. Il eſt dit au Chap. XIII. 11.

Lorſque je tirerai vengeance,

. . . . . .

Des iniquités des impies (רְשָׁעִים :)

J'abaiſſerai la fierté des ſuperbes,

Et j'humilierai l'orgueil des tyrans.

Ce terme eſt encore pris dans le même ſens au Verſet 5. du Chap. XIV. du même Prophète. Voyez-en la preuve à la pag. 150. du II. Vol. des Lettres de M. l'Abbé de *** à ſes Elèves.

Le Prophète Jérémie Ch. XXX. 18. après avoir prédit le retour de Jacob, le rétabliſſement de ſes maiſons, & la réconſtruction de Jéruſalem & du Temple, déclare au Verſet 23. que la tempête du Seigneur va fondre ſur la tête des *impies*. Nous avons rapporté ce paſſage à la pag. 300. de notre VIII. Volume.

Quoique S. Thomas ne nomme point les *Chaldéens* dans le Commentaire qu'il a fait ſur ce Verſet, il donne cependant lieu de croire qu'il leur rapporte le terme d'*impies*, de même qu'aux *Apoſtats* d'Iſraël, lorſqu'il dit que les *impies* ſont les *peuples* qui opprimoient les Juifs, & qui ont perſiſté dans le crime. *Impiorum* qui afflixerunt Judæos, & qui de malis *non ſunt emendati*.

Habacuc emploie tout ſon Cantique à prédire dans les termes les plus énigmatiques la ruine de Babylone. Il s'exprime ainſi au Verſ. 13.

Vous détruirez
Les principales maiſons des *impies :*
Vous les mettrez à découvert
Depuis le fondement juſqu'au faîte.

C'eſt-à-dire, vous les ruinerez de fond en comble, comme l'a fort bien traduit M. de Sacy. A la fin de ce Cantique on voit Iſraël triomphant retourner ſur ſes hauteurs, c'eſt-à-dire, ſur les montagnes de la Judée, au ſon des inſtrumens. Or le retour d'Iſraël eſt inſéparable de la ruine de l'Empire de Babylone dont les maiſons ſeront abbatues par l'ennemi. Les *Babyloniens* ſont poſſeſſeurs de ces maiſons. Elles ſont nommées les maiſons *des impies.* Il réſulte donc néceſſairement que les *impies* & les *Babyloniens* ſont une ſeule & même choſe. Auſſi Sanctius commente-t-il ce Texte de la manière ſuivante. » * La maiſon de l'*impie*, ou de » l'*impiété*, fut *Babylone.* Dieu lui briſa » la tête, lorſque par le miniſtère de » ſon Chriſt, qui étoit Cyrus, il mit à » mort Balthaſar qui en étoit le Roi,

* Domus *impii*, ſeu *impietatis*, fuit *Babylonia*, cujus tunc Dominus per manus Chriſti ſui, id eſt, Cyri, percuſſit caput, cùm de

» & qu'il fit paſſer par ce moye
» nom & la puiſſance de cette
» narchie ſous l'Empire des Perſe

La reſſemblance des *Apoſtats* les *Chaldéens* les a fait ſouvent déſ par les Prophètes ſous la même d mination d'*impies.*

Iſaïe plein de tendreſſe pou frères captifs leur adreſſe ces p dans les Verſets 6 & 7. de ſon LV

Cherchez le Seigneur pendan
peut le trouver ;
Invoquez-le pendant qu'il eſt pr
Que l'*impie* quitte ſa manière d
Que l'*injuſte* abandonne ſes deſ
Qu'il retourne au Seigneur
Qui aura pitié de lui,
Qu'il revienne au Dieu des miſér

Il eſt clair que dans cet endr râshâ^{n}gh, l'*impie*, ne peut pas *Chaldéen*, puiſque le Prophète ſ que celui à qui il s'adreſſe, a l'Etre ſuprême. Ce ne peut p plus être le fidèle Iſraëlite, p

---

medio ſuſtulit Imperatorem Baltha Imperium inde ad Perſicum nomen tiam tranſtulit. *Ità cum Hugone & nent Caſtrus & Mariana.*

n'a jamais abandonné le Seigneur pour ſe livrer au culte idolâtre déſigné dans le Verſet 7. par le terme דַּרְכּוֹ dàrekhô, *viam ejus* (ſa voie;) il faut donc néceſſairement que ce ſoit aux Iſraëlites *Apoſtats* que ce diſcours ſoit adreſſé. Mais diſtinguez deux ſortes d'Apoſtats dans Iſraël. Les uns avoient renoncé au culte du vrai Dieu, pour ſe livrer uniquement à celui des idoles, ſans donner aucune marque de leur retour vers le Seigneur : les autres faiſoient un mélange du culte des fauſſes divinités avec celui du vrai Dieu, & laiſſoient lieu d'eſpérer qu'enfin ils ſe convertiroient de tout leur cœur; & c'eſt à ces derniers qu'Iſaïe ſemble adreſſer ici la parole. Le même Prophète ſe ſert de la même expreſſion pour caractériſer les premiers dans les Verſets 20 & 21. de ſon Chap. LVII.

Mais les *impies* ſont comme une mer agitée,
Qui ne peut ſe calmer;
Dont les eaux ne produiſent
Qu'une écume ſale & bourbeuſe.
Il n'y a point de paix pour les *impies*,
Dit l'Etre que j'adore.

» Les uns, dit Sanctius ſur ce Tex-
» te, * rapportent ces paroles aux *Chal-*
» *déens ;* les autres aux *captifs*, & le
» ſecond ſentiment me paroît plus
» probable : car ils ne ſont pas tous
» retournés dans leur patrie, mais
» ceux-là ſeulement que Dieu avoit
» choiſis, & dont il avoit touché le
» cœur, ayant abandonné à l'aveu-
» ceux qui s'étoient obſtinément at-
» chés aux impiétés des Babyloniens,
» & qui s'étoient rendus indignes d'ha-
» biter de nouveau la ville ſainte de Jé-
» ruſalem.« Quoique Tirin ne ſoit point ſi décidé ſur le dernier Verſ. du XLVIII. Chap. d'Iſaïe, il n'en reconnoît pas moins que les *Apoſtats* d'Iſraël ſont déſignés par le terme d'*impies*. Enfin M. Duguet s'énonce ainſi ſur le paſſage

* Quidam hæc ad *Chaldæos* referunt... Alii hæc ſpectare putant ad *captivos*... Et hæc poſterior ſententia mihi probatur magis, quia ex captivis non omnes reverſi ſunt in patriam, ſed illi tantùm, quos Dominus elegit, & quorum tetigit cor, reliquis in exilio remanere permiſſis, qui pertinaci ſtudio, aut Babyloniæ impietati adhæſerant, aut alio certè nomine indigni, qui rursùs incolerent civitatem ſanctam Jeruſalem.

Iſaïe que nous avons rapporté. » Mais » les impies & les impénitens n'au- » ront aucune part à cette paix ſi » précieuſe & ſi étendue. Elle ne ſera » point pour ces *indociles*, que les » maux d'une ſervitude de ſoixante & » dix ans n'auront pu retirer de l'*ido-* » *latrie*, & des crimes de leurs ancê- » tres, & dont le cœur inconſtant, » toujours agité par les plus honteuſes » & les plus turbulentes paſſions, » reſſemblera à une mer continuelle- » ment ſoulevée par les flots, & qui » ne pouſſe que de l'écume & de la » boue. «

Le Chap. V. de Jérémie donne une nouvelle force à ce témoignage. Pour réprimer le penchant que plusieurs Iſraëlites avoient pour l'idolatrie, le Seigneur leur adreſſe ces paroles Verſet 25.

Vos iniquités détournent les pluies (de l'Automne & du Printems,)
Et vos crimes vous privent des biens de la terre;
Parce qu'il ſe trouve des *impies* (רְשָׁעִים reshâⁿghîmᵉ)
Au milieu de mon peuple.

S'il reſtoit quelque doute que ce

terme d'*impies* déſignât en cet endroit les *Apoſtats*, la lecture des Verſets 22 & 23. du même Chapitre diſſiperoit aiſément tous les préjugés qu'on auroit ſur ce point. Le Seigneur y caractériſe lui-même très-clairement ceux dont il parle au Verſ. 22.

C'eſt moi, dit-il, qui ai mis le ſable,
Pour ſervir de borne à la mer,
Comme d'une barrière nouvelle:
Jamais elle ne la forcera.
Quelque agitée qu'elle ſoit,
Elle ne la paſſera point:
Quelque furieux que ſoient ſes flots,
Jamais ils ne la franchiront.
Tandis que le cœur de ce peuple
Eſt un cœur *apoſtat* & *rebelle*,
Il s'éloigne de moi
Pour aller adorer des idoles.

Ces *cruels tyrans* de leurs frères ſont encore ſi clairement déſignés ſous le nom d'*impies* dans le premier Livre des Machabées, qu'on ne peut s'y méprendre. L'Hiſtorien ſacré voulant faire connoître que pluſieurs *Juifs apoſtats* étoient ſortis de la citadelle de Jéruſalem pour aller informer Antiochus du triſte état où étoit la place que Judas tenoit aſſiégée, s'énonce ainſi: *Alors quelques-uns des aſſiégés ſortirent, &*

quelques impies *des enfans d'Iſraël ſe oignirent à eux.*

A peine Démétrius eſt-il monté ſur le Thrône, que pluſieurs Iſraëlites ſe préſentent devant lui pour ſe plaindre les mauvais traitemens qu'ils prétendoient avoir reçus de leurs frères. C'eſt encore de ce terme que ſe ſert l'Hiſtorien ſacré pour les caractériſer. *Alors*, dit-il, *des hommes d'Iſraël* tous injuſtes & impies *le vinrent trouver ayant à leur tête Alcime qui aſpiroit à la grande ſacrificature.*

Enfin après que Jonathas eut fait lever à Bacchide le ſiége de Bethbeſſen, qu'il eut conclu la paix avec lui, ſelon le Verſ. 23. du Chap. IX. de ce Livre, il fixa ſa demeure à Machmas, où il commença à juger le peuple, & il exterminа les *impies* du milieu d'Iſraël. Jonathas, dit M. l'Abbé Guyon 3. Livre des Empires, à l'article de *Démétrius Soter*, gouverna le peuple paiſiblement, & punit de mort ceux qui étoient *tombés dans l'idolatrie.* Jonathas ne faiſoit en cela que ſuivre les traces de Judas ſon frère dont il eſt dit au Chap. III. Verſ. 8. du premier Livre des Machabées, qu'il par-

courut les villes de Juda, & qu'il exterminа les *impies*.

Il eſt dit dans Ezéchiel XX. 38.

> Je ſéparerai d'avec-vous
> Les tranſgreſſeurs & les *impies*;
> Je les ferai ſortir de la terre
> Où ils ſe ſont établis :
> Mais ils n'entreront point
> Dans la terre d'Iſraël.

Quels ſont donc ces *impies* que l'Eternel ne veut pas même ſouffrir habiter tranquillement la terre qu'ils ſe ſont choiſie pour leur demeure ? Peut-on ſe repréſenter d'autres *coupables* que ces *Iſraëlites infidèles*, qui, tout-à-fait inſenſibles à la promeſſe d'une délivrance future, ont fixé leur demeure chez les Chaldéens, & ont acheté par leur apoſtaſie une paix & une tranquillité trompeuſe au milieu de ces nations étrangères ? Ce ſont ces lâches *déſerteurs du culte* du Dieu vivant que non ſeulement il exclut de la terre d'Iſraël, mais qu'il ne laiſſera pas même jouir en paix du fruit de leur infidélité.

On lit au Verſet 2. du Pſaume X. Hébr. XI.

Ne voyez-vous pas les *impies*
Tendre leur arc en ſecret ?
Ils ajuſtent leurs flèches à la corde,
Pour percer dans l'épaiſſeur des ténèbres
Ceux dont le cœur eſt plein de droiture !

Quoique les Commentateurs communément n'attribuent pas ce Pſaume à la captivité, & que par conſéquent ils n'ayent reconnu ni les *Apoſtats*, ni les *Chaldéens* ſous la dénomination d'*impies*; il eſt cependant aiſé de voir qu'ils ont ſenti que ce terme ne devoit pas être pris dans ſa généralité, puiſqu'ils en ont fait une application particulière, ſuivant qu'ils ont été affectés par l'objet qu'ils ſe ſont formés de ce Pſaume. Le plus grand nombre l'a rapporté au commencement des perſécutions de Saül contre David; & pour lors ſous ce nom d'*impies*, on trouve, dit Dom Calmet ſur ce Pſaume, les *ennemis*, » les jaloux qui tâchent de » perdre David dans l'eſprit de Saül par » des pratiques ſourdes & ſecrettes, » entretenant & augmentant les défiances de ce Prince ſoupçonneux & » cruel. «

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que

dans les Pſaumes même qu'ils ont attribués à la captivité, & dans leſquels par conſéquent ils devoient reſtreindre ces termes d'*impies* à quelques objets relatifs à cet événement, ils ſe ſont preſque toujours laiſſé entraîner par le ſens moral, & n'ont entendu ces mots que dans leur ſignification apparente. Dans le Pſ. XII. ſelon l'Hébreu Verſ. 5. Le Prophète s'exprime ainſi:

> En vain les *impies* d'un air altier
> Tournent ſans ceſſe autour de nous;
> L'abbaiſſement des enfans des hommes
> Sera proportionné à leur orgueil.

Dom Calmet voyant le rapport qu'il y a entre ce Pſaume & les XIII, XIV & XV. qui regardent la captivité de Babylone, ſe détermine à traiter celui-ci comme ayant le même objet; dès-lors il ſemble qu'ayant bien reconnu dans le Pſ. X. Hébr. XI. ſous le nom d'*impies* les *ennemis* & les jaloux de David, parce qu'il avoit pris ce ſaint Roi pour l'objet de cette Poëſie, on doit s'attendre que le même terme d'*impies* qui ſe trouve dans celui-ci, lui paroîtra ſignifier quelques individus particuliers relatifs à l'objet qu'il adopte, c'eſt-à-dire, à la captivité. Non, il a

Ié ce terme dans ſa généralité, &
a tiré une demie page de Morale.
ıcore un coup, nous ne cherchons
s à la détruire, nous la ſentons par-
itement dans les Pſaumes, nous n'en
norons ni la beauté, ni la néceſſité.
ais elle ne doit former que le ſecond
ns, ſens particulier, ſuivi, lié, &
ıi ne ſera jamais appuyé ſolidement
ı'autant que nous aurons donné des
ndemens inébranlables au ſens litté-
l, ſoit de l'ancien, ſoit du nouvel
raël, qui eſt la ſource de tous les
ıtres. Mais telle eſt la force du pen-
ıant que l'on ſent pour la Morale:
le a entraîné preſque tous les Com-
ıentateurs. Ils ont poſé les principes
s plus inconteſtables & les plus lu-
ıineux; mais ils ne les ont pas tou-
ıurs ſuivis exactement; & c'eſt peut-
:re l'unique différence de notre tra-
ail au leur. Nous nous faiſons gloire
e ſuivre leurs principes; nous n'en
ons poſé aucun qui ne ſoit appuyé
e leur autorité; mais nous ſommes
ttentifs à ne les jamais perdre de vuë,
t nous les appliquons à tous les paſ-
ges qui nous en paroiſſent ſuſceptibles.
n un mot, tout doit être uniforme

recond pour objet, il faut que
la pièce ſoit expliquée dans ce
& dans l'un & l'autre cas il fa
tout ſoit ſuivi, lié & ſoûtenu
même point de vuë depuis le p
mot juſqu'au dernier : & nous
dire que ce mélange de proph
de morale dans un même ſujet
contraire à l'intention de l'Aut
Livres ſacrés qu'aux règles de
prétation, dont une liaiſon & u
monie conſtante doivent faire
principale.

Enfin le Pſalmiſte nous préſ
impies ſous une autre face, lorſ
dans le Pſaume CV. Hébr. CV

La terre s'ouvrit & engloutit
Elle renferma dans ſes abyſme
Les partiſans d'Abiron :
Le feu conſuma leur aſſemblé
Et la flamme dévora les *impie*

ſes vengeances ; ce ſont des *rebelles* e l'ambition dévore, & qui voulant urper dans le miniſtère & dans le ſa-dçoce une place que l'Eternel n'a-it déſtinée qu'à Moyſe & Aaron, irent ſur eux le châtiment le plus ſoyant.

§. IV.

בַּחַטָּאִים bkháttâ-îm*e*, *peccatores*, les pécheurs.

Es *pécheurs* ſemblent préſenter à ſprit un terme ſans voile ; & il n'eſt rſonne qui ſous cette dénomination nérale ne reconnoiſſe d'abord ces ns qui offenſent la Majeſté ſuprême ir des actions contraires à ſa Loi. ependant il eſt bien des cas, où il t néceſſaire de le reſtreindre à certains ommes ou à un genre de crime par-culier.

Les Iſraëlites ſont déſignés ſous ce m dans le Pſ. XXIV. Hébr. XXV. 8. y eſt dit :

L'Eternel eſt plein de bonté,
L'Eternel eſt plein de droiture ;
C'eſt pourquoi il enſeignera aux *pécheurs* (bkháttâ-îm*e*)
La route qu'ils doivent tenir.

Quels peuvent être ces *pécheurs* q
ſont encore l'objet des miſéricordes
Seigneur ? ſinon ceux d'entre les
raelites qui ſe ſont ſincèrement co
vertis pendant la captivité, & auxqu
Dieu promet de montrer le chem
qui les reconduira dans leur patrie,
c'eſt-à-dire, ce qu'ils doivent faire po
mériter le bienfait de leur liberté
de leur retour.

Il eſt d'autres Iſraëlites déſignés ſo
le même nom, & que le Prophète Iſaï
nous fait enviſager ſous un autre aſpe
dans ſon Chap. I. 27, 28.

> Un jugement favorable
> Rendra la liberté à Sion :
> Elle reviendra pleine de juſtice.
> Il écraſera les ſcélérats & les *pécheurs*,
> (חַטָּאִים bkhâttâ-îm)
> Et ceux qui ont abandonné l'Eternel,
> Seront détruits pour jamais.

On ſent aiſément qu'il n'eſt plus ici queſtion des mêmes *pécheurs* dont il eſt parlé dans le Pſ. XIV. Ce ne ſont plus de ces coupables épurés par les tribulations, & dont les larmes & le repentir ont effacé les crimes, mais de ces *Iſraëlites infidèles* que ni les fléaux, ni l'eſclavage, ni les châtimens

ſont pu faire rentrer en eux-mêmes, n un mot de ces *Apoſtats endurcis* our leſquels toutes les entrailles de a miſéricorde ſont fermées, & qui ne oivent attendre que des peines pro- ortionnées à leurs crimes. Voyez M. Duguet ſur ce paſſage.

Les Chaldéens ſont pareillement dé- ignés ſous cette dénomination géné- ale dans les Pſ. XXV. Hébr. XXVI. 9. CIII. Hébr. CIV. 25. & c'eſt ſous la même expreſſion qu'Iſaïe Ch. XIII. 9, leur annonce les vengeances de l'Eter- el.

Voici le jour de l'Eternel qui s'ap-
proche
Ce jour cruel, jour d'indignation & de
colère,
Où la fureur de l'Eternel
Réduira la terre en ſolitude,
Et anéantira les *pécheurs* (חַטָּאֶיהָ
khattâ-îm^s)
De deſſus ſa ſurface.

Dès que le mot général *terre* ſigni- ie l'*Empire de Babylone*, comme Théo- dore l'aſſure, * il eſt aiſé de conclure

* *Orbem* enim terræ hoc loco appellat *Babylonem*, eique ſubditas urbes & vicos. *In hunc locum.*

que les *pécheurs* qui l'habitent, ſont les *Chaldéens*, que Dieu va anéantir en punition, non ſeulement des crimes qui inondoient cet Empire, mais encore des cruautés qu'ils exerçoient ſur le peuple d'Iſraël captif.

§. V.

כֹּל khôl *omnes*, tous.

LA généralité des mots *tous* & *perſonne* eſt trop importante pour la paſſer ſous ſilence : il eſt même d'autant plus eſſentiel de les réduire à leur juſte valeur, que l'on a quelquefois abuſé de ces expreſſions indéterminées pour tirer des conſéquences dangereuſes.

Le mot *tous* ne ſignifie très-ſouvent que *la plus grande partie des objets* dont il eſt queſtion. L'Exode nous en fournit pluſieurs exemples. Il eſt dit aú Chap. IX. 6. *Tout* le bétail de l'Egypte mourut ; ce mot *tout* n'eſt point univerſel ici, & ne renferme ſeulement qu'une grande quantité d'animaux qui furent frappés de la peſte ; autrement la grêle qui ſuivit peu de tems après, auroit-elle pu écraſer toute

les bêtes qui ſe trouverent en pleine campagne ?

On voit dans le même Chap. Verſ. 2. que cette grêle frappa *toute* l'herbe, & briſa *tous* les arbres de la campagne : on ſent aiſément qu'il n'eſt ici queſtion que d'une grande partie de ces deux objets, puiſque les ſauterelles qui viennent au Chap. X. 15. rongèrent l'herbe & les fruits que *la grêle* avoit épargnés. Nous croyons ces deux exemples ſuffiſans pour prouver que ce terme *tous* ne doit pas toujours être pris dans ſa totalité, mais doit être reſtreint à la partie que l'harmonie & ſouvent le Texte lui-même exigent. On trouve de nouvelles preuves de cette vérité dans le dernier Chap. de l'Incrédulité convaincue par les Prophéties.

Il en eſt de même des mots, *nul*, *perſonne*, qui ne doivent pas toujours être pris dans leur ſignification étroite. La défenſe faite aux Iſraëlites de travailler le ſeptième jour peut nous ſervir d'exemple. Il eſt dit dans l'Exode XX. 10. : Vous ne ferez *aucun* ouvrage dans ce jour. Comment les Juifs ont-ils pu donner à ce mot *aucun* une étenduë ſans bornes, & porter cette

défenſe juſqu'à l'excès ? Si nous en croyons le dénombrement de leurs préceptes négatifs rapporté par Munſter, ils pouſſent le ſcrupule juſqu'à croire qu'il ne leur eſt pas permis de laver leurs mains le jour du Sabbat, ni d'éteindre le feu qui brule leur maiſon, pour ſauver les effets qu'elle contient. Cependant l'ordre de l'Eternel ſur ce point eſt bien interprété au Lévit. XXIII. 7, 8. & aux Nomb. XVIII. 18. où cette défenſe eſt reſtreinte aux œuvres ſerviles : *Omne opus ſervile non facies in eâ.* C'eſt une délicateſſe qui a coûté à leurs ancêtres bien des milliers de braves gens, qui ſe ſont laiſſés égorger plutôt que de défendre leur vie le jour du Sabbat.

Le Seigneur dit par la bouche de ſon Prophète Jérémie VIII. 6.

J'écoute avec attention,
Et je n'en entens pas *un*
Qui parle ſincèrement.
Pas *un* ne ſe repent de ſes crimes
En diſant : Que fais-je ?
Tous continuent leur courſe
Avec la même impétuoſité
Qu'un cheval qui court
A toute bride au combat.

Eſt-ce

Eſt-ce à dire qu'il n'y avoit pas *un* ul juſte dans Iſraël ? Non, ſans oute ; nous avons prouvé trop évi- emment le contraire dans notre V. Vol. our qu'on puiſſe en douter. Mais c'eſt, it Sanctius * ſur Sophonie I. 3. » un uſage très-fréquent dans l'Ecriture ſainte, ce que *pluſieurs* ont fait, *tous* ſont réputés l'avoir fait ; & lorſque dans un grand nombre il s'en trouve *peu*, elle exprime ce *peu* par *aucun.*

La *durée des tems* ne jette pas moins 'obſcurité ſur pluſieurs paſſages des ivres ſacrés. Il eſt ordinaire d'y voir s termes *pour toujours*, *pour ja- ais*, pour *une éternité* ; & l'on eſt nté de croire que ces mots indé- rminés ſignifient un *tems illimité*, qui n'aura d'autre fin que celle des ècles : mais en éxaminant attentive- ent, non ſeulement les Prophéties, mais tems où elles ont été accomplies, n ſe convainc aiſément que ces ter- nes ne ſignifient qu'un *tems long*, à la

*' Dicendi modus in Scripturâ ſacrâ fre- uentiſſimus eſt, ubi *plurimi* aliquid fecêre, *mnes* feciſſe ; & ubi ex magno numero . . . *auci*, *nulli* feciſſe exiſtimantur.

vérité, mais qui a ſes bornes. Car tel eſt, dit Cornélius (*a*) à Lapide ſur le Verſ. 9. du XXV. Chap. de Jérémie, l'uſage de l'Ecriture; elle ſe ſert hyperboliquement du mot *à jamais* pour ſignifier un *long eſpace* de tems.

Joël prophétiſant contre Iſraël annonce dans ſon Chap. II. Verſ. 2. l'arrivée des Chaldéens, ſous la dénomination d'un peuple *qui n'a point encore eu ſon ſemblable, & qui ne l'aura point dans les générations futures.*

De laiſſer ces expreſſions dans leur généralité, & les admettre telles qu'elles ſe préſentent, c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de faire; parce que, comme dit Sanctius ſur ce Texte, » les Romains ont ramaſſé plus de troupes, » & cauſé un dommage beaucoup plus » conſidérable à la nation Iſraëlite, que » le peuple dont il eſt ici queſtion: » (*b*) mais c'eſt qu'il faut obſerver, ajoûte » ce même Interprète, que ces mots

(*a*) Sic ſæpè in Scripturâ, in æternum per hyperbolem ſignificat longum tempus. *Cornelius in Jerem.* XXV. 9.

(*b*) Obſervandum item: in æternum, ſempiternum, ſeculum ſeculi, generatio gene-

» pour *jamais*, dans *les ſiècles des* » *ſiècles*, de *génération en géné-* » *tion*, ne ſignifient pas toujours une » *durée ſans fin*, mais un *long tems.* » Et il cite pour exemple l'Exode XXVIII. 29. Geneſ. XIII. 15, XVII. 8, où les choſes qui y ſont dites *éternelles*, ſont ſeulement de *longue durée.*

C'eſt dans le même ſens que le nom d'*éternelles* eſt donné aux montagnes dans les Livres ſaints, Deut. XXXIII. Verſ. 15. Hab. III. 6. &c. » on donne » dans l'Ecriture, « dit Dom Calmet ſur le Verſ. 4. du Pſ. LXXV. » aſſez » ſouvent l'épithète d'*éternelles* aux » *montagnes* à cauſe de leur *fermeté* » & de leur *antiquité.* «

En un mot ces termes, *non ampliùs, non ultrà*, ne doivent pas toujours être pris dans toute la rigueur du ſens qu'ils préſentent: & c'eſt ce que nous apprend encore Sanctius ſur Sophonie III. 11. » Telle eſt, * dit-il, la coutume de la » langue des Hébreux dans laquelle

---

rationis &c. non ſignificare ſæpiùs durationem & moram quæ finem careat, ſed tempus diuturnum.

* Faciet Hebraïci ſermonis conſuetudo, id

» ces termes, *non amplius*, *non ultrà*, » ont un autre uſage que parmi les » Latins : car ils ne ſignifient pas tou- » jours qu'une choſe *ne doive jamais* » *ſe faire*, mais ils indiquent ſeule- » ment *un long eſpace de tems* pen- » dant lequel elle ne ſe fera pas. « Nous ne nous arrêterons pas à rapporter d'autres preuves. Ce ſont des vérités connues de tout le monde ; & d'ailleurs nous les avons déja prouvées pluſieurs fois dans le cours de cet ouvrage.

§. VI.

L'adultère & la fornication.

CEs termes ne ſignifient pas toujours dans les Livres ſaints le crime qu'ils préſentent : ils ont dans mille endroits une ſignification particulière & plus étroite, à laquelle il faut néceſſairement les reſtreindre. Par exemple,

---

quo harum vocum, *non amplius*, *non ultrà*, alios habent uſus, quàm apud Latinos, neque enim ſemper negant aliquid *futurum in poſterum* ; ſed ſpatium indicant *longum*, in quo aliquod opus intermittendum eſt.

orſque le Pſalmiſte dit au Verſ. 18. du
ſ. XLIX. Hébr. L.

Vous avez en abomination,
Les règles que je vous ai preſcrites;
Et vous avez rejetté loin de vous
Les ordonnances que j'ai dictées.
Lorſque vous avez vu un ſéducteur,
Il eſt devenu l'objet de vos complaiſances,
Et vous vous êtes aſſociés aux *adultères.*

Croirons-nous qu'il ne ſoit ici queſon, par ce terme d'*adultères*, que e *perſonnes* qui outragent par leur bertinage les nœuds les plus reſpecibles d'un de nos Sacremens? Non: e ſont ici des *Apoſtats*, qui rompant alliance qu'ils avoient contractée vec l'Eternel, & fauſſant toutes les romeſſes qu'ils avoient faites de le :rvir toujours, l'ont abandonné pour ourir après les Idoles. Et c'eſt le ſens u'ont donné à ce terme une multitude 'Interprètes dans les Pſaumes & dans :s Prophètes.

Il eſt dit dans Jérémie IX. 2.

Qui me donnera dans la ſolitude
La retraite qu'y trouve un voyageur?
J'abandonnerai mon peuple,
Je me retirerai d'eux;
Parce que tous ſont des *adultères*,

c'eſt-à-dire, des Idolâtres, *id eſt Idolatræ*, dit Cornélius ſur ce Verſet. » Tout le monde ſçait, dit encore cet » Auteur ſur Iſaïe LVII. 3. que la » *ſuperſtition* & l'*idolâtrie* ſont appel- » lées dans l'Ecriture *adultère* & *for-* » *nication*. Notum eſt *ſuperſtitionem & idololatriam* in Scripturis vocari *fornicationem & adulterium*. Il s'explique dans les mêmes termes ſur Oſée II. 2.

L'Exode nous donne clairement au Chap. XXXIV. 15 & 16. l'explication du ſens que l'on doit attribuer au terme de *fornication*.

» Ne faites point alliance, dit le » Seigneur, avec les habitans de ces » climats; de peur qu'après avoir com- » mis le crime de *fornication* avec » leurs Dieux, & avoir offert des ſacri- » fices à leurs Idoles, ils ne vous in- » vitent à manger des viandes qui » leur auront été immolées. Ne rece- » vez point pour femmes de leurs filles; » de peur qu'après avoir commis la » *fornication*, elles ne vous engagent » vous & vos enfans à la commettre » en faveur de leurs Dieux. «

L'*idolatrie* eſt ſi clairement dépeinte ſous ces termes, qu'on ne peut s'y méprendre.

Commettre l'*adultère* & le crime *fornication* ſignifie s'abandonner à *olatrie* & à l'*impiété*, dit Dom arin, *Liv. II. Trait. II. Chap. III. . 19. §. 5. Son ſentiment ſur ce point conforme à celui de tous les Inter-tes, dont cependant quelques-uns, reſtreignant cette expreſſion géné-: à ſon véritable objet, auroient pareillement reſtreindre l'explication ils préſentent enſuite. Dieu, diſent-, s'eſt uni à l'Egliſe par une al-ıce ſpirituelle, & l'a *comme* épou-. Si donc abandonnant Dieu hon-ſement, elle accourt aux Idoles, & retire de ſa piété, elle oublie le n, *pour ainſi dire*, conjugal, & ainſi criture dit qu'elle ſe *proſtitue*.

C'eſt dépeindre l'Egliſe ſous des ter-s trop généraux, que de s'exprimer ıſi. D'abord nous avons prouvé dans tre IVe Volume que l'Egliſe a été itablement Epouſe du Verbe avant ı incarnation, & l'eſt devenue en-te du Verbe incarné : dès-lors les mes de *veluti deſponſavit*, & *quaſi njugalem*, *comme épouſée*, & *pour*

* Tom. II. Gram. Hebr. Chald.

ainſi dire conjugal, ne peuvent
que déplacés. D'ailleurs on auro
diſtinguer la partie coupable de l'I
d'avec celle qui n'a jamais donné
le crime. L'Egliſe fut toujours
poſée de bons & de mauvais : l
grande partie peut être du nomb
derniers ; & ils ont pu s'aband
aux plus grands excès : mais la
la plus ſaine eſt toujours cette E
fidelle qui ne s'eſt jamais proſtitu
dont la vertu, la pureté & les l
ont mérité & méritent tous les
le pardon de ſes autres enfans rel
C'eſt cette partie qui ne balance
dans ſes afflictions & dans ſes mal
à ſe décorer de toute ſon innocenc
émouvoir la tendreſſe de ſon Ep

Jugez-moi, *lui dit elle Pſ.*
ſelon ma juſtice,
Et ne me refuſez pas
Le prix de mon innocence.

Au Pſ. XXV. Hébr. XXVI. 1.

Eternel, rendez-moi juſtice,
Parce que j'ai ſuivi
Les ſentiers de mon innocence.

Et ailleurs :

L'Eternel me rendra ſelon ma
Et ſelon la pureté de mes mains. *P*
Hébr. XVIII. 21.

Eſt-ce là le langage d'une Epouſe fidelle ? Et ſi l'Egliſe ſans diſtinction étoit *proſtituée*, auroit-elle jamais oſé rendre ſi hautement l'Eternel à témoin de ſon innocence ? Nous faiſons cette remarque en paſſant, pour montrer qu'on n'a pas aſſez diſtingué la partie coupable de l'Egliſe d'Iſraël d'avec la partie innocente. Cette première a été ſans doute la plus nombreuſe ; & en attirant ſur elle par ſes crimes un déluge de malheurs, elle a fait rejaillir ſon infortune ſur la partie fidelle ; mais cette dernière n'en a pas moins conſervé dans tous les tems tout l'éclat de ſa pureté & de ſon innocence.

Finiſſons cet article. Avec quelle énergie le Prophète Oſée ne décrit-il pas l'*idolatrie* d'Iſraël, ſous la figure de l'*adultère* & de la *fornication* ? Il ne faut que jetter les yeux ſur les Chapitres I, II, & III, pour en être pleinement convaincu.

§. VI.

גאים ghê-îm^e, *ſuperbi*, les ſuperbes.

ON voit ſouvent, dit Dom Calmet dans ſon Argument ſur le Pſ. CXXXIX.

Hébr. CXL. les *Babyloniens* déſignés ſous le nom de *ſuperbes*. Il les a reconnu en conſéquence, ſous cette dénomination générale dans le Verſ. 2, du Pſ. XCIII. Hébr. XCIV.

Faites éclater votre puiſſance,
Eternel qui jugez la terre :
Rendez aux *ſuperbes* ce qu'ils méritent.

» Levez-vous en pied, dit cet Interprète, pour frapper les *Chaldéens*, ces *fiers ennemis* qui ont commis tant de violence & d'injuſtice dans tous les pays. «

Et ſur le Pſ. CXVIII. 22. qu'il attribue à Daniel.

» Il parle ſouvent des *Babyloniens*, dit-il, ſous le nom de *ſuperbes* : il n'oſe les déſigner par leur nom ; parce qu'il vivoit au milieu d'eux & dans Babylone même. «

Les Iſraëlites eux-mêmes ſont déſignés ſous ce nom dans pluſieurs endroits des Prophètes. Il eſt dit dans Iſaïe II. 12.

Le jour du Seigneur va paroître
Contre le *ſuperbe*,
Et contre celui qui s'élève....
Et il ſera humilié.

Ce jour du Seigneur, dit Cornélius ſur le Verſet, c'eſt le jour de jugement & de vengeance que Dieu va exercer par le moyen des Chaldéens. *Dies judicii & vindictæ quam Deus exercebit per Chaldæos.*

Quelque général au ſurplus que ſoit ce terme, il eſt toujours facile d'en faire l'application aux ſujets auxquels il convient & qui ſont déſignés ſi clairement qu'il eſt preſque impoſſible de les y méconnoître.

§. VIII.

מִשְׁפָּט míshephât, *judicium*, jugement.

LE mot de *jugement* eſt un des plus indéterminés de l'Ecriture. Nous nous ſommes déja étendus ſur deux de ſes principales ſignifications dans les Obſervations ſur le Pſ. LXXI. Hébr. LXXII. Tom. I. ſavoir, ſur le *jugement* de rigueur qui devoit être exécuté contre les Iſraëlites en leur faiſant ſubir pendant 70. ans les malheurs du plus dur eſclavage, & ſur le *jugement* de faveur par lequel ils devoient ſortir de

cet état infortuné, & retourner dans leur patrie. Nous avons prouvé ces deux eſpèces de *jugemens*, & nous n'ajoûterons rien aux preuves que nous avons apportées dans cet endroit: mais comme ce même terme a pluſieurs autres ſignifications, nous croyons devoir les développer ici pour mettre un chacun à portée de le reſtreindre ſuivant le ſens qui lui eſt propre dans les endroits où il ſe trouve.

Le Verſet 25. du Chap. XVIII. de la Genèſe nous le repréſente comme l'*acte* qui diſtingue entre le coupable & le juſte. Abraham cherchant avec ardeur à obtenir la grace de Sodome dit au Tout-puiſſant:

» Perdrez-vous l'impie avec le juſte? » S'il ſe trouvoit cinquante juſtes dans » la ville, périroient-ils auſſi? Et ne » lui pardonnerez-vous pas en faveur » de ces cinquante? Non, Seigneur, » vous n'en agirez point ainſi, vous » ne confondrez point l'impie avec le » juſte, & vous ne leur ferez point » eſſuyer le même ſort; non, vous » ne le ferez point. Le Juge de tout » l'univers ne porteroit-il pas un *ju-* » *gement*, qui diſcerne l'innocent

» d'avec le coupable ? *Numquid Judex omnis terræ non faciet judicium* מִשְׁפָּט mishephât ? «

Il eſt aiſé de ſentir que ce terme de *jugement* eſt employé ici pour *une juſtice équitable & diſtributive.*

Ailleurs il ſignifie des *prodiges.* » Je » vous retirerai, dit le Seigneur, Exod. » VI. 6. de votre captivité ; & votre » liberté ſera l'ouvrage de la puiſſance » de mon bras & des *prodiges inouis* » que j'opérerai. *In judiciis magnis.*

Le Prophète Ezéchiel XIV. 21. 22. s'en ſert pour déſigner les *calamités.*

Voici ce que dit le ſouverain Maître, l'Eternel :
Quoique je faſſe fondre ſur Jéruſalem
Mes quatre fléaux (שְׁפָטַי shephâtaïe) les plus terribles,
Le glaive, la famine,
Les bêtes ſauvages, & la peſte,
Pour détruire les hommes & les animaux ;
Il en reſtera cependant,
Qui après avoir échappé,
Feront ſortir les fils & les filles.

Le Chap. LII. de Jérémie Verſ. 9. nous offre encore une ſignification marquée de ce mot.

» Lorſqu'ils eurent pris, *dit-il*, Sé-

» décias, ils le conduiſirent au Roi
» de Babylone, qui pour lors étoit à
» Réblatha dans la terre d'Emath.
» Ce Roi victorieux lui parla *juge-*
» *mens.* Locutus eſt ei *judicia*, מִשְׁפָּטִים
» mish*e*phâtîm*e*.

Quelle autre ſignification peut-on donner à ce terme, ſinon celle que préſentent les Verſets ſuivans ? Nous y apprenons que le vainqueur fit égorger aux yeux de Sédécias les enfans de ce Roi infortuné, qu'il lui fit créver les yeux, & l'emmena chargé de fers à Babylone. Ce détail funeſte exprime clairement de quelle eſpèce étoient le diſcours qu'il lui tint, & les *jugemens* dont il lui parla. C'eſt donc de cet *arrêt foudroyant* qu'il alloit prononcer contre lui, c'eſt *des effets de ſa fureur* & de ſa vengeance que l'Ecriture dit : *Locutus eſt ei judicia.*

La *vengeance* & les *fléaux* ſont exprimés par ce terme au Chap. XII. de l'Exode Verſ. 12. » Je traverſerai, dit
» le Seigneur, la terre d'Egypte pen-
» dant la nuit ; je frapperai tous les
» premiers nés de cette terre depuis
» l'homme juſqu'à la bête, & j'exerce-
» rai mes *jugemens* ſur tous les Dieux

» de l'Egypte : *& in cunctis Diis* » *Ægypti faciam* judicia. «

Au Chap. V. d'Ezéchiel Verſ. 7 & 8. ce même mot a trois ſignifications différentes, *loix*, *uſage* & *fléaux*.

C'eſt pourquoi tel eſt le décret
Du ſouverain Maître, l'Eternel :
Parce que vous avez ſurpaſſé par vos crimes
Les nations qui vous environnent,
Que vous n'avez pas marché
Dans les ſentiers de mes préceptes,
Et que vous n'avez pas
Exécuté mes jugemens (מִשְׁפָּטַי míshephâtâïe),
Que nous n'avez pas même ſuivi les uſages (כְּמִשְׁפְּטֵי khemíshephâtê)
Des peuples qui ſont autour de vous,
Voici le décret du ſouverain Maître, l'Eternel.
Je vais déployer ma fureur contre vous,
Je vais rendre les nations témoins
Des jugemens (מִשְׁפָּטִים míshephâtîme)
Que j'éxécuterai ſur vous.

Et telle eſt l'interprétation que Cornélius donne de ce Texte, * *Juxta* judicia *gentium.* » Le *jugement*, dit-il, » ſignifie ici l'*uſage*, la *coutume*; &

* *Judicium* hîc eſt *conſuetudo*, *inſtitutum*, ſequenti Verſu ſignificat *caſtigationem*, q. d.

» dans le Verſet ſuivant il ſignifie le
» *châtiment*, c'eſt-à-dire, vous n'a-
» vez pas ſuivi l'*uſage* des nations.
» Comme ſi le Prophète diſoit : Les
» nations n'abandonnent point leurs
» Dieux, quoique vils & muets : mais
» vous, vous abandonnez le Dieu vi-
» vant, pour adorer des Idoles muet-
» tes. «

Enfin les *ordres* du Seigneur & ſes *volontés* ſont déſignés ſous ce terme en pluſieurs endroits des Livres ſaints. Nous ne citons que le Verſ. 3. du Chapitre XXIV. de l'Exode, où il eſt dit: » Moyſe vint, & rapporta au peuple » toutes les paroles du Seigneur & *ſes* » *jugemens*, הַמִּשְׁפָּטִים hámmíshephâtîm[c]. Il eſt aiſé de ſentir que, lorſque l'Auteur ſacré en fait ici uſage, c'eſt pour mieux exprimer des *Loix ſpéciales*, en conſéquence deſquelles on eſt puni ou récompenſé.

---

mores bonos quos habent gentes, non eſtis ſecuti; vel potiùs q. d. gentes Deos ſuos, quamtumvis viles & mutos, non mutant nec relinquunt : vos autem Deum verum reliquiſtis, ut muta Idola adoretis. *Cornelius in Ezech. VII.* 7. & 8.

§. IX.

עֵדָה *ou* עֵדוּת ⁿghêdoûth *ou* ⁿghêdâh *teſtimonium*, témoignage.

LE terme de *témoignage* eſt encore un des plus communs, & un de ceux dont la ſignification doit être ſouvent reſtreinte à un objet particulier. La Geneſe nous le préſente en pluſieurs endroits ſous une même face; & il ne ſignifie autre choſe que ce que le ſens naturel & apparent offre à l'eſprit, c'eſt-à-dire, une *marque*, une *preuve* de quelque convention faite. » Vous recevrez, dit » Abraham à Abimelech, Gen. XXI. 30. » ces ſept agneaux que je vous donne: » ils me ſerviront de *témoignage* עֵדָה » ⁿghêdâh, comme c'eſt moi qui ai » creuſé ce puits.

» Vous voyez ce monceau, dit » Laban à Jacob, Gen. XXXI. 52. » & cette pierre que j'ai élevée: ils » ſeront *témoins* entre nous deux, » comme je ne paſſerai point au de- » là de ce monceau pour aller à vous, » & comme vous ne le paſſerez point » non plus pour venir à moi, dans l'in-

» tention de nous nuire réciproque-
» ment.

» Si jamais, diſent les enfans de
» Ruben & de Gad, Joſué XXII. 28.
» vos enfans diſent aux nôtres:
» Dieu a mis le Jourdain entre vous
» & nous, & vous n'avez aucune part
» dans Iſraël; ceux-ci leur répondront:
» Voici l'autel du Seigneur que nos
» pères ont élevé, non pour y offrir
» des holocauſtes & des ſacrifices, mais
» pour être un *témoignage* entre vous
» & nous. «

Il n'eſt perſonne qui ne comprenne parfaitement ce que le mot de *témoignage* ſignifie dans ce cas: mais nous oſons dire que l'eſprit ſe prête plus aiſément à cette façon de s'énoncer que la Langue Françoiſe. Et en effet, lorſqu'on ſe demande à ſoi-même comment un monceau de pierres peut être témoin de quelque choſe, on eſt obligé de convenir que nous n'avons point de terme propre pour exprimer ce que l'on entend par ce mot; quoique l'on ſente bien que ces *monceaux élevés* ſont déſtinés à être la *preuve* & le *monument* ſubſiſtant de la réconciliation de Laban & de Jacob, & de

à part qu'ont les enfans de Ruben & le Gad dans la nation d'Iſraël.

Nous trouvons encore ce terme employé pour *précepte*, & il eſt pour lors ſouvent joint avec celui de *cérémonie.* » Telle eſt la Loi, dit le Deutéronome. Chap. IV. 44. que Moyſe donna » aux enfans d'Iſraël : tels ſont les » *témoignages* עדות nghêdôth, les cérémonies & les jugemens dont il les » inſtruiſit après leur ſortie de l'Egypte. » Gardez, leur dit Moyſe Deut. VI. 17. » les commandemens du Seigneur votre Dieu, les *témoignages*, nghêdôth, » & les cérémonies qu'il vous ordonne » d'obſerver. «

L'Exode s'en ſert Ch. XXV. 21. pour déſigner les *tables de pierre* où étoient inſcrits les dix préceptes. » Vous y » mettrez (dans l'Arche,) dit le Seigneur à Moyſe, le *témoignage* que » je vous ai donné. « Or ce *témoignage* ne peut être autre choſe que la *Loi* que Dieu avoit écrite lui-même ſur les tables de pierre, & qui eſt ainſi apellée, parce qu'elle avoit été donnée en préſence de témoins.

Enfin nous nous croyons bien fondés à interpréter ce terme par celui

d'*oracles* & de *décrets*. Le Pſ. CXVIII. nous fournit à cet égard des preuves ſolides. Le Prophète au Verſ. 125. conjure l'Eternel de lui donner l'intelligence pour connoître ſes *témoignages*, qui ſont, a-t-il dit plus haut, l'objet de ſes méditations. Mais pourquoi dit-il au Verſ. 46. qu'il annonçoit ſes *témoignages* aux Princes, & qu'il n'étoit point confondu; au Verſ. 95. qu'il a l'intelligence de ces *témoignages*; au Verſ. 157. qu'il ne s'en eſt jamais écarté; au Verſ. 168. qu'il les a exactement obſervés? Inutilement demanderoit-il à Dieu l'intelligence de ſes *témoignages* pris comme Loi ou préceptes, puiſqu'il paroît que comme tels il les connoiſſoit & les obſervoit exactement. Mais c'eſt qu'il s'agit ici des *oracles* que l'Eternel avoit prononcés pour la délivrance de ſon peuple: il eſt queſtion de ces *décrets immuables* par leſquels Dieu avoit fixé le tems du retour des Iſraëlites dans leur patrie. On ſavoit en général dans la nation, que la captivité devoit durer 70. ans, ce terme étoit prédit clairement dans les Prophètes; mais on ne ſavoit où en fixer le commence-

t, & l'on ne pouvoit par conſéquent
léterminer au juſte la fin. Ce ſont
décrets dont le Prophète demande
: tant d'ardeur l'intelligence, c'eſt-
re qu'il conjure l'Eternel de lui
: connoître le moment décidé pour
etour de la nation: & c'eſt le ſens
nous croyons le plus conforme à
:monie de ce Pſaume & à l'inten-
de ſon Auteur. D'ailleurs cette
›n d'exprimer ce terme *témoignage*
t pas ſans exemple. Dieu dit à
e VIII. 16. *liga teſtimonium*, ca-
tez, liez ce *témoignage*: penſera-
ı qu'il ſoit ici queſtion de précepte
d'ordonnance? Non ſûrement: c'eſt
ı *oracle*, c'eſt d'une *Prophétie*
il s'agit.

§. X.

קול kôl, *vox*, voix.

Lus certains termes ſont communs
paroiſſent faciles à entendre, plus
doit ſoupçonner que leur généralité
it ſouvent être reſtreinte. Il n'y a
:ſonne qui n'entende le mot de *voix*
de *parole*, & on ſe le repréſente

prononcé par quelqu'un pour fai
de ſes idées à ceux qui l'écoutent
il en eſt d'autres où ces termes d
être reſtreints, ou à une idée, c
diſcours particulier, ou enfin à u
preſſion convenable à l'objet
s'agit.

Dieu, dans l'Exode IV. 8.
Moyſe : » S'ils ne veulent pa
» croire ni ſe rendre à la *voix*
» premier ſigne, ils croiront pe
» à la *voix* du ſecond ; & s'il
» rendent pas à tous les deux, 8
» n'obéiſſent pas à votre *voix*
» lors vous prendrez de l'eau du
» vous la verſerez par terre,
» ſera changée en ſang. «

On ne peut diſconvenir que l
de *voix* employé pour Moyſe,
les deux ſignes qu'il doit faire,

à Pharaon : mais on ne peut en dire autant des deux ſignes qu'il doit opérer, c'eſt-à-dire, la converſion de ſa baguette en ſerpent, & la lèpre dont ſa main a été frappée & guérie dans le même inſtant. Le mot de *voix* n'eſt autre choſe ici que l'*évidence* de ces deux miracles, à laquelle on devoit préſumer que Pharaon & ſa Cour ſe rendroient.

Dans le Pſ. LXXIII. Hébr. LXXIV. Verſ. 23. le terme de *voix* a une autre ſignification.

N'oubliez pas la *voix* de vos ennemis.

Et ailleurs.

Eternel, prêtez l'oreille à mes cris,
Ecoutez la *voix* de mes ennemis.

Ces *voix* ne peuvent être ici que les *menaces*, des *outrages*, des *blaſphêmes*, dont l'Egliſe d'Iſraël demande à Dieu qu'il lui plaiſe tirer vengeance, & de délivrer ſon peuple du malheur qu'il a de les eſſuyer & de les entendre.

§. XI.

דָּבָר dâbâr, *verbum*, parole.

LA *parole* ſe prend dans les Nombres XXX. 3. pour le *vœu*. » Si un

» homme, dit la Loi, s'engage par » un *vœu* envers l'Eternel, & qu'il ſe » ſoit lié par un ſerment, il ne ren- » dra point ſa *parole* vaine, & il » accomplira tout ce qu'il a promis. « Les mêmes termes ſont encore répétés au même Chap. Verſ. 7 & 9. dans le même ſens.

Au Verſ. 13. du Chap. IV. du Deut. elle eſt employée pour déſigner les *commandemens* de la Loi. » Il vous a » fait part, dit Moyſe au peuple d'Iſ- » raël, des conventions de ſon alliance » qu'il veut que vous obſerviez, & des » dix *paroles* que lui-même a écrites ſur » les deux tables de pierre. « Ces ter- mes ſont encore répétés au Chap. X. 2.4.

Elle s'emploie pour *viſion*, ainſi qu'on le voit; Iſaïe II. 1. Verbum *quod vidit Iſaïas*; pour *alliance*, Aggée II. 6. Verbum *quod pepigi vobiſcum*; pour des *fléaux*, Sophon. II. 5. Verbum *Domini ſuper vos, Chanaan*; enfin pour les *promeſſes* faites par l'Eternel. Et tel eſt le ſens que l'on doit lui donner dans pluſieurs endroits des Pſaumes. Par exemple dans le CXVIII. 49.

Souvenez-

Souvenez-vous de votre *parole*
Envers votre ſerviteur :
Elle eſt le fondement
De toute mon eſpérance.

» Vous ſavez, dit ici Dom Calmet, ce que vous avez *promis* à votre peuple par la bouche de vos Prophètes, c'eſt ſur cela que ſont fondées mes eſpérances. « Les Verſets 25, 65. &c. du même Pſaume & une multitude d'autres doivent être entendus dans le même ſens.

§. X.

מלך melekh, *Rex*, Roi.

Il eſt pluſieurs endroits dans l'Ecriture où le terme de *Roi* garde ſa ſignification naturelle, & nous déſigne un homme prépoſé par la Providence pour gouverner ſouverainement des peuples, il en eſt d'autres où il faut le reſtreindre à un objet particulier.

Les Livres ſaints, en ſe ſervant de ce terme, n'indiquent pas toujours celui dont ils veulent parler, & l'application en eſt quelquefois très-difficile. Nous allons eſſayer de donner quel-

lui-même dans le Pſ. II. 6. qu'il a été conſtitué *Roi* pour régner ſur Sion. A ces traits peut-on méconnoître le *Verbe*, digne objet des adorations de tout l'univers tant avant qu'après ſon incarnation?

Il n'eſt pas rare de trouver le nom de *Roi* dans les Pſaumes, & il eſt néceſſaire pour lors de préſenter un objet auquel ce terme puiſſe convenir. Dans les Pſaumes que les Commentateurs n'ont point attribués à la captivité, *Jéſus-Chriſt* ou *David* leur ont toujours paru être le *Roi* dont il y étoit fait mention: mais lorſque l'on ne peut y méconnoître la captivité, ce même terme de *Roi* paroît bien difficile à fixer; car il eſt quelquefois dépeint ſous des caractères qui ne conviennent ni à *Jéſus-Chriſt*, ni à *David*.

Il eſt dit, par exemple, au Verſ. 10. du Pſ. XIX. Hébr. XX.

> Eternel, hâtez-vous de délivrer le *Roi*:
> Soyez-nous propice dans ce jour
> Où nous vous adreſſons nos vœux.

Si nous voulons ſuivre le ſentiment de preſque tous les Interprètes, nous

ne ſerons point en peine de trouver, ſous ce nom de *Roi*, ou *David* allant à la guerre ſoit contre les Philiſtins, ſoit contre les Ammonites, ou bien *Ezéchias* attaqué par Sennachérib; & pour lors il ne ſera point étonnant d'entendre un peuple entier demander à Dieu qu'il délivre ſon *Roi* des dangers où il va s'expoſer. Mais ſi la liaiſon, l'harmonie, la comparaiſon des termes nous font connoître que ce Pſaume regarde la captivité, & qu'en conſéquence nous n'y voyons autre choſe qu'un Prophète faire au peuple captif les promeſſes les plus conſolantes, & ce même peuple proteſter de ſa confiance dans l'Eternel; quel ſera pour lors ce *Roi* dont on demande la délivrance? On ne peut pas dire que ce ſoit *celui* d'Iſraël, puiſqu'il n'y en avoit point. Ce n'eſt pas non plus *Jéſus-Chriſt*, il ſeroit abſurde de faire former au peuple une telle prière en ſa faveur: mais c'eſt, comme diſent Cornélius *can. 40. in major. Proph.* & Tirin *idiotiſm. Ling. Hebr. 24.* que * tout ce qui eſt dit de *Jéſus-Chriſt*, ne lui con-

* Quæ de Chriſto dicuntur, non ſemper ei

vient pas toujours en perſonne, mais tantôt à *lui* comme *chef*, tantôt à l'*Egliſe* comme ſon *corps*, tantôt à l'un & à l'autre. Dès-lors que peut-on conclure, ſinon que ce Verſet ne pouvant être appliqué à *Jéſus-Chriſt* comme *chef*, il eſt clair que ce *Roi* ne peut être que l'*Egliſe d'Iſraël* captive, dont le peuple reconnoît l'empire & la domination ſur lui, & de laquelle il demande la délivrance?

Le premier Verſet du Pſaume qui ſuit, paroît ſi conforme & ſi bien lié avec celui-ci, qu'on ne peut y méconnoître le même objet déſigné ſous le titre de *Roi*.

Eternel, quand vous ſignalerez votre force,
Le *Roi* ſera rempli d'allegreſſe.
Que de vifs tranſports il ſera éclater,
Lorſque vous lui aurez rendu la liberté!

Et au Verſet 8.

Le *Roi* met ſon eſpoir dans l'Eternel:
C'eſt pourquoi la miſéricorde du Très-haut
Le rendra inébranlable.

---

in perſonâ conveniunt, ſed ſubinde *ei* tanquam *capiti*, ſubinde ejus *corpori Eccleſiæ*, ſubinde utrique, ut Zach. II. 8.

Le nom de *David* que l'on voit à la tête de ce Pſaume, a décidé preſque tous les Commentateurs, & il leur a paru ſuffiſant pour aſſurer que c'étoit de ce *Monarque* qu'il s'agiſſoit ici. Il a fallu en conſéquence chercher dans le cours de ſa vie quelque circonſtance à laquelle on pût adapter les termes de ce Pſaume, & c'eſt où l'on a varié. Quelques-uns l'ont regardé comme un Cantique de réjouiſſance pour célébrer la défaite de l'armée de Sennachérib ſous Ezéchias. D'autres, comme une ſuite du précédent, c'eſt-à-dire, une action de graces de la victoire & de l'heureux retour de *David* que l'on avoit demandés dans le Pſ. XIX. S. Jerôme, S. Auguſtin & quelques autres le rapportent à *Jéſus-Chriſt* dont les victoires ſur le démon ſont ici prédites. Nous nous ferons gloire de ſuivre le ſentiment de ces ſaints Docteurs, lorſque nous expliquerons le ſens litéral de ce Pſaume, quant au nouvel Iſraël; mais quant au ſens litéral de l'ancienne alliance, nous reconnoîtrons toujours l'*Egliſe d'Iſraël* captive déſignée ſous le nom de *Roi*, & nous eſpérons prouver dans

le Pſ. LXXXVIII. *Miſericordias*, que cette même Egliſe nommée ici ſous le nom de *Roi* y eſt pareillement déſignée ſous celui de *David*.

Le Pſaume LX. Hébr. LXI. nous offre encore la même idée. Il y eſt dit au Verſet 7.

> Vous multiplierez les jours du *Roi*;
> Et ſes années s'étendront
> De génération en génération.

Ce Pſaume eſt attribué par un grand nombre d'Interprètes à la captivité; & Dom Calmet lui-même annonce dans ſon Avertiſſement ſur ce Cantique, qu'il n'y voit rien qui ne convienne à cette hypothèſe. Auſſi en fait-il l'interprétation conformément à cet objet. Mais il ſe dégage de l'obſcurité que répand le terme de *Roi* ſur le 7e Verſet, en l'appliquant avec S. Jerôme & d'autres Pères au *Meſſie*. Oui, ſans doute c'eſt *Jéſus-Chriſt* dont il eſt queſtion; mais nous répéterons mille fois que c'eſt dans le ſens litéral du nouvel Iſraël, & non dans le ſens litéral de l'ancien. Or comme ces deux ſens ne doivent point être confondus, il eſt néceſſaire de chercher, pour le ſens de l'ancien

alliance, un autre objet qui ſoit le *Roi* dont il eſt ici queſtion. En trouverons-nous depuis la captivité à qui cette Prophétie puiſſe convenir ? L'Hiſtoire ne nous en indique qu'un petit nombre, qui ayent pris ce titre depuis le retour des Iſraëlites dans leur patrie, & auxquels on n'a jamais attribué les caractères propres de cette Prophétie. Dailleurs ces années qui s'étendent de génération en génération, ne paroiſſent point être du reſſort d'aucun individu de l'humanité. Ce ne peut donc être qu'un *corps ſpirituel* dont la puiſſance & la domination s'étendent auſſi loin que les tems ; & pour lors ce terme de *Roi* ne convenant point à *Jéſus-Chriſt* dans le premier ſens littéral, n'eſt-on pas bien fondé, ſuivant le principe de Cornélius & de Tirin rapporté plus haut, à reconnoître l'*Egliſe d'Iſraël* déſignée ſous ce nom comme le ſeul objet auquel ce terme puiſſe convenir ?

§. XIII.

דֶּרֶךְ dérékh, *via*, voie, chemin.

LE mot *voie* ne ſignifie pas toujours la *route*, le *chemin*, les *mœurs* ; mais

objet, ſans renverſer entièrement la Prophétie que contient ce Chapitre.

Inutilement nous étendrions-nous davantage ſur les termes généraux. Le peu que nous venons de rapporter, paroît ſuffiſant pour appuyer le principe que nous poſons pour les établir. Il en eſt de même de pluſieurs termes particuliers qui ſe trouvent ſouvent dans les Livres ſaints, & auxquels il eſt néceſſaire de donner plus d'étendue que le ſens qu'ils préſentent ne leur en donne. A la vérité, il y en a beaucoup que le ſeul bon ſens détermine à étendre juſqu'à la juſte valeur exigée par les endroits où ils ſont employés: auſſi ne parlons-nous point de ces expreſſions particulières que l'uſage reçu dans l'Ecriture a conſacrées à repréſenter un tout. Qu'*Iſraël*, par exemple, ſignifie *toute la Nation*; qu'*Ephraïm* repréſente les *dix Tribus*; que des *portes* veuillent dire *une ville*; que l'*homicide* ſoit pris pour *toutes ſortes de crimes*, la *peſte* ou l'*épée* pour *toute ſorte de calamités*, cela ne forme aucune difficulté, tout le monde en convient; & dès-lors les diſcuſſions où nous entrerions pour

le prouver, ſeroient auſſi inutiles que déplacées : mais il en eſt, dans le nombre, quelques-uns de plus difficiles à développer, & dont le ſens particulier ne laiſſe pas de jetter de l'obſcurité dans les endroits où ils ſe trouvent. Nous en choiſirons deux ſeulement, ſçavoir le *Liban* & l'*avarice*, pour ſervir d'exemple.

Le *Liban*, dont nous avons fait mention dans notre Traité des termes énigmatiques, comme ſe prenant ſouvent pour *le Temple* & pour *la ville de Jéruſalem*, & comme étant le nom énigmatique ſous lequel ces deux objets ſont voilés dans pluſieurs paſſages, exige de nous, en ſa qualité de terme particulier, une extenſion néceſſaire aux objets qu'il repréſente en pluſieurs endroits. Par exemple, il eſt dit dans Zacharie XI. 1.

Liban, ouvre tes portes,
Et que le feu dévore tes cèdres.

Si nous en croyons Glaſſius, le *Liban*, dans cet endroit, ſignifie *toute la Judée*. Per Libanum tota Judæa terra *ſynecdochicè intelligitur*. Nous ne garantiſſons pas la juſteſſe de cette appli-

On lit au Chap. XXII. de Jérémie.

> Voici ce que dit le Seigneur
> Contre la maiſon du Roi de Juda :
> Galaad que j'ai rendu
> Le chef principal du *Liban*,
> Oui, j'en jure, je vous reduirai en ſolitude,
> Et je rendrai vos villes déſertes.

Il eſt aiſé de ſentir que le *Liban* ne peut ſignifier autre choſe, en cet endroit, que la *Judée entière*. Le *Roi* étoit à ſon Royaume ce que *Galaad* étoit au *Liban* ; c'eſt-à-dire, il étoit le *premier* d'entre ſon peuple, comme *Galaad* étoit la *principale* montagne du *Liban* ; & conſéquemment, comme l'enſeignent S. Jérôme, Raban, le Chaldéen, Léon à Caſtro, il ſignifie *Jéruſalem*, & dès-lors *toute la Judée*.

Il a encore la même ſignification dans Habacuc II. 17.

> L'iniquité du *Liban* vous couvrira.

c'eſt-à dire, comme l'explique M. Huré dans ſon Dictionnaire de l'Ecriture-Sainte au mot *Liban* : » Les maux » que vous avez faits ſur le *Liban*, » retomberont ſur vous. Par le *Liban*,

» continue-t-il ; on entend la *Judée* » ou le *Temple.* «

Enfin le *Liban*, ainſi que le *Carmel* ou *Baſan* ſont des termes particuliers que l'Ecriture emploie ſouvent pour déſigner les *choſes les plus belles & les plus abondantes*, en quelque endroit qu'elles ſoient : c'eſt ce que nous apprend Sanctius ſur le Verſ. 4. du Chap. de Nahum. *Hæc tria proverbiali ſpecie pro* rebus uberrimis & ſpecioſiſſimis *uſurpantur, quocumque in loco ſint.*

L'*avarice* eſt un crime ſouvent reproché au peuple d'Iſraël par les Prophètes. Mais ce terme ſignifie-t-il toujours le *deſir inſatiable d'amaſſer des richeſſes* à quelque prix que ce ſoit ? Non, ſans doute. Lorſque, par exemple, l'Eternel, par la bouche du Prophète Iſaïe, s'explique ainſi au Verſet 17. du Chap. LVII. en parlant du peuple d'Iſraël :

L'iniquité de ſon *avarice*
A ému ma colère, je l'ai frappé ;
J'ai retiré mes regards de deſſus lui,
J'ai laiſſé agir mon indignation ;
Et il s'eſt abandonné
Aux égaremens de ſon cœur.

En vain voudroit-on s'en tenir à l'idée particulière que ce nombre présente, & en renfermer le sens dans le seul crime qu'il semble indiquer. Le Verset suivant paroît en fixer la signification. Il y est dit :

> Détournez mes yeux, de peur qu'ils ne se fixent
> Sur des objets qui ne sont qu'un *pur néant*.

On ne peut disconvenir de la liaison qui regne entre ces deux Versets. Or si ces deux objets, qui ne sont qu'un *pur néant*, sont des *idoles*, comme il n'y a pas lieu d'en douter; pourquoi ne pas donner au cœur sous le nom d'*avarice* le même objet de *chute* & de *scandale* qu'aux yeux sous le nom de *vanité* & de *mensonge?*

Il est des Interprètes, qui n'ont pas balancé à nommer l'*idolatrie* pour l'*avarice*. Si nous en croyons le P. Lorin, voici comme il s'explique sur ce Vers. 36. » Anastase, dit-il, voulant que » ce Psaume regarde la personne des » Israélites captifs à Babylone, entend » par l'*avarice* les *idoles*. « Anastasius *volens hunc Psalmum in personâ captivorum qui Babylone tenebantur cani, per* avaritiam *interpretatur* idola.

Enfin S. Paul nous indique trop clairement, dans ſes Epîtres aux Ephéſiens & aux Coloſſiens, ce qu'on doit entendre par le mot d'*avarice*, pour pouvoir en révoquer en doute la ſignification. » Sçachez, dit-il aux » Ephéſiens V. 5. que tout fornicateur, immonde ou *avare*, c'eſt-» à-dire *aſſujetti aux idoles*, n'auront aucune part dans l'héritage du » Royaume de Jéſus-Chriſt & de » Dieu. Mortifiez vos membres, dit-» il aux Coloſſiens III. 5. Détruiſez chez vous la fornication, la » ſouillure, la débauche, *l'avarice* qui » eſt *l'aſſujettiſſement aux idoles.*«

Un détail plus étendu des termes généraux & particuliers ne pourroit être qu'ennuyant. Ce que nous venons d'en dire, prouve évidemment leur exiſtence, & la néceſſité de les fixer à leur juſte valeur. Ils ſont, comme nous l'avons dit, une des branches du ſtyle énigmatique, & ne laiſſent pas de jetter un voile, ſouvent très-épais, ſur pluſieurs endroits des Pſaumes & des Prophètes. Or dès qu'on voudra ſuſpendre pour quelques momens le penchant que le zèle

le ſort des *impies* & celui des *juſtes* de tous les tems, ſoit de l'Egliſe d'Iſraël, ſoit de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt. On ne ſoupçonne pas même qu'il puiſſe renfermer le moindre trait hiſtorique relatif *à deux eſpèces d'hommes* qui compoſoient le peuple d'Iſraël, caractériſés les uns ſous le nom de *juſtes*, & les autres ſous ceux de *méchans* & d'*impies*.

On vient de voir que nous n'admettons point ces termes généraux qui n'ont aucun objet fixe & poſitif ; & la perſuaſion intime où nous ſommes, que chaque Cantique a ſon point de vuë particulier & déterminé, nous engage à ne laiſſer paſſer aucune expreſſion ſans en fixer la ſignification propre relativement à ce qui précéde & à ce qui ſuit.

Sur ce principe & après un examen exact de cette divine Poëſie, nous avons reconnu, quant au ſens littéral de l'ancien Iſraël, ſous le nom de *juſtes*, les *fidéles Iſraëlites* accablés des malheurs inſéparables d'une cruelle captivité dont cependant ils ſeront affranchis, & ſous la dénomination d'*impies* les *Iſraëlites apoſtats* qui périront avec

les

es Babyloniens, ennemis & tyrans du peuple de Dieu.

Il y a peu de difficultés dans ce Pſaume, encore ſont-elles faciles à réſoudre. Quelques-unes cependant n'ont point encore été levées, faute d'en avoir enviſagé le véritable objet. En effet, les termes indéterminés ſont une eſpèce d'énigme d'autant plus difficile à développer, que leur clarté apparente fait prendre le change. Une idée générale qu'on peut appliquer aux *juſtes* & aux *impies* de tous les tems, ſatisfait aſſez pour qu'on ne ſe donne pas la peine de pénétrer davantage. La ſage précaution que les Prophètes ont priſe de n'employer que des expreſſions indéterminées, a fait de cette divine Poeſie une véritable énigme pour les Iſraëlites apoſtats & pour les Chaldéens, entre les mains deſquels elle auroit pu tomber. En la liſant, ils n'auroient priſe pour un parallèle entre les *juſtes* qui ſeront récompenſés, & les *méchans* qui ſeront punis. Ils n'auroient jamais ſoupçonné qu'*Iſraël captif* en punition de ſes crimes fût le *juſte* à qui ce Cantique promet une entière délivrance; & la bonne opi-

nion que les *Apoſtats* avoient d'eux-mêmes, & de l'Empire des Chaldéens qu'ils croyoient inébranlable, ne leur permettoit pas de ſe reconnoître ſous le nom d'*impies*, dont la ruine étoit prochaine & ſans reſſource. Mais l'Iſraëlite, à qui le dépôt des promeſſes étoit confié, en jugeoit bien différemment. Il y liſoit d'un côté ſa délivrance, & de l'autre le renverſement de l'Empire de Babylone.

L'Auteur de cette Prophétie nous eſt abſolument inconnu ; mais on peut préſumer qu'elle fut compoſée peu de tems avant qu'Iſraël eût obtenu ſa liberté. Les Prophètes avoient promis à ce peuple que le Tout-puiſſant le conſerveroit & le nourriroit pendant ſon eſclavage, s'il étoit fidèle à l'obſervation de ſa Loi. Le Pſalmiſte réïtère cette promeſſe, & la confirme en déclarant que, dans l'âge avancé où il eſt, il n'a point vu le *juſte*, c'eſt-à-dire le *fidèle Iſraëlite abandonné*, ni ſes enfans réduits à *mendier leur pain* ; ce qui pouvoit arriver dans l'eſpace de deux cents ans, pendant leſquels a duré la captivité d'Iſraël & de Juda, ſi l'Etre ſuprême n'eût pris un ſoin

particulier de la nourriture de ſon peuple. La forme alphabétaire, ſous laquelle cette Poëſie ſe préſente, peut faire penſer qu'elle n'eſt point antérieure à Jérémie, & que ſon Auteur transféré de bonne heure à Babylone y a compoſé cette pièce dans un âge avancé.

Ce Pſaume n'a point la même forme que les autres de pareille nature. Les derniers commencent ordinairement chaque Verſet par une lettre de l'Alphabet ; mais celui que nous examinons ne la prend qu'après deux Verſets. On trouve cependant deux légers dérangemens, l'un quant à la lettre *ghdïine*, qui ne paroît point exprimée dans ſon rang ; & l'autre eſt le *thâoû*, qui eſt, à la vérité, dans ſa place, mais précédé d'un *oûâoû*. Ce n'eſt pas à l'Auteur inſpiré qu'il faut attribuer ce dérangement ; car il eſt aiſé de rétablir l'ordre que ces lettres doivent avoir, même ſans ſuppoſer qu'il y ait aucun mot d'oublié. Il ſuffit de commencer le Verſet 29. à l'Adverbe *l'enghôlâme* qui eſt au milieu du Verſet 28. & de ſupprimer le *lâméd* qui ſert de Prépoſition à ce terme, parce qu'il peut

très-bien être Adverbe ſans qu'il ſoit précédé de cette lettre, comme on peut le voir dans le Verſ. 5. du Pſ. CIII. Hébr. CIV. Retranchez auſſi l'*oûâoû* qui eſt avant le *thâoû* du pénultième Verſet, tout eſt dans l'ordre par ce moyen, & vous rétabliſſez l'harmonie alphabétaire qui doit y regner. Au reſte, il eſt aſſez indifférent que les Verſets de ce Pſaume ſoient les uns plus longs, & les autres plus courts;

ARGUMENT.

Sens litéral de l'ancien Iſraël.

Les Apoſtats d'Iſraël anéantis par le renverſement de l'Empire de Babylone en punition de leur impiété, l'Egliſe de l'ancienne alliance délivrée en récompenſe de ſa juſtice, ſont l'objet primitif de cette pièce, que nous diviſons en quatre parties.

Dans la I. le Prophète exhorte les vrais Iſraëlites à ne ſe pas laiſſer éblouir par la fortune brillante de ceux qui *commettent l'iniquité*, c'eſt-à-dire, *des Apoſtats*; à ne s'attacher au contraire qu'au Seigneur dans la terre de leur éxil, parce que tout l'éclat qui environne leurs ennemis, n'eſt qu'une lueur paſſagère qui diſparoîtra tout à coup, tandis qu'ils ſeront rétablis dans leur première ſplendeur.

puiſque la forme alphabétaire ne lui a été donnée que pour aider les enfans ou les perſonnes qui voudroient l'apprendre & le réciter de mémoire.

Cette divine Poëſie renferme dix-huit tetraſtiques, c'eſt-à-dire des Verſets compoſés de quatre ſtiques. Quelques-uns cependant ne ſont que des diſtiques. Ainſi appellons-nous les Verſets qui ne contiennent que deux ſtiques.

ARGUMENT.

Sens litéral du nouvel Iſraël.

Le pouvoir des Phariſiens éteint à cauſe de leurs ſuperſtitions & de leur hypocriſie, les premiers Fidèles affranchis des perſécutions qu'ils enduroient pour l'amour de Jéſus-Chriſt, forment le ſecond ſens litéral des quatre parties dont ce Pſaume eſt compoſé.

I. L'Auteur inſpiré anime les Diſciples du Sauveur à regarder avec indifférence le bonheur dont jouit la Synagogue; parce qu'il n'eſt qu'un éclat trompeur qui s'evanouira dans un inſtant, tandis que délivrés des maux dont les impies *veulent les accabler, ils jouiront de la paix & de la tranquilité.*

emprunts inutiles on cherche à se dé
du peu qu'il poſsède : mais les en
l'homme qui craint Dieu, ne ſont jam
duits à la mendicité, dans le tems mê
la famine fait les plus grands ravage

IV. Nouveaux ſujets de crainte & de
encore plus frappans pour les vrai
lites. L'Apoſtat imagine toutes ſo
moyens pour les opprimer. Efforts
Le juſte ſera comblé de biens, & l'im
exterminé.

I.

℣. NE effervescas
Adversùs scelestos :
Ne invideas
Operantibus iniquitatem.
℟. Quoniam sicut fœnum,
Protinùs succidentur ;
Et sicut herba virens,
Citò sub falce cadent.

℣. Confide in Æterno,
Et operare bonum :

II. Le Prophète les avertit qu'ils n'ont rien craindre des traitemens injuſtes prets à fondre r eux ; parce que le Très-haut qui veille à ur conſervation, fera périr ceux qui les leur éparent.

III. En vain leurs ennemis ſe réuniſſent-ils us pour les faire périr en les réduiſant aux ois par la nudité, par la faim, par la if &c. ils n'éprouveront jamais l'indigence, on la promeſſe de Jeſus-Chriſt. Nolite ſollicitì ſe quid manducetis aut quid bibatis. Hæc nnia adjicientur vobis.

IV. La Synagogue fait tous ſes efforts pour terminer les premiers Chrétiens. Tentatives utiles. La paix eſt leur partage, & leurs rſécuteurs diſparoîtront.

I.

NE vous irritez point
De la proſpérité des méchans ;
Ne ſoyez point jaloux du bonheur
De ceux qui commettent l'iniquité.
Parce qu'en un inſtant
Ils ſeront coupés comme l'herbe des prés ;
Ils tomberont ſous la faulx
Auſſi promptement que l'herbe renaiſſante.
Mettez votre confiance dans l'Eternel,
Mettez le bien en pratique :
Demeurez dans le pays où vous êtes :
Nourriſſez-y votre eſpérance
De la certitude des promeſſes.

4. Cunctas in Æterno delicias repone;
Statim concedet tibi
Ultrà poſtulata cordis tui.

5. Retege Æterno ſtatum tuum,
Et confide in illo:
Illum ipſe inſtaurabit.
6. Sanè ſplendeſcere faciet
Sicut lumen juſtitiam tuam:
Et jus tuum inſtar meridiei.

7. Subditus eſto Æterno,
Et patienter expecta eum:
Nullo modo efferveſcas in eum
Cui incœpta proſperè cadunt,
In virum perficientem
Sceleſta conſilia.

8. Cohibe iram,
Et abjice furorem:
Nequaquam efferveſcas
Adversùs malum.
9. Quoniam ſceleſti prorsùs exſcindentur:
At expectantes Æternum
Ipſi ſoli in hæreditatem poſſidebunt terram.
10. Etenim adhuc paululùm,
Et non erit impius.
Animadverte ubinam ſit:
Nullus omninò erit.

11. At qui opprimuntur,
In hæreditatem poſſidebunt terram;
Ubi deliciis omnibus fruentur,
Ob abundantiam pacis.

Mettez toutes vos délices dans l'Eternel :
Bientôt il remplira votre cœur
Au delà de ſes déſirs.
Expoſez votre état à l'Eternel ;
Mettez votre confiance en lui :
Il le rétablira lui-même.
Oui, il fera éclater
Votre juſtice comme la lumière :
Votre bon droit brillera
Comme le jour en plein midi.
Soumettez-vous à l'Eternel :
Attendez-le avec patience :
Ne ſoyez point enflammé de colère,
Si le méchant proſpère dans ſes entrepriſes,
Si l'homme puiſſant réuſſit
Dans ſes criminels projets.
Contenez votre colère,
Réprimez votre indignation :
Ceſſez, ceſſez de vous irriter
Contre celui qui fait le mal.
Car les méchans ſeront exterminés ;
Mais ceux qui mettent leur eſpoir dans l'Eternel,
Poſſéderont ſeuls la terre en héritage.

Encore un moment,
Et l'impie ne ſera plus :
Regardez bien où il eſt,
Vous n'en découvrirez pas même les traces.
Mais ceux que l'on opprime,
Poſſéderont la terre en héritage :
Ils y goûteront toutes les délices
De la paix la plus profonde.

II.

12. Prava molitur impius
Adversùs juſtum,
Et frendet in eum dentibus ſuis.
13. Dominator irridebit eum;
Quoniam novit
Jam inſtare diem ejus.
14. Gladium evaginant impii,
Et tendunt arcum ſuum,
Ut proſternant oppreſſum & pauperem
Ut mactent viam rectam tenentes.

15. Gladius eorum perfodiet cor eorum
Et arcus eorum confringetur.

16. Præſtat pauxillum
Quod juſtus habet,
Divitiis & potentiâ impiorum.
17. Quoniam brachia impiorum conterentur,
Dum fulciet juſtos Æternus.
18. Proſperos reddet Æternus
Dies immaculatorum:
Ideò hæreditas eorum erit æterna.
19. Non confundentur
Tempore malo:
Imò diebus famis
Saturabuntur.
20. Dum impii peribunt,
Et inimici Æterni
Velut opimi agni immolabuntur,
In fumum evaneſcent.

II.

L'impie forme contre le juſte
Des projets criminels:
Il grince des dents contre lui.
Le ſouverain Maître ſe rit de l'impie;
Parce qu'il voit approcher
Le jour de ſon châtiment.
Les impies tirent leur épée:
Déja leur arc eſt tendu,
Pour renverſer le pauvre & l'opprimé,
Pour égorger ceux qui marchent
Dans la voie droite.
Leur propre épée leur percera le cœur,
Et leur arc ſera briſé.
Le peu que le juſte poſsède,
Eſt préférable à la puiſſance
Et aux richeſſes des impies.
Car leurs bras ſeront briſés,
Tandis que l'Eternel ſoûtiendra les juſtes.

Il fera proſpérer les jours
De ceux qui ſont ſans tache;
Et leur héritage ſera éternel.
Dans les tems malheureux
Ils ne ſeront point couverts de honte:
Au jour même de la famine
Ils ſeront dans l'abondance.
Tandis que les impies périront,
Que les ennemis de l'Eternel
Seront immolés comme les agneaux
Les plus gras du troupeau,
Dont la ſubſtance (au milieu des flammes)
S'évapore en fumée,

In hæreditatem poſſidebunt te
Qui verò injuriâ eum afficiu
Exſcindentur.

23. Ab Æterno greſſus viri dir
Quia viam ejus acceptam ha

24. Si ceciderit, non collidetur
Æternus enim ſuſtentat eum
25. Juvenis fui,
Quin & inſenui;
Non tamen vidi juſtum dere
Nec ſemen ejus quærens pan
26. Quovis tempore miſeretur
Et commodat;
Nihilominùs poſteritas ejus a

27. Recede à malo, & operare
Tunc habitabis terram in æt

28. Æternus enim amat judiciu
Nec derelinquit eos
Qui ſibi ſunt addicti.
29. In æternum ſervabuntur,

III.

L'impie emprunte,
Mais il ne rend jamais :
Le juſte au contraire a des entrailles, il donne.
C'eſt pourquoi ceux qui le comblent de biens,
Poſſéderont la terre en héritage :
Mais ceux qui l'accablent de traitemens injuſtes,
Seront exterminés.
L'Eternel guide les pas de l'homme conſtant ;
Parce que ſa voie lui eſt agréable.
S'il tombe, il ne ſe briſera point ;
Car la main de l'Eternel le ſoûtient.
Soit dans ma jeuneſſe,
Soit dans ma vieilleſſe,
Je n'ai point vu le juſte abandonné,
Ni ſes enfans mendier leur pain.
En tout tems le juſte plein de compaſſion,
Prête généreuſement :
C'eſt pourquoi ſa poſtérité
Sera comblée de biens.
Fuyez le mal, & faites le bien ;
Alors vous habiterez la terre pour jamais.
Car l'Eternel aime la juſtice :
Jamais il n'abandonne
Ceux qui lui ſont attachés.
Il les conſervera pour toujours ;
Mais la race des impies
Sera exterminée.
Les juſtes auront la terre en héritage ;
Ils y demeureront à perpétuité.

IV.

31. Os juſti effabitur ſapientiam
Et lingua ejus celebrabit judici

32. Lex Dei ejus in corde ipſius
Non nutabunt greſſus ejus.

33. Explorat impius juſtum,
Et quærit quomodò morti trad
34. Æternus non derelinquet eum
nus ejus;
Nec damnari ſinet eum,
Cùm judicabitur.
35. Expecta Æternum,
Et obſerva viam ejus:
Te enim exaltabit,
Ut poſſideas terram,
Cùm excidium impiorum videri

36. Video impium tyrannidem
tem,
Seſe explicantem,
Ut arbor indigena, virens.

37. At tranſibit,
Et protinùs nullus erit.
Fruſtra quæram eum,
Non invenietur.
38. Serva integritatem,
Et attende ad æquitatem:
Noviſſima enim ſors viri erit p
39. Prævaricatores autem
Unà peribunt;

IV.

1. La bouche du juſte annoncera la ſageſſe,
Et ſa langue célébrera le jugement.
2. La Loi de Dieu eſt gravée dans ſon cœur;
C'eſt pourquoi ſes pas ne ſeront plus chancelans.
3. L'impie obſerve le juſte:
Il cherche les moyens de le faire périr.
4. L'Eternel ne le laiſſera pas
Entre les mains du méchant:
Il ne ſera point condamné,
Lorſqu'on le jugera.
5. Attendez l'Eternel;
Soyez attentif à ſa conduite:
Certes il vous relevera
Pour vous mettre en poſſeſſion de la terre,
Après que vous aurez été témoin
De la perte de l'impie.
6. Je le vois, il exerce ſa tyrannie:
Il étend ſes branches,
Comme un arbre né dans ſon propre terroir,
Et toujours verdoyant.
7. Mais il diſparoîtra,
En un inſtant il ne ſera plus:
En vain le chercherois je,
On n'en trouvera plus de veſtige.
8. Conſervez l'innocence:
Attachez-vous à l'équité;
Car un ſort heureux attend le juſte.
9. Les prévaricateurs au contraire
Seront tous exterminés:

Noviſſima ſors impiorum erit exterminium.

40. Etenim libertas juſtorum
Erit ab Æterno :
Eorum eſt robur tempore anguſtiæ.

41. Tandem adjuvabit eos Æternus ;
Certè eruet eos :
Eruet eos ab impiis,
Liberabit eos,
Eò quòd confugerint ad eum.

Par le premier Argument que nous avons mis à la tête de cette Prophétie, on a vu qu'elle paroît avoir été compoſée pour conſoler les Fidèles Iſraëlites captifs à Babylone. Nous

OBSERVATION.

Verſ. I. NE VOUS IRRITEZ POINT &c.

Le Pſalmiſte adreſſe ces paroles à ſes frères opprimés par les Apoſtats. En effet, quelle reſſource pouvoit eſpérer le peuple d'Iſraël tombé dans la diſgrace de ſon Dieu, banni de ſa patrie, victime des Chaldéens ſes tyrans, haï des autres peuples qui partageoient avec lui ſon infortune, en horreur à ſes propres frères, qui avoient lâchement trahi la foi de leurs

Une ruine totale
Sera la fin de l'impie.
C'eſt de l'Eternel ſeul
Que les juſtes tiendront
Leur entière délivrance:
Il eſt leur force au tems de la détreſſe.
L'Eternel viendra enfin à leur ſecours;
Oui, il les enlevera,
Il les arrachera des mains des impies,
Il les délivrera,
Parce qu'ils auront mis en lui leur reſſource.

iérons que les remarques ſuivantes montreront le rapport de toutes les rties du Pſaume à cet objet, & 'il n'eſt aucun terme qui n'y con-ınne parfaitement.

---

res, & entièrement abandonné des mmes? La foi ſeule capable de le ûtenir lui faiſoit enviſager les pro-eſſes contenues dans ce Cantique, mme un ſecours capable de ranimer n eſpérance. Mais toujours indignés la proſpérité des *Apoſtats*, ils oient ſurpris de la patience du Sei-ıeur qui laiſſoit jouir l'impie de n prétendu bonheur. Ils ſe rappel-ient ſans ceſſe les 2. premiers Ver-s du XII. Ch. de Jérémie, qu'il eſt

néceſſaire de rapporter ici pour montrer que le Prophète & le Pſalmiſte avoient les mêmes vuës ſur le ſort des Apoſtats.

Eternel, vous êtes plein d'équité;
C'eſt pourquoi je vais vous expoſer
Le ſujet de mes plaintes:
La juſtice dictera les paroles
Que je vous adreſſe.
Pourquoi l'*impie* proſpere-t-il
Dans ce qu'il entreprend?
Pourquoi les *perfides*
Qui ſe révoltent contre vous,
Sont-ils dans la proſpérité?
Vous les plantez;
A l'inſtant ils prennent racines:
Ils croiſſent, ils portent même du fruit.
Sans ceſſe vous êtes près de leur bouche, *
Vous êtes toujours loin de leurs reins.

Mais que répond le Prophète à ce diſcours dicté par le peu de confiance que l'on avoit en Dieu?

Vous-même, Seigneur, vous m'apprenez,
Vous me faites prévoir;
Et vous daignez me révéler leur ſort.
Semblables à un troupeau,

* C'eſt-à-dire, vous les comblez toujours de biens, jamais vous ne les châtiez.

Vous les deſtinez à être immolés :
Vous les mettez en réſerve
Pour le jour où on les égorgera.

Ce ſont les mêmes plaintes que renferme le Pſaume que nous examinons, c'eſt la même défiance de la part de quelques Iſraëlites, même réponſe de la part de l'Ecrivain ſacré ; pourquoi voudroit-on que les objets fuſſent différens ?

Job, Chap. XXI. entre encore dans un plus grand détail ſur le même ſujet. Mais pour achever de ſe convaincre il ſuffit de comparer le Pſ. LXXII. Hébr. LXXIII. avec le XXXVI. Nous en donnerons plus bas les Verſions Latine & Françoiſe.

Ibidem. DE LA PROSPÉRITÉ.

L'Addition de ce mot n'eſt point arbitraire, comme pourroient le croire ceux qui ne ſont point abſolument au fait du génie de la langue Hébraïque. Nous avons averti que, dans cette langue, un Subſtantif renfermoit ſouvent un autre Subſtantif. La Verſion de S. Jérôme autoriſe ce principe ſuivi par S. Thomas, par Joannes Campenſis, & par pluſieurs modernes.

M. le Gros, par exemple, traduit ainſi ce ſtyque : » *Ne vous troublez point à* » *cauſe* du bonheur *des méchans.* «

Ibid. DES MÉCHANS.

Ce n'eſt pas ici le ſeul endroit où le pluriel מְרֵעִים merê^{ng}hîme ſoit employé pour déſigner les *Apoſtats* d'Iſraël ; le Verſet 14. du XXIII. Chap. de Jérémie en eſt la preuve. A l'occaſion des faux Prophètes il s'exprime ainſi :

> Je découvre des choſes horribles
> Dans les Prophètes de Jéruſalem.
> Ils commettent des adultères :
> Ils enſeignent à ſuivre le menſonge ;
> Ils fortifient les mains *des méchans*,
> De crainte que quelques-uns
> N'abandonnent leur méchanceté.

Quels peuvent être les *méchans* dont les faux Prophètes affermiſſent les mains, ſinon les *Apoſtats d'Iſraël* qui préſentoient leurs vœux & leurs offrandes aux idoles ? Tel eſt le ſentiment du Cardinal Hugues, de Raban, & de Nicolas de Lyra ſur cet endroit.

Ibid. DE L'INIQUITÉ.

Par le terme עָוְלָה ^{ng}háoûelâh on ne

loit point entendre l'*iniquité* en général. C'eſt de l'*idolatrie* des Apoſtats qu'il eſt ici queſtion. Soph. III. 13. Le Seigneur parle en ces termes des deſcendans de Jacob délivrés de captivité.

Ceux d'Iſraël qui reſteront,
Ne commettront plus l'*iniquité* :
Ils ne proféreront plus aucun menſonge,
Et leur bouche ne tiendra plus
Un langage trompeur.
C'eſt pourquoi rendus à la liberté
Ils paîtront, & ils ſe repoſeront,
Sans que perſonne les épouvante.

» Ce ne ſera plus, dit Dom Calmet ſur ce paſſage, ce peuple intraitable qui tomboit continuellement dans l'*idolatrie*, malgré les fléaux dont Dieu l'affligeoit. On ne verra plus dans Iſraël cette corruption ſi générale dans les mœurs, & le penchant affreux à imiter toutes les ſuperſtitions des peuples étrangers. « Ce ſeul Texte prouve la ſignification du terme *ⁿghâoûelâh* dans cet endroit.

Verſ. II. COMME L'HERBE DES PRÉS.

A la lettre *comme le foin* ; mais

l'expreſſion dont nous faiſons uſage eſt plus noble. Par l'*herbe renaiſſante* nous entendons la *ſeconde herbe des prés* qui eſt plus tendre, & qui renchérit par conſéquent ſur la première idée.

L'*herbe des prés*, & cette *herbe renaiſſante* qui tombent ſous la faulx, ne paroiſſent à la vérité dans ce Texte que des objets de comparaiſon. Mais la Prépoſition *Kháph* que le Pſalmiſte y employe, doit être priſe dans le ſens affirmatif. Qu'il eſt ſatisfaiſant de trouver cette Particule préſenter un ſens abſolu dans les Verſ. 6, 7 & 8. du Ch. XL. d'Iſaïe! Cet endroit, dans le ſens de l'Egliſe d'Iſraël, eſt une Prophétie conſolante adreſſée au peuple de Jéruſalem & de Juda captif à Babylone. Iſaïe l'exhorte à ſe conſoler, parce que ſes peines vont ceſſer, parce que ſes iniquités ſont pardonnées, & qu'il a reçu du Seigneur un châtiment proportioné à la grandeur de ſes crimes. Il lui déclare que les chemins vont être préparés pour ſon retour, que la gloire de l'Eternel eſt ſur le point de ſe manifeſter, & que *toute chair*, c'eſt-à-dire, l'*Empire* des Chaldéens dont les

ſpoſtats faiſoient partie, verra que Eternel lui-même a parlé.

Une voix, *continue le Prophète*, ſe fait entendre.
Elle dit: Criez.
Je lui demande: Que crierai-je?
Criez que tout *homme n'eſt que foin*,
Et que tout ſon éclat
N'eſt qu'une fleur des champs.
Ce foin ſera déſſéché:
Cette fleur ſe fanera,
Parce qu'un vent ſuſcité par l'Eternel
Soufflera deſſus.
Ce peuple eſt vraiment du foin:
Ce foin ſe ſéchera,
Cette fleur ſe fanera;
Mais la promeſſe de notre Dieu
Subſiſtera toujours.

Remarquez que ces termes *toute air* du Verſet 6. ſont reſtreints dans Verſet 7. à celui de *peuple*, & que peuple périt comme le foin, que gloire ſe paſſe comme la fleur de herbe; & que l'époque de ſa deſtruc-on eſt en même tems celle de la dé-rance & du retour d'Iſraël. Tel eſt ſens que Sanctius donne à ce Texte, rſqu'il l'explique de la manière ſui-nte. * » Le Prophète, comme nous

* Agit hîc, ut dicere inſtituimus, ſenſu

» l'avons dit d'abord, parle ici, du
» moins dans le ſens hiſtorique, du
» retour des captifs de Babylone. La
» puiſſance des Chaldéens d'une part
» portée au plus haut point de gran-
» deur, de l'autre les forces des Iſ-
» raëlites affoiblies, épuiſées même,
» le rendoient très-difficile. C'eſt pour-
» quoi on ne voyoit pas comment
» cette nation pourroit ſortir de l'in-
» famie où elle étoit plongée, & des
» liens qui la retenoient ..... Dieu
» l'apprend, lorſqu'il aſſure que toute
» *chair* n'eſt que du *foin*, qui ſeche
» en un inſtant, & qui périt; & que
» la gloire de la chair, qu'on voyoit
» alors éclater dans les Chaldéens qui
» étoient les maîtres de tout, eſt ſem-
» blable à la fleur qui brille dans le

ſaltèm hiſtorico, de reditu captivorum à Babylone, qui videbatur omnino arduus, cùm tam eſſet valida Chaldæorum potentia, tam infirmæ ac domitæ Judæorum vires. Quare fieri nullo modo poſſe videbatur, ut ex illis ſordibus & vinculis populus emergeret.... Quò verò hæc ſuperari poſſe Dominus oſtendat, ait *omnem carnem eſſe fœnum*, quod citò areſcit & perit; & gloriam carnis, quæ eo tempore ſumma eſſe putabatur in Chaldæis qui rerum erant domini,

foin.

» foin. Leur puiſſance par laquelle
» ils opprimoient les Iſraélites, eſt donc
» ſemblable à du foin; parce qu'elle
» n'eſt que chair, quelque formi-
» dable qu'elle paroiſſe. Or comme
» le foin, quelle que ſoit ſa verdure
» & ſon éclat, quelqu'agréable qu'il
» ſoit aux yeux de ceux qui le regar-
» dent, ne laiſſe pas de perdre tous
» ſes avantages dès que le ſoleil le
» frappe ſubitement à ſon lever avec
» plus de force qu'à l'ordinaire; ainſi
» la puiſſance des Chaldéens, toute
» grande & formidable qu'elle eſt,
» diſparoîtra dans un inſtant. Ce qui
» arriva véritablement, lorſqu'en une
» ſeule nuit leur Empire fut entière-

ſimilem eſſe flori qui maximè in fœno nitet. Eſt ergò illorum potentia, à quibus opprimebantur captivi Judæi, ſimilis fœno; quia caro eſt, quantumvis in ſublimi loco poſita. Ut enim fœnum quantumcumque viriditatis & ſplendoris habeat, arrideatque ſpectantium oculis, nihilominùs exoriente ſole & paulò inclementiùs æſtuante, totus ille nitor marceſcit ac defluit; ſic vis illa acris atque conſpicua Chaldæorum, cui nihil videbatur opponi poſſe non infirmum pro tantâ magnitudine, ſubitò cadet. Quòd ſanè accidit quando unâ nocte Perſicis armis Chal-

» ment renversé par la prise de Baby-
» lone, que les Perses & les Mèdes
» lui enlevèrent. La puissance des
» Chaldéens est donc comparée dans
» cet endroit à l'herbe des prés, &
» la force du Tout-puissant à un soleil
» brûlant qui la desseche. «

Le même Prophète LI. 12. annonce le retour triomphant des Israëlites à Jérusalem, & dans l'attente de ce bonheur il les rassure contre la terreur que leur imprimoient leurs tyrans.

C'est moi, c'est moi-même, dit l'Eternel;
Qui vous consolerai.
Qui êtes-vous pour craindre des hommes
Sur le point d'être mis à mort;
Et les *enfans des hommes*
Qui seront traités comme le *foin?*

Ou plutôt, comme porte la Vulgate, *qui quasi fœnum ità arescet*, c'est-à-dire, *qui sécheront comme le foin.*

Voici comment M. Duguet s'explique sur ce passage. » Mais Dieu voit
» avec indignation que toutes ces

---

dæorum Imperium funditùs deletum est. Hoc autem loco Chaldæorum potentia fœno comparatur, Dei autem virtus soli torrenti.

» aſſurances ſi poſitives feront moins
» d'impreſſion ſur l'eſprit des captifs,
» que la puiſſance de Babylone qui
» leur paroîtra toujours prête à les
» exterminer. Il ſe plaint que, ſachant
» que celui qui eſt le Créateur du
» ciel & de la terre, & le Seigneur
» des armées qui commande aux
» flots de la mer, eſt celui-là même
» qui s'eſt engagé à être leur Conſo-
» lateur & leur Sauveur, ils ſont néan-
» moins plus intimidés par les me-
» naces continuelles de leurs perſé-
» cuteurs dont *la puiſſance ſéchera*
» *comme l'herbe*, que raſſurés par la
» protection qu'il leur a promiſe pour
» les conſerver, malgré leur oppreſ-
» ſion & leur misère, juſqu'à l'arri-
» vée du Libérateur, qui ſe hâte de
» venir ouvrir leurs priſons. «

Verſ. III. DANS LE PAYS OU VOUS ÊTES.

On trouve le mot אֶרֶץ -éréts *regio, terra*, pays, terre, employé ſix fois dans ce Pſaume ſans aucune addition propre à déſigner la terre dont le Prophète veut parler. Mais il n'eſt pas difficile de s'appercevoir que le *pays* dont il eſt queſtion dans ce Verſet,

& dans le Verſet 22. n'eſt pas le même dont il s'agit aux Verſets 9, 11, 29, & 34. Ce premier eſt une *terre* où l'on exhorte les Iſraëlites à demeurer, à ſouffrir, à ſe ſoumettre au Seigneur, juſqu'à ce qu'il leur rende juſtice contre les *impies* de l'Empire où ils ſont en captivité: au lieu que le ſecond eſt une *terre* dont ils ne jouiront qu'après leur délivrance; une *terre* qui doit être le fruit de leur patience & de leur ſoumiſſion, & dont ils ne ſe mettront en poſſeſſion qu'après la ruine des *impies*, c'eſt-à-dire, de l'*Empire de Babylone.* C'eſt de cette même terre qu'il eſt parlé dans le Chap. XXIX. de Jérémie, Verſets 5 & 6.

Bâtiſſez des maiſons pour les habiter:
Plantez des jardins,
Et nourriſſez-vous de leurs fruits.
Prenez des femmes,
Et ayez en des fils & des filles:
Donnez des femmes à vos fils,
Et des maris à vos filles;
Afin qu'il en naiſſe des fils & des filles,
Et que vous augmentiez en nombre
Dans la terre où vous êtes,
Loin de le laiſſer diminuer.

C'eſt-à-dire, ſelon Maldonat, * » vous

* Id eſt, diù critis in *Chaldæâ*; itaque

» reſterez long-tems dans la *Chaldée*; » ainſi vous pourrez y bâtir des mai» ſons, planter des jardins, & en » manger les fruits avant que vous » en reveniez. «

Ne pas diſtinguer les deux *terres* dont le Pſaume fait mention, c'eſt confondre deux idées que le Prophète a ſéparées très-diſtinctement; confuſion à laquelle ne peuvent remédier ceux qui entendent ce Pſaume des *juſtes* & des *impies* en général qui ſe trouvoient dans Iſraël du tems de David.

En les diſtinguant au contraire, comme l'harmonie & le ſujet l'éxigent, il en réſulte cette conſéquence. S'il s'agit ici de deux *terres*, dont l'une eſt celle des *impies*, & l'autre promiſe au *juſte*; il eſt évident qu'il eſt auſſi queſtion de deux eſpèces d'hommes, dont la première qui tient le *juſte* dans l'oppreſſion par ſon crédit auprès des Chaldéens, eſt l'*Apoſtat*; & le ſecond qui gémit dans l'eſclavage, eſt l'*Iſraëlite fidèle*.

---

poteritis ædificare domos, & plantare horros, & eorum fructus edere, antequàm inde revertamini.

Au reſte nous avons prouvé dans l'Article des termes généraux, que *la Chaldée*, ſéjour des Iſraëlites infidèles, a été très-ſouvent déſignée dans les Livres prophétiques ſous le nom général de *terre*.

Ibid. DE LA CERTITUDE DES PROMESSES, ſuivant leſquelles le Tout-puiſſant s'eſt engagé à renverſer la redoutable monarchie de Babylone, & à vous faire revenir dans votre patrie.

Verſ. IV. BIENTÔT IL REMPLIRA VOTRE COEUR
AU DELA DE SES DÉSIRS.

Mot à mot, ſelon l'Hébreu, *il vous accordera au delà des demandes de votre cœur*. La délivrance de la captivité de Babylone étoit l'objet le plus intéreſſant d'Iſraël. Ainſi ces expreſſions générales, *il vous accordera ce que vous ſouhaitez avec le plus d'ardeur*, doivent ſe reſtreindre à ces termes, *il vous accordera une liberté entière, & il vous comblera de biens au delà de vos déſirs*.

Verſ. V. VOTRE ÉTAT.

Entendez ici par le terme Hébreu

דֶּרֶךְ dérékh la *ſituation malheureuſe* où ſe trouvoit l'Iſraëlite captif à Babylone. Nous en avons apporté les preuves dans l'Article des termes généraux §. XI.

Ibid. IL LE RÉTABLIRA LUI-MÊME.

Suppléez *dans ſa première ſplendeur.* C'eſt-à-dire, il vous fera revenir dans votre patrie, & vous y jouirez des mêmes avantages que vous y aviez avant votre captivité.

Verſ. VI. VOTRE JUSTICE.

Cette *juſtice* eſt celle que les Iſraëlites ont acquiſe par leur conſtance à ſupporter patiemment les épreuves de la captivité.

Ibid. VOTRE BON DROIT BRILLERA COMME LE JOUR EN PLEIN MIDI.

Ces mots ſont exprimés ſimplement dans l'Hébreu par ceux-ci, *& judicia tua ſicut meridies.*

Ces termes *judicia tua* ſont les mêmes que le *judicium eorum* de la prière que fait Salomon dans les Verſets 38 & 39. du VI. Chap. du II. Livre des Paralipomènes. » S'ils reviennent à » vous de tout leur cœur & de toute

» leur ame dans le pays où ils auront » été conduits en captivité, & que » tournés vers la terre que vous avez » daigné donner à leurs pères, vers la » ville que vous avez choisie, & vers » le Temple que j'ai fait élever pour » y glorifier votre puissance, ils vous » présentent leurs instantes priéres, du » haut du ciel, du thrône où vous » reposez, vous éxaucerez leurs vœux » ardens, vous jugerez en leur fa» veur.« C'est-à dire, vous les délivrerez de captivité en punissant, selon Vable, ceux qui les y avoient conduits.

Vers. VII. SOUMETTEZ VOUS A L'ETERNEL.

Quelle ressource plus essentielle que la patience pour des captifs qui n'attendoient point leur délivrance des hommes, mais de Dieu seul ? Les Prophètes les y exhortoient sans cesse, comme au seul moyen capable d'appaiser la colère du Tout-puissant. Baruch leur dit dans les Versets 5, 6, 21, & 27. de son IV. Chap.

Prenez patience, ô peuple de Dieu,
Vous qui rappellez la mémoire d'Israël.
Vous avez été vendu aux nations,
Mais non pour périr entiérement.
. . . . . .

Pouſſez des cris vers le Seigneur,
Il vous délivrera de la puiſſance
Des Princes qui ſont vos ennemis.
Prenez patience, mes enfans;
Criez vers le Seigneur.
Celui qui vous a conduits en captivité,
Se ſouviendra de vous.
Prenez patience &c.

Les Pſaumes & les Prophètes ſont remplis des prières que la foi, l'eſpérance & la patience dictoient aux Iſraëlites captifs.

Ibid. LE MÉCHANT.

L'Iſraëlite Apoſtat.

Ibid. L'HOMME PUISSANT.

C'eſt ainſi que l'Ecriture caractériſe ſouvent les *Chaldéens* & les Iſraëlites *Apoſtats*. Les captifs ſentoient tout le poids de leur puiſſance ſous l'oppreſſion dans laquelle ils les retenoient. Cet Article a été trop bien établi à la pag. 418. de notre III. Vol. pour le reprendre ici.

Verſ. VIII. CONTRE CELUI QUI FAIT LE MAL.

Ces expreſſions ont néceſſairement le même point de vuë, que les précédentes. Rapportez-les donc aux *Apoſ-*

tats d'Iſraël qui faiſoient le mal, non ſeulement en maltraitant leurs frères, mais auſſi en abandonnant le culte du Dieu de leurs pères.

Verſ. IX. LES MÉCHANS SERONT EXTERMINÉS.

Cette menace contre les *Iſraëlites idolâtres* a été renouvellée par tous les Prophètes. L'Hiſtoire nous aſſure de ſon exécution, lorſqu'elle raconte le renverſement général de l'Empire des Babyloniens.

Ibid. LA TERRE.

Il faut ajoûter d'*Iſraël*, pour ſuppléer la réticence que le Pſalmiſte employe ici pour rendre ſa Pièce énigmatique. On a vu ſur le Verſet 3. que le *pays* où le Prophète exhorte les Iſraëlites à demeurer, eſt la *Chaldée*, lieu de leur eſclavage : mais la *terre* dont il s'agit maintenant, n'eſt pas le même *pays*. C'eſt une *terre* qui ſervira de récompenſe à leur patience, & à leur ſoumiſſion. C'eſt leur chère *patrie* : c'eſt la *terre* d'Iſraël. Pouvoit-on propoſer à des captifs un point de vuë plus conſolant ? Mais le Pſalmiſte n'eſt

point le ſeul qui mette cette réticence en uſage pour déſigner la *terre* d'Iſraël.

Celui, dit le Seigneur,
Qui met ſa reſſource en moi,
Prendra poſſeſſion de la *terre*.

Et de peur que l'on ignore quelle eſt la *terre* que le Très-haut promet, le Prophète ajoûte ces mots :

Il poſſédera ma montagne ſainte.

On ne ſauroit s'empêcher de regarder ce Verſ. 13. du LVII. Ch. d'Iſaïe comme un Commentaire naturel de cet endroit du Pſ. XXXVI. où cette *terre* eſt promiſe aux *captifs* comme une récompenſe de leur eſpérance en Dieu. Auſſi S. Thomas ſupplée-t-il le mot *de promiſſion*, *promiſſionis*; & pour prouver la néceſſité de ce ſupplément, ce S. Docteur rapporte le Verſet 11. du Pſaume XXXVI. où après le mot de *terre* il faut encore ſous-entendre la même expreſſion.

Iſaïe au Verſ. 9. du Chap. LXV. pouſſe encore plus loin cette réticence; car il ſupprime le mot de *terre*, pour ne laiſſer que l'article féminin qui la déſigne. Voici ce paſſage.

Je ferai ſortir de Jacob & de Juda
Une poſtérité qui prendra poſſeſſion
De mes montagnes.
Mes élus *la* poſſéderont en héritage,
Et mes ſerviteurs y demeureront.

Il faut traduire, comme le fait encore remarquer le Docteur-Angélique. (*a*)

Mes élus poſſéderont en héritage
La *terre* d'Iſraël.

Que l'on ne ſoit donc point étonné ſi dans d'autres endroits, ſoit des Pſaumes, ſoit des Prophètes, peut-être même des Livres hiſtoriques, on trouve le mot de *terre* tout ſeul pour déſigner la *terre* d'Iſraël. Cette vérité au reſte eſt ſi inconteſtable, qu'Adrien Reland ne fait aucune difficulté d'en faire un Chapitre dans ſon Livre intitulé, *Paleſtinæ illuſtrata* (*b*). Dom Calmet a bien ſenti la certitude du principe que nous poſons, lorſqu'il commente ainſi le Verſet 11. du Pſaume que nous examinons. » Vous donc qui êtes aujour-

(*a*) Quantùm ad hæreditatis paternæ reſtitutionem; & *hæreditabunt*.

(*b*) Cap. primum Libri primi.

» d'hui dans l'oppreſſion & dans la
» captivité, ne vous laiſſez point aller
» au découragement. Vous rentrerez
» dans la poſſeſſion de votre *pays*,
» vous verrez votre chere patrie, &
» vous y demeurerez en paix. «

Verſ. X. ENCORE UN MOMENT, ET L'IMPIE NE SERA PLUS.

Si l'on ſe rappelle les mots ſuivans des Verſets 9 & 10.

Ceſſez, ceſſez de vous irriter;
. . . . . .
Car les méchans ſeront exterminés,

on comprend auſſitôt ce que veulent dire ici les termes,

Et l'impie ne ſera plus.

Il étoit naturel d'encourager le peuple d'Iſraël, & de l'exhorter à prendre patience au milieu de ſes malheurs, en lui repréſentant que ſon état étoit ſur le point de changer de face par la perte de ſes perſécuteurs.

Les Iſraëlites captifs à Babylone conjuroient le Tout-puiſſant de hâter le tems de leur délivrance. Une de leurs priéres que Jéſus fils de Sirach nous a conſervée dans le Chap. XXXVI.

de l'Eccléſiaſtique fait connoître avec quelle ardeur ce peuple demandoit cette grace, Verſ. 9 & 10. » Détruiſez » l'ennemi, réduiſez en poudre celui » qui nous fait la guerre. Preſſez le » tems; ſouvenez-vous de mettre fin » à nos maux. «

Cette prière étoit fondée ſur les promeſſes de l'Eternel annoncées par ſes Prophètes. Jérémie aſſure au Ch. LI. 33. que Babylone ſera bientôt moiſſonnée.

Voici ce que déclare
Le Dieu des armées, le Seigneur d'Iſraël :
La fille de Babylone, *c'eſt-à-dire*, la Chaldée,
Eſt ſemblable à une aire.
Le tems approche d'y fouler le grain.
Attendez un moment
Et le tems de ſa moiſſon arrive.

» Le Prophète appelle *broyement*, » dit Maldonat ſur ce Texte, * la perte » & l'affliction des citoyens de Ba» bylone, « dont les Apoſtats d'Iſraël faiſoient partie. Cette menace les regarde donc auſſi bien que les Chaldéens.

* *Trituram* vocat *attritionem* & afflictionem civium.

Ibid. L'IMPIE.

C'eſt-à-dire, l'Apoſtat d'Iſraël. Il étoit impie envers Dieu, puiſqu'il avoit abandonné ſon culte; il étoit injuſte & inhumain envers ſes frères qu'il perſécutoit ſans relâche & ſans ſujet.

Verſ. XI. ILS Y GOUTERONT TOUTES LES DÉLICES DE LA PAIX LA PLUS PROFONDE.

Il nous ſuffit de faire remarquer ici que la proſpérité dont devoient jouir les Iſraëlites, ne leur eſt promiſe par les Prophètes que pour le tems qui ſuivra leur délivrance après la ruine de l'Empire de Babylone; de même que le Pſalmiſte ne la leur promet qu'après la perte de l'*impie*, c'eſt-à-dire, de l'*Apoſtat*.

Verſ. XII. L'IMPIE FORME DES PROJETS CRIMINELS CONTRE LE JUSTE.

Les Pſaumes ſont pleins d'expreſſions qui peignent l'Apoſtat tout occupé de projets pour faire périr l'Iſraëlite fidèle. Cette une vérité trop connue pour nous y arrêter.

Verſ. XIII. LE SOUVERAIN MAÎTRE SE RIT DE L'IMPIE.

» Dieu ne ſe moque de perſonne, «

dit ici Dom Calmet ; ainſi on doit par cette expreſſion entendre que le Seigneur ſe rira de la mauvaiſe volonté de l'*Apoſtat* d'Iſraël & de tous ſes vains projets, qu'il les fera échouer, qu'il s'en ſervira même pour perdre celui qui les enfante.

Ibid. PARCE QU'IL VOIT APPROCHER LE JOUR DE SON CHATIMENT.

Le *jour* eſt mis ici pour le *tems*; ſorte d'énallage reconnue par S. Jérôme même, & ſi ſouvent miſe en uſage par les Auteurs Latins, que nous nous croyons diſpenſés d'en apporter des preuves.

Verſ. XIV. LEUR ÉPÉE ET LEUR ARC.

L'*épée* & l'*arc* des impies ſont des termes purement métaphoriques : les Proverbes XXV. 18. en donnent la ſignification naturelle, lorſqu'ils diſent que le *dard*, l'*épée*, la *fléche aigue* ſont *l'homme* qui fait de *faux rapports* contre ſon prochain ; c'eſt-à-dire, que l'*épée* & l'*arc* dont il eſt ici queſtion ſont les *langues* des ennemis du peuple de Dieu, c'eſt-à-dire, des *Apoſtats*, qui par leurs *calomnies* excitoient les

Chaldéens à perſécuter les Iſraëlites. Mais le mal que ces *Apoſtats* voulurent leur faire, retomba ſur leur tête. Ces *impies* périrent avec les Babyloniens, lorſque le Tout-puiſſant détruiſit la Chaldée & ſon Empire. C'eſt alors que leur *propre épée*, c'eſt-à-dire, leurs *calomnies* & leurs *délations*, leur ont percé le cœur, & que leur *arc* a été briſé.

Verſ. XVII. CAR LES BRAS DES IMPIES.

C'eſt-à-dire les *Chaldéens* dont les Apoſtats ſe ſervoient pour opprimer les fidèles Iſraëlites.

Verſ. XVIII. IL FERA PROSPÉRER.

Nous donnons au Verbe סָמַךְ ſâdâ^ngh la ſignification de *faire proſpérer*. 1°. Parce que ce Verbe joint au terme de *juſte* ou d'*homme ſans tache*, exige cette ſignification. En effet, Dieu ne les *connoîtra* que pour les garantir des maux dont on veut les accabler, au lieu qu'il déclare aux Apoſtats qu'il ne les *connoît* pas, c'eſt-à dire, qu'il les *accablera de malheurs*. 2°. Les promeſſes favorables qui ſuivent, confirment le ſens dans lequel nous prenons ce Verbe.

On trouve d'ailleurs des ſignifications équivalentes à celles que nous lui attribuons dans les Dictionnaires ; par exemple dans la critique ſacrée de Leig.

Ibid. DE CEUX QUI SONT SANS TACHE.

Ces hommes *ſans tache* ſont les *Iſraëlites* épurés, purifiés & blanchis dans la fournaiſe de la captivité de Babylone. C'eſt d'eux que le Seigneur dit à l'Egliſe d'Iſraël par le Prophète Iſaïe, Chap. LX. 21.

> Ceux qui compoſeront votre peuple,
> Seront tous des *juſtes* ;
> Et ils poſſéderont pour jamais
> La *terre* en héritage.

On ne nous diſputera pas que le terme de *juſte* ne ſoit la même choſe dans Iſaïe que celui de *ſans tache.* Remarquez que ce Prophète met ici le ſimple mot de *terre*, pour déſigner la *terre* d'Iſraël ; comme il eſt employé quatre fois ſans addition dans ce Pſaume pour caractériſer la patrie des Iſraëlites. C'eſt ce que reconnoît encore M. Duguet, lorſqu'il s'énonce ainſi ſur ce Verſet. » Tout ſon peuple purifié à » jamais de tout culte idolâtre, de la ſé-

» duction des faux Prophètes, des im-
» molations ſacrilèges des enfans à Mo-
» loch, des ſuperſtitions des hauts
» lieux, du ſchiſme des dix Tribus,
» du violement ouvert de la Loi & de
» l'alliance, & devenu au contraire ob-
» ſervateur exact & zélé des moin-
» dres cérémonies de la Religion Mo-
» ſaïque, paroîtra n'être plus qu'un
» peuple de *ſaints* & de *juſtes*. Ils
» poſſéderont pour toujours la *terre* de
» leurs pères, parce qu'ils ſeront des
» rejettons que Dieu aura plantés de
» ſa main pour relever ſa gloire.....
» Quelques familles qui ſe ſeront éta-
» blies dans quelques *villes*, ou *quel-*
» *ques Provinces déſertes de la Judée*,
» formeront en peu d'années des mul-
» titudes nombreuſes. «

Verſ. XIX. DANS LES TEMS MALHEUREUX, &c.

Ce que le Prophète appelle ici *tems malheureux*, & *jours de famine*, ne regarde point ſeulement cet état où les Iſraëlites ont gémi pendant 70. ans; il faut encore le rapporter au tems où les *Apoſtats* & les *Chaldéens* furent exterminés par Cyrus. En effet, le ra-

vage que fit l'armée de ce Prince dans l'Empire de Babylone, y cauſa la famine, dont Job aſſure que les captifs ne reſſentiront point les rigueurs. Verſ. 20, 21 & 22. de ſon V. Chap. il s'exprime en ces termes:

Au tems de la famine
Il vous garantira de la mort,
Après vous avoir préſervé
Pendant la guerre des atteintes de l'épée.
Vous ſerez à couvert
Des coups de la langue meurtrière,
Et vous ne craindrez pas la déſolation
Lorſqu'elle arrivera.
Les ravages & la *famine*
Ne troubleront pas votre joie,
Et la bête féroce de la terre
Ne vous cauſera pas de frayeur.

Ces jours de famine ſont ceux que déſigne auſſi Habacuc Chap. III. 17. où ce Prophète parlant au nom de l'Egliſe d'Iſraël fait la deſcription du ravage qui doit arriver dans un pays d'où elle doit s'échapper avec l'agilité d'une biche pour retourner ſur ſes hauteurs, c'eſt-à-dire, ſur les montagnes de la terre promiſe.

Le figuier ne fleurira pas,
Les vignes ne pouſſeront point,
L'olivier trompera

L'attente de ſes maîtres,
Et ne donnera pas ſon fruit;
Les campagnes ne produiront point de nourriture;
Le menu bétail
Sera exterminé des bergeries,
Et il n'y aura point
De beſtiaux dans les étables.

Suites funeſtes de la déſolation de la Chaldée par Cyrus, comme Vatable le convient.

Le Prophète Jérémie L. 16. n'explique pas à la vérité cette déſolation en détail; mais il déclare en général que la Chaldée eſt perdue.

Exterminez du pays de Babylone
Celui qui ſeme les champs,
Et celui qui tient la faulx pendant la moiſſon.
Je ferai périr au-dedans de toi
Les bergers & leurs troupeaux,
Les laboureurs, & les bœufs qu'ils mènent.

Mais comment les Iſraëlites n'éprouverent-ils point alors la honteuſe indigence? Iſaïe nous l'apprend au Verſ. 7. de ſon LVIII. Chap. où ce Prophète déclare à ceux de ſes frères qui ſeront riches, qu'ils doivent, s'ils veulent obtenir miſéricorde, ſoulager

les pauvres qui ſeront parmi eux. D'ailleurs il eſt facile de ſe repréſenter la Chaldée dans une affreuſe ſtérilité, lorſque la délivrance fut opérée, puiſqu'avant & pendant le ſiége de Babylone ce pays avoit été ravagé par les puiſſantes armées des Mèdes & des Perſes? Alors on conçoit ſans peine comment les *Apoſtats* qui faiſoient corps avec les Babyloniens, périſſent; & l'on concevra encore mieux comment les *juſtes*, c'eſt à-dire, les *Iſraëlites* qui regardoient Cyrus comme leur Libérateur, n'éprouverent point les malheurs de cette cruelle famine. Ils étoient ſortis de Babylone avant le ſiége de cette ville, ſelon l'avertiſſement de Jérémie LI. 6. ils s'étoient retirés ſous la protection de Cyrus, que l'Egliſe attendoit depuis près de deux cents ans comme ſon Libérateur. Nouveaux & volontaires ſujets de ce Prince, ils partagèrent ſous ce Conquérant de la Chaldée les dépouilles & l'abondance dont les Mèdes & les Perſes jouiſſoient, pendant que les Babyloniens éprouverent tous les déſaſtres de la famine. Les Chaldéens ne furent pas les ſeules victimes de ce terrible

ain ; comme le déclare Iſaïe LXV. erſ. 11, 12, 13 & 14. Les Apoſtats Iſraël furent enveloppés dans les mêes malheurs. Voyez ces Verſets aux g. 414 & 415. de notre II. Vol. 08 & 409. du VIe.

erſ. XX. LES ENNEMIS DE L'ETERNEL SERONT IMMOLÉS COMME LES AGNEAUX LES PLUS GRAS DU TROUPEAU, DONT LA SUBSTANCE (AU MILIEU DES FLAMMES) S'EVAPORE EN FUMÉE.

1°. Le Verbe Hébreu כָּלוּ khâloû ne nous rendons en François par *ſeront immolés*, ſignifie à la lettre *ſeront conſumés*. Mais notre Langue rejette tte ſignification, lorſqu'elle eſt jointe mot d'*agneau*. On n'a jamais dit François, *conſumer* pour *égorger* agneau.

2°. C'eſt contre les Apoſtats du tems la captivité de Babylone qu'Iſaïe it la terrible Prophétie que nous rons rapportée aux pag. 164 & 165. notre huitième Volume. Ce Proète les menace, comme ce Pſaume, u'ils ſeront *conſumés*, & qu'ils s'en ont *en fumée*.

erſ. XXI. L'IMPIE EMPRUNTE.

L'Apoſtat ne bornoit point à des

emprunts les exactions qu'il faiſoit à ſes frères ; il envahiſſoit tout ce qu'ils pouvoient poſſéder, même le plus légitimement, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par la lecture des Livres prophétiques.

Verſ. XXII. CEUX QUI LE COMBLENT DE BIENS.

On ne peut méconnoître ici les Mèdes & les Perſes qui facilitent aux deſcendans de Jacob tous les moyens de retourner dans leur patrie. Ainſi rapportez à l'Empire de Babylone occupé par Cyrus le mot de *terre*, dont le Pſalmiſte promet à ces peuples la poſſeſſion en conſéquence des bienfaits qu'ils auront accordés aux Iſraëlites. Au contraire *ceux qui les accablent de traitemens injuſtes*, c'eſt-à-dire, les *Apoſtats*, périront pour toujours.

Verſ. XXIII. DE L'HOMME CONSTANT.

Cet *homme* eſt le *juſte*. Ce *juſte* auquel Dieu s'intéreſſe avec tant de bonté, ne peut être que l'*Iſraëlite*, dont il eſt ſi ſouvent dit dans l'Ecriture que ſes pas ne ſeront point ébranlés, & que ſes pieds ne chanceleront point.

Verſ.

Verſ. XXIV. S'IL TOMBE.

Suppléez *dans quelque nouveau malheur*, telles que les perſécutions imprévues, elles ne le feront point périr.

Verſ. XXV. NI SES ENFANS MENDIER LEUR PAIN.

Il ſembleroit que pendant ſon eſclavage le *juſte*, c'eſt-à-dire, l'*Iſraëlite*, loin d'être dans l'abondance, devoit être expoſé à périr de faim & de misère ; mais dès qu'on aura fait attention aux vuës de Dieu ſur ce peuple qui ne paſſoit par cette fournaiſe d'humiliation que pour en ſortir avec plus d'éclat & de gloire, on concevra ſans peine que ce peuple de juſtes fut, pendant tout le tems de ſon ſéjour dans la Chaldée, nourri par la providence du Dieu qui le protégeoit, & par le ſecours de ceux d'entre ſes frères qui avoient quelques reſſources. Voyez le premier Verſet du Pſ. XL. Hébr. XLI. *Beatus qui intelligit &c.*

Verſ. XXVIII. LA JUSTICE.

Par ce terme il faut entendre les actes que l'homme pratique pour devenir juſte.

Ibid. CEUX QUI LUI SONT ATTACHÉS.

Le terme חסידיו khàsîdâîoû, dont l'Hébreu ſe ſert dans ce Texte, ſignifie à la lettre *ſes miſéricordieux*, ou *ſes bienfaiſans*. La Vulgate le rend par-tout par *ſanctos*, les *ſaints*; c'eſt-à-dire des *hommes* dont la *douceur* & la *patience* attire ſur eux la miſéricorde du Seigneur. C'eſt une épithète particulièrement affectée dans les Pſaumes aux *Iſraëlites captifs* à Babylone, à qui l'eſpérance en Dieu donnoit du courage & de la perſévérance au milieu de leurs tribulations & ſur qui Dieu devoit éxercer ſes miſéricordes en les délivrant de leur captivité. Ainſi cette expreſſion eſt en même tems active & paſſive, puiſque ces infortunées victimes n'étoient l'objet des miſéricordes de l'Eternel qu'autant qu'elles étoient fidelles à obſerver tout ce qu'il leur avoit ordonné.

Verſ. XXXI. LA SAGESSE.

Les deſſeins pleins de ſageſſe que le Tout-puiſſant exécute en faveur des Iſraëlites opprimés.

Ibid. LE JUGEMENT.

L'arrêt par lequel il les délivrera de captivité.

Verſ. XXXII. SES PAS NE SERONT PLUS CHANCELANS.

Ces termes ſignifient que les Iſraëlites ne ſeront plus expoſés aux malheurs d'une nouvelle captivité, qui les tranſporteroit hors de leur patrie, où ils ſeront fixés juſqu'à la venuë du Meſſie. Pendant tout ce tems la Nation ne chancelera plus en ſe livrant, comme autrefois, tantôt au culte des Idoles, tantôt au culte du vrai Dieu.

Verſ. XXXIV. LORSQU'ON DÉCIDERA DE SON SORT.

C'eſt-à-dire, lorſque Cyrus jugera entre le fidèle Iſraëlite, & les Apoſtats qui ne font qu'un corps avec les Chaldéens. L'Iſraëlite ſera délivré, & l'Apoſtat ſera anéanti.

Verſ. XXXV. IL VOUS RELEVERA.

Il vous fera ſortir de captivité.

Verſ. XXXVI. COMME UN ARBRE.

C'eſt le terme אזרח *ézerâ*^{h}*kh* que nous rendons ici par le mot d'*arbre*.

Les Dictionnaires lui donnent la ſignification d'*arbre qui naît & qui croît dans ſon propre pays ; αὐτόχθων*, autokhthône, *indigena*, Lévit. XVI. 29. Ce terme qui dans ce Texte de Moyſe veut dire un habitant naturel du pays, déſigne très-bien l'Apoſtat qui regardoit l'Empire des Chaldéens comme ſa patrie, puiſqu'il avoit renoncé au vrai Dieu & à ſon retour dans la terre d'Iſraël.

Ibid. ET TOUJOURS VERDOYANT.

Nous exprimons par ce terme le mot Hébreu רַעֲנָן ráanghànáne, qui veut dire, *verd & chargé de feuilles.* En effet, plus un arbre a de branches & de feuilles, plus il eſt dans ſa force & dans ſa vigueur, ainſi que l'Apoſtat dans ſa proſpérité.

Ibid. IL EXERCE SA TYRANNIE.

Ces expreſſions attribuées à l'impie & à ſa puiſſance comparée aux arbres les plus élevés, déſignent ſi clairement les Apoſtats ennemis du peuple de Dieu, que l'on ne peut s'y méprendre.

Verſ. XXXVIII. LE JUSTE.

Au lieu du terme *juſte*, le Texte

Hébreu porte l'*homme ;* mais on ſent bien que cet *homme* ici, comme au Verſet 23. n'eſt autre que l'*Iſraëlite*, qui, fidèle à Dieu dans ſa captivité, ſera comblé de bonheur après ſon retour dans ſa patrie.

Verſ. XXXIX. UNE RUINE TOTALE SERA LA FIN DE L'IMPIE.

La délivrance des Iſraëlites d'entre les mains des Apoſtats devoit être la fin de leurs malheurs, & le terme de la proſpérité de leurs tyrans. Alors l'Iſraëlite fidèle devoit être recompenſé de ſa patience & de ſes autres vertus, & les Apoſtats devoient être punis de leur impiété, de leur orgueil, & des mauvais traitemens dont ils accabloient les adorateurs du vrai Dieu.

Le 40e Verſet de ce Pſaume renferme en peu de mots l'objet conſolant que le Prophète s'eſt propoſé dans cette divine poëſie, c'eſt-à-dire, la délivrance d'Iſraël hors de captivité, & le ſecours qu'il recevra du Tout-puiſſant dans ſon eſclavage, que l'on déſigne ici par ces termes *au tems de la détreſſe.* Mais dans le 41e toutes

les expreſſions générales du Cantique ſont rapportées à leur véritable & primitif objet, c'eſt-à dire, à la délivrance des Iſraëlites & à la ruine des Apoſtats & des Chaldéens déſignés ſous le nom d'*impies?* En effet, peut on s'empêcher de ſentir cette vérité, lorſqu'on

PSALMUS LXXII. Héb. LXXIII.

Quàm bonus Iſrael, Deus.

TITULUS.

Pſalmus Aſaph.

ARGUMENT.

Sens litéral de l'ancien Iſraël.

L'Iſraëlite fidèle, quoique pénétré des bontés de ſon Dieu pour lui, craint qu'à la vuë des mauvais traitemens dont on l'accable, & des biens dont les *impies*, c'eſt-à-dire, les *Apoſtats*, ſont comblés, ſa foi ne devienne chancelante; mais il découvre que leur perte eſt réſolue dans les décrets du Tout-puiſſant: de là il prend occaſion de s'attacher à lui plus fortement que jamais, pour ſe mettre en état de publier les merveilles qu'il opérera pour la délivrance d'Iſraël captif dans l'Empire de Babylone.

lit les paroles ſuivantes de ce dernier Verſet.

L'Eternel viendra enfin à leur ſecours:
Certes il les enlevera,
Il les arrachera des mains des impies;
Il les délivrera,
Parce qu'ils auront mis en lui leur reſſource.

PSAUME LXXII. Hébr. LXXIII.

Quàm bonus Iſrael, Deus.

TITRE.

Pſaume d'Aſaph.

ARGUMENT.

Sens litéral du nouvel Iſraël.

La proſpérité des perſécuteurs de l'Egliſe naiſſante étoit un ſcandale pour le ſimple fidèle. Il avoit beſoin d'être ſoûtenu dans ſon étonnement. Il auroit été en danger de chanceler, ſi ſa foi ne lui eût pas découvert dans les deſſeins du ſouverain Maître le châtiment de ces Impies. Cette vûë le raffermiſſoit. Il s'attachoit à Dieu pour jamais, dans la ferme eſpérance qu'un jour il annonceroit les prodiges que le Très-haut devoit opérer en faveur de ſon Egliſe.

1. PRofectò optimus eſt
Ergà Iſraëlem Deus,
Ergà rectos corde.

2. Verùm attonito mihi
Parùm abeſt quin titubent pedes me
Penè defluunt greſſus mei:

3. Dùm zelo incenſus adversùs infa
Proſperitatem impiorum video.

4. Non enim ſunt eis vincula in m
Quin etiam proſperitas
Et robur inſunt illis.

5. Laboribus miſerorum
Prorsùs ſunt immunes;
Nec ullis, æque ac homines,
Plagis afficiuntur.

6. Idcircò, ut torques, cingit
Arrogantes illos ſuperbia:
Operit impios illos,
Inſtar veſtimenti, violentia.

7. Micant, præ obeſitate,
Oculi eorum elati:
Ultrà modum feruntur
Deſideria cordis eorum.

8. Contabeſcunt (odio)
Colloquentes de pernicie (meâ):
Oppreſſionem
Altâ voce conclamitant.

9. Blaſphemias proferunt
In cœlos ore ſuo;
Et lingua eorum
Pervadit terram.

OUi, Dieu eſt plein de bonté pour
Iſraël,
Pour ceux qui ont le cœur pur.
Saiſi néanmoins d'étonnement,
Je ſens que mes pieds chancélent,
Que mes genoux tremblans ſe dérobent
ſous moi;
Lorſque plein de zèle contre les in-
ſenſés,
Je vois la proſpérité des impies.
Pendant qu'ils ſont dans le ſéjour de
la mort,
On ne les charge point de fers:
Ils triomphent au contraire,
Par leur force & par leur proſpérité.
Ils ſont entièrement affranchis
Des travaux des malheureux:
Jamais on ne les frappe
Comme les autres hommes.
C'eſt pourquoi l'orgueil éclate
Dans ces hommes inſolens,
Comme un collier qui brille:
L'arrogance environne ces impies,
Comme les vêtemens dont ils ſont re-
vêtus.
L'excès de leur embonpoint
Donne du brillant à leurs yeux altiers:
Les déſirs de leur cœur ſont ſans bornes.

Leur haine contre moi les deſsèche,
Lorſqu'ils s'entretiennent de ma perte:
Alors d'un ton de voix élevée
Ils s'écrient de concert: Il faut l'op-
primer.
Ils attaquent le ciel par leurs blaſ-
phêmes:
La terre retentit de leurs calomnies.

10. Ideò populus quem opprimunt,
Convertitur hùc,
Cùm videt aquas abundantes
Exprimi impiis illis.

11. Tùm ſic interrogat:
Ubi eſt intelligentia Omnipotentis?
Ubinam eſt ſcientia Excelſi?

12. En iſti impii ſunt:
Sunt tamen tranquilli in hoc ſeculo,
Opes conſequuntur.
13. Fruſtrà igitur mundo cor meum:
Fruſtrà lavo manus in aquis,
Quæ mundas illas reddant;

14. Cùm plagis afficiar unoquoque die,
Et caſtigatio adſit
Uſque ad veſperam.
15. Si ſic loquar,
Ratiocinor velut impii illi;
Tunc generationem filiorum tuorum
Perfidam declaro.

16. Licèt totâ mente attendam
Ad ea intelligenda,
Eadem difficultas
Manet ob oculos meos.
17. Uſquedùm penetraverim
Secreta Omnipotentis,
Apprimè intelligam
Quiſnam futurus ſit exitus eorum.
18. Profectò in lubricoſis locis
Incautos collocas eos,

9. C'eſt pourquoi le peuple qu'ils oppriment,
Eſt attentif à ce qui arrive :
Il eſt étonné de ce qu'en faveur des impies
Les eaux coulent en abondance.
10. Alors il fait cette demande :
Quoi donc le Tout-puiſſant
Sçait-il ce qui ſe paſſe ?
Le Très-haut en a-t-il connoiſſance ?
11. Je conſidère ces impies :
Rien en ce monde ne trouble leur paix ;
Ils acquièrent des richeſſes.
12. C'eſt donc en vain que je travaille
A purifier mon cœur :
C'eſt donc en vain que je lave mes mains
Dans des eaux qui les rendent pures ;
13. Puiſque je ſuis maltraité ſans ceſſe,
Puiſque du matin au ſoir
On m'accable de châtimens.
14. Si je tiens ce langage,
Mon raiſonnement eſt tout à fait ſemblable
A celui des impies :
Alors je déclare coupable la génération
Qui forme le corps de vos enfans.
15. Quelqu'effort d'eſprit que je faſſe
Pour comprendre votre conduite,
Sans ceſſe le même embarras
Se préſente à mes yeux.
17. Juſqu'à ce qu'après avoir pénétré
Les ſécrets du Tout-puiſſant,
Je comprenne, à n'en plus douter,
Quelle ſera la fin des impies.
18. Oui, vous les avez placés,
Sans qu'ils s'en apperçuſſent,

20. Velut ſomnium fugit ab expe
(Sic) Dominator, per urbem (
Imaginem eorum
Ad nihilum rediges.

21. Cùm ſeſe violenter
Agitaret cor meum,
Et in renibus meis
Dolores acutos ſentirem;
22. Planè ſtupidus eram,
Et nihil intelligebam:
Jumentum eram reſpectu tuî.

23. Verùm remanentem
Jugiter juxtà te
Apprehendiſti me manu dextrâ
24. Secundùm conſilium tuum de
Poſteâ cum glorià ſuſcipies m
25. Quem, excepto te, in cœl
Quando ſum tecum,
Nihil mihi placet in terrâ.

26. Dum deficiunt

Dans les lieux les plus gliſſans,
Pour les précipiter
Dans un abyſme de malheurs.
Dans quelle déſolation
Ne tomberont-ils pas!
Un inſtant les y précipitera:
Ils périront pour toujours,
Par un renverſement général.
De même qu'un ſonge échappe
A celui qui s'éveille;
Ainſi, ſouverain Maître,
Par la priſe de la ville,
Vous ferez diſparoître
Le phantôme de leur proſpérité.
Pendant que mon cœur étoit
Dans cette violente agitation,
Et que le fond de mon ame
Etoit percé de douleur,
J'étois hors de moi-même,
Et je ne comprenois rien dans votre conduite:
Semblable aux animaux dépourvus de raiſon,
Je ne pénétrois pas vos deſſeins.
Mais parce que je vous ai toujours été fidèle,
Votre droite m'a tenu par la main.
Vous me conduirez ſelon vos deſſeins,
Vous me délivrerez enſuite avec gloire.
Excepté vous, eſt-il un être
Que je recherche dans le ciel?
Oui, vous ſeul ſur la terre
Etes l'objet de ma complaiſance.
Ma chair & mon ame tombent en défaillance:
Vous êtes le ſoûtien de mon cœur:
Vous ſerez, ô mon Dieu,
Leur partage à jamais.

27. Scio enim eos,
Qui elongant ſe à te, perituros:
Radicitùs exſcindes,
Qui, te ſpreto, fornicantur.

28. Quoad me, adhærere Deo
Mihi bonum eſt:
Colloco in Dominatore æterno
Refugium meum,
Ut enarrem omnia opera tua.

OBSERVATION.

Verſ. II. SAISI NÉANMOINS D'ÉTONNEMENT.

Nous faiſons uſage de ces expreſſions pour rendre la force du Pronom אֲנִי ànî, qui n'eſt point employé inutilement par l'Auteur de ce Pſaume, comme nous le prouverons dans la ſuite.

Ibid. נָטְיוּ. nâtâoûîe. *titubent* (chancelent.)

Il y a dans ce mot un dérangement de lettre. L'*iôd* devroit être devant l'*ouâou*, נָטָיוּ nâtâïoû : car, ſelon Buxtorf: c'eſt ici la troiſième perſonne plurielle du Prétérit du Verbe נָטָה nâtâh. D'ailleurs l'on voit dans la Bible Hé-

Oui, je ſais que ceux qui s'éloignent de vous,
Périront ſans reſſource :
Vous retrancherez juſqu'à la racine
Ceux qui par mépris pour vous
Adorent des Dieux étrangers.
Mais pour moi, je déclare
Que mon bonheur conſiſte à m'attacher à Dieu :
Je mets toute ma reſſource
Dans le ſouverain Maître, dans l'Eternel.
Accordez-moi la liberté,
Afin que je raconte toutes vos merveilles.

:aïque d'Athias cette tranſpoſition ɔrrigée de la même manière.

ɔid. MES PIEDS.

Par cette partie du corps humain : Pſalmiſte veut déſigner ceux des nfans de l'Egliſe d'Iſraël qui marhoient à grands pas dans l'obſervance le la Loi.

bid. שֻׁפְכוּ SHÚPHPHEKÚH.

Liſez shâphekhôu, comme le por:ent pluſieurs Mſſ. ſelon la remarque du R. P. Houbigant.

Verſ. III. LES INSENSÉS.

L'Ecriture ne préſente ce Subſtantif

que dans trois paſſages. Par-tout il caractériſe l'*Apoſtat* d'Iſraël. Il ſuffit, pour s'en convaincre, d'examiner avec un peu d'attention le Verſet 6. du Pſaume V. & le 5. du Pſ. LXXIV. Hébr. LXXV.

Verſ. IV. DANS LE SÉJOUR DE LA MORT.

Nous avons déja prouvé pluſieurs fois que par cette emblême les Prophètes vouloient déſigner la Chaldée, où les Iſraëlites fidèles étoient chargés de fers, & continuellement expoſés à la mort. Voyez les pag. 157. & les ſuivantes de notre III. Vol.

Ibid. ILS TRIOMPHENT AU CONTRAIRE PAR LEUR FORCE ET PAR LEUR PROSPÉRITÉ.

Job préſente l'image de cette proſpérité des Chaldéens & des Apoſtats dans les Verſets 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14. de ſon XXIe Chap.

Verſ. V. LES MALHEUREUX ET LES AUTRES HOMMES

dont parle ce Verſet, ne peuvent être que les captifs d'Iſraël qu'on accable de traitemens injuſtes.

Verſ. IX. ILS ATTAQUENT LE CIEL PAR LEURS BLASPHÊMES.

Telle a toujours été la conduite de ceux qui ont abandonné le culte du vrai Dieu, après avoir eu le bonheur de lui appartenir d'une manière ſpéciale. Les Apoſtats de nos jours en ſont des preuves vivantes.

Verſ. X. LES EAUX.

Ce terme ſe trouve deux fois dans ce Pſaume, & il a deux ſignifications differentes. Dans le Verſet que nous examinons, il déſigne l'abondance & les richeſſes des Apoſtats, & dans le 13e il caractériſe les malheurs de la captivité qui purifioient les mains des Iſraëlites des taches qu'elles avoient autrefois contractées en offrant de l'encens aux fauſſes Divinités. Vous trouverez les preuves de ce que nous avançons, aux pages 416 & 417. de notre III. Vol. & à la pag. 236. de notre VI.

Verſ. XI. CE QUI SE PASSE,

tant à notre égard, qu'envers les Apoſtats.

Verſ. XVI. VOTRE CONDUITE.

La différence que vous mettez entre

les traitemens des Apoſtats & les nôtres.

Verſ. XVIII. DANS LES LIEUX LES PLUS GLISSANS.

Ces expreſſions indiquent la brillante fortune, où les Apoſtats étoient parvenus dans l'Empire de Babylone.

Verſ. XIX. PAR UN RENVERSEMENT GÉNÉRAL.

C'eſt-à-dire, lorſque Cyrus détruira la monarchie formidable des Chaldéens.

Verſ. XX. PAR LA PRISE DE LA VILLE.

Babylone eſt ici trop bien déſignée, pour nous arrêter a prouver que ce terme a rapport à cette Capitale.

Verſ. XXI. MON COEUR.

Mes enfans qui ſont inviolablement attachés au ſouverain Maître.

Ibid. MON AME.

L'élite des fidèles adorateurs : Voyez en les preuves à la p. 94. de notre I. Vol.

Verſ. XXVI. MA CHAIR.

Le plus grand nombre de mes enfans qui m'environnent comme la chair

couvre le corps humain, & par conſéquent les os, qui dans les Pſaumes déſignent les Iſraëlites dont la foi vive & conſtante ſoûtenoit la Religion de ceux que le Pſaume caractériſe ici par le terme de chair.

Verſ. XXVII. ADORENT DES DIEUX ÉTRANGERS.

Mot à mot, *qui ſe livrent à la fornication.* Tout le monde ſait, que quand il s'agit de Religion, ce terme veut dire ſe livrer à l'idolatrie. D'ailleurs on peut s'en convaincre en liſant Oſée.

PSAUME CXVIII. HEBR. CXIX.

Beati immaculati in viâ.

AVERTISSEMENT.

IL n'eſt point dans le Livre des Pſaumes de Cantique ſacré plus étendu que celui-ci. Les proteſtations de fidélité, les plaintes, les déſirs ardens de voir finir les malheurs dont on eſt accablé, tout y eſt raſſemblé & dépeint ſous les couleurs les plus vives. L'objet primitif de ce Pſaume, ſa forme, quelques termes qui y ſont ſouvent

répétés, & enfin ſon Auteur éxigent de nous quelques notions préliminaires.

De l'objet du Pſaume 118. Hébr. 119.

Pluſieurs Pères de l'Egliſe, comme S. Auguſtin, S. Ambroiſe, S. Hilaire, ont vu dans cette Poëſie ſacrée la Morale la plus pure de l'Evangile, & des règles de conduite pour tous les états de la vie. Elles y ſont ſans doute: & toute ame Chrétienne y trouvera toujours les prières les plus tendres & les plus expreſſives, ſoit pour demander à Dieu ſes graces & ſes bienfaits, ſoit pour le conjurer de la retirer de l'abyme où le péché a pu la précipiter. Mais ce ſens, tout intéreſſant qu'il eſt pour la piété, n'eſt aucun des deux ſens litéraux que nous nous ſommes engagés d'expoſer. Ainſi, avant de paſſer au ſens ſpirituel ou moral, il nous faut diſcuter les intérêts de l'ancien & du nouvel Iſraël.

Suivant d'autres Interprètes qui croient voir le Roi Prophète dans ce Pſaume, David y a dépeint ſous un ſeul point de vuë *toutes les différentes*

ſituations de bonheur & d'infortune où il s'eſt trouvé pendant le cours d'une vie auſſi variée que la ſienne. Mais dans ce ſyſtême, tout n'eſt pas lié & ſuivi aſſez exactement; & s'il ſe rencontre par hazard quelques Verſets qui puiſſent convenir à quelques-unes des ſituations dans leſquelles ce Prince ſe ſoit trouvé, le plus grand nombre lui eſt abſolument inapplicable.

Que l'on reconnoiſſe, par exemple, David au Verſ. 19. où il eſt dit :

Je ſuis errant dans une terre étrangère,

cela eſt plauſible : ce Prince a été obligé de ſe retirer chez un Roi Philiſtin, pour ſe mettre à l'abri des fureurs de Saül. Mais comment lui attribuer ce qui eſt répété ſi ſouvent dans ce Pſaume,

Vivifica me ſecundùm verbum tuum,
Rendez-moi la vie ſelon votre promeſſe ?

Jamais David ne fut privé de ſa liberté.

Que le regret de ſon crime avec la femme d'Urie lui faſſe demander à Dieu au Verſ. 37.

Detournez mes yeux, de peur qu'ils
ne ſe fixent
Sur des objets qui ne ſont qu'un pur
néant ;

cela ſe raporte aſſez aux regards inconſidérés qu'il jetta ſur Bethſabée, & qui furent la cauſe première de ſon adultère & de ſon homicide. Mais à quelle circonſtance de ſa vie ſe fixera-t-on, ſi l'on veut lui faire dire ce qui eſt porté au Verſet 46.

J'annoncerai vos oracles
En préſence des Rois ?

Quels ſont donc ces Potentats en préſence deſquels David ait annoncé les décrets du Tout-puiſſant avec l'éclat & l'intrépidité que ſemble nous indiquer ce Pſaume ? Eſt-ce Achis ? Eſt ce Saül ? L'Ecriture garde à ce ſujet un ſilence trop profond pour ſuppoſer gratuitement ce fait. Or pour un petit nombre de Verſets qui peuvent s'adapter à quelques événemens de la vie du Roi Prophète, & qui par cette application ſe trouveroient iſolés & détachés du reſte de cette Poëſie, penſera-t-on que ce Prince ſoit l'objet principal de ce Pſaume ? Non, ſûrement : il s'en

ıve trop qui n'y ont aucun rapport,
uxquels il faudroit même faire une
ence trop marquée, pour oſer les
ibuer à ce Prince : d'ailleurs la liai-
& l'harmonie qui ſe trouveroient
ılument dérangées, ſont un obſtacle
rmontable à ce ſentiment.
l n'en eſt pas de même en prenant
r objet de cette Poëſie, l'Egliſe
·aël captive à Babylone. Perſonne
nore l'état d'opprobre & d'humi-
on où elle étoit réduite. Ses en-
criminels avoient enfin ouvert
eux ſur leurs cultes impies. Elle
it que juſqu'à ce que leur cœur
totalement épuré de leur penchant
: l'idolatrie, ils gémiroient dans
rigoureuſe captivité : dès lors on
combien il étoit intéreſſant de de-
der à Dieu un cœur pur & ſincé-
nt attaché à ſa Loi : & c'eſt ce que
le Prophète au nom du peuple,
quantité de Verſets. La liberté
ıit être le prix de l'innocence &
retour ſincère vers Dieu. Avec
le énergie ne proteſte-t-il pas au
de la nation de ſa fidélité & de
amour pour ſes préceptes ? Mais
gnoroit le tems où la divine mi-

ſéricorde briſeroit les fers d'Iſraël ; & c'eſt ce dont il demande encore la connoiſſance dans quelques Verſets.

En enviſageant ce Pſaume ſous ce point de vuë, les termes qui paroiſſoient les plus embarraſſans, deviennent ſans obſcurité ; il ne s'agit que de reſtreindre à la ſignification naturelle exigée par cet excellent modèle de prières, certains termes généraux qui s'y rencontrent ; & l'on remarque aiſément que ce Poëme ne s'écarte jamais des trois objets que nous lui aſſignons.

De la forme de ce Pſaume.

L'arrangement méthodique de ce Pſaume nous indique le but & l'intention de l'Ecrivain qui l'a compoſé. L'Iſraëlite captif, comme nous l'avons dit, ſavoit deux choſes : 1°. que ſon eſclavage finiroit ; 2°. que ſa liberté devoit être le prix de ſa converſion, c'eſt-à-dire qu'il ne devoit eſpérer de voir briſer ſes fers qu'autant qu'il auroit arraché de ſon cœur le penchant fatal qui l'entraînoit vers l'idolatrie. Dès lors il devoit, non ſeulement gémir & prier par lui-même, mais il étoit encore de ſon

on intérêt particulier d'inſtruire ſes
nfans à marcher dans les ſentiers de
innocence & de la vertu, pour ſe
:ndre dignes du bienfait qui leur étoit
eſtiné. Nous ne doutons pas que ce
e ſoit dans cette vuë que le Prophète
it ſéparé ce Pſaume en vingt-deux
)iviſions ou Strophes dont chacune
ontient huit Verſets qui commencent
)us huit par la même lettre; de façon
ue chaque lettre de l'Alphabeth Hé-
reu eſt la première de huit Verſets
onſécutifs. Cette méthode étoit aiſée
our les enfans auxquels on faiſoit ap-
rendre ce Pſaume dès l'âge le plus
ndre; & lorſqu'ils étoient en état
e le retenir, on le leur expliquoit.
ls y voyoient leurs devoirs & les trois
incipaux objets qui devoient les oc-
uper, ſavoir leur converſion, en cas qu'ils
inſſent à abandonner la loi, leur li-
ërté; & le deſir de connoître le tems
réſcrit pour ſortir de captivité. Ce ſont
n effet les trois objets qui régnent dans
e Pſaume; mais ils ſe trouvent con-
ondus les uns avec les autres. Il eſt
ependant aiſé de s'appercevoir que le
remier, c'eſt-à dire, leur retour ſin-
ère, vers Dieu y eſt traité bien plus

amplement que les deux autres, comme étant le principal & le plus néceſſaire. Le ſecond ſe laiſſe appercevoir de tems en tems, pour ranimer l'eſpérance d'Iſraël : mais le troiſième qui conſiſte dans la révélation du tems où devoient finir les malheurs d'Iſraël, ne ſe trouve qu'en quelques endroits ; encore eſt-il confondu avec les autres, de façon que l'on a peine à le ſaiſir. C'eſt la précaution ordinaire dont uſoient les Prophètes ; afin que ceux entre les mains de qui cette pièce inſtructive auroit pu tomber, ne s'apperçuſſent point de la demande que faiſoit Iſraël. Mais cette demande n'en fait pas moins une prière eſſentielle, pour affermir la foi d'Iſraël & pour le conſoler entièrement par une révélation auſſi intéreſſante & auſſi long-tems attendue.

Explication de quelques termes qui ſe trouvent dans ce Pſaume.

Parmi les termes qui compoſent cette Poëſie, il s'en trouve ſept ou huit qui ſont répétés dans preſque tous les octonaires. Quoique tous en général ſe rapportent aux ordres donnés par le

tout-puiſſant; cependant, comme on voit aſſigner à pluſieurs d'entre eux un ſens moins étendu que celui qu'ils préſentent, nous ne croyons pouvoir nous diſpenſer de donner quelques notions qui ſerviront à l'intelligence de ce Pſaume.

Le premier terme qui ſe préſente, eſt תּוֹרָה thôrâh, *lex*, la loi. Si l'on veut s'en tenir à la définition tirée de la racine de ce mot יָרָה îârâh, *docuit*, (il a enſeigné,) ce terme ſignifiera proprement les *préceptes* par leſquels l'homme eſt inſtruit de la volonté de Dieu. Mais il faut faire attention que la doctrine fondamentale de la Religion conſiſtant dans l'amour & dans le culte du vrai Dieu, & dans l'averſion pour les idoles, comme l'enſeigne le Deutéronome XI. 13. il eſt hors de doute que dans ce Pſaume compoſé pour déteſter l'idolatrie, on ne doive prendre ſouvent le terme de thôrâh, *loi*, pour le *culte du vrai Dieu.*

Nous comprenons encore ſous ce nom les *développemens* de la Loi de Moyſe donnés dans les Pſaumes & dans les Prophètes quant au dogme & quant à la Morale, pour ſoûtenir la foi, l'eſpé-

rance, & l'amour des Israëlites captifs. Nous renfermons aussi sous ce terme *le décret* qui envoie Israël en captivité & *l'ordre* qui lui rend la liberté.

2°. Cette même Loi, entendue dans ce dernier sens, est encore appellée עֵדָה ghêdâh, *testimonium*, témoignage; soit parce que les cieux & la terre, c'est-à-dire, les Prêtres & le peuple, ont été pris à témoin, lorsque Dieu la publia; soit parce qu'elle est accompagnée de certains rits qui servent de monument à quelque événement considérable, comme la Pâque est le témoignage de la sortie d'Egypte; soit parce qu'elle-même sert de témoignage contre ceux qui la transgressent, Deut. XXIX. 20 & 21. Nous rendons communément ce terme par celui d'*oracle*.

3°. La *Loi* est encore appellée פִּקּוּדִים phikkoûdîm, *mandata*, ordonnances; parce qu'elle annonce également les peines dues aux infracteurs des commandemens de Dieu, & les récompenses destinées à ceux qui les observent. Le Verbe Hébreu פָּקַד phâkâd, qui en est la racine, signifiant également *châtier* & *consoler*, nous le rendons assez souvent par *ordres*.

4°. חֹק ḥkhók, *decretum, ſtatutum,* au pluriel (*les décrets*) ſont *les Loix immuables* du Seigneur. Communément les Livres ſaints ajoûtent à ce terme l'épithète d'*Eternel.* Voyez Exod. XII. 14, 17. XXVII. 21. XXIX. 9. Lévit. X. 9. &c.

5°. מִצְוֹת mítseôth, *præcepta.* Les préceptes ſont ainſi appellés, parce qu'ils ſont impoſés par le ſouverain Légiſlateur à qui ſeul appartient le droit d'impoſer des Loix. Il eſt dérivé du mot Hébreu צִוָּה tsíoûâh, *præcepit,* il a ordonné.

6°. דָּבָר dâbár, *verbum,* la parole, ſignifie preſque toujours *les promeſſes* faites par l'Eternel, & dont on demande avec empreſſement l'éxécution.

7°. מִשְׁפָּטִים míshephâtîm^c, *judicia,* les jugemens, ſont employés également pour exprimer la *clémence* & la *ſévérité;* quelquefois auſſi pour des *loix judiciaires.* Le *jugement* au ſingulier eſt pris au 132e Verſet pour la *clémence,* & au 84e pour la *ſévérité.*

8°. צֶדֶק tsédék, *juſtitia,* la juſtice, déſigne au Verſ. 121. les *préceptes* par leſquels Dieu juſtifie l'homme; d'autres fois les *loix* qui obligent ſtrictement.

Elle est aussi employée pour la *sévérité*.

Il est peu de strophes où ces différens mots ne soient tous employés, mais ils n'y ont pas toujours la même signification. Par exemple, חֹק *khók statutum*, décret, y signifie plus communément le *tems prescrit* dans les décrets de l'Eternel pour rendre la liberté à la nation captive; & c'est le terme dont se sert le Prophète, pour demander la connoissance de ce tems si désiré, lorsqu'il dit:

> Donnez-moi l'intelligence de vos décrets;
> . . . . . .
> Découvrez-moi vos décrets.

Cela n'empêche cependant point que ce même terme en quelques endroits ne s'entende aussi des *décrets* de l'Eternel pris comme *loi* ou comme *précepte*.

Il en est de même de פִּקּוּדִים *phikkoudîm*, *ordonnance*, que nous rendons souvent par *ordre*, parce que nous n'entendons pas toujours sous ce terme *la loi* en général imposée par le souverain Maître, mais les *ordres particuliers* qu'il doit donner pour retirer Israël de son esclavage. La connoissance de ces *ordres* faisoit l'objet

les deſirs du Prophète, comme il s'en explique aſſez ſouvent dans ce Pſaume.

Il faut remarquer avec attention que les termes pluriels tels que ceux de *loix*, de *préceptes*, de *commandemens*, d'*oracles*, de *témoignages* & de *paroles* indiquent, hors les cas que nous venons d'excepter, *les différentes loix* émanées de la première, *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu*, & qu'elles en ſont les conſéquences. En effet l'Egliſe d'Iſraël jure dans ce Pſaume de les obſerver fidellement, puiſqu'elle étoit perſuadée que leur infraction lui avoit attiré les malheurs de ſa captivité.

De l'Auteur de ce Pſaume.

Il eſt certains traits dans cette Poëſie qui ſemblent en indiquer viſiblement l'Auteur. En vain chercherions-nous parmi les Ecrivains ſacrés un Prophète à qui nous puſſions attribuer quelques faits particuliers qui ſont contenus dans ce Pſaume : ils paroiſſent abſolument inappliquables à tout autre qu'à Daniel. Pour établir cette opinion, nous allons examiner un moment les Verſets que nous croyons le regarder particulière-

ment, & nous les comparerons avec ce qu'il nous apprend lui-même des événemens qui lui sont arrivés sous les régnes de Nabuchodonosor, de Balthasar & de Darius le Mède.

Il est dit dans ce Psaume :

Vers. 23. En vain les Princes dans leurs Conseils
Forment des projets contre moi.

Vers. 69. Des hommes superbes ourdissent des trames
Pour m'entraîner dans l'erreur.

Vers. 78. Que les superbes soient confondus,
Parce qu'ils s'acharnent à ma perte,
Sans que je l'aye mérité.

Ces projets & ces trames sont clairement désignés au Chap. VI. 4, 5, 6. & 7. de Daniel. On y voit les Princes & les Satrapes jaloux de l'autorité presque suprême que Darius vouloit déposer entre les mains de ce Prophète, chercher les occasions de le perdre.

» Nous ne trouverons point, dirent-» ils entre eux, aucun motif plausible; » si ce n'est dans la Loi qu'il professe. » Alors ils parlerent ainsi au Roi: Grand » Roi, vivez à jamais. Les Princes de » votre Royaume, les Magistrats, les

» Satrapes, les Sénateurs & les Juges » ont arrêté qu'il ſera rendu un décret » impérial & un édit, par lequel qui- » conque pendant trente jours deman- » dera quelque choſe à quelque Dieu » ou à quelqu'homme que ce ſoit, ſi » ce n'eſt à vous ſeul, ſera jetté dans » la foſſe aux lions.« Tout le monde ſait que ce projet n'eut que des ſuites funeſtes pour ceux qui en avoient pourſuivi l'éxécution avec ardeur, & de quelle manière Dieu permit que leur fureur retomba ſur eux

Verſ. 46. Alors j'annoncerai hardiment
vos oracles
En préſence des Rois.

Les Chapitres II. & V. de Daniel nous apprennent avec quelle aſſurance il annonça à Nabuchodonoſor & à Balthaſar les malheurs qu'ils devoient éprouver; & l'on voit dans le XIVe 4. la réponſe ferme qu'il fit à Darius qui lui propoſoit d'adorer Bel. *Je n'adore point*, lui dit-il, *une vaine idole faite par la main des hommes; mais j'adore le Dieu vivant créateur du ciel & de la terre, & dont l'empire s'étend ſur toute la nature.*

Verſ. 99. Je ſuis devenu plus intelligent,
Que tous les maîtres qui m'ont inſtruit.
J'ai ſurpaſſé la ſageſſe
Des vieillards les plus conſommés.

Balthaſar glacé de crainte, lorſqu'il vit une main ſeule écrire ſur la muraille des caractères qui étoient inconnus, fit aſſembler tous les Devins & tous les Sages de Babylone pour en avoir l'interprétation. Leurs efforts furent inutiles. Daniel, dont la Reine fit l'éloge, fut appellé. » Je ſais, lui » dit le Roi, que l'eſprit des Dieux » réſide en vous, & que votre intelli» gence, votre ſageſſe & votre pé» nétration ſont d'une grande étenduë. » J'ai fait venir tous les Sages & Devins » en ma préſence, & ils n'ont pu m'ex» pliquer cette écriture, V. 14, 15. &c.«

Dailleurs il eſt dit, au Chap. I. 20. que Nabuchodonoſor lui-même ayant interrogé Daniel & ſes compagnons, il trouva leur ſageſſe & leur intelligence dix fois ſupérieures à celle de tous les Devins & Sages de ſon Royaume.

Verſ. 161. Les Princes me perſécutent injuſtement.

On reconnoît encore aiſément ſous les termes les *traitemens injuſtes* que Daniel eſſuya à pluſieurs repriſes de la part des Princes & des Satrapes des Mèdes. Ils firent tout leur poſſible, par leurs calomnies & par les différens pièges qu'ils lui tendirent, pour lui faire perdre le haut rang où l'avoient élevé Nabuchodonoſor & Balthaſar ſon petit-fils, & ſur-tout Darius leur ſucceſſeur qui l'avoit établi l'un des trois Princes qui dominoient ſur les cent-vingt Satrapes de ſon Royaume, Chapitre VI. 6. &c.

Le Prophète rend lui-même juſtice à ſon innocence & à ſa droiture, Chapitre VI. 22. lorſque, du fond de la foſſe où il avoit été précipité, il répond au Roi: »Grand Roi, vivez à jamais. » Le Seigneur mon Dieu a envoyé » ſon Ange, il a fermé la gueule des » lions, & ils me n'ont point fait de » mal; parcequ'en ſa préſence mon » ame s'eſt trouvée pure, & qu'à vo- » tre égard, grand Roi, je n'ai commis » aucune faute.«

Si l'on joint à ces différens rapports l'amour que l'Auteur de ce Pſaume témoigne pour la Loi du Seigneur,

l'étude continuelle qu'il en faisoit, son attendrissement sur les malheurs de la nation, & sur-tout le désir ardent de connoître le tems où ils devoient finir, il semble qu'on ne peut guère méconnoître à ces caractères réunis le Prophète que l'Ange Gabriel appelle l'homme de désirs, *vir desideriorum*, en un mot Daniel se mortifiant par les jeûnes les plus rigoureux, pleurant sous le sac & sous la cendre, Chap. IX. 3. & demandant avec ardeur la grace du peuple d'Israël & la connoissance du tems de sa liberté qui lui fut révélé deux ans avant sa délivrance. Dan. Chap. IX. 2.

Enfin le sentiment que nous présentons à cet égard, est celui de Dom Calmet dans son Argument sur ce Psaume. » Il y a, dit-il, dans le corps du » Psaume plusieurs traits qui convien- » nent fort bien à Daniel, & qui pour- » roient faire conjecturer qu'il en est » l'Auteur. « Nous adhérons avec plaisir

ARGUMENT.

Sens littéral de l'ancien Israël.

L'Eglise d'Israël captive à Babylone proteste au nom de ses enfans de leur amour

1 ſentiment de ce ſavant Bénédictin, : nous ſommes même convaincus que aniel eſt le ſeul des Prophètes à qui : rapport des Verſets réunis que nous enons d'expoſer, puiſſe convenir.

Tels ſont l'objet, la forme, le ſens es principaux termes & l'Auteur de ce 'ſaume ; nous allons en donner les Ver- ons Latine & Françoiſe, conformé- ıent à ce plan. Mais, pour mieux :ntir l'harmonie de cette Poëſie ſacrée c la juſteſſe du ſens que nous don- ons à ſept ou huit termes qui s'y encontrent ſouvent, nous prions le .ecteur de ne point perdre de vuë es principaux objets qui en font le ens litéral. Ce ſont les proteſtations de idélité faites à Dieu par l'Egliſe d'Iſ- aël captive, ſes plaintes ſur l'état mal- ıeureux où elle ſe trouve, ſon empreſ- ement pour ſa liberté, & le déſir ardent ju'elle a de connoître le tems où elle loit recevoir ce bienfait.

ARGUMENT.

Sens litéral du nouvel Iſraël.

I. L'Egliſe demande à Dieu qu'il lui plaiſe réparer les cœurs de la Synagogue & des

pour la Loi de l'Eternel & demande p
eux une fidélité inébranlable.

II. Elle le conjure de briſer leurs fers
de les tirer de l'état malheureux où ils
miſſent.

III. Elle ſupplie l'Eternel de vouloir b
lui découvrir le tems fixé par ſes déc
pour leur rendre la liberté.

Ces trois objets, quoiqu'entrem
lés dans ce Pſaume, ſont très-faci
à diſtinguer & à ſaiſir par-tout où

א, -Aléph.

א. BEatiſſimi ſunt immaculati in v
Ambulantes in lege Æterni.

ב. Beatiſſimi qui teſtimonia ejus obſ
vantes
Ex toto corde exquirunt eum:

ג. Qui etiam non perpetrantes iniq
tatem,
In viis ejus ambulant.

ד. Ipſemet præcepiſti
Mandata tua obſervari diligenter.

ה. Utinam dirigantur viæ meæ,
Ad obſervanda ſtatuta tua!

ו. Tunc pudore non afficiar,
Cùm attendero ad omnia præcepta t

ז. Gratias agam tibi recto corde,

Gentils pour recevoir la lumière de l'Evangile.

II. Que Jéſus-Chriſt, par ſa naiſſance & par ſa prédication de la Loi nouvelle, tire de leur captivité ceux qui ſont dans les chaînes du Phariſaïſme & de la Gentilité.

III. Qu'il daigne indiquer le tems auquel ce divin Rédempteur naîtra dans Iſraël.

ſe rencontrent. Ils forment un tout, dont l'harmonie ſe fait ſentir à tout homme intelligent.

I.

1. HEureux mille & mille fois
Ceux dont la conduite eſt irréprochable,
Qui ſuivent la Loi de l'Eternel.
2. Heureux ceux qui obſervent ſes oracles,
Qui le recherchent de tout leur cœur:
3. Qui, loin de commettre l'iniquité,
Marchent dans les voies qu'il a préſcrites.

4. Vous avez vous-même expreſſément ordonné
D'obſerver vos commandemens
Avec la plus grande exactitude.
5. Dignez m'affermir dans mes voies,
Afin que j'éxécute vos décrets.
6. Je ne ſerai point couvert de confuſion,
Tant que je ſerai attentif
A tous vos préceptes.
7. Je vous rendrai des actions de graces

Cùm didicero judicia juſta tua.

8. Obſervo ſtatuta tua,
Ne deſeras me omninò.

ב, Beth.

9. QUomodò mundabit adoleſcens ſemitam ſuam?
Obſervando eam juxta ſermones tuos.

10. Ex toto corde meo exquiro te:
Ne aberrare me ſinas à præceptis tuis.

11. In corde meo abſcondo eloquia tua,
Ut non peccem tibi.

12. Tu ſolus, Æterne, colendus es:
Doce me ſtatuta tua.

13. Labiis meis uſque recenſeo
Omnia judicia oris tui.

14. Viâ teſtimoniorum tuorum delector
Sanè pluſquàm omnibus divitiis.

15. Juſſa tua profundè meditor,
Ut proſpiciam ſemitas tuas.

16. Statutis tuis unicè delector:
Promiſſorum tuorum non obliviſcar.

Avec un cœur plein de droiture,
Lorſque j'aurai appris,
La ſévérité de vos jugemens.
J'éxécute vos décrets,
Ne m'abandonnez pas entièrement.

II.

Comment l'homme dans ſa jeuneſſe
Se frayera-t-il une route
Dans la carrière de l'innocence ?
C'eſt en la dirigeant ſur vos paroles.
Je vous recherche de tout mon cœur:
Ne permettez pas que je m'écarte
Du ſentier de vos préceptes.
Je renferme vos paroles
Dans le fond de mon cœur,
Afin de ne vous point offenſer.
Vous ſeul, Etre éternel,
Etes digne de nos hommages:
Donnez-moi l'intelligence de vos décrets.
Mes lèvres répètent ſans ceſſe
Tous les jugemens que vous avez prononcés.
Je fais conſiſter mes délices
Dans l'accompliſſement de vos oracles:
C'eſt un tréſor plus précieux pour moi
Que les plus grandes richeſſes.
Je médite profondément
Sur les ordres que vous avez donnés,
Afin de découvrir
Les routes que vous devez tenir.
Vos décrets ſont mes uniques délices;
Je n'oublierai jamais vos promeſſes.

ג, Ghimél.

17. REtribue servo tuo: vivam,
Ut ipse observem promissa tua.

18. Revela oculos meos,
Ut palàm contempler
Mirabilia de lege tuâ.
19. Peregrinus sum in terrâ:
Ne abscondas à me præcepta tua.

20. Desiderio tabescit anima mea,
Expectans judicia tua omni tempore.

21. Increpa superbos:
Maledicti qui declinant à præceptis tuis.

22. Aufer à me opprobrium & contemptum;
Quia testimonia tua observo.
23. Licèt sedeant principes,
Ut adversùm me colloquantur:
Servus tuus meditatur
Super statutis tuis.
24. Testimonia enim tua deliciæ meæ,
Et consiliarii mei.

ד, Dâléth.

25. INhæret pulveri anima mea:
Vivifica me secundùm verbum tuum.

26. Vias meas recensèo,
Ut exaudias me:

III.

Répandez vos bienfaits ſur votre ſerviteur :
Que je vive, & que je ſois moi-même témoin
De l'accompliſſement de vos promeſſes.
Ôtez le voile qui couvre mes yeux,
Afin que je contemple à découvert
Les merveilles qu'annonce votre loi.
Je ſuis errant dans une terre étrangère :
Ne me dérobez pas la connoiſſance
Des ordres que vous donnerez.
Mon ame conſumée
Par l'ardeur de ſes déſirs,
Attend de jour en jour vos jugemens.
Châtiez les ſuperbes :
Que ceux qui s'écartent de vos ordonnances,
Soient l'objet de vos malédictions.
Eloignez de moi le mépris & l'opprobre,
Parce que j'obſerve vos oracles.
En vain les Princes dans leurs conſeils
Forment des projets contre moi ;
Votre ſerviteur ne s'occupe
Qu'à réfléchir ſur vos décrets.
Car vos oracles ſont mes délices,
Et je ne conſulte qu'eux.

IV.

Mon ame eſt retenue dans la pouſſière :
Rendez-moi la vie ſelon votre parole.
Je vous rends un compte exact de mon état,

Doce me ſtatuta tua.

27. Viam juſſorum tuorum intelligere me fac,
Ut perſcruter mirabilia tua.

28. Conſumitur anima mea præ dolore:
Erige me ſecundùm promiſſum tuum.

29. Viam mendacii amove à me;
Et legem tuam dono largire mihi.

30. Viam veritatis elegi:
Judicia tua propono mihi.

31. Adhæreo teſtimoniis tuis:
Æterne, pudore ne ampliùs afficias me.

32. Viam præceptorum tuorum percurram,
Quandò dilataveris cor meum.

ה, Hé-

33. Æterne, doce me viam ſtatutorum tuorum;
Et cuſtodiam eam ſemper.

34. Intelligentiam da mihi,
Ut ſcruter legem tuam,
Et eam ex toto corde obſervem.

35. Introduc me in ſemitam præceptorum tuorum;
Quoniam in eâ oblector.

36. Inflecte cor meum in teſtimonia tua,
Et non in prava deſideria.

37. Averte oculos meos, ne videant vana:

Afin que vous m'exauciez :
Découvrez-moi le terme de vos décrets.
Donnez-moi l'intelligence
De la voie que vous ſuivrez
Pour l'exécution de vos ordres,
Afin que j'approfondiſſe vos merveilles.
Mon ame ſe conſume
Par l'excès de ſa douleur :
Relevez-moi ſelon votre promeſſe.
Détournez-moi de la voie de l'erreur :
Accordez-moi la grace
De connoître votre loi.
J'ai choiſi la voie de la vérité :
Vos jugemens ſont préſens à mes yeux.
Je m'attache à l'étude de vos oracles ;
Ceſſez, Etre éternel,
De me couvrir de confuſion.
Je marcherai à grands pas
Dans la voie de vos préceptes ;
Lorſque vous aurez mis mon cœur au large.

V.

3. ETre éternel, enſeignez-moi
La voie que préſcrivent vos décrets ;
Et je la ſuivrai ſans m'en écarter.
4. Rempliſſez-moi d'intelligence,
Afin que j'approfondiſſe votre loi,
Et que je l'accompliſſe de tout mon cœur.
5. Faites-moi marcher dans le ſentier
Que me tracent vos préceptes ;
Parce que j'en fais mes délices.
36. Dirigez mon cœur vers vos oracles,
Et détournez-le de l'idolatrie.
37. Détournez mes yeux, de peur qu'ils ne ſe fixent

Per vias tuas vivifica me.

38. Promiſſum tuum cuncta
Ergà ſervum tuum, ut timearis.

39. Amove à me opprobrium
Quod pertimeſco.
Nonne eximia judicia tua?

40. Noſti me deſiderare mandata tua:
Per juſtitiam tuam redde mihi vitam.

ו, Vaüou.

41. Jam jam, Æterne, adveniant mihi
Miſerationes tuæ:
Veniat libertas à te,
Secundùm promiſſum tuum.

42. Intereà reſpondebo
Exprobrantibus mihi ſermones,
Quòd fiduciam habuerim in promiſſo tuo.

43. Ne ergo diutiùs auferas
Verbum veritatis ex ore meo;
Quoniam in judicia tua ſpero.

44. Nam invigilabo obſervandæ legi tuæ,
Semper, in ſeculum & in perpetuum.

Sur des objets qui ne ſont qu'un pur néant;
Et rendez moi la vie
Par les voies qui vous ſont connues.
Faites revivre votre promeſſe
En faveur de votre ſerviteur,
Pour vous rendre redoutable.
Eloignez de moi l'opprobre que j'eſ-
ſuye,
Et dont je crains la durée.
Vos jugemens ne ſont-ils pas pleins de
bonté?
Vous connoiſſez mes déſirs
Pour l'exécution de vos commande-
mens:
Rappellez-moi à la vie
Par un arrêt de votre juſtice.

VI.

ETre éternel, que vos miſéricordes
S'étendent enfin ſur moi:
Que ma délivrance ſoit votre ouvrage,
Selon votre promeſſe.
En attendant, je repondrai
A ceux qui m'outragent par leurs pa-
roles,
Que je mets ma confiance en votre pro-
meſſe.
Ne permettez donc pas que ma
bouche
Garde plus long tems le ſilence
Sur la certitude de votre parole;
Parce que vos jugemens
Sont le fondement de mon eſpérance.
Car je ſerai toujours fidèle
A obſerver votre loi,
Dans tous les tems, & à jamais.

45. Tunc viam latam ſine morâ perambulabo,
Eò quòd mandata tua exquiram.

46. Tunc apertè eloquar teſtimonia tua
In conſpectu regum,
Et non confundar.

47. Tunc deliciis affluam
In præceptis tuis quæ diligo.

48. Nunc extollo manus meas,
Ad præcepta tua quæ deſidero:
Tunc totus attendam ad ſtatuta tua.

ז, Zaïn.

49. MEmor eſto promiſſi tui
In gratiam ſervi tui,
In quo ſperare me jubes.

50. Hoc ſolatium meum
In oppreſſione meâ,
Quòd verbum tuum vivificabit me.

51. Superbi derident me ultrà modum;
A lege autem tuâ non deſciſco.

52. Memoror judiciorum tuorum ab antiquo,
Æterne, & magno ſolatio recreor.

53. Horror apprehendit me propter impios

Alors

Alors ſans crainte & ſans obſtacle,
Je marcherai dans un chemin ſpacieux;
Parce que vos commandemens
Sont l'objet de mes recherches.
Alors j'annoncerai hardiment vos oracles
En préſence des Rois,
Et je ne ſerai point confondu.
Maintenant vos ordres
Sont l'objet de mon amour;
Alors ils deviendront pour moi
Une ſource de délices.
Maintenant j'élève mes mains
Pour obtenir l'exécution de vos ordres
Après leſquels je ſoupire;
Alors je ne ſerai attentif
Qu'à l'accompliſſement de vos décrets.

VII.

1. Souvenez-vous de votre promeſſe:
Vous l'avez faite à votre ſerviteur;
Vous m'ordonnez d'y mettre mon eſpérance.
2. Ma conſolation la plus douce
Dans l'oppreſſion où je ſuis,
C'eſt que votre parole
Doit me rappeller à la vie.
1. Les ſuperbes m'inſultent
Par les railleries les plus outrageantes;
Cependant je ne m'écarte pas de votre loi.
2. Etre éternel, je me ſouviens
Des jugemens que vous avez rendus
Dès les tems les plus reculés;
Et ils me rempliſſent de conſolation.
3. Je ſuis ſaiſi d'horreur
A la vûë des impies

Qui dereliquerunt legem tuam.

54. Pro Canticis mihi ſunt ſtatuta tu
In locis exilii mei.

55. Per noctis tenebras,
Recordor potentiæ tuæ, ô Æterne
Et legem tuam unicè obſervo.

56. Hoc evenit mihi,
Quia mandata tua cuſtodio.

ח, Khêth.

57. PArtem meam hanc eſſe, De
aſſero,
Ut expectem promiſſa tua.

58. Præſentes vultus tuos
Toto corde elanguens deprecor:
Miſerere meî pro eloquio tuo.

59. Recogito vias meas,
Et averſus converto greſſus meos
In teſtimonia tua.

60. Feſtino, & nihil moror,
Ad obſervanda præcepta tua.

61. Funes impiorum irretiunt me;
Legis autem tuæ non obliviſcor.

62. Per medias noctis tenebras exurgam
Ut gratias agam tibi
Propter judicia juſtitiæ tuæ.

63. Intimam inibo ſocietatem
Cum omnibus timentibus te,
Et expectantibus mandata tua.

64. Miſericordiâ tuâ, Æterne,

Qui ont abandonné votre Loi.
L'étude de vos décrets
Me tient lieu de Cantique
Dans les lieux de mon éxil.
Dans les ténèbres de la nuit, Etre éternel,
Je me ſouviens de votre puiſſance;
Et je ne ſuis attentif
Qu'à l'accompliſſement de votre loi.
Je jouis de cet avantage,
Parce que j'obſerve vos commandement.

VIII.

JE déclare, ô mon Dieu, que mon partage
Eſt d'attendre l'effet de vos promeſſes.
Je languis dans l'attente
De vos regards favorables;
Ils ſont l'unique objet de mes déſirs:
Ayez pitié de moi, ſelon votre parole.
Je repaſſe dans mon eſprit
Les voies où je me ſuis égaré:
J'en retire mes pas, pour les diriger
Vers celles que m'indiquent vos oracles.
Aucun obſtacle ne m'arrête,
Je m'empreſſe d'obſerver vos préceptes.
Les impies m'enveloppent dans leurs filets;
Mais je n'oublie point votre loi.
Au milieu des ténèbres de la nuit,
Je me leverai pour vous rendre graces
Sur l'équité de vos jugemens.
Je m'unirai étroitement
A tous ceux qui vous craignent,
Et qui vivent dans l'attente de vos ordres.
Etre éternel, la terre ſera remplie

Implebitur terra :
Statuta tua doce me.

ט, Têth.

65. BEnefac ſervo tuo, Æterne,
Secundùm verbum tuum.

66. Bonum, ſapientiam & ſcientiam
ce me ;
Quoniam præceptis tuis fidem habe
67. Priuſquàm malis opprimerer, e
errabam ;
Nunc autem verbum tuum ſervo.
68. Tu eſſentiâ bonus & beneficus :
Doce me ſtatuta tua.

69. Concinnant adverſùm me mendaci
ſuperbi ;
Ego verò ex toto corde meo
Servo mandata tua.

70. Induratum eſt præ proſperitate c
eorum ;
Ego verò lege tuâ delector.
71. Bonum mihi quòd malis opprimar
Ut diſcam ſtatuta tua.
72. Pretioſior eſt mihi lex oris tui
Millibus auri & argenti.

י, Iôd.

73. FInxerunt me manus tuæ,
Illæ rurſus plaſmabunt me :
Intelligentiam da mihi,
Ut plenè inſtruar juſſis tuis.

Des effets de votre miſéricorde:
Découvrez-moi le terme de vos décrets.

IX.

65. ETernel, faites éclater votre bonté
En faveur de votre ſerviteur,
Selon votre parole.
66. Faites-moi connoître le bien;
Inſpirez-moi la ſageſſe & la ſcience,
Parce que j'ai confiance en vos préceptes.
67. Avant les malheurs qui m'accablent,
J'étois dans l'égarement;
Mais maintenant j'obſerve votre parole.
68. Vous êtes le bien par eſſence,
Et vous comblez de biens:
Inſtruiſez-moi de vos décrets.
69. Des hommes ſuperbes ourdiſſent des trames,
Pour m'entraîner dans l'erreur;
Mais mon cœur, toujours fidèle,
Garde vos commandemens.
70. La proſpérité endurcit leur cœur;
Pour moi, je fais mes délices de votre loi.
71. J'ai tiré des maux qui m'accablent,
L'avantage d'être inſtruit de vos décrets.
72. La loi que vous avez portée,
Eſt un plus grand tréſor pour moi
Que des monceaux d'or & d'argent.

X.

73. JE ſuis l'ouvrage de vos mains;
Elles me formeront de nouveau:
Rempliſſez-moi d'intelligence,
Afin que je ſois pleinement inſtruit
Du tems où s'éxécuteront vos ordres.

74. Qui timent te, videbunt me;
Et lætabuntur,
Eò quòd in promiſſum tuum ſperaverim.
75. Novi, Æterne, quòd juſtitiâ judiciorum tuorum
Et veritate depreſſeris me.

76. Adſit, quæſo, miſericordia tua,
Ut conſoletur me,
Secundùm promiſſum tuum ſervo tuo.

77. Emolliantur meî causâ viſcera tua,
Et vivam; quia lex tua deliciæ meæ.

78. Confundantur ſuperbi;
Quia immeritò ſubvertunt me:
Ego verò meditor mandata tua.

79. Convertantur ad me timentes te,
Et qui noverunt teſtimonia tua.

80. Immaculatum ſit cor meum
In ſtatutis tuis,
Ut non confundar.

ב, Kháph.

81. Deficit anima mea
Libertatem à te expectans:
In verbum tuum ſpero.
82. Deficiunt oculi mei
Expectantes promiſſum tuum.
Exclamo: Quando conſolaberis me?
83. Quanquam ſim ſicut uter ad fumum,
Statutorum tuorum non obliviſcor.

4. Ceux qui vous craignent ſe réjouiront,
En voyant que ma liberté ſera le fruit
De ma confiance en vos promeſſes.
5. Etre éternel, dans l'humiliation
Où vous me faites languir,
Je reconnois la juſtice
Et la vérité de vos jugemens.
6. Daignez me conſoler
Par le retour de votre miſéricorde,
En vertu de la promeſſe
Que vous avez faite à votre ſerviteur.
7. Que vos entrailles s'attendriſſent ſur moi,
Et que je recouvre la vie;
Parce que votre loi fait mes délices.
8. Que les ſuperbes ſoient confondus;
Parce qu'ils s'acharnent à ma perte,
Sans que je l'aye mérité:
Pour moi, je réfléchis
Sur les ordres que vous avez donnés.
9. Que ceux qui vous craignent,
Et qui ſont inſtruits de vos oracles,
Se réuniſſent à moi.
10. Que j'accompliſſe vos décrets
Avec un cœur ſans tache;
Afin que je ne ſois point confondu.

XI.

1. MOn ame languiſſante
Attend de vous ſa délivrance:
J'eſpère en votre parole.
2. Mes yeux s'affoibliſſent
Dans l'attente de votre promeſſe:
Je m'écrie: Quand me conſolerez-vous?
3. Je ſuis deſſéché comme un outre
Expoſé à la fumée;
Mais je n'oublie point vos décrets.

84. Quot dies ſuperſunt ſervo tu
Quando judicium facies
De perſequentibus me ?

85. Fodiunt mihi ſuperbi foveas,
Ut non ambulem ſecundùm lege

86. Omnia præcepta tua veritas
Immeritò perſequuntur me, adj

87. Penè conſumpſerunt me in t
Ego autem non dereliqui manc

88. Per miſericordiam tuam,
Redde mihi vitam;
Quia rectè obſervo
Teſtimonia oris tui.

ל, Lâméd.

89. IN æternum, Æterne,
Stat verbum tuum, teſtibus cœ

90. In generationem & generatio
ritas tua :
Firma terram, & ſtabit.

91. Stant hodie expectantes judi
Omnes qui ſervi tui ſunt.

92. Niſi lex tua deliciæ meæ f
Jam periiſſem in oppreſſione

93. Mandatorum tuorum nunqu
viſcar;
Quoniam per ea vivificabis m

94. Tuus ſum, libera me;

84. Combien de jours d'amertume
Reſte-t-il encore à votre ſerviteur ?
Quand exercerez-vous votre jugement
Contre ceux qui me perſécutent.
85. Des hommes ſuperbes me creuſent des piéges,
Pour me détourner de votre loi.
86. Toutes vos ordonnances
Sont la vérité même :
Ils me perſécutent injuſtement,
Venez à mon ſecours.
87. Ils m'ont preſque anéanti
Dans cette terre d'exil ;
Mais, fidèle à vos commandemens,
Je ne les ai point abandonnés.
88. Rappellez-moi à la vie,
Selon votre miſéricorde ;
Parce que j'obſerve exactement
Les oracles émanés de votre bouche.

XII.

89. VOtre parole, Eternel ; ſubſiſte à jamais ;
Les cieux en ſont témoins.
90. La vérité de vos promeſſes
Paſſera de ſiècle en ſiècle :
Raffermiſſez la terre ſur ſes fondemens,
Et elle deviendra inébranlable.
91. Maintenant tous vos fidèles ſerviteurs
Sont dans l'attente de vos jugemens.
92. Si votre loi ne faiſoit mes délices,
J'aurois déja ſuccombé
Sous le poids de mon oppreſſion.
93. Je n'oublierai jamais vos ordres :
C'eſt par eux que vous me rendrez la vie.
94. Je vous appartiens, délivrez-moi :

Quia mandata tua exquiro.

95. Inſectantes me impii
Expectant, ut perdant me;
Teſtimonia tua apprimè intelligo.

96. Omnis conſumptionis videbo finc
Spatium faciet mihi
Mandatum tuum valde.

☉, Mêm.

97. QUàm diligo legem tuam!
Unoquoque die meditatio mea eſt.

98. Inimicis meis prudentiorem me fec
Præceptis tuis;
Quoniam perpetuò ipſa adſunt mihi

99. Omnibus docentibus me
Intelligentior factus ſum;
Quia teſtimonia tua meditatio mea

100. Senibus ſapientior factus ſum;
Quia mandata tua cuſtodio.

101. Ab omni ſemitâ pravâ
Prohibeo pedes meos,
Ut obſervem verbum tuum.

102. A judiciis tuis non declino;
Quoniam ipſe legem impoſuiſti mih

103. Quàm dulcia ſunt palato meo c
quia tua!
Suaviora ſunt melle ori meo.

104. Per mandata tua.

Ces ordres ſont l'objet de mes recherches.

95. Les impies acharnés contre moi
Cherchent à me perdre ;
Mais je ſuis parfaitement inſtruit
De la certitude de vos oracles.

96. Je découvrirai le terme
De tous les maux qui m'accablent :
Votre ordre me mettra entièrement au large.

XIII.

97. QUe votre loi m'eſt chère !
Elle eſt chaque jour
L'objet de mes méditations.

98. Vous m'avez rendu par vos préceptes
Plus éclairé que mes ennemis :
J'en fais mon étude continuelle.

99. Je ſuis devenu plus intelligent
Que tous les maîtres qui m'ont inſtruit ;
Parce que je médite vos oracles.

100. J'ai ſurpaſſé la ſageſſe
Des vieillards les plus conſommés ;
Parce que je pratique vos commandemens.

101. Je détourne mes pas
De tous les ſentiers qui conduiſent au mal,
Afin d'obſerver votre parole.

102. Je ne cherche point
A me ſouſtraire à vos arrêts ;
Vous m'en avez fait vous-même une loi.

103. Que mon goût eſt flatté
Par la douceur de vos promeſſes !
Le miel le plus exquis
Eſt moins agréable à ma bouche.

104. Vos commandemens me rempliſſent

105. LUcerna pedi meo verbum t
Et lumen ſemitæ meæ.

106. Juravi, fiſmiterque ſtatuo,
Obſervare judicia juſtitiæ tuæ.

107. Opprimor ultrà modum:
Æterne, pro verbo tuo vivifica

108. Spontaneas oblationes oris mei
Acceptas habe, quæſo, Æterne;
Et judicia tua doce me.

109. Periclitatur anima mea
In manu meâ ſemper;
At legis tuæ non obliviſcor.
110. Apponunt impii laqueum mihi
Verùm à mandatis tuis non aberr

111. Hæreditas mea teſtimonia tua in
num:
Ipſa porrò gaudium cordis mei.

De la plus parfaite intelligence ;
C'eſt pourquoi je déteſte
Tous les ſentiers du menſonge.

XIV.

105. VOtre parole eſt le flambeau
Qui guide mes pas :
Elle répand la lumière
Dans le ſentier où je marche.
106. J'ai juré, & j'en fais le ſerment inviolable,
De me ſoumettre aux arrêts de votre juſtice.
107. Les maux qui m'accablent, ſont exceſſifs :
Etre éternel, rappellez-moi à la vie,
En vertu de votre promeſſe.
108. Mes vœux ſont les offrandes volontaires
Que ma bouche vous préſente :
Etre éternel, daignez les agréer,
Et m'inſtruire de vos jugemens.
109. Mon ame eſt ſans ceſſe expoſée
Aux dangers les plus preſſans ;
Mais le ſouvenir de votre loi me raſſure.
110. Les impies me tendent des piéges ;
Mais je ne m'écarte point
De vos commandemens.
111. Vos oracles ſont mon héritage éternel :
Eux ſeuls ſont la joie de mon cœur.
112. Les déſirs de mon cœur
Pour l'accompliſſement de vos décrets,
S'étendent juſqu'à la fin des ſiècles.

ס, Sâmékh.

113. IMpias odi cogitationes,
Et legem tuam diligo.
114. Tu ſolus aſylum meum & clypeus meus:
In verbum tuum ſpero.
115. Recedite à me, ſceleſti;
Ut fideliter ſervem
Præcepta Dei mei.
116. Fulcito me pro verbo tuo, ut vivam;
Et ne confundas me
Ab expectatione meâ.

117. Suſtenta me, & citiùs liberabor;
Tunc delectabor
In ſtatutis tuis jugiter.

118. Conculcabis omnes aberrantes
A ſtatutis tuis;
Quoniam mendacium ſunt
Verba doloſa eorum.

119. Perdes ſcorias omnes, impios terræ;
Ideò teſtimonia tua diligo.

120. Horreſcit timore tuo caro mea,
Et revereor judicia tua.

ע, Ghâïne.

121. FAcio judicium & juſtitiam;
Ne derelinquas me opprimentibus me.
122. Da ſervo tuo pignus boni;
Ne opprimant me ſuperbi.

XV.

3. TOute penſée impie m'eſt en horreur,
Mais je chéris votre loi.
4. Vous ſeul êtes mon aſyle & mon bouclier :
J'eſpère en votre parole.
5. Méchans, éloignez-vous de moi ;
Afin que je ſuive fidellement
Les ordres de mon Dieu.
6. Soûtenez-moi en vertu de votre promeſſe,
Afin que je ſois rappellé à la vie ;
Et ne me couvrez point de honte,
En me fruſtrant de mon eſpérance.
7. Devenez mon appui, & nul obſtacle
Ne retardera plus ma délivrance :
Alors l'accompliſſement de vos décrets
Me remplira de joie pour toujours.
8. Vous foulerez aux pieds tous les impies
Qui s'écartent de vos décrets ;
Parce que leurs diſcours ſéducteurs
Ne ſont qu'un tiſſu de menſonges.
9. Vous anéantirez tous les impies,
Ces vils rebuts de la terre ;
C'eſt pourquoi je chéris vos oracles.
10. Ma chair eſt pénétrée de votre crainte,
Et j'adore en tremblant vos jugemens.

XVI.

11. JE pratique l'équité & la juſtice ;
Ne m'abandonnez pas à mes Tyrans.
12. Donnez à votre ſerviteur un gage
Du bien que vous lui préparez :
Ne permettez pas que les ſuperbes
Achèvent de m'opprimer,

123. Exhauſti ſunt oculi mei,
Ad libertatem à te intuentes,
Et ad decretum juſtitiæ tuæ.

124. Age cum ſervo tuo
Pro miſericordiâ tuâ,
Et ſtatuta tua doce me.
125. Ego ſervus tuus:
Da me intelligere,
Ut certò ſciam teſtimonia tua.

126. Æterne, tempus eſt agendi:
Aboleverunt legem tuam.
127. Nihilominùs diligo præcepta tua
Præ auro, præ auro puriſſimo.

128. Eò quòd omnia mandata tua
Rectiſſima cenſeam,
Omnem mendacii ſemitam odi.

ב, Phê.

129. Mirabilia teſtimonia tua:
Ideò ſcrutatur ea anima mea.

130. Apertio ſermonum tuorum illuminabit,
Lucem præbens ſimplicibus.
131. Expando vota mea, & totus anheloz.
Quoniam præcepta tua ardenter deſidero.

132. Reſpice ad me, & miſerere meî,
Secundùm judicium
In gratiam diligentium nomen tuum.

3. Mes yeux s'épuiſent à force d'être attentifs
Au moment où vous me délivrerez,
Et où vous exécuterez
Les arrêts de votre juſtice.
4. Traitez votre ſerviteur
Selon votre miſéricorde,
Et révélez-moi le terme de vos décrets.
5. Je ſuis votre ſerviteur:
Rempliſſez-moi d'intelligence;
Alors je ſerai parfaitement inſtruit
De l'accompliſſement de vos oracles.
6. Agiſſez, Eternel, il eſt tems:
Ils veulent anéantir votre loi.
7. Malgré leurs efforts, j'aime vos préceptes:
Je les préfère à l'or,
A l'or le plus épuré.
8. Je déteſte tous les ſentiers de l'erreur,
Parce que tous vos commandemens
Sont à mes yeux l'équité même.

XVII.

29. VOs oracles annoncent des merveilles:
Mon ame cherche à les approfondir.
30. La révélation de vos promeſſes
Répandra la lumière;
Les plus ſimples en ſeront éclairés.
31. Je vous adreſſe mes vœux,
Je pouſſe des ſoupirs ardens;
Parce que je brûle du déſir
De voir l'accompliſſement de vos ordres.
32. Jettez un regard ſur moi,
Ayez pitié de mon état,
Selon l'arrêt que vous avez prononcé
En faveur de ceux qui chériſſent votre gloire.

133. Greſſus meos dirige
In eloquium tuum;
Et nulla omninò dominetur meî injuſtitia.
134. Redime me à vexatione hominis,
Ut mandata tua liber obſervem.

135. Lumen vultûs tui
Lucere fac in ſervum tuum,
Et ſtatuta tua doce me.
136. Torrentes aquarum diffundunt oculi mei;
Quia nondùm detexerunt legem tuam.

ץ, Tsâdê.

137. Juſtus tu ſolus, ô Æterne;
Et æquitas judicia tua.
138. Præcepiſti teſtimonia tua
Cum juſtitiâ & ſummâ veritate.

139. Exurit me zelus meus;
Quia verborum tuorum
Obliti ſunt auguſtiantes me.
140. Purgatum valdè promiſſum tuum;
Ideò ſervus tuus diligit illud.

141. Exiguus ego & contemptus;
At præceptorum tuorum non obliviſcor.
142. Juſtitia tua, juſtitia æterna;
Et lex tua, veritas.
143. Dum tribulatio & auguſtia circumveniunt me,
Præcepta tua ſunt deliciæ meæ.
144. Juſtitia teſtimonia tua in æternum:

Daignez diriger mes pas
Vers l'intelligence de vos promeſſes:
Ne ſouffrez plus que l'injuſtice
Exerce aucun empire ſur moi.
4. Délivrez-moi de la tyrannie de l'homme;
Afin qu'aucun obſtacle ne m'empêche
D'accomplir vos commandemens.
5. Faites briller ſur votre ſerviteur
La lumière de vos regards:
Inſtruiſez-moi du terme de vos décrets.
6. Mes yeux répandent des torrens de larmes;
Parce qu'ils n'ont point encore pénétré
Le myſtère de votre loi.

XVIII.

7. VOus ſeul êtes juſte, ô Eternel;
Et l'équité eſt la baſe de vos jugemens.
8. Les oracles annoncés par votre ordre
Sont fondés ſur la juſtice;
Rien n'en peut altérer la vérité.
9. L'ardeur de mon zèle me conſume;
Parce que mes perſécuteurs
Ont oublié vos promeſſes.
10. Tel que l'or le plus épuré,
Votre promeſſe eſt inaltérable;
C'eſt pourquoi elle eſt chère
A votre ſerviteur.
11. Quoique foible & mépriſé,
Je ne perds point vos ordres de vuë.
12. Votre juſtice eſt la juſtice éternelle;
Votre loi eſt la vérité même.
13. Au milieu de l'affliction
Et de la détreſſe qui m'accablent,
Vos ordres ſont mes délices.
14. Vos oracles ſont la juſtice ſouveraine,

Intelligere me fac quandonam vivam

ף, Kôph.

145. TOto corde exclamo,
Æterne, exaudi me:
Statuta tua exquiro.

146. Invoco te, libera me;
Ut apertè contempler teſtimonia tua.

147. Primam auroram præveniens
Acutos edo clamores:
In promiſſum tuum ſpero.

148. Præveniunt oculi mei
Vigilias matutinas,
Ad meditandum de promiſſo tuo.

149. Precem meam citiùs exaudi,
Pro miſericordiâ tua.
Æterne, pro judicio tuo,
Redde mihi vitam.

150. Feſtinant perſecutores mei ad ſce
A lege tuâ recedunt.

151. Ipſe tu adſis, Æterne;
Ut omnia præcepta tua vera probet

152. Jam diù cognovi de teſtimoniis
Quòd in æternum fundaveris ea.

Ils ſubſiſteront à jamais :
Faites-moi connoître le tems
Où je recouvrerai la vie.

XIX.

5. JE m'écrie du fond du cœur,
Etre éternel, exaucez-moi :
Je cherche à découvrir
Le terme de vos décrets.
6. J'implore votre ſecours, délivrez-moi ;
Afin que je contemple à découvert
L'accompliſſement de vos oracles.
7. Je devance les premiers rayons de l'aurore,
Et je pouſſe des cris perçans :
Votre promeſſe eſt l'objet de mon eſpérance.
8. Mes yeux préviennent
Les ſentinelles du matin,
Pour réfléchir ſur votre promeſſe.
9. Hatez-vous d'exaucer ma prière,
Selon votre miſéricorde.
Eternel, que votre jugement
Me rappelle à la vie.
10. Ceux qui me perſécutent
En courant vers l'iniquité,
S'écartent de votre loi.
11. Eternel, venez vous-même à mon ſecours :
Confirmez la certitude
De tous les ordres que vous avez donnés.
12. J'ai appris depuis long-tems
Dans vos oracles mêmes,
Qu'ils ſont à jamais immuables.

Vindex esto meï :
Pro eloquio tuo vivifica me.

155. Longè ab impiis liberatio ;
Quia statuta tua non exquirunt.

156. Multæ miserationes tuæ, Æterı
Secundùm judicia tua,
Redde mihi vitam.

157. Multi persequuntur & coanguſtan
(Verùm) à testimoniis tuis non de

158. Cùm video prævaricatores,
Summo horrore afficior,
Quòd eloquium tuum non obſerv

159. Vide quantùm mandata tua dili
Æterne, pro misericordiâ tuâ,
Redde mihi vitam.

160. Verbum tuum ſumma eſt verita
Et in tempora

XX.

13. REgardez l'oppreſſion où je ſuis,
Daignez m'en retirer au plutôt;
Car je n'ai point oublié votre loi.
14. Prenez vous-même la défenſe de ma cauſe,
Et ſoyez mon vengeur:
Rendez-moi la vie, ſelon votre promeſſe.
15. Nul eſpoir de délivrance pour les impies;
Parce qu'ils ne recherchent point vos décrets.
16. Etre éternel, votre tendreſſe eſt ſans bornes:
Rappellez-moi à la vie,
En vertu de vos jugemens.
17. Le nombre de mes perſécuteurs
Et de mes tyrans eſt infini;
Mais je ne perds point de vuë vos oracles.
18. A la vuë des prévaricateurs,
Je ſuis ſaiſi d'horreur & d'indignation;
Parce qu'ils ne daignent pas
Faire attention à vos promeſſes.
19. Soyez témoin de l'ardeur de mon zèle
Pour la recherche de vos commandemens:
Eternel, rendez-moi la vie
Par un effet de votre miſéricorde.
20. Votre parole eſt émanée
De la vérité ſuprême,
Et tous les arrêts de votre juſtice
S'éxécuteront dans leur tems.

ש, Shîne. & ש Cîne.

161. PRincipes perſequuntur me immeritò;
Verùm à verbo tuo metuit cor meum.

162. Lætans ſum de promiſſo tuo,
Sicut qui invenit ſpolia multa.

163. Mendacium odi & abominor valdè;
Legem tuam âpereo.

164. Septies in die laudabo te,
Propter judicia juſtitiæ tuæ.

165. Pax multa diligentibus legem tuam,
Et nullum fidelibus offendiculum.

166. Æterne, libertatem à te expecto;
Nam præcepta tua exequor.

167. Obſervat anima mea teſtimonia tua,
Et ea valdè diligit.

168. Obſervo mandata tua
Et teſtimonia tua;
Quia omnes viæ meæ coram te.

ת, Thâou.

169. ACcedat acutus clamor meus
Ad vultus tuos, ô Æterne:
Secundùm verbum tuum,
Intelligere me fac.

170. Perveniat deprecatio mea
Ad faciem tuam:

XXI.

XXI.

161. LEs Princes me perſécutent injuſtement ;
Mais mon cœur n'a d'autre crainte,
Que de s'écarter de votre parole.
162. Je me réjouis de vos promeſſes,
Comme un homme qui trouve de riches dépouilles.
163. Je hais le menſonge,
Je l'ai ſouverainement en horreur ;
Et je n'aime que votre loi.
164. Je vous louerai ſept fois le jour,
Sur l'équité de vos jugemens.
165. Ceux qui chériſſent votre loi,
Jouiront d'une paix profonde :
Rien n'ébranlera leur fidélité.
166. Etre éternel, c'eſt de vous
Que j'attens ma délivrance ;
Car j'éxécute vos préceptes.
167. Mon ame eſt attentive
A l'accompliſſement de vos oracles,
Elle les chérit par deſſus tout.
168. J'obſerve vos commandemens & vos oracles ;
Parce que toutes mes démarches
Sont préſentes à vos yeux.

XXII.

169. ETernel, que mes cris perçans
Pénètrent juſqu'à votre majeſté :
Rempliſſez-moi d'intelligence,
Selon votre parole.
170. Que mon inſtante prière
S'élève juſqu'à votre trône :

Fac me eripi,
Secundùm promiſſum tuum.

171. Erumpent labia mea in hymnos,
Quandò docueris me ſtatuta tua.

172. Canet lingua mea
Eloquium tuum:
Juſta enim omnia mandata tua.

173. Adſit manus tua ut adjuvet me;
Quia mandata tua elegi.

174. Æterne, libertatem à te concupiſco;
Et lex tua deliciæ meæ.

175. Vivet anima mea, & laudabit te;
Nam judicia tua adjuvabunt me.

176. Erro, ſicut ovis perdita:
Quære ſervum tuum,
Quia mandatorum tuorum non obliviſcor.

OBSERVATION.

Verſ. I. QUI MARCHENT SELON LA LOI DE L'ETERNEL.

La *loi* eſt priſe ici généralement pour les commandemens du très-Haut, & ſuivant leſquels un chacun doit diriger ſes actions, ſon culte & ſes mœurs.

Arrachez-moi (à mes ennemis)
Selon votre promeſſe.
1. Mes lévres deviendront
Une ſource intariſſable de louanges,
Lorſque vous m'aurez inſtruit
Du terme de vos décrets.
2. Ma langue publiera
L'accompliſſement de votre promeſſe;
Car la juſtice eſt la baſe
De tous vos commandemens.
3. Tendez-moi votre main ſecourable;
Parce que j'ai choiſi
Vos commandemens pour mon partage.
4. Eternel, c'eſt de vous ſeul
Que j'attends ma délivrance;
Et votre loi fait mes délices.
5. Mon ame rappellée à la vie
Publiera vos louanges;
Car c'eſt dans vos jugemens,
Que je trouverai du ſecours.
6. Je ſuis errant, comme une brebis égarée:
Venez chercher votre ſerviteur,
Puiſque vos commandemens
Sont toujours préſens à ma mémoire.

Verſ. II. SES ORACLES.

C'eſt-à-dire, *ſes préceptes.*

Verſ. IV. EXPRESSÉMENT ORDONNÉ.

Cet Adverbe eſt ajoûté pour exprimer le Hê- ה énergique qui eſt joint au Verbe פקד tsiouîtsiâh, *præcepiſti*, vous avez ordonné.

Verſ. V. AFIN QUE J'EXÉCUTE VOS DÉCRETS.

C'eſt-à-dire, *vos ordonnances & vos commandemens.* Les ſentiers de la juſtice que le peuple d'Iſraël s'efforçoit de parcourir pendant ſa captivité, étoient une route d'autant plus gliſſante, que non ſeulement il lui falloit arracher de ſon cœur ſon attachement pour les idoles, mais encore réſiſter aux perſécutions & même aux ſéductions des Chaldéens & des Apoſtats.

Verſ. VI. JE NE SERAI POINT COUVERT DE CONFUSION.

C'eſt-à-dire, *je ne ſerai point enveloppé* dans la diſgrace de mes ennemis.

Verſ. VII. EN APPRENANT LA SÉVÉRITÉ DE VOS JUGEMENS.

Le Verſet 21. nous indique ceux qui éprouveront cette ſévérité. Ce ſont d'une part les *ſuperbes*, c'eſt-à-dire, les *Chaldéens*; & de l'autre *ceux qui s'écartent des ordonnances de l'Eternel*, c'eſt-à-dire, les *Apoſtats*, qui dans l'eſpérance d'un ſort plus heureux, ou par la dépravation de leur

cœur, abandonnent le culte du vrai Dieu pour ſuivre celui des fauſſes Divinités. C'eſt à la vuë de la punition de ces deux eſpèces de coupables, que l'Egliſe d'Iſraël, dont les enfans fidèles auront ſuivi éxactement la loi, remerciera l'Eternel de l'équité de ſes jugemens.

Verſ. VIII. J'ÉXÉCUTE VOS DÉCRETS.

L'Egliſe d'Iſraël qui ſavoit que le retour de ſes enfans vers Dieu devoit ſeul mettre fin à leurs maux, proteſte ſouvent de leur fidélité, pour engager cet Etre ſuprême à ne pas les abandonner & à éxécuter ſes promeſſes.

Verſ. IX. C'EST EN LA DIRIGEANT SUR VOS PAROLES.

Le mot דָּבָר dábár, *verbum*, parole, eſt employé ici pour les *commandemens* de l'Eternel, & les *règles* de conduite qu'il a préſcrites.

Verſ. X. NE PERMETTEZ PAS QUE JE M'ÉCARTE.

C'eſt ainſi que nous rendons les mots Hébreux אַל תַּשְׁגֵּנִי ál thísheghênî, que la Vulgate a exprimés par *ne repellas me.*, ne me rejettez pas, *ne*

m'écartez pas. Nous pensons que cette expression n'est pas suffisante pour développer le sens de ce Verbe, qui dans sa Conjugaison *kal* signifie *errare*, errer, & comme il est employé ici dans la Conjugaison *hiphil*, & que cette même Conjugaison, suivant nos Grammaires, & sur-tout celle de M. l'Abbé Lavocat, dénote une action de commandement, d'exhortation ou de permission, nous croyons beaucoup plus conforme à la clémence de Dieu de dire, *ne permettez pas que je m'écarte*, que de dire, *ne m'écartez pas*, Dieu ne pouvant jamais être supposé l'auteur du mal & de l'infraction de sa loi.

Vers. XI. JE RENFERME VOS PAROLES.

Nous nous servons du même mot pour exprimer אִמְרָתְךָ *imerâthékhâ*, que pour rendre דְּבָר *dábár*; parce que c'est la même idée, & qu'il s'agit également ici, comme dans le Verset 9. des *commandemens* de la loi & des *règles* de conduite qu'elle prescrit.

Vers. XII. DONNEZ-MOI L'INTELLIGENCE DE VOS DÉCRETS.

Ce sont ces *arrêts* éternels qui ont

décidé du ſort des Chaldéens, & du retour d'Iſraël dans ſa patrie, dont le Prophète ſupplie le Seigneur de lui donner l'intelligence, c'eſt à-dire, de l'inſtruire du tems où ils doivent s'exécuter.

Verſ. XIII. MES LÈVRES RÉPÈTENT SANS CESSE.

Cet Adverbe eſt pour exprimer la Conjugaiſon Phiel סִפַּרְתִּי ſíphphârethî, *narravi*, dont le Pſalmiſte s'eſt ſervi dans cet endroit.

Ibid. TOUS LES JUGEMENS QUE VOUS AVEZ PRONONCÉS,

tant ceux qui étoient portés contre Iſraël, & qui le retenoient dans l'eſclavage, que ceux qui devoient renverſer l'Empire de Babylone. Les premiers qui s'éxécutoient tous les jours, le mettoient en garde contre l'idolatrie: les ſeconds raffermiſſoient la foi & ranimoient l'eſpérance des enfans de l'Egliſe.

Verſ. XV. JE MÉDITE PROFONDÉMENT.

Cet Adverbe rend le Hê- ה énergique du Verbe אָשִׂיחָה -âshîʰkhah, *meditor*, je médite.

Ibid. SUR LES ORDRES QUE VOUS AVEZ DONNÉS.

Par le mot פִּקּוּדֶיךָ phikkoûdé'khâ, *mandata tua*, vos ordres, il n'eſt pas ici queſtion des *ordonnances* de la loi; mais des *ordres* particuliers que Dieu avoit annoncés par ſes Prophètes, & qui devoient s'éxécuter pour la délivrance d'Iſraël. Tels ſont ceux qui ſe liſent dans les Chapitres XIII. & XXI. d'Iſaïe contre Babylone. Et ce qui ſemble indiquer que tel eſt le ſens de ce mot, c'eſt ce qui eſt dit dans la ſuite de ce Verſet, *afin de découvrir les routes que vous devez tenir.* On ſent aiſément que ces *routes* ne ſont autres que celles dont l'Eternel ſe ſervira pour renverſer l'Empire de Babylone, & par conſéquent pour tirer Iſraël des fers.

Verſ. XVIII. OTEZ LE VOILE QUI COUVRE MES YEUX.

Juſqu'à Daniel, le tems de la délivrance étoit un myſtère. On ſavoit en général que la captivité devoit durer 70. ans, comme Jérémie XXV. 11. l'avoit prédite; mais on ne ſavoit à quelle année il en falloit fixer le commencement, ſoit au premier enlévement d'une

partie conſidérable du peuple, ſous Nabuchodonoſor l'an du monde 3398, ſoit au dernier ſiège fait par ce même Prince en 3416. lorſqu'il brûla le temple, qu'il détruiſit le Royaume de Juda, & qu'il emmena le reſte de la nation en ſervitude. Le Seigneur s'étoit reſervé de le révéler à Daniel IX. 2.

Ibid. AFIN QUE JE CONTEMPLE A DÉCOUVERT.

Cette expreſſion eſt pour rendre la force du ה Hê-énergique qui termine le Verbe hiphil אַבִּיטָה -ábbîtâh, *aſpiciam*, je conſidérerai.

Ibid. LES MERVEILLES QU'ANNONCE VOTRE LOI.

La raiſon & l'harmonie font ſentir également que la *loi* dont il s'agit ici, n'eſt point la *loi* priſe en général, accompagnée de ſes ordonnances & de ſes préceptes, mais le *décret* émané du thrône ſuprême, par lequel Babylone doit être détruite, & la gloire d'Iſraël rétablie.

Verſ. XIX. JE SUIS ERRANT DANS UNE TERRE ÉTRANGÈRE.

L'éxil de la nation eſt trop bien dépeint dans ce Stique pour qu'on puiſſe

méconnoître dans les deux ſuivans l'objet des déſirs du Prophète.

Verſ. XX. ATTEND DE JOUR EN JOUR VOS JUGEMENS,
qui doivent me rendre la liberté.

Verſ. XXI. CHATIEZ LES SUPERBES &c.
Voyez ce que nous avons dit ſur le Verſ. 7.

Verſ. XXII. ELOIGNEZ DE MOI LE MÉPRIS ET L'OPPROBRE.
Toutes les prières de ce Pſaume tendent au même but, c'eſt-à-dire, *à la délivrance*: mais comme elle ne peut être que la ſuite d'un changement total de cœur, le Prophète a ſoin de proteſter ſans ceſſe de ſon amour pour la loi de Dieu.

Verſ. XXIII. EN VAIN LES PRINCES DANS LEURS CONSEILS &c.
Ce Verſet eſt un de ceux qui caractériſent le mieux le Prophète Daniel que nous croyons l'Auteur de ce Pſaume. Les intrigues qui furent formées contre lui, & les calomnies dont il fut l'objet, ne ſuſpendirent pas un ſeul inſtant ſon zèle pour les préceptes de

la loi, & ſon amour pour le Seigneur & pour ſes frères captifs. C'eſt dans l'étude de cette loi qu'il trouvoit ſa force & ſa conſolation.

Verſ. XXV. MON AME EST RETENUE DANS LA POUSSIERE.

La *pouſſière* eſt le ſymbole de l'*abaiſſement* & de l'*humiliation*. Il n'en eſt guères de plus grand que celui où ſe trouvoit Iſraël captif chez les Chaldéens.

Verſ. XXVI. JE VOUS RENDS UN COMPTE EXACT.

Cette phraſe eſt pour rendre la Conjugaiſon Phiel סִפַּרְתִּי ſiphpháréthî, *recenſeo*, je rends compte.

Ibid. DÉCOUVREZ-MOI LE TERME DE VOS DÉCRETS.

Ce Stique & le Verſet ſuivant ſont la demande que fait le Prophete à l'Eternel, qu'il lui plaiſe de lui donner connoiſſance du tems où il doit délivrer Iſraël.

Verſ. XXVIII. MON AME SE CONSUME.

C'eſt ainſi que nous rendons le Verbe דָּלַף dâlephâh, dont la vraie ſignification, ſuivant nos Dictionnaires, eſt

stillavit, il a dégouttè. Mais comme ce Verbe, en gardant cette signification, ne peut se joindre à נַפְשִׁי náphesbî, *anima mea*, (mon ame.) nous avons suivi, quant à l'ame, l'idée que Leigh nous donne de ce Verbe dans sa Critique sacrée, où il dit qu'il signifie *être desséché* & *se consumer* en s'écoulant peu à peu. *Stillando quasi attenuari & consumi significat.*

Ibid. RELEVEZ-MOI, SELON VOTRE PROMESSE.

On sent que le mot דָּבָר dábár, *verbum*, parole, ne peut signifier ici autre chose que les *promesses* que Dieu a faites de retirer son peuple d'esclavage.

Vers. XXIX. DÉTOURNEZ-MOI DE LA VOIE DE L'ERREUR.

L'*erreur* n'est autre chose que l'*idolatrie*. Le Prophète prie le Seigneur de guérir le peuple du penchant qu'il avoit pour ce crime, en lui faisant connoître & pratiquer exactement sa loi.

Vers. XXX. VOS JUGEMENS SONT PRÉSENS A MES YEUX.

Il s'agit ici de ces *jugemens terribles* qui avoient été éxécutés contre la na-

tion, & par leſquels, après avoir perdu ſon temple & ſa patrie, elle expioit ſes crimes dans une rigoureuſe captivité. Il n'eſt guères de motifs plus capables d'anéantir les déſirs dépravés du cœur que de ſe rappeller ſans ceſſe les malheurs où ils ont précipité celui qui s'y eſt livré.

Verſ. XXXI. CESSEZ DE ME COUVRIR DE CONFUSION.

Il ne pouvoit y en avoir de plus ſenſible pour la nation que celle de ſe trouver le jouet & l'opprobre des Chaldéens, après s'être vue le plus bel héritage de l'univers, c'eſt-à-dire, l'héritage du Seigneur.

Verſ. XXXII. LORSQUE VOUS AUREZ MIS MON COEUR AU LARGE.

C'eſt-à dire, lorſque vous m'aurez rendu la liberté.

Verſ. XXXIII. VOS DÉCRETS.

Vos préceptes.

Verſ. XXXVI. ET DÉTOURNEZ-LE DE L'IDOLATRIE.

C'eſt la ſignification que nous croyons ici la ſeule convenable pour exprimer le mot Hébreu בצע bats'agh; que les

Interprètes rendent communément par celui d'*avarice*. Voyez ce que nous avons dit ſur le mot *avarice* dans l'Article des termes généraux à la pag. 233. de ce Volume.

Verſ. XXXVIII. POUR VOUS RENDRE REDOUTABLE.

Nous croyons devoir exprimer ainſi les deux mots Hébreux אֲשֶׁר לְיִרְאָתֶךָ -àshér leïre-âthékhâ, qui ſignifient mot à mot, *quod ad timorem tuum*, qu'on ne peut rendre en François. La Vulgate a ſupprimé אֲשֶׁר -àshér, & a rendu *in timore tuo*, dans votre crainte. Ce ſens obſcur nous a déterminé à en chercher un plus clair & plus conforme à l'idée que nous préſente ce Verſet. Dieu y eſt conjuré de mettre ſes promeſſes à éxécution. Ces promeſſes ſont la liberté d'Iſrael. Or, comme cette délivrance ne peut avoir lieu que par la deſtruction de l'Empire de Babylone, ce ne peut donc être qu'aux *Chaldéens* que l'Eternel eſt ſupplié de ſe rendre redoutable. Le Prophète eſt d'autant mieux fondé à faire cette demande, que les *Chaldéens* énorgueillis de leur proſpérité ne voyoient dans l'eſclavage

d'Iſraël ni la vengeance divine, ni la punition de ſon idolatrie, mais l'attribuoient uniquement à leurs armes victorieuſes contre leſquelles ils croyoient que le Dieu d'Iſraël n'avoit pu garantir ſon peuple. Le Pronom ך khâ eſt paſſif en cet endroit. *Timor tuus* ne ſignifie pas *votre crainte*, mais la *crainte* qui vous eſt due, ou que vous inſpirez aux autres.

Verſ. XL. VOUS CONNOISSEZ.

Nous rendons par ce Verbe l'Adverbe Hébreu הִנֵּה hinnêh, *ecce*, voici, dont la force n'eſt pas la même en François, ni en Latin, que dans le Texte original.

Ibid. PAR UN ARRÊT DE VOTRE JUSTICE.

En tirant vengeance des Chaldéens.

Verſ. XLI. QUE MA DÉLIVRANCE SOIT VOTRE OUVRAGE.

Mot à mot, *que votre liberté vienne ſur moi.* C'eſt encore ici un exemple de Pronom paſſif: & il eſt d'autant plus frappant, que le Nom & le Pronom ne peuvent ſe joindre enſemble, parce que le Prophète ne peut pas dire ici, en parlant de Dieu, *votre liberté.* La

raiſon indique que le Pronom *tua*, votre, joint à *liberté*, ne peut ſignifier ici autre choſe que la *liberté*, que vous rendrez, ou dont vous ſerez l'auteur.

Verſ. XLII. EN ATTENDANT.

C'eſt la Conjonction ו où, &, que nous rendons par cette expreſſion. Cette Conjonction eſt ſi fréquente dans les Livres ſaints, & il eſt ſi viſible qu'elle ne ſignifie pas toujours &, qu'on ne peut ſe diſpenſer de lui donner la ſignification qu'exigent la liaiſon & l'harmonie. D'ailleurs Noldius dans ſa Concordance donne à cette Particule la ſignification d'*interim*, *interea*, dans un grand nombre d'endroits des Livres ſaints. Voyez l'Art. 33. *in* ו où.

Verſ. XLIII. NE SOUFFREZ DONC PAS QUE MA BOUCHE ANNONCE EN VAIN L'INFAILLIBILITÉ DE VOTRE PAROLE.

Nous avons été obligé de nous ſervir de ce tour de phraſe pour expliquer celui du Texte original qui eſt obſcur, & que nous nous ſommes cependant déterminés à rendre dans le Latin mot-à mot. Voici ce qu'elle porte: Et *n'ôtez pas de ma bouche la parole*

d'une vérité entière, ou *infaillible*. Il eſt aſſez difficile de comprendre d'abord ce que cela ſignifie. Mais lorſqu'on ſe rappelle le Verſet précédent, où le Prophète dit qu'il *répond à ceux qui l'outragent, qu'il a confiance dans les promeſſes de l'Eternel*; ce reſſouvenir jette un grand jour ſur cette phraſe, parce que pour lors il eſt tout ſimple que le Prophète demande à l'Eternel que *cette confiance ne ſoit point fruſtrée*, & que *ſes promeſſes ſoient éxécutées*. C'eſt comme s'il diſoit: *Seigneur, j'annonce vos promeſſes*, quant à la délivrance d'Iſraël, & la *confiance extrême* qu'elles m'inſpirent: *daignez donc les mettre à éxécution; & que ceux qui m'outragent, voyent que ma confiance eſt légitime, & que ma bouche, en annonçant vos promeſſes, annonce une vérité infaillible, & que je ne ſuis point un impoſteur.*

Ibid. PARCE QUE VOS JUGEMENS,

qui doivent décider du ſort des Chaldéens.

Verſ. XLIV. CAR JE SERAI TOUJOURS FIDELE A OBSERVER.

Nous donnons cette ſignification au

Verbe אֶשְׁמְרָה -éshemerâh, à cauſe du ה Hê- énergique qui l'accompagne.

Verſ. XLV. SANS CRAINTE ET SANS OBSTACLE.

Ces deux mots ſont pour rendre la force de la Conjugaiſon hithphaël du Verbe אֶתְהַלֵּכָה -éthehâllelkhâh, & le ה Hê- énergique qui y eſt joint.

Verſ. XLVI. ALORS J'ANNONCERAI HARDIMENT VOS ORACLES.

L'Adverbe *hardiment* rend le ה Hê- énergique du Verbe אֲדַבְּרָה -ádábberâh, *loquar*, je parlerai.

Ce Verſet eſt particulièrement applicable à Daniel qui annonça les décrets de l'Eternel à Nabuchodonoſor, à Balthaſar & à Cyrus, en inſtruiſant les deux premiers des malheurs qui les menaçoient, & en faiſant part à ce dernier des Prophéties qui le regardoient perſonnellement. Ajoûtez-y Darius Médus à qui Daniel déclare que *Bel*, Dieu de ce Prince, n'eſt qu'une *vaine Idole*.

Verſ. XLVII. & XLVIII. MAINTENANT VOS ORDRES SONT L'OBJET DE MON AMOUR:

ALORS ILS DEVIENDRONT POUR MOI
UNE SOURCE DE DÉLICES.
MAINTENANT J'ÉLEVE MES MAINS
POUR OBTENIR L'EXÉCUTION DE VOS ORDRES
APRÈS LESQUELS JE SOUPIRE :
ALORS JE NE SERAI ATTENTIF
QU'A L'ACCOMPLISSEMENT DE VOS DÉCRETS.

L'harmonie ne peut être mieux conſervée que par le ſens que nous donnons à ces deux Verſets. Ce ſont deux états différens ſous leſquels il faut enviſager la nation ſainte ; ſavoir *ſon état* de captivité, & *celui* de ſa délivrance. Dans le premier, les *ordres* qui doivent briſer ſes fers, ſont chers à ſes yeux ; & elle ne ceſſe d'élever ſes mains pour en accélérer l'exécution. Dans le ſecond, *ces mêmes ordres* exécutés ſont la ſource de ſon bonheur & de ſa gloire, & le motif le plus preſſant pour dépoſer aux pieds de l'Eternel une reconnoiſſance ſans bornes & les proteſtations d'une fidélité inviolable.

Verſ. XLIX. SOUVENEZ-VOUS DE LA PROMESSE
QUE VOUS AVEZ FAITE A VOTRE SERVITEUR.

Les Pſaumes & les Prophètes ſont

remplis des *promesses* que l'Eternel a faites de délivrer son peuple, lorsqu'il auroit été purifié de ses souillures par le feu de la captivité. » Quand » vous seriez dispersés jusques dans les » extrémités de la terre, *dit Moyse* » *Deut. XXX. 4.* le Seigneur votre » Dieu vous retirera, vous ramènera, » & vous fera rentrer dans la terre que » vos Pères ont possédée. « Voyez Isaïe I. 25. XIV. 2. &c. Ce sont ces *promesses* si consolantes dont l'Ecrivain sacré, pour émouvoir la tendresse & la pitié de l'Eternel, lui rappelle le souvenir.

Ibid. VOUS M'ORDONNEZ D'Y METTRE MON ESPÉRANCE.

Tel est le sens que nous donnons au Verbe יִחַלְתָּנִי iiikhâlethânî, que la Vulgate rend pas ces mots, *mihi spem dedisti*, vous m'avez donné l'espérance; la Conjugaison hiphil, comme nous l'avons dit sur le Vers. 10. dénotant une *action* de commandement.

Vers. L. MA CONSOLATION LA PLUS DOUCE &c.

Il est des maux qui ne semblent susceptibles d'aucune consolation que

de la ſeule eſpérance de les voir finir. Telle étoit la nature de ceux qu'endureroit l'Iſraëlite captif chez les Chaldéens. Il n'avoit de reſſource dans ſes malheurs, que la miſéricorde de l'Eternel, & d'autre garant du terme de ſon affliction, que les promeſſes que Dieu avoit faites par la bouche de ſes Prophètes. Mais il y mettoit toute ſa confiance, & ſavoit qu'il ne falloit qu'un mot de cet Etre tout-puiſſant pour opérer ſa liberté.

Verſ. LI. LES SUPERBES M'INSULTENT &c.

On ne peut méconnoître ici les Chaldéens déſignés ſous cette expreſſion. Ces fiers vainqueurs, non contens de tenir leurs captifs dans les fers, leur inſultoient encore par les railleries les plus amères. Qu'étoit en effet devenue la gloire d'Iſraël? Ce peuple autrefois ſi floriſſant, & la terreur de ſes voiſins : ce peuple dont les ancêtres, en moins de ſix ans avoient fait périr trente & un Rois Chananéens : ce peuple en un mot dont le Dieu fort s'étoit tant de fois déclaré le protecteur & l'appui par les merveilles les plus éclatantes, ſe trouvoit abandonné

de ſon Dieu, diſperſé dans un Empire étranger, accablé de fers, preſque anéanti. Pouvoit-il dans cet état ne pas être un objet de mépris & de dériſion pour une nation qui regardoit ſon Empire comme le premier & le plus puiſſant de l'univers?

Ibid. PAR LES RAILLERIES LES PLUS OUTRAGEANTES.

Nous rendons par cette expreſſion la force des deux Adverbes Hébreux, מְאֹד עַד nghád-me-ód, *uſque valdè*, juſqu'à beaucoup, n'ayant point trouvé dans notre Langue d'Adverbes François aſſez expreſſifs pour rendre toute l'énergie de ces deux mots Hébreux.

Verſ. LII. ETRE ÉTERNEL, JE ME SOUVIENS
DES JUGEMENS QUE VOUS AVEZ RENDUS
DÈS LES TEMS LES PLUS RECULÉS.

Il s'agit des *jugemens* de rigueur que Dieu a exercés contre les différens ennemis d'Iſraël. Les Egyptiens les premiers tinrent auſſi le peuple de Dieu long-tems en eſclavage. Il y étoit pareillement expoſé aux outrages & aux injures. Dieu fit payer avec uſure

à ces Tyrans les pleurs qu'ils avoient fait répandre aux enfans d'Iſraël ; & perſonne n'ignore les différens fléaux dont ils furent accablés. Pluſieurs Rois Chananéens affligèrent auſſi la nation ſainte ; mais il en furent tous ſévérement punis. Ce ſont ces *jugemens* terribles que le Prophète ſe rappelle, & dont il ſe fait des motifs de conſolation, dans l'eſpérance que l'Eternel, dont la puiſſance eſt toujours la même, tirera une pareille vengeance des Chaldéens.

Verſ. LIII. JE SUIS SAISI D'HORREUR
A LA VUE DES IMPIES
QUI ONT ABANDONNÉ VOTRE LOI.

Nous avons prouvé dans les termes généraux, que le terme d'*impie* eſt ſouvent employé pour déſigner les Apoſtats : mais ils ſont ici caractériſés ſi clairement par cette expreſſion, qu'on ne peut l'appliquer à d'autres.

Verſ. LIV. L'ÉTUDE DE VOS DÉCRETS
ME TIENT LIEU DE CANTIQUE
DANS LES LIEUX DE MON EXIL.

Il ne s'agit point ici de ces *décrets immuables* qui concernent le renverſement de l'Empire des Chaldéens &

le retour d'Iſraël dans ſa patrie, mais uniquement de la *loi* & de ſes *préceptes*. C'eſt une parité d'idées avec ce qui eſt dit au Verſ. 2. du Pſ. CXL. Hébr. CXLI.

Que l'encens de mon humble prière
S'élève juſqu'à votre thrône:
Que mes mains élevées vers vous
Me tiennent lieu du ſacrifice du ſoir.

Or il ſemble que rien ne pouvoit mieux remplacer les Cantiques dont retentiſſoit le Temple, qu'une étude aſſidue des ordonnances & des préceptes de la loi.

Verſ. LV. DANS LES TÉNÈBRES DE LA NUIT, JE ME SOUVIENS DE VOTRE PUISSANCE.

Nous avons prouvé tant de fois que la *nuit* & les *ténèbres*, étoient l'emblême de la *captivité*, qu'il eſt inutile de le répéter. Au ſurplus rien n'étoit plus propre à faire porter aux Iſraëlites leurs fers avec ſoumiſſion, que le ſouvenir de la puiſſance de l'Eternel. Il en avoit fait en différentes occaſions éclater les effets en faveur de la nation dans les tems les plus orageux, & où tout ſembloit déſeſperé

pour

pour elle. La défaite de l'armée de Sennachérib par l'Ange exterminateur, la levée du ſiège de Samarie ſous Achab, & pluſieurs autres traits ſemblables rapportés dans nos Livres ſaints en ſont les preuves. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la captivité, on voit une chaîne d'événemens merveilleux qui ne peuvent être que l'ouvrage de la toute-puiſſance divine.

Ibid. ET JE NE SUIS ATTENTIF
QU'A L'ACCOMPLISSEMENT DE VOTRE LOI.

C'eſt pour exprimer le ה Hê-énergique qui ſe trouve à la fin du Verbe אֶשְׁמְרָה -éshemerâh, que nous tournons ainſi cette phraſe.

Verſ. LVI. JE JOUIS DE CET AVANTAGE.

Tel eſt le ſens que nous donnons aux trois mots Hébreux זֹאת הָיְתָה לִּי z-óth hâïethâh-lî, mot à mot, *cela a été à moi, cela m'eſt arrivé.* Ce ſens eſt plus lié avec le Verſet précédent.

Verſ. LVII. JE DÉCLARE, Ô MON DIEU
QUE MON PARTAGE
EST D'ATTENDRE L'EFFET DE VOS PROMESSES.

Quoique nos Dictionnaires ne donnent pas au Verbe Hébreu שָׁמַר shâmár, la ſignification d'*expectare*, attendre, cependant comme l'action d'*attendre* eſt une ſuite de celle d'*obſerver*, puiſqu'on *obſerve* mille choſes pour en *attendre* l'événement, & qu'on *obſerve* un homme pour *attendre* & *voir* ce qu'il deviendra; il ne faut point être ſurpris de ce que le Verbe שָׁמַר shâmár, *obſerver*, étend ſa ſignification juſqu'à celle d'*attendre*.

Verſ. LVIII. JE LANGUIS DANS L'ATTENTE DE VOS REGARDS FAVORABLES.

Cette Traduction pourra paroître ſingulière à ceux qui liront le mot à mot du Texte original. Mais voici ce qui nous a déterminés. Nous tâchons toujours, autant que nous pouvons, de conſerver dans les différentes Conjugaiſons des Verbes le ſens primitif de leur radicale, ou du moins une partie de leur première ſignification; & il eſt en effet très rare de trouver ce premier ſens totalement dénaturé dans le changement des Conjugaiſons, quoique cependant, ſuivant nos Dictionnaires, cela ſe rencontre quelquefois.

Le mot חִלִּיתִי ḫkhíllîthî, que la Vulgate rend par *deprecatus ſum*, j'ai prié, eſt la première Perſonne du Prétérit de חָלָה ḫkhíllâh, qui, dans nos Dictionnaires, ſignifie *deprecari*, lorſqu'il eſt joint, comme dans ce Verſet, au mot פָּנִים phânîme, *facies*, face. Mais comme dans notre Langue, *prier la face*, ou *les regards de quelqu'un*, ne ſignifie rien & ne peut expliquer ce que l'Ecrivain ſacré veut faire entendre par cette expreſſion; il eſt néceſſaire pour lors de chercher un ſens convenable au ſujet. Or חָלָה ḫkhíllâh, dans ſa Conjugaiſon *kal*, ſignifie *agrotavit*, il a été malade. C'eſt cette ſignification primitive qui nous paroît, pour ainſi dire, indélébile & inhérente à un Verbe, de quelque Conjugaiſon qu'il ſoit revêtu, que nous rendons par *elanguens*, languiſſant. Nous adoptons enſuite la ſignification de *deprecor*, que lui donnent nos Dictionnaires, lorſqu'il eſt joint au Subſtantif פָּנִים phânîme, & nous la laiſſons dans la Verſion Latine. Mais comme en François nous ne pouvons pas dire, *dans ma langueur je ſupplie vos regards*, nous ſom-

mes obligés de retourner la phraſe par celle-ci :

> Je languis dans l'attente
> De vos regards favorables,

dont nous oſons dire que le ſens eſt plus conforme à l'état de douleur où étoit Iſraël captif.

Pour prouver au reſte que le principe que nous venons de poſer, n'eſt point arbitraire ; il ne faut conſulter que Leigh ſur le Verbe חָלָה khâlâh, dont il eſt ici queſtion. Ce ſavant homme, l'un de ceux qui ont plus approfondi la Langue Hébraïque, n'a point refuſé au Verbe חָלָה khíllâh, la ſignification *deprecari*, lorſqu'il ſe trouve joint au mot פָּנִים phânime. Mais, en l'admettant, il en donne une raiſon priſe dans la ſignification de la radicale. » C'eſt » que, dit-il, ceux qui prient, expoſent leurs maladies ou leurs beſoins, » & font l'aveu de leur infirmité ; ou » parce que l'infirmité apprend les » hommes à prier. « *Quòd qui orant, morbos ſuos vel defectus exponunt, ſuamque teſtantur infirmitatem ; vel quia infirmitas docet hominem orare.* Raiſon qui prouve évidemment que

cet habile Critique ſentoit que la ſignification primitive de la radicale d'un Verbe rejaillit preſque toujours ſur toutes ſes Conjugaiſons.

Verſ. LIX. JE REPASSE DANS MON ESPRIT LES VOIES OÙ JE ME SUIS ÉGARÉ.

Nous ſuivons dans cette Traduction le ſentiment de ſaint Hilaire & de ſaint Ambroiſe, qui ont penſé que דְּרָכַי derâkhâïe, *vias meas*, devoit être entendu des *ſentiers* d'iniquité qu'avoient ſuivis les enfans d'Iſraël. Quand on eſt dans l'infortune, & qu'on ſe l'eſt attirée ſoi-même, il eſt naturel de ſe rappeller ſes *fautes*, & d'eſſayer de les réparer. Ces *voies* ſont celles de l'*idolatrie*, où la plus grande partie de la nation s'étoit précipitée avec fureur à pluſieurs repriſes.

Ibid. J'EN RETIRE MES PAS POUR LES DIRIGER.

Nous donnons cette force au Verbe אָשִׁיבָה -âshîbâh, pour rendre le ה Hê- énergique qui y eſt joint.

Verſ. LX. AUCUN OBSTACLE NE M'ARRÊTE: JE M'EMPRESSE D'OBSERVER VOS PRÉCEPTES.

La Conjugaiſon hithphaël, qui ſe trouve dans הִתְמַהְמָהְתִּי hithemáhemáhethî, nous déſigne qu'il faut donner à ce Verbe une force nouvelle, & qu'en le rendant ſimplement par *tardavi*, comme porte la Verſion d'Arias Montanus, l'idée du Prophète n'eſt pas remplie.

Verſ. LXI. LES IMPIES M'ENVELOPPENT DANS LEURS FILETS.

On reconnoît encore ici les *Apoſtats* qui, non contens d'avoir eux-mêmes abandonné le ſervice du vrai Dieu, tâchoient par toutes ſortes de moyens de ſe faire des Sectateurs parmi les enfans d'Iſraël, & de les entraîner avec eux dans une honteuſe infidélité, par leurs careſſes, leurs ſubtilités, leurs railleries, ou leurs outrages.

Verſ. LXII. AU MILIEU DES TÉNÈBRES DE LA NUIT,
JE ME LEVERAI POUR VOUS RENDRE GRACES
SUR L'ÉQUITÉ DE VOS JUGEMENS.

Ces *jugemens* remplis d'équité ſont ceux que l'Eternel doit éxécuter contre les Chaldéens, en faveur des Iſraëlites.

Verſ. LXIII. JE M'UNIRAI ÉTROITEMENT.

Cet Adverbe eſt ajoûté pour rendre toute l'énergie du Pronom אֲנִי -ânî, *ego*, je, que nous avons remarqué être employé ſouvent, non pas ſeulement pour déſigner la première Perſonne, lorſqu'il n'y a point de Verbe qui la détermine, mais encore pour donner plus de force à l'Adjectif auquel il eſt joint, ou au Verbe lorſqu'il y en a un qui l'accompagne.

Verſ. LXIV. ETERNEL, LA TERRE SERA REMPLIE
DES EFFETS DE VOTRE MISÉRICORDE:
DÉCOUVREZ-MOI LE TERME DE VOS DÉCRETS.

Cette *terre* eſt la *terre* d'Iſraël, ſur laquelle le Seigneur, après le retour de ſon peuple, répandra ſa miſéricorde & ſes bienfaits, en lui rendant ſon premier éclat. Ce terme des *décrets* eſt le *tems* où ce bonheur doit arriver. Le Prophète l'ignore, & il demande à Dieu qu'il lui plaiſe l'en inſtruire.

Verſ. LXV. SELON VOTRE PAROLE.

Selon vos promeſſes.

Verſ. LXVII. J'ÉTOIS DANS L'ÉGAREMENT en ſuivant les cultes impies des nations qui m'environnoient.

Ibid. J'OBSERVE VOTRE PAROLE.
Vos préceptes.

Verſ. LXVIII. VOUS ÊTES LE BIEN PAR ESSENCE.
Le Pronom אַתָּה -áhthâh, accompagné d'un Hê- énergique éxige une force nouvelle, & c'eſt ce qui nous engage à ajoûter le terme *par eſſence*, comme le plus convenable à la Majeſté divine.

Verſ. LXIX. DES HOMMES SUPERBES.
On reconnoît encore ici les pratiques ſecrettes que mirent en œuvre les Satrapes de Médie pour perdre Daniel. Voyez ce Prophète Chap. VI.

Verſ. LXX. LA PROSPÉRITÉ ENDURCIT LEUR COEUR.
Le Texte original porte טָפַשׁ כַּחֵלֶב לִבָּם tâphásh khá^hkhêlêb líbbâme, *impinguatum eſt ſicut adeps cor eorum*, leur cœur eſt devenu gras, ou s'eſt épaiſſi comme la graiſſe : & la Vulgate a traduit, *coagulatum eſt ſicut lac cor*

rum, » leur cœur s'eſt épaiſſi comme du lait. « Mais ni l'une ni l'autre de es idées ne ſatisferont jamais un Lecur qui cherche de bonne foi le ſens : l'harmonie dans une Traduction.)r, pour faire une application juſte de idée que préſente ce Verſet, il ne ut que faire attention aux perſonnes ont il eſt parlé. Ce ſont des *ſuperbes*, 'eſt-à-dire, des *Chaldéens*, ou ſi l'on eut, leurs *Princes*, qui peu ſenſibles ux malheurs de l'Iſraëlite captif, ne herchoient qu'à l'accabler de plus en lus. Ces Tyrans étoient dans *l'opuence* & dans la *proſpérité*. La *graiſſe* en ſt le ſymbole, & la *dureté* du cœur en ut preſque toujours la ſuite. On ne doit lonc pas être ſurpris, ſi nous rendons e mot de *graiſſe* par celui de *proſpérité*, non ſeulement comme plus noble lans notre langue ; mais encore comme lus expreſſif & développant mieux 'idée du Pſalmiſte.

Verſ. LXXI. J'AI TIRÉ DES MAUX QUI M'ACCABLENT, L'AVANTAGE D'ÊTRE INSTRUIT DE VOS DÉCRETS.

L'idolatrie avoit aveuglé la plus grande partie de la nation : les maux

de la captivité lui déſillèrent les yeux. Mais ſi elle vit pour lors à découvert l'accompliſſement des menaces tant de fois répétées par les Prophètes, & l'exécution des décrêts prononcés contre elle par le Seigneur, elle n'ignora pas non plus que les chatimens des Chaldéens ſuivroient de près celui dont l'Eternel lui faiſoit éprouver la rigueur.

Verſ. LXXII. LA LOI QUE VOUS AVIZ PORTÉE

touchant la délivrance d'Iſraël & la ruine de Babylone. En effet, cette liberté fut toujours le tréſor le plus précieux de l'Egliſe d'Iſraël.

Verſ. LXXIII. ELLES ME FORMERONT DE NOUVEAU.

Cette Traduction ne doit pas ſurprendre. 1°. Le Verbe יְכוֹנְנוּנִי yeḵônenoûnî, que la Vulgate rend par *plaſmaverunt me*, m'ont pétri, eſt au Futur: ainſi il veut dire, *plaſmabunt me*, me pétriront. 2°. Il eſt dans la Conjugaiſon *phiel* dont nous ſommes perſuadés que les Auteurs des Livres ſacrés ne ſe ſervent par preférence au *k'al*, que pour donner au Verbe un ſens plus étendu. Or l'augmentation

ou l'extenſion du ſens que l'on doit donner au *Verbe*, dépend de l'harmonie & de la liaiſon des idées. Et nous n'en avons point trouvé de plus convenable que le terme *de nouveau*. C'eſt cette nouvelle formation qui eſt admirablement dépeinte dans le Pſaume *Domine, probaſti me*, comme on peut le voir à la pag. 355. du Vol. VI. de notre Ouvrage. Et ce qui prouve d'autant mieux la légitimité de cette addition, c'eſt ce qui ſuit immédiatement.

Rempliſſez-moi d'intelligence,
Afin que je ſois pleinement inſtruit
Du terme où s'éxécuteront vos ordres.

On ſent aiſément que ces *ordres* dont le Prophète demande l'intelligence, ne peuvent concerner que la délivrance d'Iſraël qui doit ſuivre cette nouvelle formation, parce qu'encore un coup la liberté d'Iſraël ne doit être le prix que de ſa converſion & de ſon retour ſincère à Dieu.

Ibid. PLEINEMENT INSTRUIT.

Cet Adverbe rend le ה Hê- énergique du Verbe אֶלְמְדָה -élemedàh, *diſcam*, je ſerai inſtruit.

Verſ. LXXVII. QUE VOS ENTRAILLES S'ATTENDRISSENT SUR MOI.

Le Verbe בּוֹא bô-, *venit*, eſt un de ces Verbes qu'on peut regarder comme un Verbe général, pour ainſi dire, & dont la ſignification doit le plus ſouvent ſe décider ſuivant le ſens qu'éxige le Nominatif qui le gouverne. Or, comme nous donnons au Nominatif רַחֲמִים ráhkhâmîme, la ſignification d'*entrailles* préférablement à celle de *miſéricordes*, comme plus expreſſive & plus noble ; nous interprétons le Verbe בּוֹא bô-, par *emolliri*, s'attendrir, comme le plus convenable au Subſtantif *entrailles*, qui ſont le ſiège de la miſéricorde.

Verſ. LXXVIII. QUE LES SUPERBES SOIENT CONFONDUS.

Ceci convient encore très bien au Prophète Daniel, qui, ſans s'inquiéter beaucoup de l'Edit qui avoit défendu de s'adreſſer pendant 30. jours à quelque Dieu ou à quelque homme que ce fut, ſinon au Roi, ne laiſſoit pas d'invoquer à ſon ordinaire le Dieu très-haut, & de faire ſa prière aux heures marquées. Dan. VI. Verſ. 10. &c. Ses accuſateurs

furent dévorés par les lions qui avoient reſpecté ce ſaint Prophète.

Verſ. LXXX. QUE J'ACCOMPLISSE VOS DÉCRÊTS.

Les préceptes de la loi.

Ibid. AFIN QUE JE NE SOIS POINT CONFONDU.

C'eſt-à-dire, afin que mes *eſpérances ne ſoient point fruſtrées*, que conformément à vos promeſſes, ma liberté ſoit le prix de ma fidélité, & que je ne me trouve point enveloppé dans la diſgrace qui menace les Apoſtats.

Verſ. LXXXII. MES YEUX S'AFFOIBLISSENT.

La douleur, le repentir & l'état de captivité étoient pour la nation une ſource de larmes inépuiſable. Et le Prophète Daniel lui-même ne nous laiſſe pas ignorer qu'il en a verſé des torrens pour obtenir de Dieu les connoiſſances qu'il déſiroit. Dan. X. 2.

Verſ. LXXXV. DES HOMMES SUPERBES ME CREUSENT DES PIÉGES,
POUR ME DÉTOURNER DE VOTRE LOI.

Il y a dans le Texte une réticence

de Verbe, qu'il faut néceſſairement ſuppléer dans le ſecond ſtique de ce Verſet. » Les Septante, dit Dom Calmet » ſur ce Verſet, liſoient apparemment » dans le Texte Hébreu autrement que » nous liſons aujourd'hui. « En effet la Traduction de la Vulgate en cet endroit eſt toute différente de ce qui ſe trouve dans notre Texte. Elle a traduit: *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, ſed non ut lex tua:* Les impies m'ont raconté des choſes vaines, mais non comme votre loi. Et nous liſons dans le Texte כָּרוּ לִי זֵדִים שִׂיחוֹת אֲשֶׁר לֹא כְתוֹרָתֶךָ khâroû-lî zedîme shîkhôth -àshére ló-khíthôrâthékhâ: *Foderunt mihi ſuperbi foveas quæ non ſecundùm legem tuam.* On traduit bien la première partie de ce ſtique, *les ſuperbes m'ont creuſé des foſſes;* mais, quant à la ſeconde, on ſent néceſſairement qu'il faut un Verbe. Or, pour ajoûter le Verbe éxigé, il faut examiner l'effet que produira celui que l'on ſe propoſe d'ajoûter. Si l'on veut laiſſer au mot אֲשֶׁר -àshére, ſa qualité de Pronom neutre, il faudra ſuppléer le Verbe *eſt* ou *fit;* & pour lors le ſens de ce ſtique ſera, *quod non eſt, quod non fit*

ſecundùm legem tuam, ce qui eſt contraire à votre loi. Mais ſûrement l'idée du Prophète n'eſt pas de nous apprendre que creuſer des foſſes pour y faire tomber ſon prochain eſt contraire à la loi de Dieu. Mais ſi l'on donne au mot אֲשֶׁר -àshére, la ſignification de la Conjonction *ut*, (pour que,) qu'il a dans pluſieurs endroits des Livres ſaints, (voyez Nold. art. 22.) alors il faut ſe départir du Verbe *eſt* ou *fit*, & en chercher un autre convenable. Or la particule לֹא ló-, *non*, ainſi que le כְּ kháph, *ſecundùm*, (ſelon) indique celui qui peut ſeul fixer le ſens de ce ſtique ; c'eſt *ambulare*, marcher, & pour lors il en réſulte ce ſtique,

Pour me détourner de votre loi,

dont le ſens eſt d'autant plus juſte, qu'il eſt conforme à l'hiſtoire qui nous apprend les différens détours dont les Chaldéens & leurs Princes ſe ſervoient pour retirer les Iſraëlites & Daniel lui-même du culte du vrai Dieu.

Verſ. LXXXVII. DANS CETTE TERRE D'EXIL.

L'Empire de Babylone.

Ibid. MAIS, FIDELE A VOS COMMANDEMENS.

Cette expreſſion eſt pour rendre אֲנִי -ànî, *ego*, moi, que nous avons déja dit plus haut éxiger une épithète.

Verſ. LXXXVIII. J'OBSERVE EXACTEMENT.

Cet Adverbe rend le ה Hê- énergique du Verbe אֶשְׁמְרָה -éshemerâh, *cuſtodiam*, j'obſerve.

Verſ. LXXXIX. LES CIEUX EN SONT TÉMOINS.

Voyez dans le Volume ſuivant, ce que nous diſons à ce ſujet ſur le Pſaume *Miſericordias*, Verſ. 3.

Verſ. CX. RAFFERMISSEZ LA TERRE SUR SES FONDEMENS.

Nous nous ſervons du terme *raffermir*, non ſeulement pour rendre la Conjugaiſon *phiel* du Verbe כּוֹנַנְתָּ, khônânethâ, mais pour mieux développer le ſens de ce ſtique. La terre d'Iſraël, dont il eſt ici queſtion, avoit eſſuyé les plus rudes ſecouſſes, elle avoit été ravagée à différentes fois; & dans la dernière révolution, la plus cruelle de toutes, le Royaume de Ju-

da avoit été détruit, & la terre réduite en ſolitude par l'enlévement de ſes habitans que le Roi de Babylone avoit emmenés en captivité. C'eſt donc le rétabliſſement de cette terre infortunée, que le Prophète demande à Dieu.

Verſ. XCII. SI VOTRE LOI NE FAISOIT MES DÉLICES.

Cette *loi* doit s'entendre ici des *promeſſes* de la délivrance. C'eſt cette eſpérance qui ſeule pouvoit ſoûtenir l'Iſraëlite dans ſes malheurs.

Verſ. XCIII. JE N'OUBLIERAI JAMAIS VOS ORDRES.

Ce ſont les ordres donnés à Cyrus dans les Prophètes, par leſquels il doit détruire Babylone, & délivrer Iſraël. La connoiſſance du tems où ils devoient s'éxécuter, étoit un des objets les plus intéreſſans des prières & des recherches de Daniel, comme il s'en explique dans le Verſet ſuivant.

Verſ. XCV. LES IMPIES ACHARNÉS CONTRE MOI.

L'épithète *acharnés* ſert à rendre la Conjugaiſon *phiel* du Verbe קִוּוּ kioûoû, dont le Pſalmiſte a fait uſage pour exprimer *expectant me*, m'attendent.

Ibid. MAIS JE SUIS PARFAITEMENT INSTRUIT.

Nous rendons par cet Adverbe la force de la Conjugaiſon *hithphaël* du Verbe אֶתְבּוֹנָן -éthebônân*e*, *intelligam*, je ſuis inſtruit.

Verſ. XCVI. VOTRE ORDRE ME METTRA AU LARGE.

En ſuivant le Texte mot à mot, on trouve *latum mandatum tuum valdè*, votre *ordre eſt d'une grande étenduë.* Cette idée n'eſt point claire, & nous ſuivons avec plaiſir le ſens que nous préſente Dom Calmet, & qu'il croit qu'on doit lui donner: *Vos commandemens m'ont mis au large.* Mais comme nous admettons pour objet de ce Pſaume l'Egliſe d'Iſraël captive, nous ne pouvons rendre cette idée que par le Futur, comme le ſens & l'harmonie l'éxigent.

Verſ. XCVIII. VOUS M'AVEZ RENDU PAR VOS PRÉCEPTES
PLUS ÉCLAIRE' QUE MES ENNEMIS;
J'EN FAIS MON ÉTUDE CONTINUELLE.
Verſ. XCIX. JE SUIS DEVENU PLUS INTELLIGENT
QUE TOUS LES MAÎTRES QUI M'ONT INSTRUIT;
PARCE QUE JE MÉDITE VOS ORACLES.

Verſ. C. J'AI SURPASSÉ LA SAGESSE DES VIEILLARDS LES PLUS CONSOMMÉS; PARCE QUE JE PRATIQUE VOS COMMANDEMENS.

Ces trois Verſets conviennent à Daniel ſans contredit. On y voit que ſa prudence eſt le fruit de ſon étude continuelle des préceptes. Ses méditations profondes ſur les oracles ſont la ſource de ſon intelligence, & il a puiſé dans une éxacte obſervation de la loi cette ſageſſe qui le rendoit ſi ſupérieur aux autres mortels.

Verſ. CI. AFIN D'OBSERVER VÔTRE PAROLE, Vos Commandemens.

Verſ. CII. A VOS ARRÊTS, qui me condamment à l'eſclavage & aux maux que j'endure.

Verſ. CIII. DE VOS PROMESSES touchant ma délivrance de captivité.

Verſ. CIV. DE LA PLUS PARFAITE INTELLIGENCE.

Voyez ſur ce terme le Verſ. XCV.

Ibid. DU MENSONGE.

C'eſt-à-dire, *de l'idolatrie.*

Verſ. CVI. J'AI JURÉ PAR UN SERMENT INVIOLABLE.

Nous rendons ainſi les deux Verbes

Hébreux נִשְׁבַּעְתִּי וָאֲקִימָה nishebá^ghethi oûâ-àkáïïêmâh, *juravi & ſtatuo*, j'ai juré, *& je ſuis dans la réſolution*, à cauſe du ה Hê- énergique qui termine le ſecond Verbe, lequel ה Hê-, nous exprimons dans la Verſion Latine par *firmiter*. Voyez les Verſets 8 & 9. du Pſaume XXXIX. *Expectans* &c. où l'acquieſcement de l'Egliſe d'Iſraël à ſubir les maux de ſa captivité préſente une idée ſemblable à la réſolution énoncée dans ce Verſet 106. où il s'agit du même malheur.

Verſ. CVIII. DAIGNEZ M'INSTRUIRE DE VOS JUGEMENS.

Du tems où vous tirerez vengeance des Chaldéens.

Verſ. CIX. MON AME EST SANS CESSE EXPOSÉE AUX DANGERS LES PLUS PRESSANS.

On trouve dans pluſieurs endroits des Livres ſaints cette façon de s'exprimer, *avoir ſon ame dans ſes mains*; mais elle ſignifie par-tout la même choſe, c'eſt-à-dire, *être dans un grand danger, s'expoſer au danger*. Lorſque les enfans d'Ephraïm menacèrent Jephté de brûler ſa maiſon, parce que, diſoient-ils, il ne les avoit pas appellés pour combattre avec lui contre les

Ammonites, Jephté leur répondit: *Je vous ai appellés, & vous n'avez pas voulu venir;* lorſque j'ai vu cela, *j'ai mis mon ame dans mes mains*, & j'ai combattu contre Ammon.

Jonathas faiſant l'éloge de David en préſence de Saül, pour appaiſer la fureur de ce Roi qui cherchoit à le faire mourir, dit: » Ne péchez point, grand » Roi, contre David votre ſerviteur; » il ne vous a point offenſé, & ſes » actions ſont héroïques: *il a mis ſon* » *ame dans ſes mains*, & a frappé de » mort les Philiſtins &c. «

La Pithoniſſe d'Endor, pour engager Saül qui étoit dans la dernière conſternation, à prendre quelque choſe pour ſe ſuſtenter, lui dit: » J'ai obéi » à votre voix, *& j'ai mis mon ame* » *entre mes mains*, pour écouter vos » diſcours. «

Ce dernier paſſage ſuffiroit ſeul pour prouver que *mettre ſon ame entre ſes mains*, c'eſt *s'expoſer aux plus grands dangers*; parce que Saül avoit détruit les Devins dans Iſraël, & que cette femme par conſéquent reconnue pour être de ce nombre riſquoit ſa vie en ſatisfaiſant le déſir & la curioſité de Saül.

Verſ. CX. LES IMPIÉS ME TENDENT DES PIÉGES.

Les Apoſtats.

Verſ. CXV. AFIN QUE JE SUIVE FIDELEMENT.

Cet Adverbe eſt ajoûté pour rendre le ה Hê- énergique du Verbe אֶצֹּרָה -étserâh, *cuſtodiam*, j'obſerve.

Verſ. CXVII. ET NUL OBSTACLE NE RETARDERA MA DÉLIVRANCE.

Ce tour de phraſe eſt employé pour exprimer le ה Hê- énergique joint au Verbe אָוּשָׁעָה -ázâshêghâh, *citiùs liberabor*, je ſerai promptement délivré.

Verſ. CXIX. VOUS ANÉANTIREZ TOUS LES IMPIES,
CES VILS REBUTS DE LA TERRE.

Le peu de fautes que nous trouvons dans le Texte original, nous engage à le ſuivre toujours le plus éxactement qu'il nous eſt poſſible. Nous liſons dans ce Verſet סִיגִים הִשְׁבַּתָּ sîghîme hîshebáthâh, *ſcorias abolevîſti, ceſſare feciſti*, vous *avez détruit, vous avez anéanti l'écume, le rebut*; & nous ne voyons pas ce qui a pu déterminer la Vulgate à traduire: *Prævaricantes reputavi omnes peccatores terræ*: J'ai *réputé pour prévaricateurs tous*

les pécheurs de la terre. Nous oſons dire que cette phraſe ne ſignifie rien du tout ; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *tous les pécheurs à mes yeux ſont des pécheurs.* Or, en ſuivant le Texte tel qu'il ſe préſente, nous ne trouvons rien qui approche de cette interprétation ; & il nous offre au contraire un ſens beaucoup plus lié & plus ſuivi. Il n'eſt pas équivoque que les *Apoſtats* d'Iſraël ne pouvoient être enviſagés par les Fidèles que comme le *rebut* de la nation : ils étoient comme l'*écume* dont le feu de la captivité purifioit le reſte du peuple. L'on ſavoit que ces lâches déſerteurs du culte du vrai Dieu devoient être enſevelis avec les Chaldéens ſous les ruines de l'Empire de Babylone. Eſt-il étonnant que le Prophète annonce leur deſtruction ? Quelle néceſſité de vouloir trouver des fautes dans les Livres ſaints, lorſque le ſens qu'ils nous préſentent eſt exactement lié avec ce qui ſuit & ce qui précede ?

Ibid. C'EST POURQUOI JE CHÉRIS VOS ORACLES.

Ces *oracles* ne peuvent être que *ceux qui annoncent la deſtruction* des impies, & la liberté d'Iſraël.

Verſ. CXXV. ALORS JE SERAI PARFAITEMENT INSTRUIT.

L'Adverbe *parfaitement* eſt employé pour rendre le ה Hê- énergique qui ſe trouve joint au Verbe אֵדָעָה -êdenghâh, *ſciam*, je ſaurai.

Verſ. CXXXI. JE POUSSE DES SOUPIRS ARDENS.

Nous rendons ainſi la force du ה Hê- énergique qui termine le Verbe אֶשְׁאֲפָה -éshe-âphâh, *ſuſpiro*, je ſoupire.

Verſ. CXXXII. SELON L'ARRÊT QUE VOUS AVIEZ PRONONCÉ.

Arrêt qui doit rendre la liberté à Iſraël, lorſqu'il aura expié ſes crimes dans l'eſclavage.

Verſ. CXXXIV. AFIN QU'AUCUN OBSTACLE NE M'EMPÊCHE D'ACCOMPLIR VOS COMMANDEMENS.

Nous nous ſervons de cette phraſe pour rendre le ה Hê- énergique du Verbe אֶשְׁמְרָה -éshemerâh, *cuſtodiam*, j'accomplirai.

Verſ. CXXXVI. MES YEUX RÉPANDENT DES TORRENS DE LARMES; PARCE QU'ILS N'ONT POINT ENCORE PÉNÉTRÉ LE MYSTÈRE DE VOTRE LOI.

En ſuivant le Texte mot à mot l'on trouve

trouve עַל לֹא שָׁמְרוּ תוֹרָתֶךָ nghál ló- shâmeroû thôrâthékhâ, *eo-quod non cuſtodierint legem tuam*, parce *qu'ils n'ont point obſervé votre loi.* Comme il n'y a point dans ce Verſet d'autres termes qui puiſſent être le Nominatif du Verbe שָׁמְרוּ shâmeroû, *cuſtodierunt*, que le mot Subſtantif *oculi mei*, mes *yeux*, & qu'il répugne que des *yeux* puiſſent pratiquer la *loi* de l'Eternel, on ſent qu'il eſt indiſpenſable de donner à ce Verbe une ſignification plus étendue que celle d'*obſerver*; or, comme la loi nous paroît être ici les *décrets* portés en faveur d'Iſraël, pour lui rendre ſa liberté, & que non ſeulement pluſieurs Verſets de ce Pſaume, mais encore Daniel lui-même nous apprennent que pendant trois jours il verſa des larmes pour être inſtruit du tems où s'accompliroient les *ordres* de l'Eternel, nous nous croyons bien motivés à rendre le Verbe שָׁמַר shâmâr, par *pénétrer*; le bon ſens & la raiſon dictent ce principe, c'eſt que lorſqu'aucune des ſignifications données à un Verbe par nos Dictionnaires, ne peut convenir au Subſtantif qui le régit; il faut néceſſairement étendre ou

diminuer la ſignification de ce Verbe conformément au ſens qu'éxige ſon Nominatif. Nous eſpérons prouver un jour combien nos Dictionnaires Hébreux ſont défectueux dans cette partie, n'ayant point aſſez diſtingué ni approfondi les ſignifications des Verbes & de leurs différentes Conjugaiſons.

Verſ. CXXXIX. PARCE QUE MES PERSÉCUTEURS ONT OUBLIÉ VOS PROMESSES.

On ſent aiſément qu'il ne peut être ici queſtion que des *Apoſtats* qui, peu ſenſibles aux promeſſes d'une délivrance éloignée, cherchoient à ſe mettre à l'abri des maux préſens, en abandonnant leur Dieu & en perſécutant leurs frères fidèles.

Verſ. CXLVI. AFIN QUE JE CONTEMPLE À DÉCOUVERT.

Cet Adverbe rend le ה Hê- énergique du Verbe אֶשְׁמְרָה -éshemerâh, *obſervem*, je contemple.

Verſ. CXLVII. ET JE POUSSE DES CRIS PERÇANS.

Nous rendons par ces mots le ה Hê- du Verbe אֲשַׁוֵּעָה -àsháoûêⁿghâh, *vociferor*, je crie.

Verſ. CXLIX. HATEZ-VOUS D'EXAUCER MA PRIERE.

Le ה Hê- joint au Verbe שִׁמְעָה shíme^{n}ghâh, *exaudi*, exaucez, éxige l'Addition du Verbe, *hâteẓ-vous.*

Verſ. CL. CEUX QUI ME PERSÉCUTENT.

Nous ſuivons dans cette Traduction le ſens de la Vulgate qui a lû רֹדְפַי ródephâïe, *perſequentes me*, qui *me perſecutent*, au lieu de רֹדְפַי ródephêï, qui ſe lit dans le Texte original. Telles ſont auſſi les Verſions Syriaques & Arabes qui ont admis le Pronom *me.*

On voit facilement qu'il eſt encore ici queſtion des Apoſtats.

Verſ. CLIII. DAIGNEZ M'EN RETIRER AU PLUTÔT.

Nous donnons cette force au Verbe חַלִּין ^{h}khíllêtse, à cauſe de la Conjugaiſon Phiel dont le Pſalmiſte s'eſt ſervi.

Verſ. CLVIII. JE SUIS SAISI D'HORREUR ET D'INDIGNATION.

Nous réuniſſons ces deux expreſſions pour mieux rendre la force de la Conjugaiſon *hithphaël*, & le ה Hê- énergique du Verbe אֶתְקוֹטָטָה -éthekôtâtâh, *faſtidio habui*, j'ai eu du dégoût. On peut remarquer que nous traduiſons par *Depereo* le Verbe אָהַבְתִּי âhâbethî, *j'aime paſſionnément*, que l'on a cû-

tume de rendre par *diligo*, j'aime; 1°. parce que Rivet donne à ce Verbe la ſignification, (*d'aimer d'un amour ardent & véhément.*) Voyez Leigh. 2°. Parce que le Stique précédent exige dans le Stique ſuivant une force d'expreſſion qui forme entre eux deux un parallèle parfait.

Verſ. CLXI. LES PRINCES ME PERSÉCUTENT INJUSTEMENT.

Voyez ce que nous avons dit ſur ce Verſet dans l'Avertiſſement de ce Pſaume.

Verſ. CLXIII. JE L'AI SOUVERAINEMENT EN HORREUR.

L'Adverbe *ſouverainement* eſt pour rendre le ה Hê-énergique & la Conjugaiſon *Phiel* du Verbe אֲתַעֵבָה-éthâ^{n}ghê-bâh, *abominor*, j'ai en horreur.

Verſ. CLXV. RIEN N'ÉBRANLERA LEUR FIDÉLITÉ.

Ce Subſtantif, *fidélité*, eſt ajoûté pour exprimer le ה^{h}khôlém énergique de לָמוֹ lâmô, *eis*, à eux, ce ה^{h}khôlém, paroît n'avoir été mis que pour faire voir qu'il falloit ajoûter un Epitète, ou un Subſtantif, & donner par ce moyen au Pronom מ Meme, du terme לָמוֹ lâmô, la force qu'exige le ſens de ce Verſet.

PSAUME XCIV. Hébr. XCV.

Venite, exultemus Domino, &c.

AVERTISSEMENT.

LEs ſentimens ſont partagés tant ſur l'Auteur que ſur l'objet de ce Cantique. Demuis & Ferrand le rapportent à la cérémonie du tranſport de l'Arche, ſoit de la maiſon d'Aminadab dans celle d'Obédédom, ſoit de la maiſon de ce dernier dans le Tabernacle que David avoit dreſſé à Sion.

Saint Baſile & Théodoret croyent que ce ſaint Roi d'Iſraël prévoyant en eſprit de Prophétie ce qui devoit arriver ſous le règne du pieux Joſias, a compoſé cette divine poëſie pour inviter tous ſes peuples à retourner au culte, & au ſervice du Seigneur.

Euſébe, S. Athanaſe, & S. Jérôme le prennent pour une exhortation adreſſée aux Juifs incrédules pour les engager à croire en Jéſus-Chriſt, à recevoir la vérité de ſon Evangile, & à ne point imiter l'endurciſſement de leurs pères.

Théodore d'Héraclée & pluſieurs autres interprètes Grecs lui donnent pour objet la captivité de Babylone.

Ce ſentiment paroît ſeul ſoûtenable dans le premier ſens litéral ; comme il ſera aiſé d'en juger lorſqu'on aura lû l'Argument, la Verſion, & les Notes que nous préſentons. Mais remarquons en paſſant combien eſt foible la raiſon que Ferrand apporte pour ne point reconnoître ici la captivité de Babylone dans le premier ſens litéral. C'eſt, dit il, que David, ſelon S. Paul, * eſt l'Auteur de ce Pſaume ; comme ſi David en qualité de Prophète n'étoit pas l'Auteur des Pſaumes XV. *Conſerva me*, XXI. *Deus, Deus meus ... quare*, &c. du Pſaume CIX. *Dixit Dominus*, & de quelques autres où il prophétiſe les myſtères de Jéſus-Chriſt arrivés mille ans, après leur prédiction.

Dom Calmet n'eſt pas mieux fondé lorſqu'il prétend que S. Paul en attribuant la compoſition de ce Pſaume à David, ne le fait que d'une manière incidente dans ſa propoſition, & que par le nom de David, l'Apôtre entend ſimplement le Pſautier en général. Ce ſavant Commentateur ignoroit-il donc que la prépoſition Grecque ἐν, éne, dont ſe ſert ici S. Paul, veut dire,

* Hebr. IV. 7.

per, en François, *par*, & que les mots *in David* ne ſignifient point (*dans David*) mais (*par David*) comme M. le Gros les rend de la manière ſuivante. *En diſant tant de tems après* par *David.*

Le même interprète remarque que l'Egliſe chante tous les jours le Pſaume *Venite exultemus*, *&c.* au commencement de matines; mais quelle le chante ſelon l'ancien Pſautier Romain, différent de la Vulgate, quant à quelques termes. Par exemple, on lit aujourd'hui dans le premier Verſet du Texte original le mot צוּר letsôur, *rupes*, rocher, la *force*, dont l'Auteur de l'ancienne Verſion ne parle point; ſoit qu'il ait négligé de le rendre, ſoit qu'il ne l'ait point trouvé dans le manuſcrit dont il a fait uſage. On lit dans le Verſet 4. de l'ancienne Verſion les mots ſuivans: *Quoniam non repellet Dominus plebem ſuam*, parce que *le Seigneur ne rejettera point ſon peuple*; ces Termes ne ſe trouvent point dans le Texte Hébreu d'aujourd'hui; & dans le même Verſet au lieu de לוֹ lô, *ejus ſunt*, lui appartiennent, il paroît avoir lu מִמֶּנּוּ mimmennû

hôu- râ-âh, *ipſe conſpicit*, il regarde lui-même.

On trouve encore quelque différentes leçons dans le 7e Verſet. La première provient de ce que l'on a ajoûté l'affixe ה h khôléma u terme עם ngháme, *populus*, peuple. La ſeconde a été occaſionnée par la tranſpoſition de l'ouâou, que l'on a retiré de devant le Subſtantif צאן ts-ône, *Grex*, Troupeau, pour le faire précéder celui de מרעיתו máre"ghîthô. L'autre conſiſte dans le terme ידו îâdô, *manus ejus*, de ſa main, qui n'étoit point dans le premier original, ſelon les apparences. Celle qui eſt dans le Verſ. 10. n'eſt pas moins conſidérable. On lit aujourd'hui dans l'Hébreu אקוט -âkoûte, *tædio affectus ſum*, j'ai eu du dégoût, tandis qu'il paroît que l'Auteur de l'ancienne Verſion à lu dans ſon manuſcrit אקרוב -ékerôb, *appropinquavi, proximus fui*, je me ſuis approché. Quoi qu'il en ſoit, aucune de ces variantes n'eſt aſſez conſidérable pour déranger l'harmonie qui règne dans cette pièce, lorſqu'on lui donne pour objet la délivrance de la captivité.

Nous n'oublierons pas de remarquer qu'au Verſ. 6. Le Verbe *ploremus*, pleurons, qui ſe lit dans l'ancienne Verſion

Latine, ne ſe trouve point dans l'Hébreu, où ſe liſent ces paroles, nikherâⁿghâh niberekhâh liphenêi-ïehôâh, *ſupplices incurvemur, flexis genibus procumbamus coram Domino.* La raiſon de cette différence vient de ce que le Grec ſur lequel a été faite l'ancienne Verſion Latine liſoit dans ſon Original Hébreu nibekhéh, *ploremus*, au lieu qu'on lit aujourd'hui niberékh *genua flectamus*, fléchiſſons les génoux & avec un ה Hê- énergique ſe rend par *flexis genibus procumbamus*, flechiſſons humblement les genoux.

Mais ces petites différences n'alterent en quoi que ce ſoit, ni le ſens de la Prophétie, ni l'harmonie du Texte.

On apperçoit deux interlocuteurs dans ce Cantique. Le premier eſt un chœur d'Iſraëlites qui anime la nation ſainte à ſe diſpoſer à témoigner au Tout-puiſſant ſa reconnoiſſance des bienfaits qu'il eſt ſur le point de lui accorder; le ſecond eſt Dieu lui-même qui avertit les captifs que pour les mériter, ils ne doivent point ſuivre l'exemple de leurs peres, qui ſe révolterent contre lui dans le déſert, malgré tout ce qu'il avoit fait en leur faveur.

ARGUMENT.

Sens litéral de l'ancien Iſraël.

I. L'Egliſe d'Iſraël adreſſe la parole à ſes enfans qu'elle déſigne par ces termes du Verſet 4. *ceux qu'il recherchera dans la terre*, c'eſt-à-dire, *dans le pays de Babylone.* Elle les invite à rendre grace à leur Libérateur des merveilles qu'il doit operer en faveur de l'*Elément aride*, c'eſt-à-dire, de la *terre d'Iſraël* rendue déſerte par les Babyloniens : elle leur annonce que l'Eternel tient ſous ſa dépendance *les montagnes les plus redoutables*, auſſi bien que la *mer*, c'eſt-à-dire, *la Chaldée & ſes plus puiſſans Royaumes.*

II. Elle les invite à venir ſe proſterner devant le Tout-puiſſant qui doit les créer de nouveau, & dont ils ſeront les Brebis s'ils obéiſſent à ſa voix.

III. L'Eternel les avertit que leur délivrance dépend du ſoin qu'ils apporteront à ne point imiter l'inflexibilité de leurs pères, qui après avoir vu les prodiges opérés dans l'Egypte en leur faveur ſe révolterent contre lui. Ingratitude qui le contraignit à leur interdire l'entrée de la terre, qu'il leur avoit promiſe en héritage.

I.

1. VEnite, feſtivis cantibus,
Plaudamus Æterno:
Clangore tubarum celebremus

ARGUMENT.

Sens litéral du nouvel Iſraël.

I. L'Epouſe du Verbe incarné s'adreſſe à ſes enfans *qu'elle caractériſe par ces termes : ceux qu'il recherchera dans la terre ;* c'eſt-à-dire, *qu'il appellera à la* lumière de la foi. *Elle les invite à témoigner leur reconnoiſſance au Seigneur de ce qu'il ſera en faveur* de l'Elément aride, *c'eſt-à-dire,* en faveur des gentils, des fideles Iſraëlites & de ſes Elus d'entre les nations *regardés par les Juifs comme* des terres arides & privés des Bénédictions du Ciel. *Elle leur apprend que le Seigneur tient ſous ſa main les montagnes les plus redoutables auſſi bien que la mer, c'eſt-à-dire,* qu'il eſt le Maître des Royaumes du monde & de l'Empire de Sion.

II. Proſternons nous leur dit-elle, *devant notre Dieu, demandons lui une création nouvelle,* nous qui ſommes ſon Troupeau, afin que vous deveniez ſes brebis ſi vous êtes dociles à ſa voix.

III. L'Eternel recommande aux Iſraëlites de ne point ſuivre l'exemple de leurs peres qui, après avoir été témoins des merveilles qu'il a fait éclater à leur ſortie d'Egypte, ſe revoltérent contre lui. Crime qui l'obligéa de les laiſſer périr dans le déſert.

I.

1. VEnez, que nos chants d'allegreſſe
Célébrent la gloire de l'Eternel
Que le ſon éclatant de nos trompettes

Robur liberatoris noſtri.

2. Citi præoccupemus adventum ejus
Cum gratiarum actione;
In concentibus
Tubâ clangamus ei.

3. Quoniam Deus fortis magnus e
Æternus,
Et rex magnus,
Excelſior omnibus Diis.

4. Etenim in manu ejus ſunt
Inveſtigandi terræ;
Ejus ſunt vires montium.

5. Ipſius eſt mane:
Nam ipſe fecit illud.
Aridam quoque formarunt manus ej

II.

6. Accedite ſupplices incurvemur,
Flexis genibus procumbamus,
Proſtratique adoremus
Majeſtatem Æterni creatoris noſtri.

7. Verè ipſe Deus noſter;
Nos verò grex paſcui ejus.
Eritis oves quas manu reget,
Si hodie voci ejus obtemperaveritis.

III.

8. Nolite obdurare cor veſtrum,
Eâdem rebellione quæ exorta eſt
Die tentationis in deſerto;

Annonce la force invincible,
De notre Libérateur.
Hâtons-nous; prevenons ſon arrivée
Par des actions de graces;
Que la trompette en ſon honneur
Retentiſſe dans nos concerts.
Parce que l'Eternel eſt le Dieu
Plein de force & de majeſté:
Il eſt le Monarque ſuprême;
Il eſt au deſſus de tous les Dieux.
Car il tient ſous ſa main,
Ceux qu'il recherchera dans la terre;
Et les montagnes les plus rédoutables
Sont ſoumiſes à ſon Empire.
Il eſt le Maître de la mer;
Car il en eſt le Créateur.
L'Elément aride eſt de même
L'ouvrage de ſes mains.

II.

Approchez, inclinons-nous avec reſpect,
Flechiſſons humblement les genoux,
Et proſternés en terre
Adorons la majeſté
De l'Eternel notre Créateur.
Lui ſeul eſt vraiement notre Dieu;
Nous ſommes le troupeau de ſon patu-rage;
Et vous ſerez les brebis
Qu'il conduira de la main,
Si vous êtes maintenant
Dociles à ſa voix.

III.

N'endurciſſez point vos cœurs
Par une révolte ſemblable
A celle qui s'éleva dans le déſert
Au jour de la tentation,

9. Quando tentaverunt me patres vestri;
Et probaverunt me,
Etſi vidiſſent opus meum.

10. Quadraginta annis
Tædio affectus ſum à generatione iſtâ;
Tunc dixi : populus devio corde ſunt,
Ipſi non noverunt vias meas;

11. Idcircò juravi in irâ meâ,
Certe numquam introibunt
In requiem meam.

OBSERVATION.

Verſ. I. DE NOTRE LIBÉRATEUR.

Ce Libérateur eſt le Verbe qui délivre Iſraël de captivité par le miniſtère de Cyrus.

Verſ. II. PREVENONS SON ARRIVÉE.

Suppléez dans la monarchie de Babylone où il n'entrera que pour nous tirer de l'eſclavage.

Verſ. IV. CAR IL TIENT SOUS SA MAIN.

C'eſt-à-dire, ſous ſa protection, ſous ſa puiſſance.

Ibid. CEUX QU'IL RECHERCHERA DANS LA TERRE.

Mot à mot *ſcrutationes terræ*, les recherches de la terre. מְחֹקְרֵי mékhekerê. Mais la cauſe eſt miſe ici pour l'effet; les recherches pour ceux qui en ſont l'objet, comme la fort bien re-

9. Lorſque vos pères me tentèrent,
Et me mirent à l'épreuve,
Quoi qu'ils euſſent été témoins
Des merveilles que j'avois opérées.
10. Je n'ai eu pendant quarante ans
Que des dégoûts à eſſuyer
De cette génération perverſe.
Je dis alors : Le cœur de ce peuple
Eſt dans l'égarement ;
11. C'eſt pourquoi je jurai dans ma colére
Qu'il n'entreroit jamais dans le lieu de repos
Que je lui avois promis.

---

marqué l'auteur de la ſynopſe des critiques. *Scrutationes*, . . . *profunda*, pro quibus *ſcrutatio fit.* C'eſt pourquoi nous traduiſons ce terme par *inveſtigandi terræ* ceux qui doivent être *recherchés dans la terre ;* c'eſt-à-dire, les *Iſraëlites eſclaves* dans les Provinces de Babylone. On ceſſera d'être ſurpris qu'ils ſoyent deſignés ici par cette dénomination, lorſqu'on entendra le Prophète Iſaïe les caractériſer par ces termes : *ceux qui ſont cachés dans les lieux les plus obſcurs des priſons.* N'eſt-il pas en effet néceſſaire que celui qui veut délivrer ceux qui y ſont renfermés les recherche avec beaucoup de ſoin ? Voici comment Iſaïe s'énonce dans le 22ᵉ Verſ. de ſon Chap. XLII,

Ce peuple cependant a été enlevé,
Et l'élite de tous ſes jeunes gens
A été priſe dans le piége,
Ils ſont cachés dans les priſons
Les plus obſcures :
Ils ſont livrés en proye,
Sans que perſonne les délivre ;
Ils ſont abandonnés au pillage,
Sans que perſonne diſe :
Reprimez ces excès.

Il eſt clair que dans ce Verſet Iſaïe fait la peinture de l'état des Iſraëlites captifs à Babylone. Car, dit Dom Calmet ſur ce paſſage, » il dépeint l'état des » Juifs dans les guerres qu'ils eurent à » ſoûtenir, & celui où ils furent réduits » dans leur captivité, environnés de » piéges, chargés de chaînes, & expoſés » à cent dangers. « Tel eſt encore le ſentiment de M. Duguet, » mais le peu- » ple, dit-il ſur le même endroit, » méritera par ſes continuelles préva- » rications & par ſon incrédulité d'être » pillé, ruiné, abandonné à ſes ennemis » ſans reſſource ; & mis aux fers à Ba- » bylone. «

Ibid. ET LES MONTAGNES LES PLUS RÉDOUTABLES.

C'eſt-à-dire, les plus puiſſans Royaumes de la Chaldée ; voyez la pag. 409. & les ſuivantes de notre I. Volume.

Verſ. V. IL EST LE MAÎTRE DE LA MER ; CAR IL EN EST LE CRÉATEUR.

Comme ſi le Prophète diſoit : Oui, c'eſt le Tout puiſſant, qui a formé l'Empire de Babylone ; il lui appartient donc, ſelon les paroles du Pſaume XXIII. Hébr. XXIV. Verſ. 1.

La terre & tout ce quelle contient,
L'univers & ceux qui l'habitent
Appartiennent au Seigneur.

Ainſi il le renverſera lorſqu'il le jugera à propos.

Ibid. L'ELÉMENT ARIDE EST DE MÊME L'OUVRAGE DE SES MAINS.

C'eſt-à-dire : Lui même a réduit la terre d'Iſraël dans l'état affreux où elle eſt ; il peut donc, quand il le voudra, lui rendre ſa première ſplendeur.

Verſ. VII. LE TROUPEAU DE SON PATURAGE.

Parce que le ſouverain Maître devoit les faire paître dans la terre d'Iſraël, après leur ſortie de la captivité, ſelon ces paroles du Pſ. XXII. Hébr. XXIII. 1.

L'Eternel eſt mon paſteur,
Je ne manquerai de rien,
Il me fera repoſer
Dans d'abondans paturages,
Il me reconduira doucement
Aux eaux qui coulent paiſiblement.

C'eſt le peuple du retour qui profère ces dernières paroles, ſelon Dom Calmet.

Voyez auſſi les Verſ. 22, 23, 24, 25 & 26. du Ch. 34. d'Ezéchiel. Cette Prophétie s'eſt trouvée vérifiée dans l'an-

cien & dans le nouvel Iſraël ; car l'une & l'autre Egliſe ſont caractériſées dans ce Chapitre par le nom Symbolique de *David.*

Ibid. MAINTENANT.

C'eſt-à-dire, pendant que vous êtes eſclaves à Babylone.

Verſ. VIII. AU JOUR DE LA TENTATION.

Les Hébreux avoient coûtume de déſigner les lieux par les événemens qui s'y paſſoient. Ainſi par le moien d'une ſeule parole ils tranſmettoient à la poſtérité la mémoire de l'action, & celle du lieu où elle étoit arrivée. Ce qui nous oblige à rendre les noms propres des lieux par le mot Hébreu, ou par une petite periphraſe qui faſſe ſentir l'*Analogie* qu'il y a entre la racine du mot, & l'événement qui s'y eſt paſſé.

Verſ. IX. ET ME MIRENT A L'ÉPREUVE.

Dans le déſert de Raphidim, lorſque preſſés de la ſoif les Iſraëlites murmurérent contre moi, Exod. XVII.

Ibid. DES MERVEILLES QUE J'AVOIS OPERÉES.

En les faiſant ſortir de l'Egypte, & en pourvoyant à tous leurs beſoins dans le déſert.

Verſ. X. DANS LE LIEU DE REPOS.

Dans la terre promiſe.

Fin du neuvième Volume.

TABLE.

ES MATIÈRES

Contenues dans ce Volume.

ertiſſement ſur le Pſaume CVI. Hébr. CVII. pag. 1.
ıens de ce Pſaume, 27
ns Latine & Françoiſe; 30
ère Obſervation, 49
le Obſervation, 54
ème Obſervation, 73
ième Obſervation, 93
ème Obſervation, 110
ne Obſervation, 130
e ſixième. Termes Généraux. 155
iſſement ſur le Pſaume XXXVI. Hébr. XXVII. 239
ıens de ce Pſaume, 244
ns Latine & Françoiſe, 246
vation, 256
nens du Pſaume LXXII. Hébr. LXXIII. 294
ns Latine & Françoiſe de ce Pſaume, 296
vation, 302
iſſement ſur le Pſaume CXVIII. Hébr. IX. 307
nens de ce Pſaume, 324
ns Latine & Françoiſe, 326
vation, 362

Avertiſſement ſur le Pſaume XCIV. Hébr. XCV. 413
Argumens de ce Pſaume, 418
Verſions Latine & Françoiſe, 420
Obſervation, 422

Fin de la Table.

ERRATA.
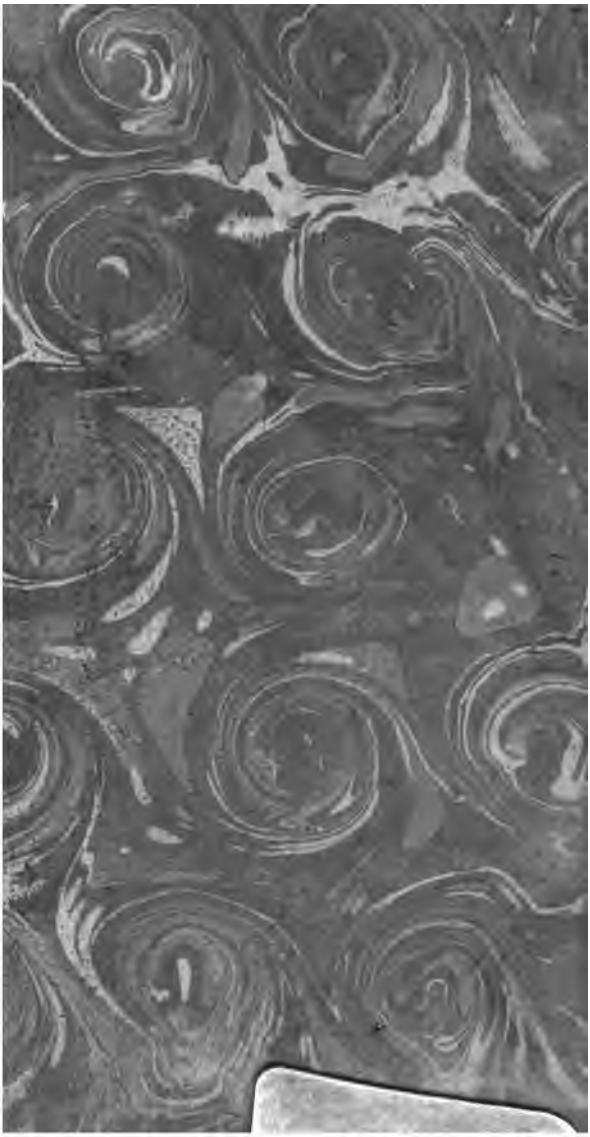
PAge 17. ligne 11. à qui ſeul, *liſ.* auxquels ſeuls. P. 42. l. 6. Iſraël, *liſ.* les Iſraëlites. ibid. l. 7. en lui accordant, *liſ.* en leur accordant. P. 49. l. 9. pat ie, *liſ.* patrie. P. 107. l. 1. *cicatrie*, liſ. *cicatrice.* P. 117. l. 2. Baltaſſar, *liſ.* Baltaſar. P. 134. l. 26. avon, *liſ.* avons. P. 135. l. 4. Chaldé ns, *liſ.* Chaldéens. P. 141. l. 19. eſſuvé, *liſ.* eſſuyé. P. 149. l. 9. d'ent.e, *liſ.* d'entre. P. 176. l. dernière, *tenent Caſtrus*, liſ. *tenent Caſtrius.* P. 181. l. 22. 3e Livre des Empires, *liſ.* 3e Livre de l'hiſtoire des Empires. P. 183. l. 6. droitur, *liſ.* droiture. P. 207. l. 17. Khemishephârê, *liſ.* Khemishephârêï. P. 303. l. 22. שפכה *liſ.* שִׁפְכָה P. 318. l. 20. *ordonnance*, liſ. *ordonnances.* ibid. l. 21. *ordre*, liſ. *ordres.* P. 330. l. 1. Ghimél, *liſ.* Ghîmél. P. 332. l. 16. Hé-, *liſ.* Hê-. P. 354. l. 27. auguſtiâ, *liſ.* auguſtiâ. P. 360. l. 1. Cîne, *liſ.* Çîne.